This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

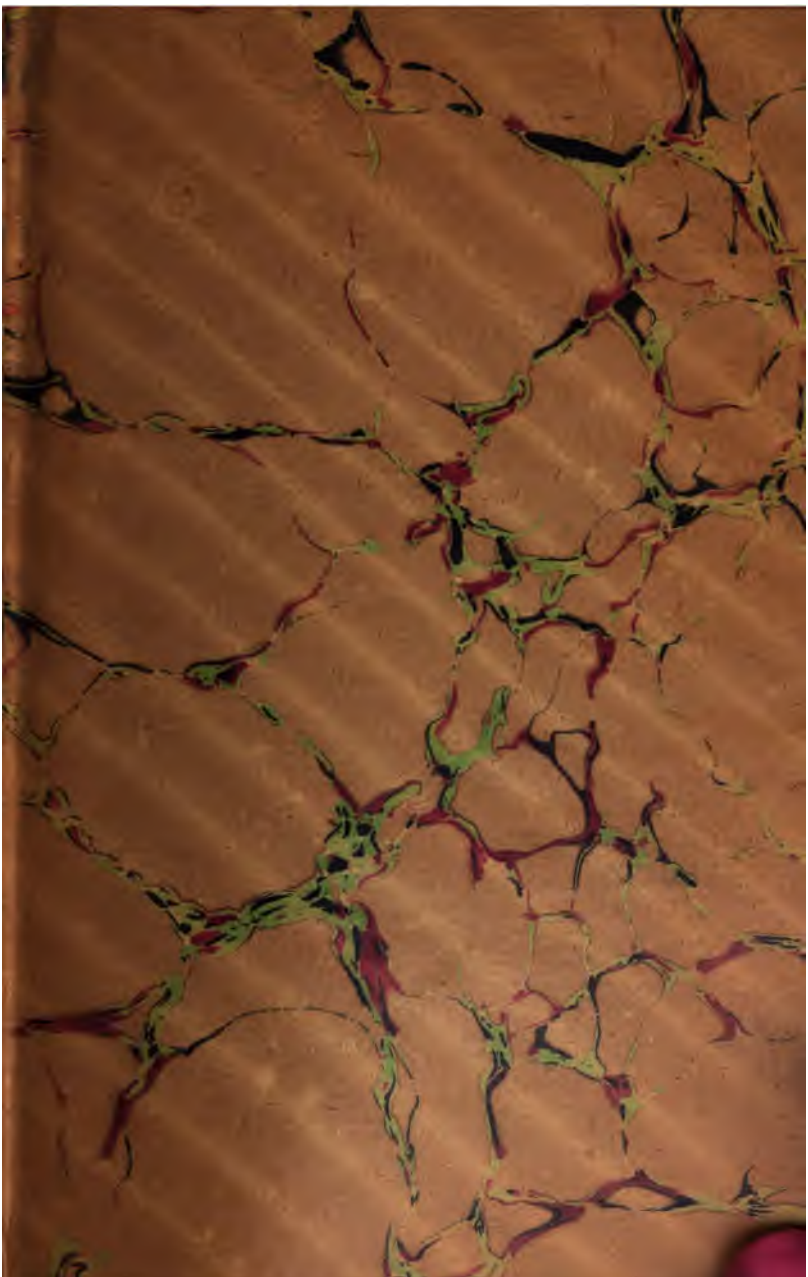

849.3
M7612b

MONTAIGNE ET SES AMIS

DU MÊME AUTEUR

Montaigne, l'homme et l'œuvre. Bordeaux, *Gounouilhou*, et Paris, *Rouam*. 1893. Petit in-4° de XIV-502 pages, avec 2 planches hors texte et 80 gravures dans le texte. Papier vélin..... **15** fr.

Papier de Hollande..... **22** fr.

Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie, publiées avec une notice biographique, des variantes, des notes et un index. Bordeaux, *Gounouilhou*, et Paris, *Rouam*. 1892. Petit in-4° de LXXXV-444 pages, avec 2 eaux-fortes de M. LÉO DROUYN. Papier vélin..... **15** fr.

Papier de Hollande..... **22** fr.

Paul BONNEFON
Bibliothécaire à l'Arsenal.

Montaigne
et ses amis

La Boétie. — Charron. — Mlle de Gournay

Nouvelle édition

I

PARIS
ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1898
Tous droits réservés.

250295

STANFORD LIBRARY

A M. ARMAND FALLIÈRES

Sénateur,
Ancien président du Conseil des ministres.

Respectueux hommage
de gratitude et d'affection.

P. B.

PRÉFACE

Il peut paraître, au premier abord, fort superflu de vouloir refaire le portrait de quelqu'un qui s'est peint lui-même ; et, si le peintre a réussi aussi bien que Montaigne à retracer ses propres traits, tenter de les fixer davantage semblera tout à fait prétentieux. Pourtant, à la réflexion, on remarquera que, précisément parce que l'écrivain s'est pris pour modèle, il importe de le contrôler : plus la personne d'un auteur est mêlée à son œuvre, plus il est nécessaire de bien connaître l'une pour bien apprécier l'autre. Quand une œuvre est impersonnelle, celle d'un auteur dramatique, par exemple, obligé par métier à s'effacer et à parler par la bouche des personnages qu'il anime, on peut apprécier pleinement cette œuvre sans avoir rien appris sur celui qui la composa. Au contraire, on ne saurait juger un livre sans connaître son auteur, si ce livre n'est que l'analyse des sentiments de celui qui l'écrivit.

C'est pour cela qu'il peut être instructif de parler de Montaigne, même après que Montaigne en a parlé. Sans doute, en fin de compte, il est beaucoup

de renseignements qu'on ne saurait tenir que de Montaigne parce qu'ils sont d'un ordre trop intime pour avoir été consignés par d'autres que par lui. Mais on peut les contrôler, les confirmer ou les rectifier au besoin à l'aide de témoignages étrangers et, replaçant le tout dans son cadre naturel, faire un travail utile pour juger le caractère de l'homme et le génie de l'écrivain.

J'ai cru qu'il y avait place pour un tel livre, écrit pour ainsi dire sur les marges des *Essais* et destiné à expliquer l'œuvre par l'auteur, comme il s'est vu lui-même et aussi comme il est apparu à ses contemporains. Le lecteur dira si j'ai réussi et si mon ambition n'a pas été trop haute. A défaut d'autres mérites, ce livre aura celui de la sincérité, et, bien que le mot de Montaigne ait trop souvent et parfois trop mal servi, j'ose dire ce qu'il disait des *Essais :* c'est un livre de bonne foi.

Un pareil travail ne pouvait être mené à bien qu'en tirant profit des recherches de ses devanciers; j'y ai beaucoup eu recours et je leur dois beaucoup. Mais il semble que l'étude de Montaigne ait été, jusqu'ici, funeste à ses admirateurs. A trop examiner son œuvre, on a pris de lui l'amour des digressions, des détours incessants; on a battu les buissons à l'entour et fait de bonnes prises, sans songer à réunir, dans une étude générale, le butin épars de tous côtés. Les travaux de détail abondent, disséminés, sans lien entre eux et sans qu'on ait pris la peine de les coordonner.

Le plus en vue des admirateurs posthumes de Montaigne, le docteur Payen, en est la preuve. Pendant plus de trente ans, à l'affût des petites découvertes, il s'empressait d'en faire part au public dès qu'un heureux coup de la fortune l'avait favorisé. Il a eu l'excellente pensée d'exciter un mouvement de curiosité autour de Montaigne, de l'entretenir et de centraliser les trouvailles. Sa collection est, à cet égard, précieuse. Conservée aujourd'hui tout entière à la Bibliothèque nationale, j'y ai largement puisé. Le premier, le docteur Payen a appelé l'attention sur les livres qui appartinrent à Montaigne. On verra, par la suite de cet ouvrage, quel profit on peut tirer de ces éléments d'information.

Deux villes, Bordeaux et Périgueux, se disputent l'honneur d'avoir possédé Montaigne, que deux provinces, la Guyenne et le Périgord, peuvent regarder à bon droit comme l'un de leurs plus illustres enfants. Les chercheurs bordelais et périgourdins, justement fiers de cet immortel compatriote, n'ont pas manqué de mettre en lumière ce qui pouvait le faire mieux connaître.

C'est à deux amis périgourdins, MM. Galy et Lapeyre, qu'on doit la description de cette tour où Montaigne aimait à s'isoler et dont il avait couvert les murs et les solives de peintures et de sentences.

A Bordeaux, l'histoire de Montaigne et celle des *Essais* n'a pas cessé d'être à l'ordre du jour. Dès 1844, M. Gustave Brunet signalait au monde savant

quelques leçons inédites du texte des *Essais* fournies par l'incomparable exemplaire conservé à la Bibliothèque de Bordeaux. Plus tard, M. Alexis de Gourgues apportait d'utiles contributions à l'histoire de Montaigne, et, plus récemment encore, un heureux chercheur, M. Th. Malvezin, pensant qu'il n'est pas superflu d'étudier les ancêtres pour apprécier leur descendant, consacrait à la famille Eyquem un volume plein de faits précis.

Enfin, M. Reinhold Dezeimeris, mon maître et mon ami, s'est signalé au premier rang de ceux qui ont à cœur d'éclairer la vie de Montaigne et la portée de son œuvre. C'est lui qui, dans une coquette dissertation à la Boissonnade — le mot est de Sainte-Beuve — a mis en lumière le véritable auteur des épitaphes de Montaigne. C'est lui aussi qui, par une de ces divinations comme en ont seuls les vrais érudits, retrouvait naguère l'exemplaire des *Annales* de Nicole Gilles, que Montaigne posséda et sur lequel il nota ses impressions de lecture. Le document est de premier ordre, et le commentaire dont son éditeur l'entourera, sera, je le sais, digne à la fois de celui qui en est l'objet et de celui qui l'écrit.

La sagacité de M. Dezeimeris s'est surtout exercée sur le texte même des *Essais*. Le premier, il a fixé le rapport exact entre l'édition donnée en 1595 par M^lle^ de Gournay, après la mort de l'auteur, et l'exemplaire annoté par Montaigne qui se trouve à Bordeaux. En collaboration avec M. Barckhausen,

il a publié le texte de 1580 tel que Montaigne le livra pour la première fois à l'imprimeur. Ce sont là des travaux d'une haute importance qu'il n'est pas permis de négliger quand il s'agit de Montaigne. J'ai eu recours bien des fois à ces recherches que le monde savant apprécie à leur juste valeur. Souvent encore, dans l'abandon d'une intimité dont il m'honore, j'ai mis à contribution le goût, le savoir de l'ami dont la conversation était pour moi le meilleur et le plus agréable des enseignements.

Il serait injuste, dans cette préface où j'essaie de payer les dettes de gratitude contractées envers mes devanciers, de ne pas dire ce que je dois aux éditeurs modernes des *Essais*. Il importait que ce livre suivît sans cesse le texte des *Essais*, même quand il paraissait s'en éloigner. Voici les éditions que j'ai eues sous les yeux. Pour la première rédaction des *Essais*, je me suis servi, bien entendu, de la réimpression de MM. Dezeimeris et Barckhausen, qui, avec le texte de 1580, fournit les variantes de 1582 et 1587. L'édition de MM. Jouaust et Motheau reproduit, au contraire, le texte de 1588 avec les additions de 1595; je m'y suis également reporté, quoique j'aie surtout usé, pour le texte de 1595, de la consciencieuse édition de MM. Courbet et Royer, encore incomplète et qui doit être achevée par le relevé des variantes manuscrites de l'exemplaire de Bordeaux. Grâce à ces trois éditions modernes — celle de MM. Dezeimeris et Barckhausen pour 1580, celle de MM. Jouaust et Motheau

pour 1588, celle de MM. Courbet et Royer pour 1595, — on peut suivre les étapes successives de la pensée de Montaigne, en attendant qu'une édition générale et pour ainsi dire synoptique permette d'embrasser d'un même regard les modifications diverses apportées aux *Essais* par celui qui les écrivit.

PAUL BONNEFON.

13 *septembre* 1892.

3e centenaire de la mort de Montaigne.

PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

En imprimant de nouveau le travail sur Montaigne qui occupe la majeure partie de cet ouvrage, je n'ai pas cru devoir en modifier le plan. Sans doute on trouvera — et on a déjà trouvé — que l'homme y tient trop de place et que, par contre, l'œuvre n'en tient pas assez. A vrai dire, c'est plutôt l'histoire de Montaigne que nous avons voulu tracer ici que celle de ses idées, essayer surtout de peindre l'auteur et non tenter de déterminer la portée de son action. Tandis que les études sur les *Essais* abondent, qu'on a maintes fois cherché à en pénétrer le sens et à en mesurer l'influence, que d'innombrables pages, vives et brillantes, ont été consacrées à ce maître livre pour en noter tous les aspects, l'auteur lui-même a été examiné de moins près et les véritables traits de son humeur et de son caractère n'ont pas été marqués aussi nettement qu'on le peut faire. Et cependant, pour prétendre apprécier en parfaite connaissance de cause la plus

personnelle des œuvres qui fut jamais, ne faut-il pas au préalable connaître exactement celui qui la composa et déterminer les circonstances dans lesquelles il la composa? C'est là surtout ce que nous avons voulu faire. Pour servir de base solide à un jugement sur les *Essais*, il nous a paru nécessaire de rechercher ce que l'auteur avait pu y mettre, et dans quel milieu, sous quelles influences ses idées avaient pris corps. L'ouvrage qui suit n'a pas d'autre but : reconstituer, avec tous les éléments dont on dispose actuellement, la biographie du penseur et, en recherchant les événements de sa vie, montrer quelle influence ils eurent sur lui-même et comment ils l'amenèrent à réfléchir et à écrire. Ainsi délimité, le travail est modeste sans doute; il n'est pas sans utilité, si j'en juge par le nombre des études sur Montaigne qui ont vu le jour depuis l'apparition de celle-ci pour la première fois, et aussi de celles qu'on annonce comme devant voir le jour ultérieurement.

Le portrait en pied de Montaigne reste donc le centre et l'objet principal de l'ouvrage qui suit. Autour de sa grande figure nous avons seulement voulu placer d'autres médaillons qui complètent l'ensemble et le font valoir. « Montaigne, a dit Sainte-Beuve, se présente volontiers à nous, donnant la main à son ami Étienne de La Boétie, suivi de sa fille d'alliance Mlle de Gournay, et accompagné de son second et disciple Charron. » C'est ainsi qu'on le verra ici. Aussitôt après le récit de la

jeunesse de Montaigne, on trouvera la courte histoire de La Boétie, de sa vie si bien remplie. On sentira mieux de la sorte l'action morale que cet ami tant écouté eut sur son compagnon et on saisira davantage la beauté du lien qui les unissait si étroitement. Plus tard, au contraire, quand Montaigne ne sera plus de ce monde, on verra comment Pierre Charron essaya de continuer la pensée du maître, comment Mlle de Gournay s'efforça de veiller sur les *Essais*. Le zèle de ces deux derniers fut trop souvent intempestif; pourtant il prolongeait Montaigne et il faut savoir gré aux survivants du respect même maladroit qu'ils portèrent à la mémoire du grand mort. Avec eux le groupe sera complet; et avec eux s'éteignit le petit nombre de ceux qui, ayant approché Montaigne, purent s'inspirer directement de son exemple et de ses leçons et nous en ont gardé quelque souvenir.

P. B.

15 *décembre* 1897.

été son collègue en jurade, Grimon Eyquem laissait quatre enfants mâles et deux filles. Il semble que dans le mouvement de ses affaires il n'ait guère songé à la dévolution de ses biens et n'ait pas fait de testament. Aussi sa succession souleva-t-elle des difficultés pour ses enfants mineurs. Nous n'avons pas à retracer ici le partage des biens qu'il laissait ni à faire l'histoire de tous les héritiers. L'aîné seul de ceux-ci nous intéresse comme seigneur de Montaigne et comme père du futur auteur des *Essais*. Nous nous en occuperons amplement.

Disons seulement, auparavant, que des deux filles de Grimon Eyquem, l'une, Blanquine, épousa Martial de Belcier, avocat au Parlement, et l'autre, Jehanne, devint la femme de Nicolas du Grain, notaire et secrétaire du roi. Comme on le voit, les alliances de la famille Eyquem devenaient de plus en plus notables, à mesure que ses biens augmentaient. Unie presque exclusivement jusque-là à des familles du haut négoce bordelais, elle commençait à se rattacher à des professions plus libérales, celles que les fils allaient eux-mêmes embrasser.

Ceux-ci accrurent, en effet, chacun pour sa part, le prestige de leur nom. Le second par la naissance, Thomas Eyquem, se fit homme d'église ; il fut curé de Saint-Michel de Montaigne et chanoine de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux. On le désignait d'ordinaire sous le nom de M. de Saint-Michel. Il mourut jeune, disent les *Essais*. Un autre fils, Pierre Eyquem, surnommé le Jeune pour le distinguer de son frère aîné, fut avocat au Parlement et aussi homme d'église. C'est le seigneur de Gaujac, dont

il est également question dans les *Essais*, et dont la seigneurie était située dans les environs de Blanquefort. Il succéda aux emplois ecclésiastiques de son frère Thomas et fut, en outre, curé de la Hontan, paroisse aux pieds des Pyrénées, dont son neveu Michel nous a parlé. Bien que « maladif dès sa naissance », Pierre Eyquem sut faire « durer cette vie débile jusqu'à soixante-sept ans », tandis que le plus jeune de ses frères, Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet, quoique beaucoup moins âgé et d'une complexion plus robuste, trépassa avant lui. Celui-ci avait l'habitude de prendre des drogues. Cette confiance lui fut funeste, si nous en croyons Michel, fort incrédule en la science des médecins de son temps. C'est l'usage des médicaments qui hâta la fin d'une existence courte mais honorable. Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet, s'était d'abord destiné à l'Église, ainsi que l'avaient fait ses deux frères, mais il ne donna pas de suite à ce dessein. Avocat au Parlement, il devint bientôt conseiller à cette cour et acquit une grande influence au palais. Après son aîné, c'est lui qui jeta le plus d'éclat sur le nom des Eyquem. On le retrouve parfois, ainsi que ses frères, mêlé à la vie de son neveu Michel. Aussi nous avons voulu faire connaître ici sommairement les uns et les autres avant d'étudier plus intimement Pierre Eyquem, leur aîné.

Le plus beau titre de gloire de Pierre Eyquem de Montaigne aux yeux de la postérité, c'est son fils. Ce que nous cherchons volontiers dans le caractère du premier, ce sont les traits de ressemblance avec le second. Il ne s'ensuit pourtant pas

que Pierre Eyquem n'ait pas eu d'autre mérite que celui de précéder Michel. Celui-ci lui rendait meilleure justice, et il avait raison. C'est au père, en effet, que nous devons, pour une large part, l'épanouissement intellectuel de ce fils, dont l'éducation fut conduite avec tant de soins dévoués. Si Michel put arriver aux honneurs, il en faut tenir compte à Pierre : il avait préparé la voie. C'est lui qui haussa le rang social de la famille, comme il éleva de son mieux l'intelligence de son enfant. Ce double mérite n'est pas mince. Nous verrons qu'il est réel.

Jusqu'à Pierre Eyquem, ses ascendants avaient été exclusivement négociants : lui fut soldat. Il n'est pas rare qu'un fils diffère essentiellement de celui qui l'a engendré, que les qualités de l'un et de l'autre soient même contradictoires. Il en fut ainsi de Grimon et de Pierre Eyquem. Le père avait les goûts paisibles du commerçant ; le fils, au contraire, aimait les aventures. L'activité du premier s'exerçait dans un cercle restreint et tranquille, tandis que le second, plus exubérant, franchit les monts dès qu'il le put pour courir à l'étranger. L'un fit la richesse de sa race, l'autre commença sa notoriété. La vie de Grimon se passa tout entière à son comptoir, tandis que Pierre, revenu de ses expéditions, se plaisait à Montaigne, dans cette maison noble qu'il se préoccupait sans cesse d'accroître et d'embellir.

Mieux encore que pour ses prédécesseurs, nous pouvons retracer les traits saillants de Pierre Eyquem. Né à Montaigne, le 29 septembre 1495, il est le premier de la famille qui vit le jour là. Petit de taille, mais adroit et robuste, il aimait les exercices du corps.

Son fils Michel, qui le chérissait profondément, nous l'a dépeint « plein de vigueur et d'une stature droite ». Brun de visage, le teint coloré, les traits agréables, Pierre Eyquem était bien proportionné de sa personne et soigneux de sa mise. Sa jeunesse fut très active et ses forces persistèrent fort avant dans sa vieillesse. « Exquis en tous nobles exercices », il continuait même alors à faire de « petits miracles » que son fils note volontiers, comme, par exemple, faire le tour d'une table, le poids du corps portant sur un seul pouce.

Michel lui ressemblait au physique ; aussi se complaît-il à un portrait qui avait de l'analogie avec le sien. L'esquisse cependant a besoin de quelques retouches par endroits. Si l'on prenait le fils trop à la lettre, on pourrait croire que cette vigueur corporelle de son père se développa au détriment de la culture intellectuelle. « Il n'avait aucune connaissance des lettres », lit-on dans les *Essais* à propos de Pierre Eyquem. Et ailleurs on trouve qu'il avait le jugement net, mais qu'il n'était aidé « que de l'expérience et du naturel ». Il importe de mettre les choses en leur place. On ne s'expliquerait guère autrement que l'instruction de l'aîné des quatre fils de Grimon Eyquem eût été si imparfaite, tandis que les cadets faisaient des études assez avancées pour être, comme nous l'avons vu, avocats au Parlement. Le contraire, en effet, semblerait plus plausible et plus naturel.

La vérité est que l'éducation de Pierre Eyquem ne fut pas plus négligée que celle de ses frères. Sa connaissance des lettres était suffisante pour un

homme qui ne se piquait pas de les avoir approfondies et qui n'en faisait pas profession. En un temps où la science était tout ensemble si solide et si généralement répandue, on pouvait se montrer difficile sur la qualité du savoir des gens. Évidemment Montaigne écrit de son père qu'il n'entendait pas le latin, comme plus tard il écrira de lui-même qu'il n'entend point le grec. Est-ce à dire que Pierre Eyquem ne comprenait rien à cette langue? Le Dr Payen a retrouvé[1] quelques distiques latins qui permettent de répondre à la question. Ils ont été publiés par Pierre Eyquem à la suite d'un poème de Guillaume Piellé[2] et datent certainement de la jeunesse de leur auteur. Ce sont des vers d'écolier, émaillés de réminiscences, mais qui dénotent un jeune homme studieux et bien appris. Ne parlons pas de leur valeur littéraire fort mince ; mentionnons-les sans nous y arrêter, pour remarquer seulement que le versificateur avait un ample bagage philologique. Plus tard, sans doute, Pierre Eyquem eût été plus embarrassé de composer ces dix petits vers. Il avait perdu son latin au milieu des agitations de sa vie. Il s'y forma de nouveau, et d'une manière plus profitable, tandis que des maîtres consommés l'enseignaient à son fils.

Par la mort de son père, Pierre était devenu seigneur de Montaigne. Il avait alors vingt-quatre

1. Dr J.-F. Payen, *Recherches sur Montaigne*, n° 4. 1856, in-8°, p. 46.

2. *Guillermi Piellei, Turonensis, de Anglorum ex Galliis fugâ et Hispanorum ex Navarrâ expulsione opus heroïcum.* Parrhysiis, Bonnemere, in-4° goth.

ans. A chaque « muance » de suzerain ou de vassal, le propriétaire de Montaigne devait l'hommage à l'archevêque de Bordeaux, seigneur temporel de Montravel, d'où relevait cette maison noble. Le 30 décembre 1519, Pierre Eyquem s'empressa de rendre cet hommage qui n'avait rien d'humiliant. Comme ses prédécesseurs, le nouveau seigneur donna à son suzerain une paire de gants blancs et un baiser à la joue, et il en reçut, en échange, « un gracieux embrassement à la coutume des prélats ». Désormais la transmission des droits du précédent possesseur était complète ; son successeur pouvait se considérer comme le propriétaire légitime de la maison noble dont il portait le titre. Sentait-il que ce titre lui imposait d'autres obligations ? Voulut-il donner à ses goûts d'aventures un libre épanchement ? Pour l'une et l'autre raison sans doute, le nouveau seigneur de Montaigne ne tardait pas à passer les monts et allait chercher en Italie les émotions de la guerre.

C'était le temps où la bouillante ardeur de la noblesse française, longuement comprimée, s'épanchait joyeusement au dehors. Avec une chevaleresque imprévoyance, Charles VIII lui avait montré le champ de bataille au delà des Alpes, et, depuis lors, les capitaines français n'avaient cessé d'arroser de leur sang le sol fertile de l'Italie. La noblesse gasconne avait suivi le mouvement avec une fougue particulière : ses chevaliers se distinguaient par leur valeur au milieu de leurs compagnons d'armes, si bien qu'on surnommait avec raison leur pays « la pépinière des armées ». Ce désir de combattre anima aussi Pierre Eyquem. Précisément Charles-Quint,

parvenu à l'empire, menaçait la France de toutes parts. La lutte allait recommencer non plus pour gagner une province, mais pour sauvegarder la liberté et l'unité nationales contre l'ambition d'un tout-puissant voisin. Pierre Eyquem se jeta courageusement dans la mêlée et y fit son devoir.

Ce séjour à l'armée dura plusieurs années. Michel rapporte que son père eut une longue participation aux guerres d'Italie et qu'il avait même laissé à ses enfants « un papier journal de sa main, suivant point par point ce qui s'y passa, et pour le public et pour son privé ». Ce document ne nous est pas parvenu. Il eût été intéressant de connaître les impressions d'un témoin oculaire, d'un acteur, sur les évènements qui précédèrent et qui suivirent le désastre de Pavie. La situation de la France était pleine d'alarmes, presque désespérée. On eût aimé à savoir dans le détail les pensées d'un soldat mêlé à ses désastres immérités, à suivre ses efforts. Si nous ne pouvons pas fixer avec exactitude la durée ni les circonstances de ce séjour en Italie, nous pouvons dire ce que Pierre Eyquem en rapporta. Il y acquit un certain goût de la nouveauté intelligente : les améliorations n'étaient pas pour l'arrêter et c'est ainsi qu'il souhaitait de voir établir, dans les grandes villes, des bureaux de renseignements qui auraient rendu de signalés services aux voyageurs. Il y gagna ce que la France elle-même gagna à ces folles entreprises : l'amour des lettres, le culte de ceux qui les professent, le désir d'apprendre. Désormais sa maison fut ouverte aux gens de savoir dont il aimait à s'entourer, les accueillant « comme personnes saintes », écoutant

leurs propos avec une respectueuse déférence. Sentant ce qui pouvait lui manquer à lui-même, Pierre Eyquem apprit à connaître le prix de la science et il fit donner aux enfants qu'il mit au monde une instruction solide et brillante.

C'est aussi « sur le chemin de son retour d'Italie » que Pierre Eyquem se maria, à l'âge de trente-trois ans. Il épousa une jeune fille issue d'une famille d'origine juive, les Lopès, qui d'Espagne étaient venus se fixer dans le Midi de la France. Doués à un haut degré des qualités de négoce de leur race, ces fugitifs espagnols avaient fait souche un peu partout, dans les villes de commerce : à Bordeaux, à Toulouse, à Londres ou à Anvers. On ne saurait préciser duquel de ces rameaux la femme de Pierre Eyquem, Antoinette de Louppes — ou Lopès, — était sortie. Était-elle de Bordeaux ou de Toulouse ? Le dernier généalogiste de Montaigne croit qu'elle était de Toulouse, et les raisons qu'il invoque sont plausibles ; elles ne sont pas suffisantes pour considérer comme démontré un fait qui ne touche pas intimement à l'histoire de Michel. Il importe davantage à la psychologie du fils de savoir que la mère avait du sang étranger dans les veines, et du sang d'étranger d'origine juive. Peut-être est-il permis de voir là l'explication de la tolérance de Montaigne, le secret de sa nature si souple, s'accommodant si volontiers aux circonstances. L'âme prend aisément les plis qu'on lui imprime de bonne heure, et, comme Montaigne le dit lui-même, « notre principal gouvernement est aux mains des nourrices ». Les précautions dont Michel de Montaigne entourera plus tard son

langage pour que les doutes de sa raison n'effarouchent personne ressemblent fort aux précautions dont ses ancêtres juifs s'entouraient eux-mêmes pour ne point exciter l'intolérance. Le petit-fils avait appris d'eux l'art de cacher ses principes sous des termes prudents, sans rien retrancher de sa pensée. C'est d'eux encore qu'il tenait sa faculté d'assimilation, un certain cosmopolitisme de goût qui le poussait aux voyages et le faisait se trouver bien à l'étranger.

Pour le moment, l'union d'Antoinette de Louppes et de Pierre Eyquem, qui eut lieu le 15 janvier 1528, accroissait d'une manière notable les biens déjà considérables du seigneur de Montaigne. Parvenu maintenant à l'opulence par le négoce de ses prédécesseurs et par des alliances productives, c'est en effet en seigneur de Montaigne que Pierre Eyquem désirait vivre à l'avenir. Il avait rapporté de ses campagnes en Italie la considération particulière qui s'attache au courage guerrier : sa noblesse était consacrée par ses exploits ; quoi qu'en dise Scaliger, elle ne sentait plus le hareng. Aussitôt après son retour, ses concitoyens bordelais l'élisaient aux charges municipales, et, pendant vingt-cinq ans, Pierre Eyquem franchit successivement tous les degrès de ces honneurs. Premier jurat et prévôt de Bordeaux en juillet 1530, premier jurat également en 1546, il avait été, dans l'intervalle, en 1536, élevé aux fonctions de sous-maire. C'était la seconde dignité municipale. Désigné par le maire lui-même, dont les fonctions étaient alors à vie, pour le remplacer dans ses absences et le seconder dans ses attributions, le sous-maire était l'auxiliaire constant du pouvoir

municipal ; entre autres prérogatives, c'est lui qui, d'ordinaire, gardait le sceau de la ville. Comme les absences du maire étaient fréquentes, le suppléant devait prendre le plus souvent seul les décisions qui étaient laissées à son autorité. Pierre Eyquem s'en acquitta bien, et cette administration intérimaire lui servit à se préparer à un pouvoir plus effectif.

Le 1er août 1554, Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, était élu maire de Bordeaux. Il conserva ces fonctions pendant deux années consécutives jusqu'en 1556, car la mairie n'était plus à vie, comme elle l'avait été longtemps. Parmi les nombreux priviléges qu'Henri II avait enlevés aux Bordelais après la sanglante révolte de 1548, il les avait privés du droit de choisir un maire, et si, un peu plus tard, revenant sur sa décision, le roi consentit quelques concessions à ce sujet, le premier magistrat bordelais n'avait pu recouvrer toutes ses prérogatives. Il y avait donc quelque générosité à accepter le périlleux honneur d'être le premier magistrat d'une cité suspecte. Pierre Eyquem ne s'y refusa pas, car il avait l'âme « charitable et populaire ». Son fils nous dit qu'il prit ses devoirs trop à cœur, négligeant ses propres affaires et le soin de sa santé pour les intérêts de la ville qui l'avait élu. Il fallait négocier encore, essayer d'obtenir les priviléges ravis aux Bordelais, aller à la cour, solliciter et s'employer « à de longs et pénibles voyages ». Le seigneur de Montaigne n'y épargna jamais ses forces. « L'âme cruellement agitée par cette tracasserie publique », nous le voyons venir à Paris demander l'oubli complet des fautes de ses concitoyens, et, habile jusque dans le malheur, il

ne néglige rien de ce qui peut rendre sa cause meilleure. Plus confiant en la bonté des vins du cru qu'en sa propre éloquence, il se faisait suivre de vingt tonneaux de vin de Bordeaux « pour faire des présents » aux seigneurs favorables aux intérêts de la ville[1]. Cet argument dut amener bien des sympathies à la défense des Bordelais, car le corps de ville ne choisit sans doute pas, pour la circonstance, les pires de ses produits. Je craindrais que la cause ait été trop vite entendue et gagnée, sans que Pierre Eyquem ait eu besoin de mettre en avant ses meilleures raisons.

Nous retrouvons aussi le maire exerçant consciencieusement sa charge dans Bordeaux. Tantôt, en robe « de satin rouge-blanc », accompagné des jurats, en robes « de damas rouge-blanc », il accueille par « une très belle harangue » le nouvel archevêque François de Mauny à sa première entrée dans Bordeaux [2]. Tantôt l'activité de Pierre Eyquem s'emploie à des actes d'administration. C'est surtout vers le développement de l'instruction à Bordeaux, vers l'amélioration du Collège de Guyenne, que cette activité tendit. Bien des liens rattachaient Pierre Eyquem à cet établissement célèbre, auquel il confia l'éducation de son fils. Déjà, comme sous-maire, Pierre Eyquem avait remis à André de Gouvéa, principal du Collège de Guyenne et Portugais d'origine, des « lettres de naturalité » pour le mieux retenir à Bordeaux[3]. Pendant sa propre mairie, l'édilité borde-

1. Jean Darnal, *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bordeaux*, 1620, p. 40.

2. *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 222.

3. E. Gaullieur, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 135 et 549.

laise élut Élie Vinet comme principal de ce même établissement, et l'on sait combien ce choix si éclairé contribua aux progrès du Collège de Guyenne et au développement des lettres à Bordeaux.

On le voit, l'administration de Pierre Eyquem n'était pas celle d'un ignorant, ainsi qu'on s'est parfois plu à le montrer; il avait le souci des plus hauts intérêts de ses compatriotes. Cette préoccupation lui faisait même oublier « le doux air de sa maison » pour séjourner en ville. L'amour de sa terre de Montaigne lui tenait cependant bien au cœur : c'était une de ses passions les plus vives. Il se plaisait à embellir « ce lieu où il était né ». C'est lui qui remplaça l'antique maison noble, sans doute de trop chétive apparence, par un bâtiment qui avait meilleur air. Il fit élever un château assez solide pour résister au besoin aux attaques de ceux qui commençaient à troubler la Guyenne. Le 8 décembre 1554, Pierre Eyquem, alors maire de Bordeaux, obtenait de l'archevêque, son suzerain, l'autorisation de fortifier Montaigne. C'est alors, sans doute, que furent commencés les embellissements que Michel devait, plus tard, pousser plus avant. L'ancien combattant des guerres d'Italie ne voulait pas être la proie du premier venu ni être pris sans coup férir ; il arma sa demeure et la munit des engins capables de la défendre.

Son amour-propre de propriétaire trouvait aussi quelque avantage à embellir son domaine de la sorte, et nul ne poussa plus avant que lui-même la légitime ambition d'arrondir son bien. La Bibliothèque de Bordeaux possède un registre qui confirme ce trait de caractère. C'est un volume contenant en trans-

cription environ deux cent cinquante actes notariés d'achats ou d'échanges que Pierre Eyquem passa de 1528 à 1559, et qui se rapportent en grande partie au domaine de Montaigne[1]. Aussi cette terre se trouva-t-elle fort embellie et agrandie. La famille en avait fait le siège principal de ses affections : c'était le berceau des enfants ; c'est là que Pierre Eyquem devait achever sa vie et reposer à jamais près de ces champs tant aimés. Désormais le nom de Montaigne est inséparable de celui d'Eyquem, ou plutôt, choisi par la volonté du génie, c'est lui qui remplacera le nom patronymique dans l'admiration des siècles.

1. Bibliothèque de Bordeaux, manuscrit n° 739.

taigne put suivre dans sa propre ville, sans sortir du collège qui avait abrité son enfance, les leçons de Nicolas de Grouchy, qui professa pendant treize ans, jusqu'en 1547, la dialectique et qui laissa un souvenir si vivant dans le haut enseignement bordelais.

La ville de Bordeaux possédait, en effet, une Université fondée cent ans auparavant, en 1441, par le pape Eugène IV, alors que les Anglais dominaient encore en Guyenne. Dès l'origine, cette Université fut complète, c'est-à-dire ayant des facultés de théologie, de droit canonique, de droit civil, de médecine et des arts. La jeunesse bordelaise pouvait donc, sans quitter la cité, obtenir les diplômes les plus élevés qui sanctionnaient les études. Les auditeurs n'affluèrent cependant jamais aux cours. Mesquinement installée, l'Université de Bordeaux ne fut pas un de ces grands centres de recherches où des élèves nombreux se pressaient autour de maîtres écoutés. Les cours de droit, notamment, n'eurent pas l'ampleur qu'ils avaient ailleurs. En 1533, le nombre des maîtres avait été réduit, « attendu la rareté des écoliers qui oient au droit », et cet état de choses n'était pas plus florissant au moment où Montaigne aurait pu suivre les leçons des professeurs bordelais. On enseignait alors avec une négligence telle que les étudiants intentèrent un procès à leurs professeurs, pour les obliger à faire leurs cours aux heures déterminées. Le Parlement, intervenant dans ce singulier débat, donna gain de cause aux écoliers et fixa la durée et le nombre des cours réglementaires.

Est-ce à Bordeaux que Montaigne termina une

éducation qui y avait été commencée ? Acheva-t-il, sans quitter sa famille, le cycle complet de ses études ? Je ne saurais le dire. Les archives de l'Université de Bordeaux ont entièrement péri avec elle; la destruction de ses premiers registres remonte même fort loin et semble être contemporaine de la jeunesse de Montaigne. Aujourd'hui, nous sommes réduits à quelques rares documents qui ne sauraient suffire pour reconstituer son histoire [1]. Il est surprenant que Montaigne, qui décrit en détail son éducation première et qui rapporte complaisamment ses succès du Collège de Guyenne, n'ait fait aucune mention de l'achèvement de ses études. Trouvait-il, s'il s'est jamais assis sur les bancs de l'Université bordelaise, que la renommée de cet établissement n'était pas assez grande pour rejaillir sur ceux qu'il avait abrités ? De quelque cause qu'il provienne, ce silence n'en est pas moins regrettable, puisque la perte des documents originaux ne nous permet pas d'y suppléer.

Je suis convaincu, pour ma part, que Montaigne, sorti comme écolier du Collège de Guyenne, continua à le fréquenter comme logicien et étudiant de la Faculté des Arts. Nous avons déjà dit que la Faculté des Arts avait son siège, à Bordeaux, au Collège même de Guyenne. Il ne faudrait pas confondre, pour cela, deux enseignements d'un ordre essentiellement différent. Ce que Montaigne écrit de son séjour au Collège doit donc s'entendre, à mon sens,

1. Ces documents ont été rassemblés et publiés par M. Henri Barckhausen *(Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux*, 1886, in-4° de LIV-172 pp.).

de son séjour comme écolier. La fréquentation des cours de logique, qui suivit sans doute, acheva, en la complétant, une éducation dont elle était distincte. Un fait particulier me le donne à penser. Fort peu de temps après que Montaigne eut achevé ses classes, le Collège changeait de principal : André de Gouvéa partait pour le Portugal, et il emmenait avec lui les maîtres qui avaient fait, sous sa direction, la renommée de l'enseignement bordelais. Jean Gélida le remplaçait à la tête du Collège de Guyenne, et, s'il n'était pas accompagné de collaborateurs aussi nombreux et aussi brillants que Gouvéa, il avait réussi cependant à entraîner à sa suite un précieux auxiliaire, Marc-Antoine Muret [1]. A l'aube de sa réputation philologique, Muret, âgé de vingt et un ans seulement, arrivait en 1547 à Bordeaux, précédé de sa notoriété naissante et de l'estime de Jules-César Scaliger. Montaigne, qui avait auparavant représenté un des personnages d'une tragédie de Muret, compte le jeune maître parmi ses « précepteurs domestiques ». Cela voudrait-il dire, comme on l'a pensé, que l'écolier, qui n'avait pas encore quinze ans, continua à la maison paternelle l'éducation qui y avait été si bien commencée ? Muret, qui ramena, dit-on, la prospérité du collège, avait certes l'intelligence assez haute pour parfaire une éducation aussi soignée. On peut supposer, avec plus de vraisemblance, que Montaigne, fréquentant la Fa-

1. Muret commença à enseigner, en 1545, à dix-neuf ans. Voyez comment son dernier biographe, M. Charles Dejob, a essayé de tracer l'itinéraire de ses premières étapes de professeur (*Marc-Antoine Muret*, 1881, in-8°, pp. 4-19).

culté des Arts, y connut Muret, qui peut-être y enseignait, car on ignore quelle classe il professa à Bordeaux. C'est sans doute ainsi que l'étudiant suivit les cours du jeune maître, qu'il eut pour « précepteur domestique », c'est-à-dire chargé de suivre de plus près ses progrès ou, comme nous dirions aujourd'hui, de répétiteur. S'exerçant de la sorte sur un disciple déjà formé, l'action de Muret eût dû être prépondérante. On peut affirmer qu'il n'en fut rien. La science de Muret était, il est vrai, considérable déjà ; mais son caractère était indécis et mou, ses convictions chancelantes, sa nature voluptueuse. Ce manque d'équilibre frappa Montaigne, et, plus tard, il y fait une visible allusion. « J'ai vu, dit-il, en ma jeunesse, un galant homme présenter d'une main au peuple des vers excellents en beauté et en débordement, et de l'autre main, en même instant, la plus querelleuse réformation théologienne de quoi le monde se soit déjeuné il y a longtemps ». Et il ajoute : « Les hommes vont ainsi : on laisse les lois et les préceptes suivre leur voie ; nous en tenons une autre, non par dérèglement de mœurs seulement, mais par opinion souvent et par jugement contraire[1] ». On

1. *Essais*, l. III, ch. IX. — J.-V. Le Clerc croit qu'il est ici question de Théodore de Bèze, qui publia, presque en même temps, ses *Juvenilia* et son apologie du supplice de Servet. L'allusion vise Muret, qui, lui aussi, mettait au jour en même temps deux ouvrages fort différents par la nature et par le tour d'esprit. En 1552, il faisait imprimer un *Discours sur l'excellence de la théologie*, prononcé le 5 février, tandis qu'à la fin de la même année il dédiait à Jean Brinon des *Juvenilia* fort légères et que, l'année suivante, il commentait assez indiscrètement les *Amours* de Ronsard.

comprend pourquoi Montaigne n'a pas voulu nommer le « galant homme » qui avait été son maître.

De quelque façon que Montaigne ait étudié la dialectique, il n'en fallait pas moins suivre les cours d'une école de droit pour entrer dans la magistrature, comme il voulait le faire. Je crois que, pour cela, il quitta Bordeaux. On l'a vu, l'enseignement du droit avait toujours été, à Bordeaux, fort défectueux. De plus, en 1548, de graves évènements qui ensanglantèrent la ville vinrent affaiblir encore une branche d'étude fort mal cultivée ; la révolte de la gabelle et la formidable répression du connétable de Montmorency, en désorganisant l'administration même de la cité, apportèrent aussi de grands troubles dans les établissements d'instruction. On s'accorde généralement à penser que Montaigne vint à Toulouse acquérir ses grades juridiques. L'Université de cette ville était, en effet, ancienne et renommée ; lorsque le pape Eugène IV créa l'Université de Bordeaux, c'est celle de Toulouse qu'il désigna comme modèle à suivre. Séduits par l'éclat de l'enseignement toulousain, les jeunes Bordelais venaient en foule, et le nombre est grand de ceux qui fréquentèrent les écoles de Toulouse, depuis l'archevêque Pey-Berland jusqu'au jurisconsulte Arnaud de Ferron et au poète Pierre de Brach. Il est donc fort possible que Michel de Montaigne ait suivi l'exemple de ses compatriotes. Des considérations d'un ordre moins général pouvaient encore l'y pousser, car il est certain que sa mère, Antoinette de Louppes, avait à Toulouse des parents fort proches et qui tenaient dans la ville un rang élevé.

Comme on le voit, ces raisons étaient plus que suffisantes pour décider Montaigne à venir étudier le droit à Toulouse. Y vint-il réellement ? Bien des présomptions permettent de le supposer. On trouve sous sa plume les noms de la plupart des maîtres qui y professaient alors : Turnèbe, qui « savait plus et savait mieux ce qu'il savait qu'homme qui fût de son siècle » ; l'humaniste Pierre Bunel ; les jurisconsultes Corras et Du Ferrier ; Simon Thomas, qui enseignait la médecine et était fort en renom. Plusieurs des écoliers qui suivirent les cours à cette époque furent liés avec Montaigne : Henri de Mesmes, Guy du Faur de Pibrac, Paul de Foix. N'est-il pas vraisemblable de croire que ces liens furent noués à l'âge où l'on s'abandonne le plus volontiers au charme de l'amitié ? Il est hors de doute que Montaigne séjourna à Toulouse pendant sa jeunesse [1]. Qu'y fût-il venu faire si ce n'est étudier ?

La vie des jeunes gens laborieux était fort active, tant l'ardeur d'apprendre était vive. Henri de Mesmes, qui fréquenta l'Université de Toulouse pendant trois ans, de 1545 à 1548, c'est-à-dire un peu avant la période où Montaigne dut y venir lui aussi, Henri de Mesmes nous a laissé de cette vie un tableau très précis [2]. « Nous étions debout à quatre heures, nous dit-il, et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux études, nos gros livres sous le bras, nos écritoires et nos chandeliers à la main ». Pendant cinq heures,

1. *Essais* (1595), l. I, ch. xxv.

2. *Mémoires inédits de Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassize,* publiés par Édouard Frémy (Paris, in-18), p. 139.

sans interruption, on écoutait des lectures, c'est-à-dire le commentaire fait par le maître des auteurs qu'il devait expliquer. Cela durait jusqu'à dix heures et l'on se hâtait, avant d'aller dîner, de revoir les notes prises au cours. « Après dîner, dit de Mesmes, nous lisions, par forme de jeu, Sophocle et Aristophane ou Euripide et quelquefois Démosthène, Cicéron, Virgile ou Horace. » C'était le délassement de ces esprits vigoureux qui se retrempaient dans la fréquentation des maîtres de l'antiquité.

A une heure, après le dîner, les leçons recommençaient et se continuaient jusqu'à cinq heures. Le retour au logis n'avait lieu qu'alors, pour y mettre en ordre les cahiers de cours et vérifier les passages des auteurs cités en classe par le professeur. Cela durait plus d'une heure. « Lors nous soupions, ajoute de Mesmes, puis lisions en grec ou en latin ». La journée finissait ainsi et elle avait été bien employée, même en un temps où l'on ne parlait pas encore de surmenage. Le dimanche, après avoir entendu la messe et les vêpres, les écoliers faisaient de la musique ou se promenaient pour se distraire. Parfois on les conduisait en ville, chez les familles amies. « Quelquefois, dit de Mesmes, nous allions dîner chez nos amis paternels, qui nous invitaient plus souvent qu'on ne nous y voulait mener ». Ce désagrément touchait particulièrement Montaigne qui avait à Toulouse de fort proches parents.

Qu'on ne se le dissimule pas : la forte discipline de l'Université toulousaine, si elle stimulait puissamment l'ardeur des écoliers studieux, ne parvenait pas à secouer l'apathie des indolents. L'éternelle gent des

paresseux savait, alors comme aujourd'hui, échapper à la contrainte de tous les programmes et de tous les règlements, car, alors plus qu'aujourd'hui cette sévérité était plus apparente que réelle. Je veux dire que la collation des grades, couronnement des études universitaires, n'était pas entourée, comme elle l'est maintenant, de la garantie d'un examen sérieux et désintéressé. Il y avait de singuliers accommodements avec le corps enseignant, et on y recourait trop souvent, à Toulouse comme ailleurs. En traçant le tableau de l'Université de Toulouse d'après ce qu'Henri de Mesmes nous en a montré, sans y mettre quelques ombres, on risquerait de se méprendre autant que le ferait celui qui jugerait les écoliers actuels exclusivement sur les compositions du concours général.

Comme Montaigne, Henri de Mesmes était un enfant précoce. Dès ses plus jeunes années, on lui avait enseigné, sous la direction d'un précepteur dévoué, J. Maludan, l'amour du travail et de l'étude. Son éducation première offre plusieurs traits de ressemblance avec celle de Montaigne, comme leur caractère paraît sympathiser. Il est donc très vraisemblable que l'existence si bien remplie de de Mesmes à Toulouse a été aussi celle de son compagnon. De Mesmes passait pour un modèle d'application ; ses maîtres lui dédiaient leurs ouvrages de classe comme à un écolier d'élite, un jeune homme de grande espérance. Moins attentif peut-être, moins esclave de la leçon du professeur, Montaigne devait étudier avec autant d'ardeur. Il donna plus tard des preuves trop évidentes d'une haute culture intellec-

tuelle pour qu'on le soupçonne d'avoir mal employé les années d'Université. Ecolier appliqué, mais primesautier, il apportait au travail les qualités et les défauts de son esprit, la vivacité d'impression cachée sous le désordre apparent des idées.

Telle fut la vie que Montaigne mena sans doute à Toulouse, pendant que son futur ami Estienne de La Boétie, étudiait à l'autre extrémité de la France, dans une Université non moins célèbre, à Orléans. L'un et l'autre ne se connaissaient pas encore. Tous deux se préparaient à remplir dignement les charges qui devaient plus tard rapprocher leurs existences. La Boétie obtint son diplôme de licencié en droit civil le 25 septembre 1553, à l'âge de vingt-trois ans. Nous ne saurions préciser ainsi la date à laquelle Michel de Montaigne obtint le sien ; la fin de ses études juridiques est aussi incertaine que leur commencement. S'achevèrent-elles à Toulouse ? Les archives de l'Université de cette ville n'ont pas encore confirmé ce fait, comme celles d'Orléans ont livré la mention du passage de La Boétie.

Désormais suffisamment instruit, le jeune homme pouvait entrer dans la vie active et aspirer aux charges honorables. Peut-être Montaigne voyagea-t-il un peu auparavant, comme on le faisait parfois. De quelques passages des *Essais,* on pourrait, en effet, conclure qu'il visita tout au moins Paris, en attendant d'obtenir les fonctions judiciaires qu'il allait bientôt remplir.

CHAPITRE III

MONTAIGNE MAGISTRAT

François Ier avait officiellement établi, en France, la vénalité des charges de judicature. C'était un excellent moyen d'obtenir les ressources nécessaires à une politique financière bien souvent désastreuse. Henri II préféra y recourir que de changer la gestion de ses finances. Après avoir ajouté une nouvelle chambre à la Cour des Aides de Paris, il fondait ainsi une nouvelle Cour des Aides à Périgueux. Bien entendu, cette mesure était justifiée par des considérations tirées du bon fonctionnement de la justice. Pour le fait des Aides et des matières de finances qui y ressortissaient, les plaideurs étaient forcés de s'adresser fort loin, à Paris ou à Montpellier : n'agissait-on pas sagement en rapprochant le juge du justiciable ? Donc, par un édit donné à Fontainebleau au mois de mars 1554 et enregistré en avril suivant au Parlement de Paris [1], le roi établissait une nouvelle Cour souveraine des Aides embrassant les trois généralités d'Agen, de Lyon et de Poitiers. Cette cour devait avoir pour siège la ville de Périgueux, « assise au milieu desdites

1. Archives nationales, *Ordonnances de Henri II*, X 1 A, 8619, f° 39.

trois généralités », et porter le titre de Cour des Aides de Guyenne, Auvergne et Poitou. Elle se composait d'un premier et d'un second présidents, de douze généraux conseillers, d'un procureur général, d'un avocat général, d'un greffier, d'un payeur des gages, d'un receveur des amendes et de trois huissiers.

Les questions de compétence étaient déterminées dans l'édit de mars 1554, comme le personnel y était dénombré. Il n'y avait plus qu'à l'appliquer. Tout à coup, le roi crut devoir revenir sur sa décision, avant de la mettre à exécution. La Cour des Aides de Paris et le Parlement de Bordeaux lui firent de pressantes remontrances ; aussi ne tardait-il pas à révoquer, par un édit de mai suivant, celui qu'il avait signé deux mois auparavant. La nouvelle Cour des Aides cessait d'être avant d'avoir existé. Cette résolution inattendue portait gravement atteinte aux intérêts de la ville de Périgueux et des magistrats désignés pour remplir des fonctions dans cette juridiction. Ceux-ci s'efforcèrent de faire entendre raison au roi et invoquèrent, par la bouche de leurs deux présidents, les motifs qui leur étaient favorables. Changeant encore une fois d'avis, Henri II ne persista pas à frustrer Périgueux d'une faveur qu'il lui avait concédée, et, par un édit donné à Nisy-le-Château en juin 1554 et enregistré le 2 juillet par le Parlement de Paris [1], il rétablissait dans cette ville la Cour des Aides de Guyenne, Auvergne et Poitou. Cette fois,

1. Archives nationales, *Ordonnances de Henri II*, X 1 A, 8619, f° 100.

les indécisions du début étaient terminées, et l'édit allait recevoir son effet. Avant la fin de la même année, le 16 décembre 1554, le président Pierre de Carle, du Parlement de Bordeaux, désigné pour cela par le roi, procédait à Périgueux à l'installation de cette juridiction nouvelle.

Ni l'édit de création de la Cour des Aides de Périgueux ni l'édit de rétablissement ne mentionnent les noms des magistrats qui la composaient. Par suite d'un contrat, le roi laissait au maire et aux consuls de la ville « la nomination et présentation » des personnes qui devaient remplir des fonctions à la Cour des Aides, moyennant le paiement préalable par la municipalité de 50,000 écus, représentant la finance des offices. Le texte de ce contrat ne nous est pas connu. Seul, un extrait des registres de l'Hôtel de Ville de Périgueux, assez inexactement publié à la fin du siècle dernier [1], résume ces clauses et mentionne les nouveaux conseillers. Le deuxième nom est celui de Pierre Eyquem de Montaigne, « le dit Eyquem seigneur de la maison de Montaigne en Périgord ».

S'il fut ainsi général conseiller aux Aides, Pierre Eyquem ne dut pas l'être longtemps. Peut-être même ne s'était-il mis sur les rangs que pour laisser bientôt après à son fils Michel l'office qu'il avait sollicité. Le 1er août 1554, quelques jours seulement en effet après que la Cour des Aides de Périgueux fut défi-

1. *Recueil de titres et autres pièces justificatives employés dans le mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux.* Paris, 1775, in-4°, p. 545.

nitivement établie, Pierre Eyquem était élu maire de Bordeaux. Sans doute que le maire de Bordeaux ne cumula pas ces fonctions avec celles de général des finances à Périgueux ; du moins il ne paraît pas qu'il en ait usé ainsi. Son fils aîné, au contraire, était en âge d'accepter une charge judiciaire et de tenir un emploi dans le monde. Le père dut donc résigner en faveur de son fils l'office que nous voyons celui-ci remplir plus tard. On a dit que Michel de Montaigne, âgé seulement de vingt et un ans, était trop jeune alors pour faire partie d'une cour souveraine de justice. L'objection est mal fondée. Par ce temps de multiplication des offices de judicature, le pouvoir était fort accommodant sur l'âge des postulants. On obtenait sans peine des dispenses d'âge pour les charges du Parlement, témoin Estienne de la Boétie nommé conseiller à Bordeaux à vingt-trois ans seulement. Pour les Cours des Aides, juridiction inférieure en considération, la chose était plus facile encore. Henri de Mesmes, le puîné de Montaigne, fut admis, en 1552, comme conseiller à la Cour des Aides de Paris à l'âge de vingt ans[1]. C'est donc ainsi sans nul doute que Michel de Montaigne dut entrer dans la magistrature, en succédant à son père que d'autres devoirs avaient bientôt éloigné de ces fonctions[2].

1. *Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, publiés par Édouard Frémy, p. 147 : « Au retour, il (son père) me fit prendre un office de conseiller en la Cour des Aides (de Paris), pour ce que j'estois si jeune qu'on ne m'eust pas admis ailleurs. Là je fus examiné et jugé capable, le 9e febvrier 1551 (1552), âgé de vingt ans ou peu plus ».

2. Une autre remarque me confirme dans la pensée que Montaigne a succédé directement à son père et l'a remplacé

Organisée et installée, la nouvelle Cour des Aides de Périgueux n'avait plus qu'à exercer ; ce ne fut pas sans encombres ; aussi n'exerça-t-elle pas longtemps. Sa création avait soulevé des conflits d'attributions dont l'issue lui fut fatale. La Cour des Aides de Montpellier, notamment, dont l'existence était déjà ancienne et dont le ressort avait la plus grande étendue du royaume après celui de Paris, s'était plaint vivement que sa juridiction fut amoindrie. Le différend fut porté devant le Conseil du roi, qui par un arrêt du 26 novembre 1556, donna raison aux généraux de Montpellier. Le lendemain 27 novembre, des lettres patentes confirmaient cette décision et ordonnaient que, dorénavant, le Rouergue, le Quercy et la Guyenne ressortiraient à la Cour des Aides de Montpellier, comme cela avait lieu avant la création et l'érection de la Cour des Aides de Périgueux. Celle-ci ne conservait de juridiction en Guyenne que sur les parties de cette province qui ne relevaient pas du Parlement de Toulouse, et son domaine se trouvait singulièrement réduit [1]. C'était le prélude de la suppression finale. Quelques mois

presque aussitôt après l'établissement de la Cour des Aides de Périgueux. Le nom de Pierre Eyquem est le second des nouveaux conseillers ; plus tard nous voyons celui de son fils tenir le même rang, et l'ordre dans lequel sont classés ses collègues paraît être celui d'ancienneté. Eût-on conservé à Michel de Montaigne cette place de faveur si celui-ci n'avait pas succédé immédiatement à son père et sans intervalle appréciable, au moment même de l'installation de la nouvelle cour ?

1. Guillaume Blanchard, *Compilation chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France*. Paris, 1715, in-f°, t. I^er^, col. 758.

seulement après, en mai 1557, paraissait un nouvel édit supprimant totalement la Cour des Aides de Périgueux ainsi démembrée et incorporant son personnel à celui du Parlement de Bordeaux [1].

Cette mesure était justifiée encore une fois par les besoins du service et par l'avantage des plaideurs. La vraie raison cependant est plus politique et se rattache à des motifs d'ordre général. Henri II commençait à sentir les dangers de la création des charges qu'il avait instituées partout sans autre règle que son bon plaisir et les besoins de ses finances. Maintenant il essayait d'enrayer et, autant qu'il le pouvait, de revenir en arrière. Le Parlement de Paris, dont la constitution avait été modifiée, allait être rétabli dans son état primitif, et, poussant plus avant les choses, le roi avait résolu de réduire graduellement les offices des cours souveraines au nombre existant lors de l'avènement de François Ier. La décision, si elle fut prise, ne fut jamais pleinement appliquée. C'est pourtant de cette pensée que découle le rattachement de la Cour des Aides de Périgueux au Parlement de Bordeaux, bien que ce rattachement n'eût pas d'effets financiers immédiatement appréciables.

Le Parlement de Bordeaux, lui, ne considérait pas les choses du même œil que le roi. Il voyait surtout dans cette détermination ce qu'elle avait de contraire aux intérêts de ses membres ; aussi ne s'y soumit-il pas dès l'abord. Le 30 juillet 1557, il décida d'envoyer à Paris une délégation « devers le roi et

1. Guillaume Blanchard, *op. cit.*, col. 767.

messieurs de son privé Conseil pour faire les remontrances audit seigneur pour raison de la suppression des Aides établies à Périgueux et incorporation en la Cour ». Le 11 octobre, les délégués sont de retour de Paris et ils rendent compte de leur mission au Parlement. Leurs remontrances n'ont guère eu que des mobiles d'intérêt. On redoutait surtout que l'incorporation de tant de conseillers récents ne diminuât trop sensiblement les épices, dans un Parlement où il y avait « plus d'officiers que d'affaires ». Les envoyés bordelais réclamaient donc que ces nouveaux venus fussent répartis parmi toutes les autres cours souveraines du royaume.

Le roi ne crut pas devoir accorder cette demande, mais il chercha un moyen terme pour tout concilier. En septembre, il fit paraître un édit qui rappelait un précédent édit de François Ier porté en 1543 et établissant une Chambre des Requêtes au Parlement de Bordeaux. Bien que légalement instituée, celle-ci n'avait jamais été formée. Le roi ordonnait donc que les conseillers des Aides de Périgueux composeraient désormais cette Chambre des Requêtes, tout en continuant à connaître des matières des Aides. C'était une cote mal taillée, et fort mal taillée, car les nouveaux conseillers jugeaient les matières des Aides, c'est-à-dire les matières fiscales, en dernier ressort et en toute souveraineté, tandis que, comme Chambre des Requêtes, ils ne pouvaient décider des causes de leur compétence qu'en premier ressort et sauf appel aux autres chambres du Parlement. De là, une source perpétuelle de conflits. Pour les éviter, le roi prit la peine, il est vrai, de recommander, dans des

lettres patentes d'octobre 1557, que les officiers de la Cour des Aides de Périgueux, qu'il appelle par leurs noms et au nombre desquels figure Michel Eyquem de Montaigne, fussent « conseillers » en la cour du Parlement « et du corps d'icelle », traités par conséquent selon les prérogatives des autres conseillers [1].

Le Parlement de Bordeaux sembla se soumettre à cette injonction, et, le 3 décembre 1557, les anciens généraux de Périgueux furent admis dans son sein. Michel de Montaigne occupe la seconde place dans la liste des nouveaux conseillers.

On pouvait croire après cela les difficultés aplanies ; elles l'eussent été avec de la bonne volonté, mais le Parlement en mit aussi peu que possible. La magistrature possédait alors de singuliers moyens dilatoires et, quand ses intérêts paraissaient être en jeu, elle savait épuiser tous les atermoiements avec la patience de gens d'affaires retors. Entre les nouveaux et les anciens conseillers commença, au contraire, une lutte incessante, qui dura plusieurs années, bien faite pour refroidir un néophyte. Les péripéties de ces chicanes sont trop fastidieuses pour être énumérées ici [2]. Nous ne rappellerons que ce qui est nécessaire pour comprendre l'atti-

1. Archives départementales de la Gironde, *Registres du Parlement de Bordeaux*, vol. XXXV, f° 1 et f° 35.

2. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790)*, Bordeaux, 1878, in-8°, t. I^er^, pp. 103-112. — *Chronique du Parlement de Bordeaux*, par Jean de Métivier, publiée par Jules Delpit. Bordeaux, 1887, in-8°, t. II, *passim*.

tude de Montaigne. Disons donc seulement que, quelques années après, Charles IX crut devoir, par un édit d'août 1561, supprimer « la Cour des Aides et Chambre des Requêtes ès Parlement de Bordeaux » et ordonner l'incorporation pure et simple de ses membres au Parlement. Cela simplifiait les choses. Néanmoins, il fallut l'édit de jussion du 20 septembre pour faire enregistrer le premier, ce qui n'eût lieu que le 13 novembre suivant. Le Parlement avait lutté jusqu'au bout. Désormais, les anciens conseillers des Aides avaient une situation fort nette : huit d'entre eux furent placés à la première Chambre des Enquêtes, tandis que les sept autres allaient à la seconde. Je ne saurais dire dans quelle section se trouvait Michel de Montaigne.

Dès le lendemain s'élevait une question de préséance à laquelle Montaigne est mêlé. Fallait-il faire remonter l'entrée des nouveaux conseillers au jour de leur première inscription sur les registres du Parlement, en 1557, ou bien devait-on s'en tenir simplement à la date de l'édit de jussion enregistré la veille ? Ce litige fut soulevé par le conseiller Sarran de Lalanne, qui avait été admis comme conseiller à Bordeaux dans le long intervalle qui sépare 1557 de 1561. Celui-ci prétendait que la date de réception des anciens conseillers des Aides au Parlement de Bordeaux remontait à la veille seulement et demandait aux chambres assemblées de vouloir bien déclarer qu'il précéderait ces derniers arrivés, sans égard à leur première inscription [1].

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. VI, p. 7 : Ordonnance du Parlement sur une question de préséance entre les généraux des Aides et le conseiller Sarran de Lalanne.

Cette prétention n'était pas admise, comme on le pense, par les conseillers périgourdins. Leur ancien président, Antoine Poynet, actuellement président de l'une des Chambres des Enquêtes, réclama quelques instants à la Cour afin que ses collègues et lui pussent en conférer. Bientôt après ceux-ci rentrèrent en séance, et Michel de Montaigne prit la parole au nom de tous. Il fit remarquer qu'il n'était pas raisonnable que le conseiller Sarran de Lalanne les précédât, puisqu'en réalité ils avaient fait partie de la Cour avant lui. D'ailleurs, dans son édit de jussion, le roi n'ordonnait-il pas que les conseillers dont il imposait l'admission garderaient le rang qu'ils avaient au moment de leur réception à la Chambre des Requêtes, en 1557 ? Montaigne ajouta que ses collègues et lui avaient été considérés comme conseillers et avaient joui des prérogatives attachées à ce titre puisqu'ils assistaient à la réception de Sarran de Lalanne et avaient opiné à son examen. Enfin, en terminant, Montaigne fit remarquer que le Parlement n'en usait point à l'égard des anciens conseillers des requêtes incorporés la veille ainsi qu'il en usait d'ordinaire à l'égard d'un membre nouveau : « La Cour ne leur faisait faire autre serment que icelluy qu'ils avaient premièrement fait, lorsqu'ils furent pourvus desdits états de président et conseillers en icelle, et qu'aussi ils avaient précédé ledit de Lalanne ès processions et actes publics où la Cour s'était trouvée en cour, sans que ledit de Lalanne se fût plaint. »

Ces raisons eussent semblé probantes à des esprits moins prévenus ; le caractère de l'orateur devait y ajouter une force de plus. Tout cela ne suffit cepen-

dant pas à donner gain de cause à Montaigne et aux intérêts qu'il représentait. Sarran de Lalanne reconnut la justesse des moyens invoqués : il confessa qu'à l'entrée à Bordeaux de la princesse Elisabeth, fille de Henri II, qui se rendait en Espagne, il avait effectivement été précédé, dans l'ordre des préséances, par les anciens magistrats de Périgueux. Mais il n'en persista pas moins dans ses réquisitions et pria le Parlement de vouloir bien en délibérer. C'est ce que la Cour fit séance tenante, après avoir invité à sortir tous les intéressés et les conseillers qui leur étaient alliés. Heureux de protester contre un état de choses qu'il avait combattu et qu'il n'acceptait qu'à contre-cœur, le Parlement s'empressa de donner gain de cause au conseiller de Lalanne contre ses adversaires. Il rendit une ordonnance que ses registres mentionnent, et, « pour certaines grandes considérations », il décidait que le conseiller de Lalanne aurait désormais le pas sur « les présidents et conseillers desdites Requêtes à présent incorporés à ladite Cour ». C'était là une atteinte à des droits acquis, que le Parlement n'avait pu justifier par aucune considération sérieuse ; il n'avait pas moins voulu se donner la satisfaction d'une petite vengeance à l'endroit des intrus. Lorsque cette solution fut communiquée au président Antoine Poynet, celui-ci, fort mécontent de la sentence, répondit que ses collègues et lui allaient se pourvoir auprès du roi.

Tel est le premier acte de la vie judiciaire de Montaigne. Ce n'est pourtant pas la première fois qu'on rencontre son nom dans les registres du Parlement de Bordeaux. On y remarque auparavant

la trace d'un congé. N'était-ce pas commencer sa magistrature comme elle devait s'écouler, c'est-à-dire volontiers au dehors et souvent loin du palais? En septembre 1559, on constate que Montaigne est « absent pour le service du roi et par le congé de la Cour ». Nous savons, en effet, par lui-même qu'il vint à Paris à cette époque. Pour quelle raison ? Il n'en dit rien, mais il nous apprend en deux endroits de ses ouvrages qu'il poussa jusqu'à Bar-le-Duc. Ce fut à la suite du roi François II, qui conduisait alors en Lorraine Claude de France, sa sœur, mariée à Charles III, duc de Lorraine. Ce voyage n'eut d'autre portée pour Montaigne que les agréments d'un déplacement officiel.

Quelle que fût la manière dont il allait y tenir son rang, Montaigne appartenait bien désormais au Parlement de Bordeaux. Nous verrons sa conduite en examinant successivement les évènements auxquels il prit part. Pour mieux faire comprendre le rôle du magistrat, essayons de retracer auparavant l'organisation du corps dont il était membre. Supprimé après la terrible répression de la révolte de 1548 par le connétable de Montmorency, le Parlement avait été rétabli à Bordeaux dès le commencement de janvier 1550. Fondé en 1462 par Louis XI, il avait déjà près d'un siècle d'existence, et les traditions avaient eu le temps de naître et de grandir dans son sein. Si son ressort était peu étendu, la région qu'il embrassait était riche et les affaires y abondaient; aussi en recherchait-on les offices. Quelques magistrats bordelais jouèrent d'ailleurs un rôle politique important, notamment comme ambassadeurs, et jetèrent ainsi de l'éclat sur la compagnie dont ils

étaient membres : Jean de Calvimont, par exemple, le grand-père de La Boétie, fut chargé de diverses missions de François Ier auprès de Charles-Quint, et il laissa la réputation d'un diplomate habile. Mais la plupart des conseillers furent surtout des légistes, et c'est comme tels qu'ils acquirent de l'influence sur les affaires publiques.

Nous ne nous faisons guère une idée exacte des difficultés que présentait l'application de la loi ; l'interpréter, savoir se retrouver dans le dédale de ses prescriptions contradictoires, était donc une force considérable. A la connaissance des ordonnances royales, il fallait joindre celle du droit romain écrit, qui était le droit commun de toutes les provinces du Midi de la France, et celle des nombreuses coutumes locales régissant une ville ou une région. A Bordeaux, les juges avaient à appliquer les coutumes de Bordeaux, de Bayonne, de Dax, de Saint-Sever, de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, les usances de Marsan, Cursan, Gabardon et d'autres contrées encore. La tâche était particulièrement délicate, exigeait une science à la fois profonde et variée, pour permettre de faire usage chaque jour de textes si dissemblables. Trop souvent, il est vrai, les magistrats s'en tenaient à la lettre, étouffant l'esprit de la loi sous un amas de citations hétérogènes. Si on peut leur refuser la netteté du jugement, la clarté des débats, on ne saurait leur enlever l'érudition patiemment conquise, le courage des longs labeurs et des besognes arides. Tout cela suffisait pour leur donner une légitime autorité.

Au reste, ces qualités et ces défauts étaient bien

ceux du temps. Ardents et sans mesure, les esprits apportaient en tout le même désir d'apprendre et étalaient leur science avec le même manque de retenue. La sève trop abondante poussait en tous sens des rameaux trop touffus. Rien ne fatiguait ces tempéraments, auxquels, pour se délasser de leurs travaux, il fallait des distractions sévères qui eussent épuisé de moins vigoureux. A côté de la jurisprudence, on étudiait la philologie au Parlement de Bordeaux, et, dans la rénovation qui réchauffait les cendres de la vieille Aquitaine, les hommes de loi ne furent ni les moins enthousiastes ni les moins savants[1]. André Tiraqueau et Briand de Vallée, tous deux conseillers au Parlement de Bordeaux, comptent tous les deux aussi au nombre des premiers et des plus fervents amis de Rabelais. Juriste et philologue en même temps, Arnaud de Ferron mène de front l'étude des coutumes locales et la préparation d'une histoire de France. Du président Nicolas Bohier jusqu'à Emar de Ranconnet, les magistrats qui cultivent les lettres ne sont pas rares à Bordeaux, et il faudrait tout au moins citer ici les noms de Charles de Malvin de Cessac, de Guillaume de Lur de Longa, de Guy de Galard de Brassac. « A Bordeaux, dit Joseph Scaliger, du temps de mon père, entre soixante sénateurs, il y en avait plus de vingt habiles et doctes personnages. » L'éloge n'a rien d'exagéré, et, venant d'une telle bouche, il mérite qu'on s'en

1. R. Dezeimeris, *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au seizième siècle*, 1864, in-8°, p. 20, et aussi introduction aux *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé :* De l'Amour (1868, in-8°).

pare. Jules-César Scaliger avait rencontré, en effet, parmi les magistrats bordelais des hommes dignes d'apprécier sa haute science, et maintes lettres confirment les bonnes relations qui existèrent entre ces juristes et le critique d'Agen.

Je n'ai pas encore prononcé à dessein le nom du plus célèbre des magistrats bordelais d'alors, de celui en qui Montaigne allait trouver un frère d'élection, d'Estienne de La Boétie. En rapprochant les personnes, en confondant les travaux, la confraternité du Parlement donnait naissance à des liaisons solides, fondées sur l'estime mutuelle et sur la fréquentation quotidienne. Certes, si aucune de ces liaisons n'eut l'éclat ni la grâce touchante de l'amitié qui unit ensemble Montaigne et La Boétie, dans toute la force de leurs sentiments généreux, d'autres sans doute furent aussi sincères et aussi vraies. Issus d'une même origine, sortis de la bourgeoisie et du haut négoce, les conseillers au Parlement de Bordeaux avaient les mêmes tendances et les mêmes aspirations. Autant que leurs préoccupations professionnelles, les liens de parenté les rapprochaient donc les uns des autres et cimentaient la cohésion de la Cour. Parfois, ces mêmes relations familiales suscitaient des rivalités, des inimitiés ; le plus souvent elles unissaient encore davantage ceux que des charges identiques avaient rassemblés. Le Parlement acquit de la sorte à Bordeaux une autorité considérable, qui résultait surtout de ce que la magistrature s'accordait dans ses goûts et dans ses ambitions et qu'elle avait gardé une intimité étroite avec la bourgeoisie et le riche commerce de la ville.

Au Parlement Montaigne était donc bien dans son milieu social : déjà il y avait des parents ; bientôt il allait y compter des amis. Est-ce à dire que ses aptitudes trouvaient là leur emploi, que son ambition pouvait s'y satisfaire ? Je ne le crois pas. Sans doute, au début, il eut quelques illusions à ce sujet ; il semble qu'elles passèrent vite. La nature de son esprit ne le portait guère vers la pratique judiciaire. Il n'aimait ni les raisonnements trop savamment déduits, ni les rapprochements de textes incohérents ; son bon sens se perdait dans ces détours, sa droiture dédaignait tant de finesse. Il n'avait ni la patience ni la clarté, et sa curiosité se portait déjà sur des sujets d'une moins grande banalité. Tout d'abord, Montaigne s'efforça de s'acquitter en conscience de sa charge. Son zèle se refroidit avec le temps, car il sentait mieux que personne tout ce qui lui manquait pour être un magistrat tel qu'il le fallait. Dans le principe, les registres du Parlement de Bordeaux mentionnent assez fréquemment le rôle de Montaigne. Mais ce rôle le plus souvent est rempli à l'extérieur. Dès le 26 novembre 1561, le Parlement décida d'adresser au roi une mission par l'entremise de « M. Michel de Montaigne, conseiller, s'en allant en cour pour d'autres affaires ». Et le jeune magistrat partait quelques jours après. Quel était le motif de son voyage ? Je ne saurais le préciser, mais il est évident que Montaigne recherche alors les occasions de se présenter à la cour et essaie d'y faire figure. Sa situation à Bordeaux ne le satisfait pas complètement ; il rêve autre chose et s'efforce de parvenir plus haut. L'ambition est légitime de la part d'un

esprit de sa valeur. Cependant elle ne fut pas remplie et Montaigne en ressentit quelque humeur. C'est un peu au regret de n'avoir pas été employé utilement que nous devrons plus tard l'éloignement solitaire du philosophe. Celui-là « fait des *Essais* qui ne saurait faire des effets », dira-t-il lui-même. Maintenant, jeune et vigoureux comme il l'était, plein de flamme et d'entrain, au lieu de se terrer dans sa province, n'était-il pas plus naturel qu'il cherchât à se mêler aux affaires et aux hommes en vue ?

La missive dont Montaigne était porteur concernait les troubles religieux de Bordeaux et de la Guyenne. C'était la question la plus importante du moment ; dans cette partie de la France, elle était particulièrement ardente. Quelques mois après, la reine-mère essaya de l'apaiser par le célèbre édit de janvier 1562. Après avoir vainement cherché à terrasser l'hérésie, Catherine de Médicis prenait, sur les conseils de L'Hospital, le parti de la tolérer et permettait aux réformés l'exercice de leur culte sous certaines conditions. Les gens sensés et conciliants applaudirent à cette mesure, et La Boétie se fit l'interprète de cette élite dans des mémoires sur cet édit qui ne nous sont point parvenus, parce que Montaigne n'a pas cru devoir les publier. On verra ailleurs plus amplement par suite de quelles mauvaises volontés cette détermination de Catherine de Médicis demeura inefficace.

Cette sage tolérance devançait trop l'époque pour espérer qu'elle passât si aisément dans les mœurs. Les Parlements, qui avaient enregistré l'édit de janvier avec plus ou moins de bonne grâce, s'effor-

cèrent de le mal appliquer et d'en restreindre la portée. De leur autorité privée, ils essayèrent de décider qu'aucun officier du roi ne pourrait assister aux prêches. Puis craignant de contenir dans leur sein des membres affiliés à l'hérésie, ils s'avisèrent de demander que tous les gens de justice fissent profession de la religion catholique et romaine.

C'est le Parlement de Paris qui donna l'exemple. Le samedi 6 juin 1562, toutes chambres assemblées, il décidait que ses membres feraient profession publique de la religion catholique, attesteraient sous serment qu'ils acceptaient les articles promulgués par la Sorbonne en mars 1543 et agréés par la Cour en juillet de la même année et signeraient le procès-verbal de cette prestation de serment. Quatre jours après, le mercredi de la semaine suivante, le procureur général requérait l'exécution de cette décision qui fut remplie sans retard.

A cette date, Montaigne se trouvait à Paris. Il vint se présenter au Parlement et demanda qu'on l'admît également au serment. Voici en quels termes les registres conservent la mention de ce fait : « Ledit jour (vendredi 12 juin 1562), maître Michel de Montaigne, conseiller au Parlement de Bordeaux, a fait la révérence à la Cour et l'a suppliée, pour avoir voix délibérative à l'audience d'icelle, être reçu à faire profession de foi, suivant ce qu'il avait été averti avoir été ordonné par arrêt d'icelle Cour du sixième de ce mois ; ce qu'il a fait ès mains de Monsieur le Premier Président et a signé au rang des conseillers de ladite Cour [1]. » Cette demande, on le voit, était

1. Archives nationales, X, 1602, f° 384.

toute spontanée de la part de Montaigne. Il convient de le faire remarquer, car il semble qu'elle contienne autre chose qu'une démarche de courtoisie.

On considérait alors les Parlements comme les membres d'un tout, un et indivisible, et leurs conseillers étaient réputés faire partie du même corps. Montaigne pouvait donc, en vertu de ce principe, demander et obtenir entrée au Parlement de Paris. Quand il le fit, des circonstances spéciales donnaient à sa requête un caractère particulier. Quelques jours auparavant, la Cour avait pris une résolution fort nette, qui venait d'être appliquée. Pourquoi Montaigne demanda-t-il à s'y soumettre, lui que rien n'obligeait à cela ? Entendait-il donner de la sorte son approbation à une mesure qui restreignait les édits de tolérance ? Voulait-il montrer par là qu'il ne lui coûtait pas de faire profession ouverte de la religion romaine ? Il est intéressant de constater la spontanéité de la détermination. Quand Montaigne venait ainsi prêter serment de catholique sans y être convié, les cours de province n'avaient pas encore exigé de leur personnel une pareille affirmation. A Bordeaux, notamment, la décision ne fut prise qu'un mois après, le 17 juillet, et on l'exécuta seulement dans la séance du 24 juillet, chacun venant faire adhésion entre les mains du Premier Président [1]. Il en fut de même, avec plus ou moins de facilité, à Rouen et à Toulouse [2]. Pourquoi Montaigne

1. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. Ier, p. 155. — E. Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. Ier, p. 415.

2. A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, 1840,

prit-il les devants ? Faut-il en conclure que l'attitude du Parlement de Paris lui sembla excellente ? En ce cas, il ne serait pas le seul dont la jeunesse se montra moins tolérante que l'âge mûr.

Montaigne resta alors assez longtemps éloigné de son poste. Si aucune fonction ne l'attachait au roi, il cherchait bien visiblement à ne pas quitter la cour. On a cru jadis que notre philosophe avait rempli la charge de secrétaire de Catherine de Médicis ; l'erreur est depuis longtemps reconnue, et François Montaigne, qui fut secrétaire ordinaire de la chambre du roi et de la reine-mère, n'avait qu'une analogie de nom avec le nôtre. Le long séjour de Michel de Montaigne à la cour, à cette époque, n'en est pas moins indiscutable. Le Dr Payen pense qu'il a duré au moins jusqu'en février 1563 [1]. Je n'y contredis pas. C'est ainsi que Montaigne put accompagner Charles IX à Rouen et que, sans doute, il assista au siège de cette ville. Rouen, on le sait, était tombé au pouvoir du parti huguenot à la suite d'une émeute locale, dans la nuit du 15 au 16 avril 1562. Grâce à l'énergie de Montgomery, les réformés étaient parvenus à s'y établir très fortement. Il fallut reprendre la ville de haute lutte, et le siège fut meurtrier. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, père du futur Henri IV, qui soutenait alors la politique de la reine-mère et dirigeait les travaux d'investissement, y fut mortel-

in-8°, t. II, p. 416. — Dubédat, *Histoire du Parlement de Toulouse*, 1885, in-8°, t. Ier, p. 409.

1. Dr J.-F. Payen, *Examen de la vie publique de Montaigne, par M. Grün*. Paris, 1856, in-8°, p. 31.

lement atteint. L'issue fut moins fatale au duc de Guise qui s'y trouvait aussi : il faillit perdre la vie des mains d'un assassin, mais échappa à ce complot. Montaigne raconte un beau trait de magnanimité du duc, à ce propos [1]. Il n'en parle pas en témoin oculaire, et dit tenir le récit de la bouche de Jacques Amyot, mais les détails sont nombreux et précis.

La ville fut enfin prise d'assaut par l'armée royale le 26 octobre 1562. Montaigne ne relate rien de cette victoire ni du pillage de la cité. Il préfère mentionner une rencontre qui lui fournit matière à réflexion : la vue d'indigènes du Brésil. Rouen était un port de commerce très important, où s'entassaient de grandes richesses. Ces choses précieuses tentèrent les vainqueurs, qui les mirent à sac. Montaigne, lui, dans cette ville de négoce, fut surtout frappé de ce qui l'instruisait et augmentait ses connaissances. Rouen avait de nombreuses relations avec l'Amérique, et tout ce qui venait de cette terre à peine connue frappait alors vivement la curiosité. Déjà, en 1550, à l'entrée solennelle qu'Henri II fit à Rouen, au nombre des divertissements que la ville offrit au roi, figurait une exhibition exotique assez semblable à celles qu'on montre de nos jours au Jardin d'Acclimatation. Dans un enclos, on avait dressé un village brésilien, dans lequel se trouvaient « cinquante naturels sauvages fraîchement apportés du pays, ayant, pour décorer leur face, les joues, lèvres et oreilles percées et entrelardées de

1. *Essais* (1580), l. I^er^, ch. XXIV.

pierres longuettes, de l'étendue d'un doigt, pollies et arrondies, de couleur d'émail blanc et vert d'émeraude »[1]. Pour que l'illusion fût complète, des singes et des perroquets avaient été lâchés dans les arbres, qui rappelaient ceux d'outre-mer. Dans ce décor approprié, les indigènes se livrèrent à leurs occupations et à leurs jeux; ils simulèrent un combat « si près de la vérité », qu'il parut à tous les spectateurs être « véritable ».

Charles IX et sa mère pénétraient à Rouen dans des circonstances trop douloureuses pour qu'il pût y avoir des fêtes en leur honneur[2]. Aussi n'est-ce pas un pareil spectacle qu'on leur offrit. Mais le commerce de Rouen avec l'Amérique était constant[3]. Il se trouvait alors dans la ville trois indigènes brésiliens qui avaient « quitté la douceur de leur ciel pour venir voir le nôtre ». Certes, le moment n'était guère bien choisi pour montrer à ces étrangers la civilisation européenne. Le jeune roi prit plaisir à les interroger. Curieux de ce qu'il n'avait pas encore

1. Pour grossir ce nombre, il y avait aussi des matelots et des voyageurs qui prirent le costume de ces indigènes dont ils connaissaient le pays et la langue.

2. Charles IX revint à Rouen au mois d'août de l'année suivante et il y fut déclaré majeur. A cette date, Montaigne était retenu auprès du lit de mort de La Boétie.

3. Les négociants essayaient de tirer profit des sauvages et de les vendre, ce qui donna lieu à un bel arrêt du Parlement de Bordeaux. En février 1571, il ordonnait « que tous les nègres et mores qu'un marchand normand avait conduits en cette ville pour les vendre seraient mis en liberté : la France, mère de liberté, ne permet aucuns esclaves ». (Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise*, 1619, in-4°, f° 42.)

vu, Montaigne leur parla aussi, et, quoique son interprète fût fort insuffisant, il essaya d'en tirer des enseignements. Il les questionna sur leurs mœurs, leurs coutumes, et reçut du profit de leurs réponses. Il trouva que ces sauvages ne manquaient pas de sens et que leurs usages avaient, à tout prendre, une certaine logique. Et il ajoute malicieusement : « Mais quoi ! ils ne portent pas de haut de chausses ! » C'est, plus d'un siècle auparavant, le « Comment saurait-on être Persan ? » de Montesquieu, dit avec la même ironie narquoise.

Il était intéressant de noter au passage cet entretien avec les « sauvages ». La nature de la curiosité d'esprit de Montaigne s'y découvre déjà. Assurément il importerait davantage de connaître par le menu les causes de ce voyage à Rouen, pourquoi Montaigne s'éloignait ainsi de sa charge, ce qui le retenait à la cour et ce qu'il y fit. Rien de positif ne saurait nous le dire. Montaigne n'avait pas tout à fait trente ans alors, et les longs espoirs lui étaient permis : il arrivait à cet instant de la vie où l'on voit nettement les difficultés de l'avenir, mais où on se sent la force de les vaincre. Autant que tout autre, Montaigne avait le sentiment de sa valeur ; il eut donc la légitime ambition de la mettre à l'épreuve. Plus tard, à l'heure de l'examen de conscience, il écrivait : « J'ai assez duré pour rendre ma durée remarquable et enregistrable. Comment ? Il y a bien trente ans[1]. » C'est à cette époque qu'il faisait remonter les commencements de sa durée « enregistrable ». Mais cette parole éveille

1. *Essais* (1595). I. II, ch. xv.

notre curiosité plutôt qu'elle la satisfait ; elle nous fait rêver plutôt qu'elle nous instruit. A quoi le jeune conseiller au Parlement de Bordeaux dut-il s'employer ? Vers quelles affaires tourna-t-il son activité naissante ? Y réussit-il ? Faut-il croire, comme on l'a écrit, que Montaigne s'efforça alors de rapprocher le roi Antoine de Navarre du duc de Guise et qu'il chercha à servir d'intermédiaire entre eux ? Je ne le pense pas. Les circonstances ne prêtaient pas à de pareils calculs que le caractère indécis du roi de Navarre rendait fort précaires. Au surplus, rien ne désignait Montaigne pour cette besogne délicate. Il est vraisemblable que Montaigne chercha à jouer un rôle dans les affaires plutôt qu'il en joua un. Riche et bien apparenté, pourvu d'une importante charge en province, il essayait d'attirer les yeux sur lui et ambitionnait de se mettre en évidence. C'est pour cela sans doute qu'il se tenait si volontiers à la cour, négligeant son office de Bordeaux. Mais aucun document ne permet de rien affirmer. C'est là un point obscur que l'on n'a pu encore éclaircir.

D'ailleurs, si la nature de Montaigne était enthousiaste, elle se lassait vite et répugnait à l'effort. Il manquait d'énergie et de constance. Jeune, plein de fougue, Montaigne avait les qualités et les défauts de son âge. Les ardeurs de son tempérament étaient vives, et par lassitude autant que par goût du plaisir, il ne savait les réprimer. Il trouva un contrepoids moral à ce penchant pour la volupté dans son amitié célèbre avec La Boétie. Plus âgé de deux ans que Montaigne, La Boétie avait de la droiture et de la fermeté. Si sa jeunesse ne manqua pas des séduc-

tions du plaisir, elle avait pourtant été studieuse. Il avait su se tracer des devoirs, cherchant le bonheur dans une union bien assortie, tandis que Montaigne n'avait pas encore su se fixer. Cet exemple donnait donc à La Boétie une autorité sur son compagnon ; elle ne fut pas inutile pour guider et soutenir Montaigne. J'ai dit ailleurs quelle haute idée La Boétie se faisait de l'amitié ; j'ai examiné en détail l'influence de cette nature forte sur l'esprit de Montaigne. Ce n'est pas ici le lieu d'y revenir. C'est le bruit de la précoce renommée de La Boétie qui poussa Montaigne vers lui. Philologue consommé, La Boétie avait déjà mérité les éloges de Jules-César Scaliger, et l'éloquence entraînante du *Contr'un* avait fait à son auteur une juste réputation. Montaigne fut séduit comme les autres par ces mérites : il voulut connaître le généreux écrivain. Mais il ne semblait attendre de ce commerce nouveau que le charme des relations intellectuelles. Il y trouva, de plus, le réconfort d'une amitié intime et vraie.

On sait combien Montaigne découvrit rapidement les qualités de cœur de La Boétie : ce fut le coup de foudre de l'amitié. « A notre première rencontre, qui fut par hasard, en une grande fête et compagnie de ville, dit Montaigne, nous nous trouvâmes si pris, si connus, si obligés entre nous, que rien dès lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre. » Et tout le monde connaît l'admirable cri échappé à Montaigne : « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne peut s'exprimer qu'en répondant : « Parce que c'était lui, parce que c'était moi ! » On sait moins bien quelle part La Boétie eut à cette éclosion.

Certes il ne le cédait en rien à Montaigne pour la générosité des sentiments; lui aussi avait le culte de l'amitié, et la droiture de son âme gagna sans peine le frère qu'il voulait se donner. Désormais, dans cette intimité, La Boétie aura le rôle d'un ami plus âgé et plus mûr, volontiers moraliste, sentant les défauts de son compagnon et le stimulant doucement. Ce rôle, au reste, allait à son caractère, tandis que Montaigne semble s'être laissé guider par cette sagesse supérieure. Toutes ces nuances se retrouvent bien nettes dans les pièces de vers latins adressées par La Boétie à son ami : l'affection inquiète de La Boétie y revit ; on y entend un écho de ses appréhensions. Il redoute que Montaigne, dont l'âme est droite, mais faible, ne se laisse entraîner hors du devoir, délibérément accepté. Il réchauffe cette tiédeur, il montre la noblesse d'un idéal poursuivi, il vante surtout le bonheur des vertus domestiques et convie Montaigne à les pratiquer. Ce sont là des conseils dont il ne faudrait pas exagérer la portée. On ne saurait y voir d'application trop directe. Il convient seulement de les signaler pour mieux juger une amitié que le temps a immortalisée.

Rien ne faisait présager que ces années de bonheur seraient si peu nombreuses, car l'avenir était ouvert aux deux jeunes gens. Brusquement ce lien vint à se rompre et Montaigne en souffrit cruellement. Il s'était livré tout entier, avec la fougue d'une âme trop heureuse de se donner, et la mort prématurée qui lui enlevait un ami si cher semblait le frapper lui-même. Il perdait tout ensemble un confident et un appui. La conformité de leur charge les rappro-

chait sans cesse l'un de l'autre, et Montaigne aimait à se sentir maintenu par un tel voisinage. Aux instants de défaillance, le soutien était proche, et il n'est pas téméraire d'affirmer que Montaigne s'y appuyait parfois. Aussi quand l'ami fut à jamais absent, celui qui survivait prit en dégoût cette charge qui ravivait sa douleur. « J'étais déjà si fait et accoutumé à être deuxième partout, s'écrie mélancoliquement Montaigne, qu'il me semble n'être plus qu'à demi. »

A vrai dire, si ce motif est le plus touchant de ceux qui déterminèrent Montaigne à quitter sa charge, il ne fut pas le seul. Jamais Montaigne n'avait été un magistrat modèle, et l'exemple de La Boétie lui-même n'avait pas réussi à exciter son émulation. Entré au Parlement pour des raisons de convenance, il n'avait ni le goût de sa profession ni l'ambition d'y faire figure. Nous l'avons vu, ses secrets desseins l'eussent plus volontiers porté vers le maniement des affaires publiques que vers l'interprétation de la loi. Tandis que La Boétie remplissait avec soin son office, Montaigne s'en détournait aisément. J'ai retrouvé un certain nombre de rapports autographes de La Boétie sur les causes qui lui étaient confiées. Un plus petit nombre, au contraire, de ces documents nous est parvenu pour Montaigne, bien que Montaigne ait été plus longtemps que La Boétie conseiller au Parlement de Bordeaux. Est-ce un pur effet du hasard ? Sans doute, il faut tenir compte des circonstances fortuites. Il me semble, malgré tout, que cette proportion répond à un état de choses exact. Et si, poussant plus avant

la comparaison, on rapproche ces rapports les uns des autres, on ne rencontre pas, dans ceux de Montaigne, les qualités de ceux de La Boétie : la clarté, la netteté des déductions, la précision des faits. Pour être sobre et court, Montaigne est sec. Son style juridique n'est pas formé comme celui de La Boétie ; on y sent du vague, de l'indécision ; c'est le langage d'un homme qui essaie d'accommoder à sa propre nature des façons de penser et de dire étrangères à son tempérament.

Comme plus tard Montesquieu, Montaigne, en effet, ne trouvait pas dans la magistrature l'emploi de ses facultés naturelles. Sa curiosité d'esprit était plus vaste et dépassait les bornes du palais ; elle embrassait tout ce qui a vie et non pas seulement un petit monde borné, étroit, à demi fermé. Montaigne manquait aussi de quelques-unes des qualités qui font l'ornement des magistrats. N'étant pas orateur, il n'était propre ni aux harangues ni aux rapports d'apparat. S'il avait à tenir « un propos de conséquence » et « de longue haleine », il lui fallait écrire d'abord ce qu'il devait dire, et l'apprendre par cœur. Ni pour lui ni pour autrui, il n'aimait à délibérer ; la décision le troublait et la considération de toutes les conséquences de ses actes l'empêchait de prendre un parti. Lui, que ses lectures stimulaient si heureusement et qui rapprochait si volontiers les auteurs quand une comparaison se présentait d'elle-même à son esprit, il ne savait pas, pour les besoins d'une cause, rassembler et coudre une suite de textes qui ne lui disaient rien. Ces habitudes du palais lui paraissaient mesquines et rabaissant les gens de loi.

Ainsi qu'un dessinateur crayonne au passage les types qu'il coudoie, Montaigne saisit et note dans son souvenir les travers des collègues auprès desquels il doit passer les longues heures de l'audience. Ils ne sont pas flattés. Que pensez-vous de ce « conseiller de ma connaissance », si fier d'avoir « dégorgé une battelée de paragraphes d'une extrême contention et pareille ineptie », qu'il marmotte entre ses dents avec conviction, jusque dans l'endroit le plus retiré du palais : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam?* Et ce président qui se vantait devant Montaigne « d'avoir amoncelé deux cents et tant de lieux étrangers dans un sien arrêt présidental » ? Et cet autre juge, dont Montaigne a « ouï parler », et qui mettait en marge de ses livres de droit, en face des points obscurs : « question pour l'ami », voulant dire que la question était assez embrouillée pour qu'on pût impunément favoriser celui qu'on voulait ? Ne sont-ce pas là d'amusants croquis? Prenons garde : l'ironie devient cruelle sous son apparente bonhomie. « De ce même papier, où il vient d'écrire l'arrêt de condamnation contre un adultère, le juge en dérobe un lopin pour en faire un poulet à la femme de son compagnon. » Montaigne avait-il assisté à une semblable scène? Il ne le dit pas, mais il ajoute : « Tel condamne les hommes à mourir pour des crimes qu'il n'estime point fautes. »

Ceux qui, par profession, sont appelés à juger les faiblesses d'autrui devraient en être exempts. C'est le sentiment de Montaigne, qui se défiait de lui-même, de son jugement, de ses passions. « Lorsque l'occasion m'a convié aux condamnations crimi-

nelles, dit-il, j'ai plutôt manqué à la justice. » Il redoutait surtout les défaillances de la raison humaine et des règles qu'elle prétend tracer. Nul ne voyait d'un œil plus net les défauts de la législation en vigueur, la trop grande multiplicité des lois, leur incohérence. « Nous avons en France plus de lois que tout le reste du monde ensemble. » Et il déplorait cette abondance, car « la multiplication de nos inventions n'arrivera pas à la variation des exemples ». Encore, si ces innombrables prescriptions eussent été conformes les unes aux autres, le mal eût été moindre, mais souvent elles se contredisaient. Par-dessus tout, Montaigne se plaint de ce que, parmi « nos lois et usances, il y en a plusieurs barbares et monstrueuses ». Un des premiers, il s'élève avec vigueur contre ces sentences rigoureuses que les tribunaux appliquaient à de prétendus sorciers. « En conscience, je leur eusse plutôt donné de l'ellébore que de la ciguë », dit Montaigne, et son langage est celui de la raison méconnue. Il dénonce avec indignation la torture, la question, tous ces raffinements barbares dont on agrémente les supplices. Bien avant les attaques des publicistes du XVIII^e^ siècle contre la torture, il la condamne et il déclare courageusement : « Quant à moi, en la justice même, tout ce qui est au delà de la mort simple me semble pure cruauté. » Cette fois encore, devançant les siècles, Montaigne fait entendre la voix de l'humanité.

Que conclure de ces sentiments divers ? Faut-il en inférer que Montaigne appliquait avec dégoût une législation dont il voyait trop bien les vices, et qu'il se hâta de se soustraire aux pénibles devoirs

de sa charge ? Ainsi présentée, je crois que cette solution serait trop absolue. Certes, Montaigne était bien, comme le dit Etienne Pasquier, l'homme le moins « chicaneur et praticien » de la terre. Il avait, par nature, un éloignement pour les subtilités de la procédure que l'âge ne fit qu'augmenter. Mais, s'il connaissait les défauts de la loi, il ne méconnaissait pas la loi elle-même et l'ordre de choses établi. « Les lois se maintiennent en crédit non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont lois », déclare-t-il, et il veut qu'on leur obéisse. Montaigne, en ceci, a une double préoccupation : spéculativement hardi, il est essentiellement conservateur dans l'application. Il signale — et parfois assez courageusement — les vices qu'il découvre, surtout dans la législation pénale et dans l'organisation judiciaire, car il blâme le recrutement des magistrats et la vénalité des offices. Ecrivant en un temps où les changements sont de mode, il craint, d'autre part, qu'on ne prenne au mot ses critiques et qu'on ne les mette trop vite en pratique. Il lui suffit d'avoir montré le défaut. Au lieu d'insister pour le triomphe de ses idées, Montaigne prêche le respect de l'autorité. Son sentiment se rapetisse ; c'est la satisfaction égoïste d'avoir échappé lui-même aux atteintes d'une procédure dans laquelle le succès dépend plutôt de « l'industrie » des procureurs que de la bonté de la cause. Montaigne se vante « d'être vierge de procès ». Aucun juge ne lui a parlé « comme juge, pour quelque cause que ce soit ». Par amour de la tranquillité, il a fui toute contestation, et il s'en réjouit.

Pour aimer il faut croire : Montaigne ne croyait

pas assez à son office de magistrat pour s'y attacher jamais. Jusque-là l'amitié avait rempli les vides de sa vie ; elle avait stimulé son ardeur, relevé ses défaillances. Maintenant que La Boétie n'était plus à ses côtés, l'existence paraissait plus sombre à Montaigne ; il manquait d'énergie morale et prenait moins courageusement le parti de contraindre sa nature. Qu'allait-il devenir ? L'âge l'invitait à se fixer et à faire souche, après avoir choisi une compagne digne de porter son nom. Sa charge, l'honorabilité de sa famille lui permettaient de prétendre à une alliance brillante. Il ne se hâtait pourtant pas. Le mariage n'était pour Montaigne qu'une nécessité sociale. Il le comparait plaisamment aux cages qui contiennent des oiseaux : les oiseaux libres voudraient bien y entrer ; les oiseaux prisonniers voudraient bien en sortir. Il ne se pressait pas de s'enfermer. « J'eusse fui d'épouser la Sagesse même, si elle m'eût voulu », écrit-il, en analysant ses propres sentiments. Montaigne savait que l'entrée en ménage impose bien des devoirs, et, en s'étudiant avec cette bonne foi qu'il apportait dans tous ses examens de conscience, il ne se dissimulait pas que peut-être n'aurait-il pas la force de porter tant de charges nouvelles. Et, selon lui, quand on prend femme, il faut prendre en même temps la résolution d'observer toutes les obligations du mariage et les observer effectivement. Une pareille contrainte semblait donc fort lourde à Montaigne. Lui qui ménageait si bien sa liberté d'action, il se défendait de se lier, car « il n'est plus temps de regimber quand on s'est laissé entraver ».

Ces appréhensions étaient sans doute exagérées.

La famille de Montaigne vit-elle que celui-ci était mieux disposé au mariage qu'il ne voulait l'avouer ? Comprit-elle qu'il fallait un peu brusquer les choses avec un homme si soucieux de ses aises qu'il ne consentait à rien entreprendre pour les amoindrir ? Toujours est-il que ce furent les parents de Montaigne qui le marièrent. Le père se sentait vieillir et souhaitait que son fils fît souche. Ce désir était trop légitime pour n'être pas réalisé : il le fut.

On ne chercha pas loin la jeune fille qui deviendrait la femme de Montaigne. On la choisit dans une vieille famille parlementaire avec laquelle les Eyquem avaient déjà des alliances, la famille de La Chassaigne. La fiancée, Françoise de La Chassaigne, était fille de Joseph de La Chassaigne, conseiller au Parlement, et de Marguerite Douhet. Son grand-père, Geoffroy de La Chassaigne, était un des plus savants légistes bordelais ; il avait été mêlé très activement aux affaires de son temps et présidait alors en second le Parlement de Bordeaux. L'union projetée pour Michel de Montaigne était donc fort souhaitable, à cause des qualités de la future comme à raison de la haute situation des parents. Montaigne, pour sa part, n'entravait pas les négociations, quoique ennemi juré de la contrainte. Il se donnait pour raison que le mariage est plus fréquent que le célibat, que la vie commune est la règle et l'isolement l'exception. Il est probable que la solitude commençait à lui sembler plus lourde, et les charmes de la jeune fille qu'on lui destinait n'eurent pas trop de peine à convaincre quelqu'un qui se déclarait cependant « mal préparé » et « rebours ».

Au surplus, ceux qui s'étaient chargés d'assurer le bonheur des jeunes gens n'agissaient point à la légère. Ils avaient cherché, d'abord, la conformité des positions sociales, puis l'analogie des goûts et des caractères. Aucun intérêt des futurs époux ne fut négligé : un détail le prouve. Le contrat de mariage fut passé le 22 septembre 1565. Les stipulations des contractants y sont très nettement spécifiées. En faveur de cette union, Pierre de Montaigne, père de Michel, donnait à son fils par préciput le quart des revenus de la seigneurie de Montaigne, le château excepté. Quant à Françoise de La Chassaigne, son père lui constituait en dot sept mille livres tournois, ce qui était une fort belle somme pour le temps. Si on la compare à la valeur actuelle, cette somme représente à peu près trente mille francs en valeur intrinsèque, c'est-à-dire au poids de notre monnaie. Au contraire, pour avoir la valeur conventionnelle, il est certain qu'il faudrait environ décupler ce dernier chiffre, et les sept mille livres d'alors équivaudraient à près de trois cent mille francs de notre monnaie. Cette belle dot était payable en deux parties : quatre mille livres six mois après le mariage, et trois mille autres livres quatre ans après. En attendant, Joseph de La Chassaigne s'engageait à servir à son gendre l'intérêt de ces trois mille livres à raison de sept et demi pour cent par an.

Pour assurer le paiement de cette dot, un avocat au Parlement de Bordeaux, Me Antoine de Louppes, se portait garant et fournissait caution au contrat. Cela montre combien la famille de Montaigne tenait à cette union, car Antoine de Louppes était le proche

parent d'Antoinette de Louppes, mère de Michel, et sans doute avait négocié plus directement le mariage. Quoi qu'il en soit, le contrat était achevé et signé, quand les parties s'aperçurent que la caution qui intervenait ainsi au milieu des conventions matrimoniales des futurs époux était, en réalité, une convention accessoire et secondaire, qui ne se rattachait pas étroitement au principal objet de l'acte. Le premier contrat fut donc « cancellé », c'est-à-dire annulé, et un autre acte fut immédiatement dressé, qui reproduisait, à de légères variantes près, la teneur de celui qu'on rendait caduc. Quant à la clause par laquelle Antoine de Louppes se portait garant de la dot, elle fut rédigée à part; elle forma ce qu'on appelait alors un acte de plégerie, ou une caution, comme nous dirions aujourd'hui. Tous les originaux de ces divers contrats sont conservés [1]. Les modifications survenues dans les conventions des contractants font bien voir que les conditions de l'union de Michel de Montaigne et de Françoise de La Chassaigne avaient été mûrement examinées : elles prouvent que les avantages des deux époux avaient été établis avec soin, et les termes des actes pesés par des personnes sensées.

Le mariage eut lieu le lendemain, 23 septembre 1565. Comment les nouveaux époux allaient-ils désormais tirer parti des chances de bonheur assemblées par leurs parents ? Montaigne a dit, en plaisantant, qu'un mariage, pour être excellent, devait réunir

1. Le texte en a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. X, pp. 163, 167 et 171.

une femme aveugle à un mari sourd; cela signifie apparemment qu'une femme doit fermer les yeux sur bien des peccadilles, et qu'un mari ne doit pas prêter les oreilles à tous les commérages. Je ne gagerais pas que Montaigne n'ait pas fourni à sa femme quelques occasions de fermer les yeux, quoiqu'il nous assure avoir gardé les lois du mariage plus sévèrement qu'il n'avait espéré le faire. A coup sûr, Mme de Montaigne ne tint pas souvent à son mari des propos assez futiles ou assez oiseux pour l'obliger à n'y point prêter l'oreille. C'était une femme de grand sens. Elle sut bien vite, sans jamais s'imposer, faire sentir autour d'elle une influence bienfaisante. Elle fut une compagne discrète et dévouée, telle que Montaigne l'avait rêvée. En se mariant, il désirait surtout trouver une liaison douce et constante, pleine de confiance réciproque. Ce qu'il recherchait dans le mariage, ce n'était pas l'amour, avec ses emportements passionnés, c'était l'affection solide, la tendresse modérée et mutuelle, et il les y trouva.

Les années passées ainsi côte à côte furent sereines. Montaigne, qui s'analyse « jusqu'aux moëlles », ne nous a rien dévoilé de son bonheur domestique ; il a eu le tact de ne point parler de sa femme. Ce silence a trompé quelques-uns. On a cru que Montaigne n'aimait pas la famille, qu'il préférait aux siens le commerce des étrangers. C'est inexact. Il faudrait plutôt voir, dans ce silence, un délicat hommage au charme de la vie d'intérieur. Montaigne n'était pas un mari plein d'abandon dans sa tendresse conjugale, comme le fut La Boétie, par exemple. Cette sorte de mari était rare, à un moment où la femme n'avait pas

encore, ni dans la famille ni dans la société, l'égalité qu'elle a obtenue depuis. A travers les mille petits incidents de la vie journalière, Montaigne appréciait pourtant les mérites de sa femme et les prisait à leur juste valeur. Il aimait à en faire sa compagnie et se plaisait avec elle, devisant ou laissant couler les heures en d'aimables passe-temps. En lisant bien les *Essais,* on trouvera la trace de ces détails familiers. On y sent poindre la joie secrète d'un bonheur qui se cache, comme on devine à un mot la tranquillité de cette existence calme.

M^me^ de Montaigne possédait dans le ménage, les qualités qui manquaient surtout à son mari : la conduite des affaires domestiques, la direction des biens et de la maison. Elle était instruite et avait l'esprit ouvert, mais il ne paraît pas qu'elle se soit jamais mêlée aux méditations philosophiques de son mari. Elle se contenta — et le rôle est beau — de le laisser songer à l'aise, de lui permettre de se livrer à ses analyses psychologiques ou à ses lectures, en lui enlevant les soucis matériels. Mariée à un homme dont elle comprit la valeur, elle eut l'ambition de ne point troubler ses recherches par des préoccupations étrangères, de ménager à sa solitude tout le loisir de penser. Les femmes qui savent ainsi demeurer dans la pénombre de la gloire de leur mari sont toujours rares, et le mérite pour celles qui s'y tiennent n'en est que plus grand. Ce n'était surtout pas dans les mœurs du XVI^e^ siècle, et l'on voyait plus fréquemment les femmes faire étalage d'érudition, lutter avec les hommes sur les humanités et sur la philologie, montrer un excès de savoir provenant de l'éducation

masculine qu'on leur donnait volontiers. Pour éviter cet inconvénient, Montaigne, qui avait sur « l'institution des enfants » des idées fort nettes et très arrêtées, voulut que ses propres enfants — il n'eut que des filles — fussent confiés à la direction de leur mère. N'était-ce pas là, en même temps, le plus direct des hommages au bon sens et aux qualités modestes de sa compagne ?

L'union de Montaigne et de Françoise de La Chassaigne fut cinq ans inféconde. Avant de voir sa famille s'accroître, Montaigne eut la douleur de perdre celui qui lui avait donné le jour à lui-même. Pierre Eyquem de Montaigne mourut, en effet, le 18 juin 1568, à l'âge de soixante-douze ans, « après avoir été longtemps tourmenté d'une pierre en la vessie », nous dit son fils. Michel ajoute : « Il fut enterré à Montaigne, au tombeau de ses ancêtres. » C'est inexact et prétentieux. Pierre Eyquem écrivait plus justement, dans son testament, qu'il voulait être « enterré avec ses prédécesseurs », car aucun membre de sa famille n'y avait été inhumé auparavant et il ne pouvait se trouver qu'en compagnie des anciens seigneurs de Montaigne. Il laissait, en mourant, cinq enfants mâles, dont le dernier avait environ huit ans, et trois filles plus âgées que celui-ci. Homme soigneux de la dévolution de ses biens, Pierre Eyquem n'avait pas manqué, avant de disparaître, d'écrire ses suprêmes volontés. On a conservé un testamment olographe de lui, daté du 4 février 1560, dans lequel il les expose [1]. Mais un nouvel enfant

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIII, p. 87.

lui étant survenu quelque temps après, il est vraisemblable que cet acte fut modifié par un nouveau testament qui ne nous est pas connu et qui devait porter la date du 22 septembre 1567. C'est sans nul doute d'après celui-ci que le partage des biens fut effectué.

Selon l'usage du temps, Michel Eyquem de Montaigne était l'héritier universel des biens de son père, sous la réserve de payer les legs particuliers ; il avait la maison noble de Montaigne et le droit d'en porter le nom. Deux mois après la mort de leur ascendant, le 22 août 1568, les quatre fils les plus âgés de Pierre Eyquem, tous majeurs de vingt-cinq ans, ainsi qu'il est dit dans l'acte, se présentaient devant notaire pour partager à l'amiable la succession ouverte à leur profit [1]. Thomas, Pierre et Arnaud Eyquem de Montaigne renonçaient, en faveur de leur aîné Michel, « à tous droits, noms, raisons et actions » qu'ils pouvaient avoir sur les biens de l'hérédité. En échange de cet abandon, Michel leur concédait les avantages prescrits par son père et soigneusement énumérés dans l'acte. A Thomas il abandonne, sous certaines conditions, la maison noble de Beauregard, dans la paroisse de Mérignac, près Bordeaux, et celui-ci désormais en portera le nom [2]. A son frère Pierre Michel cède, avec d'autres

1. *Archives historiques*, t. X, p. 252.

2. Né le 17 mai 1534, Thomas épousa en secondes noces Jacquette d'Arsac, belle-fille de La Boétie, et prit le titre de sieur de Beauregard et d'Arsac. — Voyez Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 136.

avantages, la possession des biens situés au lieu de La Brousse, dans la juridiction de Montravel, en Périgord, et le nom de ce domaine appartiendra dorénavant à son propriétaire [1]. Par le même acte, Arnaud de Montaigne obtient l'abandon de biens situés dans l'île de Macau et le paiement d'une soulte en argent ; il prit le nom de la petite maison noble de Saint-Martin, qu'un de ses oncles lui avait sans doute léguée [2]. Quant au cinquième des enfants mâles de Pierre Eyquem, âgé seulement de huit ans, il ne pouvait figurer au contrat et était placé sous la tutelle de son frère aîné. Il ne reçut que plus tard sa légitime et obtint la maison noble de Mattecoulon, dans la paroisse de Montpeyroux, en Périgord, dont il prit le titre [3]. Les trois filles, elles aussi, sont absentes et ne pouvaient figurer dans l'acte : l'une, Jeanne, déjà mariée, avait reçu sa dot et renoncé, selon l'usage, à l'héritage paternel ; les deux autres, Léonor et Marie, recevront plus tard des avantages pécuniaires en contractant mariage [4].

1. Né le 10 novembre 1535, Pierre Eyquem de Montaigne, sieur de La Brousse, porta les armes de bonne heure (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XV. p. 278). Il mourut avant 1597, sans alliance et sans postérité (Malvezin, *op. cit.*, p. 152).

2. Arnaud, dit le capitaine Saint-Martin, né le 14 septembre 1541, prit également le parti des armes et mourut jeune d'un accident arrivé au jeu de paume (*Essais*, l. I, ch. XXIX).

3. Bertrand-Charles de Montaigne, sieur de Mattecoulon, né le 20 août 1560, à Montaigne, accompagna son frère Michel en Italie. Il fut gentilhomme de la chambre du roi de Navarre (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 311 ; — t. XV, p. 261).

4. Jeanne de Montaigne, née le 17 octobre 1536, épouse, le 5 mai 1555, Richard de Lestonnac, conseiller au Parlement de

Michel de Montaigne devenait ainsi chef de la famille et du nom; la convention passée avec ses frères sanctionnait cet état de choses en écartant toute matière à conflit. Dorénavant, il était maître d'une fortune considérable, de la terre et du château de Montaigne. Quelques jours, en effet, après avoir réglé avec ses frères la succession paternelle, Michel s'entendait avec sa mère, le 31 août 1568. Il fut décidé de la sorte qu'Antoinette de Louppes, qui avait, par le testament de son mari, le droit d'habiter à Montaigne, n'y aurait qu'une « maîtrise honoraire et maternelle », qu'elle y serait nourrie et logée avec tout le respect filial, mais que ce droit d'habitation ne s'étendrait pas au commandement du château et de ses dépendances [1]. Michel de Montaigne était donc le seul et légitime propriétaire du domaine. Cette situation ne lui souriait pas outre mesure, car il n'y était pas préparé, son père, dont la vieillesse était restée vigoureuse, ayant gardé pour lui tous les tracas d'une gestion qui lui agréait. Mais maintenant il fallait que Michel, s'inspirant de l'exemple de celui qui n'était plus à ses côtés, s'essayât à faire comme lui et prît en main l'administration de sa fortune.

Le premier soin de Montaigne fut de réaliser un vœu de son père. Jadis, Pierre Eyquem, dont la maison était si libéralement ouverte aux hommes de

Bordeaux. — Léonor, née le 30 août 1552, épouse Thibaud de Camaing, également conseiller, en septembre 1581. — Marie, née à Bordeaux le 19 février 1554, épouse Bernard de Cazalis, le 28 septembre 1579.

1. Th. Malvezin, *op. cit.*, p. 299.

savoir, avait accueilli chez lui, en passant, le philologue Pierre Bunel. Touché de cette hospitalité qu'il ne pouvait autrement reconnaître, Bunel, « au déloger », fit cadeau d'un livre à celui qui l'avait ainsi hébergé. C'était un ouvrage de Raymond de Sebonde, qui avait laissé quelque réputation de science à l'Université de Toulouse où Bunel lui-même enseigna. Sous le titre de *Theologia naturalis, sive liber creaturarum*, c'était un essai de démonstration rationnelle, par la méthode de saint Thomas, de l'existence de Dieu et de la nécessité de la foi. Ce traité n'était pas écrit dans un latin pur, et Bunel espérait que son hôte pourrait suivre sans difficulté, dans cette langue un peu barbare, les développements d'un raisonnement qui n'avait rien de trop subtil. Pierre Eyquem y prit goût, en effet, et, sur les derniers temps de sa vie, ayant rencontré par hasard ce volume, il demanda à son fils de le mettre en français, pour le lire plus commodément et pour affermir par un semblant de logique une foi qui peut-être n'était pas très solide. Cette version achevée, il voulut qu'on l'imprimât.

Montaigne n'avait rien à refuser « au meilleur père qui fut onques », et, se trouvant « de loisir », il se hâta d'exécuter ce dessein. Mais, pour si rapidement que la tâche fut conduite, elle ne fut pas achevée avant la mort du vieillard, et Pierre Eyquem ne put pas voir imprimée la traduction à laquelle il avait pris un « singulier plaisir ». Son fils lui aussi s'y était adonné avec agrément. Sebonde n'avait l'air rébarbatif qu'en apparence. En écartant sa forme scolastique, on rencontrait bien vite un esprit varié, d'un

dogmatique indulgent, d'une érudition facile, un théologien humain, plus descriptif que démonstratif, moralisant à la Plutarque. Au fur et à mesure qu'il avançait, son traducteur trouvait « belles les imaginations de cet auteur, la contexture de son ouvrage bien tissue et son dessein plein de piété ». Et, comme Sebonde n'avait pas donné à sa pensée une forme trop recherchée, Montaigne pouvait se laisser entrainer aux déductions du raisonnement, sans s'attarder aux grâces du style.

Ce n'était pas encore le temps où, sous prétexte de défendre un philosophe qu'on n'attaquait guère, Montaigne songerait à écrire l'apologie de Sebonde et, pour le protéger, saperait tous les autres systèmes philosophiques. Maintenant il se préoccupait seulement de rendre les mérites de son modèle : la clarté, la netteté. La version est exacte, souvent heureuse; c'est une tâche à laquelle l'ouvrier s'est tenu avec conscience, et il a fini par s'y plaire. Le style est limpide, précis et élégant à la fois. Montaigne est déjà maître de sa langue ; il peut écrire, car il connaît les règles de cet art autant qu'on les pouvait connaître alors. Mais il n'a pas encore les audaces de plume que plus tard il ne redoutera pas. Il respecte son auteur, le suit aussi bien que possible. Marchant sur les traces d'autrui, il ne sait pas trouver sa propre allure, comme il le saura dans la suite. On chercherait à peu près vainement dans sa traduction quelqu'une de ces tournures adroites, plus hardies qu'exactes, qui rendent l'esprit sans trop prendre garde à la lettre. Montaigne ne se permet pas encore de semblables libertés. Pour le moment, ses visées

sont plus modestes et son style perd en charme personnel ce que sa version gagne en conscience. Mais il a toujours l'effort aisé, et déjà l'on peut voir poindre, dans la variété des tournures, des images, dans les changements de tons, la souplesse d'une imagination alerte et d'un génie facile.

Ce livre parut en 1569, quelques mois seulement après la mort de Pierre Eyquem ; il fut achevé d'imprimer le 30 décembre 1568, tandis que la dédicace du traducteur à son père porte la date du 18 juin 1568, c'est-à-dire le jour même de la mort de Pierre Eyquem, sans doute pour mieux marquer que c'était là l'accomplissement d'un suprême désir [1]. Montaigne était encore occupé au règlement de ses affaires de famille, tandis qu'on mettait sa traduction sous presse. Il dut abandonner à son imprimeur parisien le soin de la publication, sans pouvoir la surveiller lui-même, et se trouva fort mal de cet abandon. L'imprimeur dirigea le travail avec nonchalance et laissa, dans le volume, un grand nombre de fautes, pour lesquelles Montaigne demandait plus tard, dans les *Essais*, l'indulgence du lecteur.

Faire passer de la sorte en français le latin de Sebonde avait un moment éloigné Montaigne des préoccupations juridiques. Il semble aussi que le souci de rendre exactement et correctement cette œuvre morale éveilla chez le traducteur un sentiment

1. Paris, 1569, petit in-8° de 496 feuillets chiffrés, plus la table. Le privilège ayant été accordé à Gourbin, à Sonnius et à Chaudière, on trouve des exemplaires au nom de chacun de ces trois libraires.

littéraire qui s'ignorait encore. Il prit évidemment goût à écrire et comprit qu'il pouvait, sans trop de témérité, s'essayer à des travaux plus personnels. Désormais indépendant par sa situation de fortune, il se préoccupe tout ensemble de faire bonne figure en tant que chef d'une maison honorable et opulente et de suivre le plus possible ses tendances particulières. Le séjour au Parlement de Bordeaux avait été plein de charme pour Montaigne tant que La Boétie s'y était assis à ses côtés. Si, depuis lors, Montaigne n'avait pas cessé de remplir son office, c'était avec contrainte, et parce qu'il plaisait à son père de le voir occuper cette situation élevée. Devenu maître du nom et de la fortune, Montaigne crut devoir agir autrement et se démettre d'une charge pour laquelle il avait moins que jamais d'inclination. Aussitôt qu'il put le faire avec décence, il abandonna son poste. Deux ans après la mort de son père, en juillet 1570, Montaigne quitta définitivement le Parlement de Bordeaux, dont il avait fait partie pendant quinze ans environ, et se désista en faveur de Florimond de Raymond. Le roi accepta cette démission. Le 24 juillet 1570, Charles IX octroyait par lettres patentes à Florimond de Raymond « l'estat et office de conseiller en la Cour de Parlement de Bordeaux que naguère soulait tenir et exercer Me Michel de Montaigne, vacant à présent par la pure et simple résignation qu'il en a ce jourd'hui faite »[1]. Le roi

1. Archives de la Gironde, *Parlement*, Registres d'enregistrement des édits royaux, B. 38. — Cf. Tamizey de Larroque, *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*,

donnait également provision au nouveau conseiller, sous la réserve, qui était de droit en pareil cas, que le résignant vivrait quarante jours après la date de ces lettres. Cette condition s'étant accomplie, la cession fut définitive, et Florimond de Raymond prêta serment le 2 octobre 1570. Il entra aussitôt après en fonctions.

Aucun autre lien que le souvenir du passé ne rattachait plus Montaigne à la Cour. En entrant dans cette assemblée, il avait trouvé des collègues savants et probes ; il y avait noué, en y séjournant, des amitiés honorables. En partant, Montaigne emportait l'estime et la sympathie de tous. Son office allait être occupé par un magistrat éclairé, qui ne ferait sans doute pas oublier son prédécesseur, mais qui devait gagner, dans l'accomplissement de ses fonctions, un juste renom d'autorité. Certes, on ne pouvait guère prévoir, à cette date, la notoriété qu'acquerrait le fougueux controversiste Florimond de Raymond, pas plus qu'on n'aurait su prédire la gloire du futur auteur des *Essais*. On pouvait seulement distinguer la différence de caractère des deux conseillers.

Nul ne ressemblait moins à Montaigne que Florimond de Raymond. Élevé au Collège de Guyenne comme son prédécesseur, Florimond de Raymond n'avait guère que ce point de commun avec Montaigne. Homme d'action avant tout, écrivain d'humeur chaude et batailleuse, sa plume était acérée comme une lame et son style gardait le reflet ardent des

1867, in-8°, p. 132, et *Archives historiques de la Gironde*, t. XXV, p. 140.

convictions de Monluc. Comme Monluc, Florimond de Raymond ne connut jamais le charme de la pensée solitaire ; sa nature aimait la décision. En se trouvant en présence l'un de l'autre, Montaigne et lui se comprirent pourtant. Montaigne vit que la foi de Raymond était sincère, et celui-ci goûta l'aimable franchise du philosophe. Entre eux, que tant de divergences séparaient, s'établirent des relations cordiales, parce qu'elles étaient fondées sur le respect de soi-même et d'autrui.

Ainsi délivré de la contrainte de sa charge, Montaigne usa de sa liberté reconquise pour payer aussitôt à la mémoire de La Boétie le tribut d'admiration qu'il croyait lui devoir. Puisque le temps avait manqué à La Boétie pour donner à ses contemporains une juste mesure de sa valeur, Montaigne pensait, avec raison, qu'il lui appartenait, à lui qui l'avait si complètement connu et aimé, de mettre en pleine lumière les mérites de l'ami défunt. Il rassembla ce qui était sorti de la plume de La Boétie, prenant tout, « vert et sec », comme il le dit, sans choisir et sans trier. Depuis sept ans que La Boétie était mort, en léguant à celui qui lui survivait ses papiers et ses livres, Montaigne avait pu préparer l'hommage qu'il se proposait de rendre à une mémoire si chère. Et maintenant que la vie lui faisait des loisirs, il se hâtait d'en profiter afin de livrer au public ces reliques.

Montaigne vint à Paris surveiller l'impression des œuvres de son ami. Instruit par le mécompte survenu à sa traduction de Sebonde, il dut y rester plusieurs mois, sans doute du mois d'août au mois de décem-

bre 1570, car l'ouvrage ne fut achevé qu'à la fin de novembre de cette année [1]. C'était un mince volume, bien qu'il contînt tout ce que La Boétie avait laissé en manuscrit, sauf le *Discours de la Servitude volontaire* et un autre discours composé à l'occasion de l'édit de pacification de janvier 1562. Montaigne craignait qu'on ne se méprît sur la signification de ces deux derniers opuscules. Pour les mettre en lumière, il attendait des temps moins troublés, mais les huguenots le devancèrent dans l'exécution de ce dessein. Ils ne tardèrent pas à se faire une arme du *Discours de la Servitude volontaire*, et Montaigne, attristé de voir la prose entraînante de La Boétie servir ainsi de ferment de discorde, ne mit jamais au jour les *Mémoires de nos troubles sur l'édit de janvier 1562*.

Montaigne ne livra au public que les écrits littéraires de La Boétie : ses vers, ses traductions [2]. Helléniste habile, philologue sagace, La Boétie laissait des travaux d'interprétation qui font grand honneur à son savoir et à son goût. Il avait mis en français, avec un rare bonheur d'expression, l'*Économique* de Xénophon, et c'est cette traduction qui, sous le titre agréablement archaïque de *Mesnagerie*, ouvre le recueil des opuscules du jeune écrivain. A la suite viennent les versions moins

1. Sur la date du séjour que Montaigne fit à Paris à cette occasion, voyez notre édition des *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, p. 365.

2. Chez Federic Morel, 1571. Petit in-8°, 131 feuillets chiffrés.

importantes de deux petits traités de Plutarque, et des vers latins, peu nombreux mais fort remarquables, terminent le volume. Placées sous le patronage du chancelier de L'Hospital, dont Montaigne faisait si grand cas et comme chancelier et comme poète latin, ces pièces latines de La Boétie sont bien intéressantes à étudier ; aucun document ne sert davantage à faire apprécier les relations des deux amis ni les différences de leurs deux natures, et nous y avons puisé pour essayer de déterminer le caractère de Montaigne à cet âge.

Bien que le titre du volume annonçât des vers français, ceux-ci ne s'y trouvaient point. Avant de les publier, Montaigne avait voulu montrer les vers de La Boétie aux poètes en vogue, à ceux qui dirigeaient le goût du moment. Le jugement ne fut pas tel que le souhaitait l'admiration de Montaigne. Les délicats d'outre-Loire trouvèrent que ces sonnets sentaient trop le terroir. La Boétie n'avait d'autre charme que celui d'être naturel et sincère. Les beaux esprits s'étonnèrent qu'on n'y mît pas plus de façon et qu'on se présentât au public sans raffiner davantage.

Jean-Antoine de Baïf, qui fut sans doute l'un des juges, nous a montré comment il eût souhaité que La Boétie s'exprimât [1]. Un instant, Montaigne fut ébranlé par la décision de gens si compétents. Il retarda la publication des vers français de son

1. *Œuvres complètes de La Boétie*, Introduction, p. LXIII, et aussi, dans les notes, p. 369 et suiv.

ami, mais ce retard ne fut pas long. L'affection l'emporta bien vite, et cette fois l'esprit ne fut pas la dupe du cœur. Montaigne réunit ces quelques vers et les livra au public tels qu'ils étaient [1]. Cette confiance fut le dernier hommage rendu à la mémoire de l'ami absent. Après avoir rempli son devoir de la sorte, après avoir payé sa dette à La Boétie comme il l'avait précédemment payée à son père en faisant imprimer la *Théologie naturelle*, Montaigne pouvait venir sans regret goûter le repos qu'il s'était ménagé ; l'âme désormais tranquillle, le cœur satisfait, il se retira dans sa demeure pour réfléchir et observer.

1. Chez Federic Morel, 1571. Petit in-8° de 19 feuillets chiffrés et 1 feuillet blanc final.

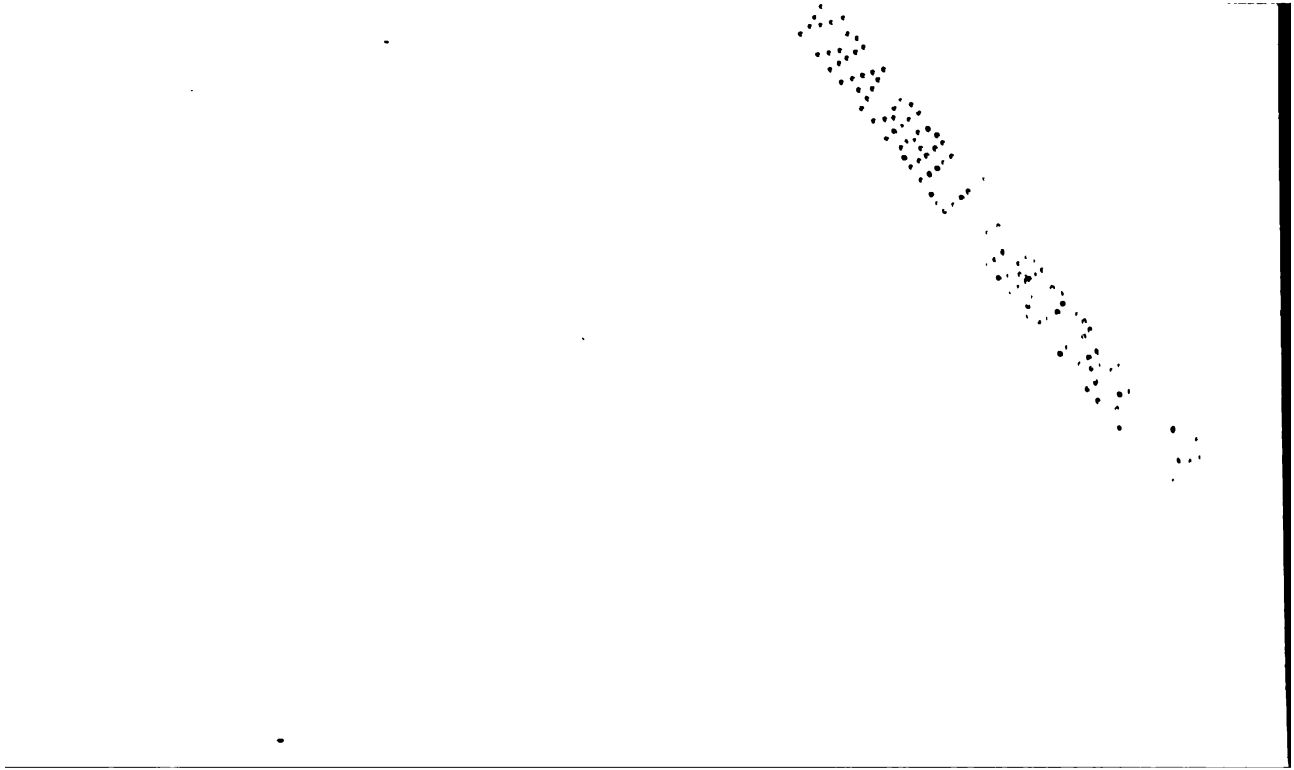

LIVRE II

LA BOÉTIE (1530-1565)

A M. R. DEZEIMERIS,

Correspondant de l'Institut,

Président du Conseil Général de la Gironde.

LIVRE II

LA BOÉTIE (1530-1565)

CHAPITRE Ier

VIE DE LA BOÉTIE

C'est en 1574 que parut pour la première fois le *Discours de la Servitude volontaire*, incomplet, tronqué, mutilé, sans nom d'auteur, dans le *Réveille-Matin des François*. Depuis lors, bien des éditions en ont été publiées ; bien des commentateurs — et des plus célèbres — ont tenu à honneur d'étudier et d'expliquer cet opuscule de La Boétie. Est-ce à dire que la pensée de son auteur ait été parfaitement comprise ? Dans l'histoire littéraire comme dans l'histoire politique, les hommes se laissent séduire par le nom seul de la liberté : il suffit de le prononcer pour être assuré de leur bienveillance. Ce sentiment n'a pas nui à La Boétie. Gagnés par la grandeur de la cause, les éditeurs du *Contr'un* en ont surfait les mérites, sans en apercevoir nettement tous les défauts ; ils ont jugé l'œuvre avec les idées de leur temps, et omis de la replacer dans le milieu et à l'époque où elle avait été composée. Aussi, en

ont-ils exagéré la portée, car ils y ont trouvé plutôt ce qu'ils désiraient y rencontrer que ce que l'auteur lui-même y avait mis.

Telle n'était pourtant pas la marche à suivre. L'examen attentif des circonstances au milieu desquelles ce discours fut écrit par La Boétie modifierait sensiblement cette opinion et ferait apprécier l'œuvre à sa juste valeur. C'est là ce que nous avons essayé, pour notre part. Nous avons voulu éclairer d'une lumière vraie le rôle littéraire de La Boétie et ses relations avec Montaigne. Pour avoir été fort courte, la vie de l'auteur du *Contr'un* ne renferme pas moins des obscurités que nous avons cherché à dissiper. Plusieurs points restent encore dans l'ombre, malgré nos efforts. Nous espérons cependant que les pages qui suivent, composées sans parti pris, feront mieux comprendre la pensée de La Boétie et la portée de son œuvre. Tout d'abord nous avons essayé de faire, d'après les documents et les témoignages contemporains, le récit de l'existence entière de l'écrivain. Quelles que soient les lacunes inévitables d'une semblable entreprise, c'est par là qu'il fallait commencer. L'examen des ouvrages de La Boétie et de son amitié pour Montaigne n'en est que le corollaire. Aussi cette première partie a-t-elle été reconstituée avec des soins qui ne paraîtront pas inutiles pour saisir le véritable but du *Contr'un* et la justesse des sentiments de Montaigne [1].

1. Sur quelques points secondaires à peine effleurés ici nous renverrons à l'édition que nous avons donnée des *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie* (1892, petit in-4°). Voy. p. 385, *De la véritable prononciation du nom de La Boétie.*

Estienne de La Boétie naquit à Sarlat, le mardi 1er novembre 1530, deux années seulement avant son illustre ami Michel de Montaigne. Sa famille tenait dans le Périgord un rang fort honorable, et son père, Antoine de La Boétie, occupait à Sarlat le poste de lieutenant particulier du sénéchal de la province. C'est lui qui fit commencer l'éducation de ce jeune esprit, qui annonçait déjà des dispositions exceptionnelles. Mais une mort prématurée [1] le força bientôt à laisser ce fils à son frère Estienne de La Boétie, sieur de Bouilhonnas, qui était aussi le parrain de l'enfant. Celui-ci s'acquitta admirablement du devoir qui lui incombait : il fut vraiment un autre père pour l'orphelin, et plus tard, à son lit de mort, Estienne de La Boétie rappelle, avec une reconnaissance touchante, que c'est à son oncle « qu'il doit son institution et tout ce qu'il est et pouvait être » [2].

Le sieur de Bouilhonnas acheva donc l'instruction que son frère avait entreprise. Il fit enseigner à son

1. Le 9 juin 1540, il signait, en sa qualité de lieutenant particulier du sénéchal de Périgord, à Sarlat, le procès-verbal de l'enregistrement d'une enquête, faite en faveur de Jean de Gontaut-Biron, à la suite d'un incendie qui, en 1538, avait consumé les archives conservées dans une des tours du château de Biron (*Archives historiques du département de la Gironde*, t. II, p. 145-147). (Voir *Œuvres*, p. 386, *Notes généalogiques sur la famille d'Estienne de La Boétie.*

2. Avant d'être curé de Bouilhonnas, Estienne de La Boétie fut prieur des Vayssières, près Sarlat. Si l'on en croit une note manuscrite de l'abbé de Lespine, il avait étudié à Toulouse, au collège Saint-Martial, de 1517 à 1523. C'est là qu'il prit son grade de bachelier en droit, le 3 mars 1523, comme il appert de titres que Lespine affirme avoir vus.

neveu les humanités et la philosophie, et lorsque les progrès, dans ces deux branches, eurent été aussi remarquables qu'on les attendait de cette précoce intelligence, il voulut que le jeune homme s'adonnât au droit et à la jurisprudence. Le moment était venu d'abandonner la famille, au sein de laquelle on faisait d'ordinaire alors les premières études. Poutant La Boétie semble avoir poussé plus avant qu'on n'allait habituellement l'éducation qu'il avait commencée au milieu des siens.

La Renaissance était, à ce moment, dans tout l'éclat de sa splendeur, et son influence bienfaisante se ressentait à Sarlat. En 1533, le roi François Ier avait nommé au siège épiscopal de cette ville le cardinal Nicolas Gaddi, parent des Médicis, qui occupa ce poste jusqu'en 1546, c'est-à-dire pendant l'enfance et l'adolescence d'Estienne. Prélat instruit, ami des lettres et des arts, dont le goût était de tradition dans sa famille, le cardinal Gaddi avait en particulière affection les lettres et les arts de la Grèce. C'est lui qui offrit à François Ier un certain nombre de manuscrits grecs, qui lui venaient de son parent, Jean Gaddi, doyen de la chambre apostolique et plus épris encore que lui-même des choses de l'antiquité [1]. Nicolas Gaddi, qui était à Rome lors de sa nomination, ne fit son entrée dans son diocèse que huit ans après sa prise de possession et il ne séjourna pas toujours au

1. Notamment les nos 809, 1173, 2412, du fonds grec actuel de la Bibliothèque nationale (Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I. p. 158.)

milieu de ses fidèles [1]. Ce contact échauffa pourtant les esprits. La trace de cette influence n'est pas absolument disparue ; les armes du cardinal Gaddi se voient encore sur une des façades de l'évêché et il semble que cette partie du palais ait été construite sous son inspiration, peut-être par des ouvriers que l'évêque avait ramenés de son pays. L'ardeur de l'humaniste fit des prosélytes. Nulle part elle ne fut mieux accueillie que dans la maison de La Boétie, nouvellement élevée sur la place du Moustier, et que quelques pas à peine séparaient de l'évêché [2]. Là, il y avait une jeune âme déjà mûre pour comprendre le charme ineffable de la beauté antique, et qui trouva, dans cette passion, le germe puissant qui féconde et qui fertilise.

Il n'est pas vraisemblable, comme l'ont prétendu la plupart de ses biographes, qu'Estienne de La Boétie, vint achever ses études au Collège de Guyenne, qui était sans conteste le plus renommé de la région. Alla-t-il ailleurs? Rien ne permet de le supposer. Mais si La Boétie eût étudié à Bordeaux, comment expliquer que Montaigne, qui fut l'élève du Collège de Guyenne de 1539 à 1546, n'ait point entendu parler alors d'un condisciple si remarquable ? Ils ne lièrent connaissance que plus tard, au Parlement, et,

1. Sur l'épiscopat du cardinal Gaddi, voyez les *Chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat*, publiées par M. de Gérard, p. 223.

2. Cette demeure est assurément un fort bel échantillon de l'art de la Renaissance. Elle a été maintes fois reproduite par la gravure, notamment par une eau-forte de M. Léo Drouyn en tête de notre édition des *Œuvres de La Boétie*.

au surplus, l'historien du Collège de Guyenne n'a pas rencontré, à ma connaissance, le nom de La Boétie parmi les élèves de cet établissement [1].

De Sarlat, La Boétie alla donc, sans doute, directement à Orléans couronner, à l'Université des Lois, les études qu'il avait faites dans sa famille. C'est là qu'il prit ses grades, et les registres nous en ont conservé la preuve. « Le 23 septembre 1553, y lit-on, fut ordonné par le recteur et le Collège de l'Université d'Orléans Maître Estienne de La Boétie, du diocèse de Sarlat, qui paiera pour droit de son grade de licencié en droit civil trente sols tournois, dix autres pour le droit de nation, mais rien pour la jurande, — ou inscription accompagnée du serment, — parce qu'il est bachelier. Fait dans le dit collège, l'an du Seigneur 1553, le 23e jour du mois de septembre. *Pour le secrétaire,* CHÉTEAU [2]. » Après cela,

1. Cette tradition du passage de La Boétie dans les écoles de Bordeaux a été, pour la première fois, mise en doute par M. Dezeimeris, dans son discours sur la *Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 39.

2. En voici le texte : « Eodem die, pro licentia magistri Stephani LA BOETIE, Sarlatensis diocesis, in jure civili, anno et die quibusupra *(sic)* : Pro domino scolastico, XL s. t. ; pro bedello nationis, V. s. t. ; pro procuratore, II s. VI d. ; pro natione, X. s. t. ; pro bursa Universitatis, XXX s. t. ; pro receptore generali, II s. t. ; pro scriba, XII d. ; pro bedello generali ceterisque, XLVIII s. t. ; jura baccalaureatus. MYNIER, loco rectoris. — Eodem die quo supra, ordinatum fuit a domino rectore et collegio Universitatis Aurelianensis, quod magister Stephanus LA BOETIE, Sarlatensis diocesis, solvet pro jure sui gradus Licentiatus in jure civili, triginta asses turonenses, et pro jure nationis, decem alios; nihil autem pro juranda quia baccalaureus. Actum in dicto collegio,

il demeure désormais certain que La Boétie acquit à Orléans cette profonde science juridique, dont ses contemporains nous disent qu'il était pourvu à un si haut degré, et qu'il reçut son diplôme de licencié en droit civil dans la belle salle des Thèses, construite vers les commencements du xv^e^ siècle et qui est maintenant le seul vestige survivant d'une grandiose institution [1].

L'Université d'Orléans était fort ancienne et fort renommée : avec celle de Toulouse, où le sieur de Bouilhonnas avait étudié et où Montaigne fit sans doute une apparition, c'était la plus ancienne et la plus renommée du royaume, après Paris. Dès les temps les plus reculés, elle fut le centre d'un ardent foyer d'instruction et compta dans son sein de nombreux élèves et des maîtres érudits [2]. L'un d'eux, le bordelais Bertrand de Goth, devenu pape sous le nom de Clément V, se souvint de l'école où il avait passé sa jeunesse, et lui donna, par des bulles du 27 janvier 1305, la réglementation qui lui manquait

anno Domini millesimo quingentesimo quinquagesimo tertio, die vero vicesima tertia mensis septembris. CHETEAU, proscriba. » — Ce document important a été découvert et publié par M. Jules Doinel (*Documents du XVI^e^ siècle, tirés des archives orléanaises*. 1876, brochure in-8°, p. 7).

1. Boucher de Molandon, *La Salle des Thèses de l'Université d'Orléans*.

2. Pour l'histoire de l'Université d'Orléans, il faut consulter les histoires générales d'Orléans (Lemaire, Symphorien Guyon), l'*Histoire du droit romain au moyen âge* de Savigny (t. III, p. 286) et surtout l'importante monographie de M. Eugène Bimbenet (*Histoire de l'Université des Lois d'Orléans*. 1853, in-8°).

encore. Cette puissante organisation, qui régularisait un état de choses depuis longtemps existant, fit de la nouvelle Université des Lois une des écoles les plus fréquentées de France. Bientôt la réputation de ses docteurs s'étendit partout, et, à certaines époques, disent les chroniqueurs, plus de cinq mille étudiants, divisés en dix nations, en suivaient les cours de droit civil et de droit canonique [1].

Cependant les luttes qui occupèrent le xv^e^ siècle tout entier ternirent, un moment, l'illustration des écoles d'Orléans; elle était revenue, sous les règnes de Louis XII et de François I^er^, plus brillante que jamais. Une élite de savants s'y était donné rendez-vous pour enseigner en même temps. Aussi les disciples abondèrent-ils vite, à nouveau, autour de semblables maîtres. C'est pendant cette période d'éclat que La Boétie y séjourna. Successivement il étudia sous Anne Du Bourg, que sa science juridique devait promptement amener au Parlement de Paris [2], sous

1. Boucher de Molandon, *loc. cit.*

2. Anne Du Bourg enseignait à Orléans en 1549, avant même d'être reçu docteur-régent. On conserve un manuscrit qui renferme son cours de cette époque, ainsi que celui de son collègue Mynier (Bibliothèque publique d'Orléans, n° 209). C'est un volume in-folio, qui contient un commentaire sur deux livres du Code : le premier a été interprété par Jean Mynier, le second par Du Bourg. En voici le titre : *Commentaria ad titulum XVIII libri primi Codicis de juris et facti ignorantia, et ad sexti libri Codicis titulum de Collationibus.* Nommé régent au mois de mai 1550, Du Bourg entra en fonctions en même temps que ses collègues Le Jay et Jean Robert. Il fut une première fois nommé recteur le 23 juin 1553, en remplacement de Jean Roille, et le demeura jusqu'au 7 octobre de la

Jean Le Jay, qui succéda à Du Bourg comme recteur de l'Université, sous Jean Mynier, qui remplaçait momentanément le recteur en 1553, et signa, en cette qualité, les cédules de licencié de La Boétie, sous Jean Robert, le rival de Cujas, sous François Jamet, Jean Roille et Pierre Caillard. De mérites assurément fort divers, ces maîtres surent donner à leur jeune élève une érudition peu commune, qui devait émerveiller le Parlement de Bordeaux.

L'étude du droit était alors, comme on le sait, particulièrement ardue et difficile. A l'enseignement de la législation romaine, que la méthode inaugurée par Cujas commençait à vivifier, s'ajoutait l'examen d'innombrables coutumes, toujours obscures, le plus souvent contradictoires. L'activité des jeunes gens suffisait pourtant à cette tâche considérable, tant l'ardeur au travail était grande, le goût du savoir prédominant. Non contents de fouiller jusqu'en ses plus intimes replis une science déjà si vaste par elle-même, ils apprenaient encore tout ce qui l'approchait ou pouvait l'éclairer, et ils gagnaient ainsi une érudition aussi solide que variée. Tel fut le résultat du séjour de La Boétie à l'Université d'Orléans.

même année, la dignité de recteur n'étant conférée que pour quatre mois seulement. Nommé une seconde fois, il resta en exercice du 23 juin au 7 octobre 1555. Enfin, ayant obtenu ces fonctions une troisième et dernière fois, il les tint du 23 juin au 7 octobre 1557. En novembre de la même année, il quittait l'Université d'Orléans pour le Parlement de Paris (Cf. Jules Doinel, *Anne Du Bourg à l'Université d'Orléans, sa régence, son habitation, ses trois rectoreries.* Orléans, 1884, in-8°.)

L'étude du droit n'occupait pas seule les fécondes années de sa jeunesse. Il approfondissait la jurisprudence, mais ces travaux, quoique importants, ne pouvaient suffire à calmer la soif de tout connaitre dont il était possédé. Il se passionnait encore pour la philologie antique, qui l'attirait comme elle attirait tout son siècle, et composait, en manière de délassement, des vers français, latins ou grecs [1]. C'est même avant cette époque, au dire de ses contemporains, qu'il écrivait le chef-d'œuvre qui devait immortaliser son nom, ce *Contr'un* dont les accents éloquents ont traversé les siècles et sont arrivés jusqu'à nous. Plus loin, nous examinerons à loisir quelles en furent les origines et les conséquences, dans la pensée de son auteur. Maintenant il nous suffit de le placer à sa date, dans l'existence de celui qui l'avait conçu.

Par son zèle studieux ou ses délicats passe-temps, Estienne de La Boétie acquérait une légitime réputation de conscience et d'érudition, et ses précoces mérites lui ouvraient, avant l'âge, les portes du Parlement de Bordeaux. Le 20 janvier 1553, le roi Henri II autorisait par lettres-patentes Guillaume de Lur, conseiller au Parlement de Bordeaux [2], celui-

1. Plusieurs des vers latins, qui nous sont parvenus, sont de cette époque, notamment deux distiques adressés à Lambert Daneau et sur lesquels nous aurons plus loin l'occasion de revenir.

2. Guillaume de Lur de Longa, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis 1528, était un fervent ami des lettres. On le trouve mentionné dans De Lurbe *(De illustribus Aquitaniæ viris*, p. 101), qui en fait un émule du docte Briand de Vallée,

là même qui est nommé dans la *Servitude volontaire* [1], à résigner son état et office de conseiller en ladite cour, au profit de Maître Estienne de La

l'ami de Rabelais, et conseiller lui aussi à Bordeaux. Buchanan lui adresse une charmante pièce d'hendécasyllabes (édit. de 1628, p. 314), Jules-César Scaliger une lettre flatteuse (*Epist.*, p. 132), et enfin, Robert Britannus, professeur au Collège de Guyenne et plus tard à Toulouse, lui dédie le livre de ses poésies latines (Toulouse, 1536). — En quittant le parlement de Bordeaux, Guillaume de Lur entra à celui de Paris. D'après le *Catalogue de tous les conseillers du Parlement de Paris*, de Blanchard (p. 74), il fut reçu le 4 juin 1554, et mourut en 1557. Par lettres-patentes du roi, Guillaume de Lur avait été autorisé à garder les entrées aux séances de la Cour de Bordeaux, malgré la cession de son office à La Boétie; toutefois, il ne pouvait « y avoir opinion » (*Chronique de Jean de Métivier*, t. II, p. 64).

1. Sous le nom de *Longa*, ainsi qu'on le désignait alors assez communément, notamment dans les registres secrets du Parlement. « Le 29 mai 1528, y lit-on, M. Me Raimond, autrement Guillaume de Lur, dit de Longa, a été reçu audit office de conseiller de feu M. Me François Bonnal », décédé le 24 mars précédent (Jean de Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 272.) — Le Dr Payen s'est donc mépris en croyant que ce devait être Bertrand de Larmandie, quatrième du nom, baron de Longa ou Longua (château situé dans la commune de Sainte-Foy-de-Longa, arrondissement de Bergerac), contemporain, il est vrai, de La Boétie, mais qui ne semble pas avoir eu de relations avec lui. Au contraire, la maison noble de Longa dont il s'agit est située dans la commune de Saint-Médard, canton de Mussidan, arrondissement de Ribérac (Vicomte de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, verbo *Longa*, et aussi *Archives historiques du département de la Gironde*, t. XXIII, p. 266.) — Le mérite de cette identification appartient à M. R. Dezeimeris (*Renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle*, p. 29).

Boétie, avocat au Parlement [1]. A cette date, le futur conseiller avait seulement vingt-deux ans et quelques mois, et l'âge requis par les ordonnances pour tenir les offices de judicature était de vingt-cinq ans. Aussi, quand, le 13 octobre suivant, — quelques jours seulement après la délivrance du diplôme de licencié, — le roi envoyait de Villers-Cotterets de nouvelles lettres-patentes pour pourvoir « son almé et féal Maître Estienne de La Boétie de l'office de conseiller en la cour par la résignation de Maître Guillaume de Lur », il y joignait des lettres de dispenses, qui permettaient au jeune homme d'occuper sa charge. « Attendu, disaient-elles au Parlement; sa suffisance qui supplée en cet endroit l'âge qui lui pourrait défaillir, et ne voulant cela lui nuire et préjudicier en aucune manière, vous mandons... que... vous ayez à recevoir le dit La Boétie au serment [2]. »

Pour se conformer à des ordres aussi formels, la Cour se réunissait le 11 mai 1554, toutes chambres assemblées, et délibérait sur l'admission du postulant. Six jours après, le 17 mai [3], elle décidait d'admettre

1. Archives départementales de la Gironde, *Registres du Parlement*, vol. 34, folio 180. — Théophile Malvezin, *Michel de Montaigue, son origine et sa famille* (Bordeaux, 1875, in-8°), p. 272.

2. Archives départementales, *Reg. du Parlement*, vol. 34, f° 124. Les lettres de provision et les lettres de dispense d'Estienne de La Boétie ont été publiées dans le tome XXV des *Archives historiques de la Gironde*, p. 336.

3. Et non 1553, comme l'écrit à tort le Dr Payen. On trouvera le récit détaillé de ces deux séances de la Cour dans la *Chronique du Parlement de Bordeaux* du conseiller Jean de

Estienne de La Boétie au serment, quoiqu'il n'eût en réalité que vingt-trois ans et demi. Nous trouvons des traces de l'accomplissement de cette formalité dans les registres secrets de la Cour. Nous lisons, en effet, dans le compte rendu de la séance de ce jour, que les chambres s'assemblèrent « pour procéder à l'examen des sieurs Pomiers et La Boétie, lesquels ayant été reconnus idoines et suffisants, furent reçus à prêter serment [1]. »

C'était là une exception flatteuse, sans doute, mais justifiée par les qualités du candidat. Comme son ami Arnaud de Ferron, qui avait succédé à son père à vingt et un ans seulement, le 10 avril 1536, La Boétie voyait plier, devant son talent, les prescriptions de la règle. Tous deux se montrèrent dignes de la faveur, car l'un et l'autre, par leur savoir comme par leur probité, honorèrent le Parlement de Bordeaux, riche pourtant en grands hommes et en grands souvenirs. D'ailleurs, en pénétrant dans ce corps si attaché à ses traditions, si jaloux de ses prérogatives, La Boétie n'y arrivait pas comme un étranger. Sa mère, qui était une Calvimont, était la sœur du pré-

Métivier, publiée par MM. Arthur de Brezetz et Jules Delpit, t. II, p. 63 et suivantes.

1. Fils du savant président Sauvat de Pomiers, auquel La Boétie a adressé un distique latin conservé dans ses *Poemata* (f° 166, r°), Pierre de Pomiers, sieur du Breuil, devint conseiller par suite de la résignation de l'office de son père. N'ayant pas encore atteint l'âge légal, il obtint, comme La Boétie, des lettres de dispense datées du 16 avril de la même année (Brives-Cazes, *Le Parlement en 1549*, p. 194). L'admission de Pierre de Pomiers souleva quelques réclamations.

sident de Calvimont [1], et son propre mariage, dont nous ignorons la date, mais qui ne put être que postérieur à son entrée au Parlement, ne fit que multiplier ses alliances et les rendre plus étroites encore. Probablement peu de temps après avoir été pourvu de sa charge, Estienne de La Boétie épousait Marguerite de Carle, sœur du célèbre Lancelot de Carle, évêque de Riez, et aussi du président Pierre de Carle, qui lui-même avait épousé la sœur d'Arnaud de Ferron [2]. Depuis 1552, Marguerite de Carle était veuve de Jean d'Arsac, seigneur d'Arsac, du Castera de Saint-Germain, de Lilhac et de Loyrac en Médoc, et qui était issu d'une vieille famille de chevalerie [3]. Dans cette union, La Boétie trouva le bonheur domestique, et plus tard, à son heure dernière, il eut la suprême consolation de s'endormir entre les bras de

1. *Notes généalogiques sur la famille d'Estienne de La Boétie* (*Œuvres*, p. 386).

2. Ce degré de parenté est nettement désigné dans un acte du 9 décembre 1559, par lequel les jurats de Bordeaux, ayant un procès avec un marinier de Toulouse, récusent cinquante et un membres du Parlement, qu'ils regardent comme prévenus contre eux. Dans ce nombre figurent le président de Carle et La Boétie, celui-ci parce qu'il « a épousé la sœur de Monsieur le président de Carle. » (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 470.) — Sur Lancelot de Carle, évêque de Riez, l'ami de Ronsard et de toute la Pléiade, je me contenterai de renvoyer à sa Vie par Guillaume Colletet, publiée par M. Ph. Tamizey de Larroque (*Vie des poètes bordelais et périgourdins*, 1873, in-8°). J'ai moi-même étudié l'helléniste, chez Lancelot de Carle, en éditant sa traduction du premier livre de *Théagène et Chariclée*.

3. Th. Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 137.

celle qu'il nommait alors « sa bien aimée femme et épouse », et qu'il déclarait avoir rencontrée « si sage, si conforme à ses volontés, et ne lui ayant commis nulle faute ».

Dès les premiers temps de sa présence au Parlement, La Boétie se distingue par une conscience scrupuleuse à remplir les devoirs de sa charge. Les registres nous apprennent qu'il assistait très régulièrement aux séances, et nous le voyons successivement siéger aux diverses chambres. La Cour lui confie même quelques travaux particuliers. C'est ainsi qu'il est chargé, le 15 mars 1555, de concert avec son collègue François de La Guyonnie, d'examiner le sieur Lagarde, pourvu de l'office de lieutenant-général à Tulle, et tous deux concluent à son admission au serment [1]. Mais ce n'étaient là que des fonctions peu importantes. Quels que fussent son savoir et son intelligence, La Boétie comprenait que son inexpérience ne pouvait que gagner à garder le silence et à observer. Il se préparait mieux, de cette façon, au rôle plus important qu'il allait jouer bientôt parmi ses collègues.

C'est seulement en 1560 que la personnalité de La Boétie commença à s'affirmer au Parlement de Bordeaux [2]. Au début même de l'année, nous le voyons

1. Jean de Métivier, *Chronique du Parlement de Bordeaux*, t. II, p. 114.

2. Sur le rôle de La Boétie au Parlement, voy. *Œuvres*, p. 394 *(La Boétie jurisconsulte)* et aussi *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVIII, p. 121-147 *(Arrêts du Parlement de Bordeaux aux rapports d'Estienne de La Boétie et de Michel de Montaigne)*.

désigné par la Cour, pour des missions particulières. Voici en quelles circonstances. Au Collège de Guyenne, les représentations théâtrales faisaient, comme on le sait, partie intégrante des programmes d'éducation. Une lettre de Britannus nous apprend qu'à l'origine de ce célèbre établissement les élèves organisaient déjà des représentations, dont le succès n'était pas toujours assuré. Sous la direction de Gouvéa, qui recherchait tous les moyens de rendre plus prospère encore la maison confiée à ses soins, ce goût ne fit qu'augmenter, et le Collège de Guyenne acquit, à ce point de vue, une grande réputation. Montaigne, qui y joua, l'atteste, mais les désordres avaient fini par se mêler à ces amusements. En avril 1556, à la suite d'abus devenus de jour en jour plus graves, le Parlement avait dû défendre à tous bateleurs, enfants sans souci et autres joueurs de farces, de représenter aucunes pièces « concernant la religion ou foi chrétienne, la vénération des saints et les saintes institutions de l'église »[1]. En 1558, à la suite de nouveaux troubles survenus dans le Collège de Guyenne même, la Cour étendit sa censure à cet établissement, et décida qu'à l'avenir on n'y représenterait aucune pièce qui ne lui eût été soumise auparavant. C'est pour ce motif, qu'en 1560, Jean Deniset, régent des *primani* ou professeur de rhétorique[2], voulant faire

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 466.

2. C'est sans doute le même Jean Deniset, de Sens, qui publia en 1579, chez Frédéric Morel, *Philosophiæ naturalis epitome* (in-4°), et l'année suivante, *Totius artis disserendi compendium libri IV* (1580, in-4°). Cf. *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI^e siècle*. Paris, 1886, in-8°, p. 200.

représenter trois pièces de sa composition, c'est-à-dire une comédie allégorique, intitulée : *Regnorum integritas concordia retinetur*, puis une moralité en français, inspirée sans doute du *Plutus* d'Aristophane, enfin une farce, qui devait terminer le spectacle, dut demander au préalable l'assentiment de la Cour. Le Parlement rendit un arrêt, le 3 février 1560, autorisant la représentation, et cela sur « le rapport de Me Estienne de La Boétie, conseiller commis pour voir les dites comédie, moralité et farce, qui aurait dit n'y avoir trouvé aucunes choses scandaleuses » [1]. Le juge, on en conviendra, était on ne peut mieux choisi à tous égards. La représentation eut lieu et elle fut couronnée, paraît-il, d'un si plein succès, qu'il excita la jalousie des clercs de la Basoche.

A cette date, La Boétie demeurait lui-même près du Collège de Guyenne. Le 28 novembre 1559, par devant Me Themer, notaire royal [2], il avait loué aux héritiers Du Rochier une maison « sise et située en la présente ville, en la paroisse Saint-Eloy, en la rue de Rostaing, près le collège, sortant de la rue du dit collège d'une part et à ladite rue de Rostaing de l'autre ». Le bail était fait pour une année seulement, moyennant « le prix et somme de quatre vingts livres tournois,... payables de quartier en quartier ». Fut-il renouvelé dans la suite, et faudrait-il croire que La Boétie y demeura plus longtemps ? Il n'y a rien d'invraisemblable à cela. La Boétie se trouvait assez rapproché de ses propres relations. Son habitation

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 465.
2. *Ibid.*, t. XXVI, p. 185.

ne devait pas être éloignée de celles de ses parents de Carle et de Ferron, dont l'impasse de la Rue-Neuve portait alors le nom, et Michel de Montaigne possédait, lui aussi, plusieurs immeubles dans la rue du Mirail, voisine de là, et dans la rue de Sarlat, au quartier de la Rousselle.

Dès lors les nouvelles missions se succédèrent rapidement, et, en se succédant, elles ne firent qu'augmenter d'importance. Dans ces temps de troubles perpétuels, les gages des membres du Parlement étaient toujours en retard, et parfois l'arriéré comprenait plusieurs années. Pour faire cesser ce déplorable état de choses, La Boétie fut chargé, à la fin de cette même année 1560, d'aller solliciter du roi un mode désormais assuré de paiement des gages de la magistrature [1]. Il partit donc avec le greffier Jacques de Pontac, qui lui avait été adjoint pour cela, et tous deux se rendirent à Paris.

Sur ces entrefaites, survint la mort du roi François II (5 décembre 1560). La nouvelle du trépas royal ne parvint à Bordeaux que le 13 suivant, en même temps que la lettre par laquelle le nouveau roi, Charles IX, annonçait au Parlement son avènement à la couronne. On fit la lecture de cette missive en grande solennité, au milieu des chambres assemblées. En notifiant son arrivée au trône, le jeune prince recommandait aux membres du Parlement et aux jurats de « faire vivre en paix la population bordelaise, évitant avec soin les occasions de querelles

1. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 94.

pour le fait de la religion [1] ». La Cour ordonna ensuite des prières publiques, puis elle députa les présidents Lancelot de Fauguerolles et Fronton de Bérauld, Léonard d'Alesmes et Jacques Robert de Lineyrac, présidents aux enquêtes, et Antoine de Lescure, procureur général, pour aller à Paris faire la révérence à Sa Majesté et lui prêter le serment de fidélité accoutumé. En outre, elle décidait que le conseiller La Boétie et le greffier Pontac, qui se trouvaient déjà dans la capitale, se joindraient à cette députation spéciale [2].

La Boétie ne revint à Bordeaux qu'au mois de mars de l'année suivante. Retardées par tous ces événements, les négociations avaient été longues et laborieuses. Le 26 mars 1561, il rend compte à ses collègues de la poursuite et diligence faite par lui auprès du roi et des seigneurs de son Conseil privé. Il annonce que le roi, par lettres-patentes signées à Pontoise le 4 mars 1561, a donné assignation perpétuelle sur la recette générale d'Agen, pour les gages de la Cour à partir du 1er janvier de ladite année [3]. Il rapporte, en outre, les sages paroles que le Chancelier lui a dites, lorsqu'il en prenait congé.

En partant, Michel de L'Hospital le chargeait de ses recommandations pour la Cour. Chancelier de

1. Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 94.

2. Bibliothèque publique de Bordeaux, *Registres secrets*, ms. 367, f° 112. Cité dans Boscheron des Portes, t. I, p. 166, et dans Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, t. I, p. 224.

3. Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11. Extraits manuscrits des registres secrets du Parlement de Bordeaux.

France depuis l'année précédente (mars 1560), L'Hospital avait inauguré, deux mois à peine après son arrivée au pouvoir, la politique de tolérance qu'il pratiqua toujours. Mais le Parlement de Bordeaux avait fait, au début, quelque opposition à cette nouvelle impulsion. Lors de la publication de l'édit de Romorantin (mai 1560), la Cour s'était tout d'abord refusée à l'enregistrer. Elle transmit au roi François II des remontrances que celui-ci n'écouta point. Afin d'éviter un semblable retard aux ordonnances d'Orléans, qui confirmaient et élargissaient l'édit de Romorantin, le Chancelier les fit suivre de prudents conseils, comme il savait en donner à l'occasion. Il profita d'un intermédiaire tel que La Boétie pour faire savoir comment il fallait en conduire l'exécution. « Elle demeure toute entière en la direction et sagesse de la Cour, disait L'Hospital, laquelle doit bien aviser de ne point irriter le mal par la rigueur, ni aussi de l'augmenter par la licence [1]. » Profondes paroles qui semblaient plus judicieuses encore, répétées par le jeune conseiller!

Quelques mois seulement après son retour de Paris, La Boétie allait lui-même être appelé à mettre en pratique les sages recommandations de L'Hospital. La Guyenne était, sans nul doute, la partie du royaume dans laquelle les réformateurs avaient fait le plus grand nombre de prosélytes, et ils comptaient beaucoup sur la ferveur de ces adeptes. Mais, au centre de la Guyenne, l'Agenais se faisait remarquer encore par l'effervescence des passions religieuses. C'est

1. Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, f° 417.

dans cette place forte de la Réforme que La Boétie dut se rendre, appelé par des circonstances trop graves pour ne pas les raconter ici aussi longuement qu'elles le méritent.

Ces désordres duraient depuis longtemps et augmentaient chaque jour d'intensité. Déjà, le 18 janvier 1561, le greffier Pontac avait averti la reine-mère, au nom du Parlement, des troubles qui se fomentaient un peu partout dans le ressort de la Cour, et principalement en Agenais [1]. La lettre, trop exagérée, recommandait l'emploi des moyens extrêmes à l'égard des turbulents. Mais Catherine, sous l'influence de L'Hospital, penchait alors vers la conciliation. « Ceux d'Agen continuent toujours de faire les fols, écrit-elle le 20 mai à M. de Burie, qui occupait à cette époque le poste de lieutenant du roi à Bordeaux et qui se faisait remarquer par la modération de ses idées, et pour cette cause, puisque leur sénéchal ne peut y aller pour la charge qu'il a, il sera bon, n'étant loin de là, que vous y fassiez un tour, car votre présence y servira grandement et vous leur saurez aussi trop mieux faire entendre ce qu'ils auront à faire que autre qui y puisse aller [2]. » Suivant ces instructions, Burie s'y rendit donc sans retard. En arrivant, le lieutenant du roi trouva les esprits fort échauffés, et le nombre des mécontents était étrangement augmenté. Chacun réclamait la faculté de pou-

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 147.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte H. de la Ferrière (dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*), t. I, p. 196.

voir agir selon sa propre volonté [1]. Pourtant, grâce au sens politique et aux habiles concessions du Burie, le soulèvement n'eut pas les suites fâcheuses qu'on aurait pu redouter.

En présence de la tournure favorable que prenaient les événements, Burie crut qu'il était inutile de demeurer plus longtemps à Agen. A peine avait-il quitté cette ville que les dissensions religieuses y recommençaient avec autant de vigueur et que les réformés, non contents des locaux qu'il leur avait assignés pour leurs réunions [2], s'emparaient du couvent des Jacobins, « tant pour y prêcher que pour y loger des ministres ». L'autel et les statues en furent brisés. De plus, à cette cause de troubles vinrent s'ajouter d'autres motifs de discordes. Partout où les catholiques étaient les plus puissants, à Libos, à Tournon, ils faisaient subir à leurs adversaires des vexations que ceux-ci s'empressaient de leur rendre, lorsqu'ils étaient en force. A Condom, à Penne, à Villeneuve d'Agen, les huguenots avaient chassé les moines, brisé les autels et jeté au feu les reliques des saints.

Le bruit de ces nouveaux excès parvint aux oreilles du roi. Charles IX était fort irrité de ces désordres, « en cette saison où il semble que plusieurs abusent de la douceur et clémence dont elle (sa majesté) a usé depuis son avènement à la couronne, ont pris une

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 151.

2. Burie les autorisait à se réunir au petit temple de Saint-Fiari, à la condition d'être paisibles (E. Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 273.)

licence si affreuse qu'elle ne promet rien moins qu'une subversion de toutes choses, si elle était plus longtemps tolérée » [1]. Aussi s'empressa-t-il de confirmer les instructions qu'il avait précédemment envoyées à Burie le 9 juillet de la même année, par l'entremise du capitaine Arné, guidon de la compagnie du roi de Navarre, et, ordonna-t-il à son lieutenant, dans des lettres datées de Saint-Germain-en-Laye, le 4 septembre 1561, de se rendre au plus vite en Agenais, pour y achever la pacification des esprits.

Cette missive est longue et détaillée : elle retrace le plan complet de la conduite à tenir. « Je n'ouïs tous les jours, disait le roi [2], autres nouvelles que des insolences, excès, scandales, ports d'armes et émotions qui se font ordinairement en une infinité de lieux de mon pays de Guyenne, par des gens qui n'ont nulle religion, au moins les actes le démontrent. Et pour cette cause, d'autant que cela en quelque sorte que ce soit est contraire à la religion, et qu'il est croyable que tels malheureux seront désavoués par tous les gens de bien, de quelque religion qu'ils soient, j'ai avisé avant que le mal passe plus outre d'y pourvoir et remédier, en faisant châtier ceux qui sont auteurs de tels maléfices. » Pour cela, le roi autorisait M. de Burie d'assembler sous ses ordres les compagnies de gens d'armes du pays de Guyenne et de lever trente arquebusiers à cheval, dont le commandement serait confié à quelque gen-

1. Bibliothèque nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 3.
2. Bibliothèque nationale, *Ibid.*, f° 207.

tilhomme de bien. Le roi envoyait les appointements nécessaires à ces trente hommes pour subsister pendant deux mois et aussi l'argent indispensable à ces nouvelles démarches. De plus, il adressait à Burie une douzaine de lettres en blanc, tant pour les baillis et sénéchaux des villes où il devait passer, que pour les membres de la noblesse qui pouvaient prêter main-forte dans cette délicate entreprise.

La partie la plus intéressante de la lettre est, sans contredit, celle dans laquelle Charles IX expose comment il veut que ses ordres soient exécutés. « Vous ferez bien entendre aux principaux, disait-il en terminant, que vous ne venez point là pour les châtier, pour le fait de la religion qu'ils tiennent, que vous n'êtes envoyé et n'avez commission de moi que de punir ceux qui abusent du nom de la religion à une infinité de scandales, violences, meurtres et séditions, qui ne sentent rien moins que la profession qu'ils font et le nom de chrétien qu'ils portent. Lesquels font tant de tort à leur réputation et à leur cause qu'ils devraient par tous moyens tâcher et procurer d'exterminer telles gens d'entre eux qui ne servent que d'aigrir et moi et tout mon conseil et tout mon royaume, contre eux et ceux qui les favorisent. Et pour cette cause qu'ils demeurent en paix et vous aident et assistent, comme ils ont offert, à laisser punir tels séditieux qui se couvrent d'eux et de leur faveur à toute impiété et scandale, étant certains et assurés que pour leur religion vous ne les molesterez ni travaillerez aucunement, pourvu aussi que de leur part ils se comportent avec tant de modestie et discrétion qu'ils ne vous donnent occasion de changer de

délibération. » La politique était habile, sinon très sincère. Pour qu'elle eût quelque chance de succès, il fallait là faire mettre en pratique par des intermédiaires libéraux et de bonne foi. Là est le vrai motif du choix de Burie et de La Boétie.

Le 23 septembre, Burie vint lire au Parlement les lettres qu'il avait reçues de Charles IX. Les registres secrets font mention de cette cérémonie, et ils ajoutent qu'après cette lecture, Burie supplia la Cour de ne trouver mauvais si, pour le service du roi, il menait avec lui au pays d'Agenais Me Estienne de La Boétie, conseiller du roi en la dite Cour. « A quoi lui a été répondu qu'il pouvait prendre pour le service du roi, non seulement le dit La Boétie, mais tel autre de la dite cour qu'il avisera [1]. »

Au reste, en faisant cette demande, Burie se conformait strictement aux ordres du souverain. En effet, le lendemain, 24 septembre 1561, on lut une nouvelle lettre de Sa Majesté, adressée à la Cour, par laquelle le roi donnait avis qu'il envoyait M. de Burie en quelques lieux de la Guyenne, pour réprimer l'audace et insolence d'aucuns de ses sujets. En conséquence, comme il lui était besoin de quelque homme de justice pour le conseiller et faire son procès-verbal, le roi mandait à son Parlement d'avoir à commettre et députer pour cet effet quelque membre auquel les journées seront taxées.

Dans cette même séance, La Boétie, que la Cour

1. Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, p. 422. — Bibliothèque publique de Bordeaux, ms. 367, fos 124 et 125, mentionné par Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 301.

avait désigné la veille, à la demande de Burie, vint prendre congé de ses collègues. Il leur dit que, puisqu'ils avaient bien voulu l'y autoriser, il se proposait d'aller en Agenais en compagnie du lieutenant général, et leur demanda s'ils n'avaient point autre chose à lui commander. La réponse fut négative et le jeune homme se retira. C'était là une mission délicate, pour laquelle La Boétie semblait désigné par ses travaux et par la modération de ses idées. Elle devait demander un temps assez considérable, car, peu après, nous trouvons que Burie sollicite de la Cour, par l'entremise du greffier Jean de Pontac, une prolongation de congé pour son compagnon « parce qu'il s'en veut servir, non pour le mener aux champs, ains pour le retenir près de lui, *en ayant à faire à toute heure;* ce que la cour lui accorda. »

Voyons comment La Boétie justifia la confiance de Burie et celle du Parlement.

De Bordeaux, Burie et La Boétie remontèrent le cours de la Garonne jusqu'à Langon. En passant à Cadillac, ils mandèrent les officiers de M. de Candalle avec les jurats de Cadillac et firent déposer toutes les armes à la maison commune, ce qui eut lieu aussi à Langon et à Saint-Macaire. De Langon, Burie gagna Bazas. C'est là qu'il apprit la prise du couvent des Jacobins par les huguenots, et que le ministre d'Agen, celui de Villeneuve et quelques gentilshommes réformés vinrent lui faire soumission et promettre fidélité au roi. Il en fut de même, suivant de Bèze, de commissaires envoyés de Nérac.

Dès cette première étape, Burie écrivit au roi pour lui dire comment les choses s'étaient passées. C'est

de sa lettre, jusqu'à maintenant inédite, que nous tirons les renseignements qui précèdent. Nous y trouvons encore un passage flatteur pour le conseiller qui l'accompagnait. « J'ai aussi reçu, Sire, disait Burie, la lettre qu'il vous a plu écrire à votre cour de parlement, à laquelle je la baillai, premier que partir. Et ai ici avec moi le conseiller qu'elle m'a baillé, qui se nomme Monsieur de La Boétie, lequel est fort docte et homme de bien [1]. » Comme on le voit, le lieutenant général savait apprécier les qualités morales de celui qui devait le seconder dans sa tâche.

Burie se proposait d'aller de Bazas à Monségur et à La Réole; sans doute ce projet fut mis à exécution. Les deux compagnons gagnèrent assurément Marmande et ensuite Agen, où ils firent leur entrée le 3 octobre, escortés du prévôt général de Guyenne, Des Fourneaux. Là, nous l'avons déjà dit, la situation était fort tendue. Dès son arrivée, Burie remet aux consuls les lettres dont Charles IX l'avait muni au préalable. Elles étaient pressantes et contribuèrent à faciliter l'accomplissement de cette entreprise [2]. Le roi disait : « Nous vous prions et néanmoins ordonnons que vous ayez à assister au dit sieur de Burie, afin de lui aider et donner les moyens de savoir les noms de ceux que vous avez entendu en être auteurs

1. Bibliothèque nationale, *Fonds français*, n° 15,875, f° 190.

2. Francisque Habasque, *Un magistrat au XVI^e siècle, Estienne de La Boétie* (Discours de rentrée prononcé à l'audience solennelle de la Cour d'Agen, le 3 novembre 1876), p. 50.

et motifs, afin de les faire prendre et que justice exemplaire en soit faite, telle que la grandeur du cas le requiert : à quoi vous ne ferez faute, car tel est notre bon plaisir. »

Aussitôt arrivé, Burie assemble encore la noblesse de l'Agenais dans la grande salle de l'évêché, et on lui expose les principales questions litigieuses, parmi lesquelles la prise du couvent des Jacobins occupait le premier rang. Burie, paraît-il, ne tenait pas outre mesure à réintégrer les moines dans leur ancienne retraite. C'est La Boétie qui le détermina à cela, convaincu lui-même par les instances du sénéchal Bajaumont [1]. « Cependant, dit de Bèze, qui raconte en détail toute cette période, Bajaumont et les autres firent tant envers La Boétie, conseiller, combien qu'il ne se souciât pas beaucoup de la religion romaine, qu'il prit la cause des Jacobins en main à bon escient, alléguant à Burie, entre autres inconvénients, que ceux de la Religion avaient le bruit de faire plusieurs monopoles, et de se vouloir cantonner : à quoi leur pourrait grandement aider ce couvent répondant hors la ville, et situé en lieu fort et de défense [2]. » Bèze ajoute que Burie fut « tellement persuadé par La Boétie, que le dixième du dit mois d'octobre, il remit les Jacobins tant en leurs temples

1. François de Durfort, seigneur de Bajaumont, près d'Agen.

2. Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des églises réformées au Royaume de France.* Anvers (Genève), 1580, t. I, pp. 795-799. De Thou, qui résume ces événements d'après Théodore de Bèze, ne manque pas de rappeler qu'Estienne de La Boétie accompagna Burie à Agen *(Histoire universelle.* La Haye, 1740, t. III, p. 284.).

qu'en leur couvent, où ils commencèrent incontinent leur service [1]. »

La mesure, au demeurant, n'avait rien de vexatoire : elle ne faisait que restituer aux religieux une propriété dont ils avaient été indûment chassés, et La Boétie, s'il l'a provoquée, rendait un arrêt digne en tous points de sa conscience de jurisconsulte. D'ailleurs, comme compensation, Burie donna aux huguenots l'autorisation de célébrer leur liturgie dans l'église Sainte-Foy d'Agen. Mais, en même temps, il leur faisait défense formelle de s'emparer, sous peine de la hart, des édifices catholiques, et de plus, concession vraiment remarquable pour le temps et à laquelle La Boétie ne dut pas rester étranger, il décida que, dans les localités où se trouvaient deux églises, la moins importante d'entre elles appartiendrait aux réformés, et que, dans les bourgs où il n'y avait qu'un temple, celui-ci servirait alternativement aux deux cultes.

Cette décision était trop libérale pour le XVI^e^ siècle. Fut-elle jamais appliquée? En tous cas, on ne l'observa pas longtemps. A peine Burie avait-il quitté Agen pour continuer ailleurs sa mission pacificatrice [2], que les dissensions recommencèrent, d'abord timides, puis de jour en jour plus ardentes. Celui-ci,

1. A propos de la rentrée des moines, de Bèze raconte une anecdote qui sent plutôt le pamphlétaire que l'historien.

2. Le 13 octobre 1561, Raymond Eyquem de Montaigne, sieur de Bussaguet, qui avait avec Burie d'étroites relations d'amitié, et qui avait été lui aussi, en juin 1560, chargé d'aller prêcher la conciliation en Agenais, en compagnie de Burie et de l'avocat du roi Bernard de Lahet, rend compte au Parle-

pour éviter les désordres à l'avenir, décida, comme il l'avait fait partout auparavant, que les gens seraient désarmés et que les armes seraient déposées à la mairie. Vingt-quatre hommes de bien étaient, en outre, chargés « de tenir la main forte à la justice et faire entretenir les ordonnances du roi et du dit sieur de Burie » [1]. Mais le choix de ces vingt-quatre personnes de bonne volonté présenta bien des difficultés. La jurade discuta longtemps pour savoir si, dans ce nombre, devaient être compris douze partisans de l'église réformée, et ce fut là le premier ferment de nouvelles discordes, qui devaient, en fin de compte, aboutir aux arquebusades de Monluc.

On était alors aux derniers jours de 1561. A cette époque, Catherine de Médicis cherchait, sous l'influence de L'Hospital, à réunir une nouvelle conférence à Saint-Germain-en-Laye, pour aplanir les difficultés surgissant sans cesse entre catholiques et huguenots, et essayer ainsi de les rendre impossibles. Convaincu que la modération pourrait seule avoir raison des fléaux religieux qui se déchaînaient sur la France, et poursuivant sans relâche la politique libérale qu'il s'était tracée en arrivant au pouvoir, le chancelier voulait faire rapporter l'Édit de juillet, voté par le Parlement de Paris, grâce aux Guise, à la mince majorité de trois voix, en juillet précédent.

ment que Burie lui a envoyé sa relation de la pacification de l'Agenais, pour la communiquer à ses collègues et ensuite la faire parvenir au roi (Bibliothèque nationale, *Fonds Périgord*, n° 11, p. 425).

1. F. Habasque, *Estienne de La Boétie*, p. 53.

Cet édit défendait les prêches et les assemblées étrangères au culte catholique, sous peine d'emprisonnement et de la confiscation des biens, rigueurs intempestives qui, selon L'Hospital, ne faisaient qu'aggraver le mal. Déjà, une première fois, en septembre 1561, on avait essayé de réunir les évêques catholiques et les principaux ministres protestants, dans le vieux couvent des Dominicains de Poissy, pour établir, par des concessions mutuelles, un *modus vivendi* entre les deux religions opposées. Mais les discussions avaient été à la fois si puériles et si acharnées qu'une entente était irréalisable de ce côté-là. Dans cet état de choses, la reine crut que la magistrature du royaume trouverait plus aisément un remède à ces calamités. Elle convoqua donc en conseil privé, à Saint-Germain-en-Laye, les présidents et les plus influents conseillers des huit Parlements du royaume, et les séances du conciliabule furent ouvertes, le 3 janvier 1562, par L'Hospital, qui exposa, dans un langage élevé, ses sages desseins à cet endroit. De ces discussions sortit le célèbre Édit de janvier, que le roi signa le 17. Ce document important, qu'un moderne historien protestant considère comme l'édit le plus libéral que ses coreligionnaires aient obtenu jusqu'à l'édit de Nantes, reprenait aux réformés les églises dont ils s'étaient emparés, mais leur reconnaissait le droit de s'assembler sous certaines conditions.

Le Parlement de Bordeaux avait été représenté à Saint-Germain par son premier président, l'intègre Benoît de Lagebaston, Arnaud de Ferron et le procureur général de Lescure. Celui-ci, en rentrant à Bor-

deaux, rapportait le texte de l'édit, dont la Cour s'empressa de prendre connaissance. Le Parlement de Paris, au contraire, au sein duquel l'influence des Guise était prépondérante, en refusa la vérification, demandée par le roi de Navarre, et ordonna même des poursuites contre le libraire Langelier, qui avait imprimé l'édit à vingt exemplaires seulement. Catherine dut intervenir pour le faire enregistrer, et la Cour ne se soumit qu'après deux lettres de jussion. Mais le Parlement de Bordeaux, plus tolérant ou mieux avisé, enregistra l'édit sans retard. Le 30, on le publiait en présence des jurats et du lieutenant du grand-sénéchal, et, le 6 février suivant, lecture en fut faite, à son de trompe, parmi les carrefours de la ville [1].

Ç'eût été là une mesure d'une saine et judicieuse politique, si la mauvaise volonté persistante des partis ne l'avait pas rendue bientôt inutile. A Bordeaux, où l'on avait eu beaucoup à souffrir de toutes ces querelles, on se hâta de profiter de cette paix relative. Les huguenots installèrent bien vite un prêche au quai des Chartreux, dans un chai, et peu après ils prêchèrent officiellement à Cambes et à Beautiran, aux portes même de la ville [2].

Nous savons par Montaigne que La Boétie voulut donner son jugement sur la tolérance de L'Hospital et de la reine-mère. Au témoignage de son ami, il avait composé « quelques mémoires de nos troubles

1. Théodore de Bèze, *Histoire des églises réformées*, t. I, p. 789. — E. Gaullieur, *op. cit.*, t. I, p. 344.

2. Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 98.

sur l'Édit de janvier 1562 ». Par malheur, ce sentiment ne nous est point parvenu, car Montaigne trouva à ces réflexions, ainsi qu'au *Discours de la Servitude volontaire*, « la façon trop délicate et mignarde pour les abandonner au grossier et pesant air d'une si malplaisante saison ». Montaigne s'exprimait ainsi en 1570 [1], et la manière dont les protestants publièrent, peu après, des fragments du *Contr'un* dans le *Réveille-matin des François* lui montra qu'il avait vu juste.

Nous sommes donc réduits aux conjectures. Était-ce un rapport, fait en sa qualité de conseiller, dans lequel La Boétie exposait les résultats de sa mission avec Burie et les conclusions qu'il apportait de l'examen des faits? Était-ce la discussion dogmatique des privilèges accordés aux partisans de la religion réformée? Était-ce plutôt le récit des troubles qui suivirent de près la proclamation de l'Édit de janvier? Le titre que Montaigne énonce semble le faire croire. La Boétie magistrat devait y apprécier avec une haute impartialité les actes des huguenots et des catholiques, et c'est là sans doute ce qui nous a fait perdre son œuvre, négligée par Montaigne. Cette sage opinion mécontenta les uns sans satisfaire les autres. Les *Mémoires de nos troubles*, composés par un esprit plus mûr, ne purent pas servir d'armes aux partis, comme *la Servitude volontaire*. Nul ne se soucia d'un avis qu'il ne voulait pas suivre.

Les temps n'étaient pas faits pour apprécier et

1. Dans l'*Avertissement au lecteur*, placé en tête du recueil des opuscules de La Boétie.

comprendre les sentiments libéraux. A part quelques hommes d'élite, L'Hospital, Montaigne, La Boétie et un petit groupe de penseurs, personne ne s'occupait des droits de la conscience. Sous ces apparences de modération, l'Édit de janvier lui-même n'était, de la part de la reine, qu'une habile manœuvre, une mesure transitoire destinée à cacher les desseins d'une politique moins patiente. Catherine s'en explique assez clairement, dans sa correspondance avec ses ambassadeurs. Si elle tentait d'employer la douceur, après tant d'autres moyens essayés sans succès jusque-là, c'était « pour cuider vaincre la maladie par gracieux remèdes ». Plus reine que catholique, Catherine de Médicis faisait passer la raison d'état avant la religion. Sa condescendance envers les hérétiques était intéressée : elle les supportait parce qu'elle ne se sentait pas assez forte pour leur imposer le respect de son autorité.

Bien que nous ne connaissions pas l'œuvre de La Boétie, nous pouvons affirmer que sa tolérance avait des motifs différents. Nous savons ce qu'il pensait de la Réforme, et suppléons ainsi, dans une certaine mesure, à l'ouvrage perdu. En quelques endroits de ses poésies latines, La Boétie a laissé entrevoir son opinion sur ce sujet, et il l'a formellement exposée à son lit de mort. A son sentiment, les vices des prélats avaient besoin d'être corrigés, et le cours du temps avait apporté bien des imperfections dans l'église romaine. Mais aussi La Boétie ne pouvait contempler sans tristesse les ruines dont les discussions religieuses couvraient le royaume, et il croyait, en mourant, que ces discordes feraient de bien grands ravages

encore. Exacte prophétie, que les années, hélas! vérifièrent trop! S'il ne voulait pas que l'on fît quoi que ce soit contre sa conscience, il exigeait en revanche que chacun obéît aux lois du pays qui lui avait donné le jour. Ne sont-ce pas là les deux principes fondamentaux de toute sage politique? De leur observation simultanée, dans un état, naît naturellement cette tolérance, qui fait les nations vraiment prospères, et que l'âme de La Boétie était assez noble pour entrevoir et pour souhaiter.

A Bordeaux, comme ailleurs, l'entente entre les huguenots et les catholiques ne pouvait être de longue durée. D'abord, Burie, avec son amour de la justice et son grand sens pratique, chercha à rendre les compétitions le plus pacifiques qu'il pût. Mais les massacres et les représailles ne tardèrent pas à recommencer avec plus de violence que jamais. Le Parlement reprend, à l'endroit des réformés, sa sévérité d'autrefois, et alors s'ouvre à nouveau l'ère des persécutions et des vengeances.

Nous ne voyons plus qu'une fois La Boétie essayant de réprimer et d'arrêter la révolte des huguenots. C'était en décembre 1562. Les réformés conduits par Armand de Clermont et par ses lieutenants avaient pris Bergerac et semé l'effroi dans toute la contrée environnante. Le Parlement voyant l'effervescence gagner de proche en proche, et redoutant un semblable coup de main contre la ville de Bordeaux elle-même, décida l'enrôlement de douze cents hommes « pour tenir la ville en plus grande assurance » (10 décembre 1562). Douze conseillers furent également désignés, et chacun d'eux prit le commandement

de cent soldats, au préalable enrôlés et équipés par eux, de concert avec les jurats. Chaque compagnie de cent hommes était elle-même subdivisée en quatre fractions de vingt-cinq hommes, placés sous les ordres directs d'un officier. Au nombre des conseillers chargés de ce périlleux devoir figure le nom d'Estienne de La Boétie, car la Cour savait qu'elle pouvait compter sur son amour de la justice et sur son énergie à la faire respecter [1].

Ce fut là le dernier acte de la vie publique du jeune conseiller dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous. Le 2 juin 1563, deux mois et demi seulement avant sa mort, nous voyons encore Estienne de La Boétie servir de témoin au testament de Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet et oncle de Michel de Montaigne, qui y signe avec lui [2]. Le 8 août suivant, il ressentait, « jouant en pourpoint sous une robe de soie avec Monsieur d'Escars », les premières atteintes du mal qui devait l'emporter. « C'était un flux de ventre avec des tranchées », avant-coureurs d'une dysenterie, qui allait s'aggraver rapidement. On croit assez généralement que c'étaient là les symptômes de la peste qui sévissait si fréquemment alors. Justement il y en avait quelques cas dans le voisinage de La Boétie, et Montaigne supposa que son ami en avait rapporté le germe du Périgord et de

1. E. Gaullieur, *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, t. I, p. 519.

2. Théophile Malvezin, *Michel de Montaigne, son origine et sa famille*, p. 286.

l'Agenais, où il était allé récemment « et où il avait laissé tout empesté [1]. »

Cependant La Boétie voulut partir le lendemain pour aller se reposer en Médoc [2] ; là se trouvaient les terres de sa femme et il pensait que l'air pur des champs ne ferait que hâter son rétablissement. Mais les douleurs étaient trop fortes : il ne put, ce premier jour, qu'aller jusqu'à Germignan, petit village de la paroisse du Taillan, à quelques kilomètres seulement de Bordeaux, et dut s'arrêter au logis de Richard de Lestonnac, son collègue au Parlement et le beau-frère de Michel de Montaigne. C'était là qu'il devait mourir. Le mal avait subitement augmenté et il lui était maintenant impossible de quitter cet endroit. « Son flux de sang et ses tranchées qui l'affaiblissaient encore plus, croissaient d'heure à autre », et il fut pris d'une défaillance, suivie d'une syncope prolongée. Tout espoir de guérison l'abandonna alors. Il cessa de s'abuser sur son état présent et en considéra l'issue avec courage. Le samedi 14 août, il fit son testament et mit en ordre la dévolution de ses biens,

1. La peste et la famine éclatèrent en Périgord vers le milieu de l'année. « A Sarlat, dit Jean Tarde dans sa *Chronique* (éd. de Gérard, p. 240), tous les habitants quittèrent la ville, sauf un consul et quelques chirurgiens qui demeurèrent pour la police et la conservation de la ville. »

2. Tous les détails que nous donnons sont tirés, — est-il besoin de le dire? — de l'admirable lettre que Montaigne écrivit à son père sur le trépas et les derniers moments de son ami. Cette lettre a été étudiée, au point de vue exclusivement médical, par M. Jules Drouet, sous ce titre : *Quelques détails sur la mort d'Estienne de La Boétie*, dans l'*Union médicale* du jeudi 17 août 1865.

pour ne plus s'occuper que des affaires de sa conscience et philosopher jusqu'au dernier moment [1]. Il n'eut garde d'y manquer. Il vit approcher la mort sans peur comme sans forfanterie, l'attendant ainsi qu'il le disait « gaillard et de pied coi », et devisa avec tous jusqu'à la fin. Montaigne nous a conservé l'écho ému de ces suprêmes entretiens. Ce fut vraiment le langage d'un philosophe qui sentait pourtant qu'il aurait pu être un jour utile à la chose publique. Puis, le 18 août, le mercredi vers les trois heures du matin, La Boétie expira avec la sereine tranquillité d'une âme qui ne faillit jamais à son devoir. Ses parents et ses meilleurs amis se pressaient autour de la funèbre couche : son oncle Etienne, sa femme, sa belle-fille et sa nièce, Mademoiselle de Saint-Quentin, Michel de Montaigne et le sieur de Beauregard l'assistaient au dernier moment. Il était âgé seulement de trente-deux ans, neuf mois et dix-sept jours.

1. « Il dicta si vite son testament, qu'on était bien empêché de le suivre », dit Montaigne. — Montaigne se trompe en donnant à ce testament la date du dimanche 15 août : c'est le samedi 14 qu'il fut confectionné, ainsi qu'on peut s'en convaincre en le consultant dans notre édition des œuvres de La Boétie où nous l'avons intégralement reproduit. Mais il ne faut pas s'étonner outre mesure de cette légère erreur, car Montaigne avait « la mémoire fort courte et débauchée encore par le trouble que son esprit avait à souffrir d'une si lourde perte et si importante ».

CHAPITRE II

LE DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Parfois les existences calmes ont des mystères, comme les eaux tranquilles renferment d'insondables profondeurs. Pour La Boétie, dont on pourrait dire qu'il n'a pas d'histoire, tant le cours de sa vie fut régulier, le point le plus obscur est la composition du *Contr'un*. A cet égard, tout est controversé, depuis la date de cette composition jusqu'à la portée elle-même du *Discours de la Servitude volontaire*.

Montaigne est la cause première de cette incertitude : lui, si exact d'ordinaire quand il s'agit de l'ami de son cœur, donne deux dates au *Contr'un*. Il avait l'intention de faire une place, dans ses *Essais*, à l'opuscule de La Boétie. « Parce que j'ai trouvé dit-il, que cet ouvrage a été depuis mis en lumière, et à mauvaise fin, par ceux qui cherchent à troubler et à changer l'état de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils l'ont mêlé à d'autres écrits de leur farine, je me suis dédit de le loger ici [1]. » Et dans toutes les éditions parues de son vivant, Montaigne assure que ce *Discours* fut composé par La Boétie à l'âge de dix-huit ans, c'est-à-dire, par con-

1. *Essais*, liv. I, ch. XXVII. Voy. aussi *Avertissement au Lecteur*, en tête des opuscules de La Boétie.

séquent, au moins en 1548. Au contraire, dans l'exemplaire de l'édition de 1588, que Montaigne enrichissait de ses corrections et de ses additions manuscrites, et qui devait servir à la nouvelle édition donnée à Paris, en 1595, par M^lle^ de Gournay, l'illustre auteur a, de sa propre main, rayé le mot *dix-huit* et l'a remplacé par le mot *sèse* (seize). Ce précieux exemplaire est actuellement conservé, comme on le sait, à la Bibliothèque publique de Bordeaux, et l'on y peut constater la substitution, qui a passé, du reste, dans les éditions suivantes des *Essais*.

Pourquoi ce changement? Je n'ignore pas que Montaigne s'est parfois donné le plaisir d'arranger la vérité à son avantage. Quelle utilité pouvait-il y trouver dans ce cas? Cette correction autographe ne peut se placer qu'entre la date de publication de l'exemplaire qui la porte (1588) et la mort même de Montaigne, survenue le 13 septembre 1592. Quel qu'ait pu être l'effet du *Contr'un*, qui avait vu le jour près de vingt ans auparavant, il était fort oublié à cette époque. On pouvait donc laisser sans crainte à un ami mort, depuis plus longtemps encore, la responsabilité d'allusions fort peu transparentes, singulièrement vieillies et dirigées contre des hommes disparus eux aussi depuis bien des années. Ce n'est pas la crainte ou la prudence, comme on a voulu l'y voir, qui ont guidé Montaigne dans sa rétractation [2].

C'est plutôt le souci du sentiment de la postérité pour La Boétie qui a inspiré Montaigne, rajeunissant

1. C. Lenient, *la Satire en France ou la Littérature militante au XVI^e^ siècle*, t. I, p. 288.

ainsi l'auteur du *Contr'un*. Pour atténuer l'impression, sans doute défavorable, que la vigueur du langage de La Boétie pouvait faire sur les esprits réfléchis [1], Montaigne a mis sur le compte de la fougue et de l'âge les écarts de parole de son ami. L'excuse est généreuse et elle paraît juste. Mais il semble que Montaigne l'ait poussée trop loin. Les faits le contredisent, et nous savons que le *Contr'un*, s'il fut composé dans l'extrême jeunesse de La Boétie, fut revu plus tard par un esprit moins adolescent.

En tout cas, ceux qui, rapprochant les dates, ont voulu voir dans le *Discours de la Servitude volontaire* un acte de vengeance contre le connétable de Montmorency, se sont assurément mépris. Rien n'est moins prouvé que la présence de La Boétie à Bordeaux, à l'époque de la révolte de 1548 et de la répression du connétable. Le contraire est beaucoup plus probable. Et, s'il était vrai, comme l'affirme De Thou, que ce jeune homme eût écrit cette invective à l'aube de ses dix-neuf ans, en 1549, quelques mois seulement après les sanglantes rigueurs de Montmorency sur la ville rebelle, serait-il admissible que son indignation se fût ainsi contenue et n'ait pas éclaté en accents d'une haute imprudence? La *Servitude volontaire* ne contient aucun trait sur les événements contemporains ; rien n'y fait deviner les ven-

1. Sur un exemplaire des *Mémoires de l'Estat de France*, dont le tome troisième fut achevé de lire le 22 février 1602, nous trouvons, en face de la *Servitude volontaire*, cette remarque d'un lecteur anonyme : « Séditieux contre la monarchie. »

geances dont Bordeaux a été le théâtre. Un pamphlet eût-il procédé de la sorte? Les ouvrages de polémique ne valent qu'autant qu'on en peut aisément pénétrer le vrai sens, et en faire une facile application aux hommes et aux choses du moment. Plus tard, quand Hubert Languet publiait, sous le pseudonyme de Junius Brutus, ses *Vindiciæ contra tyrannos*, il avait le plus souvent en vue les dissensions du royaume de France et la politique de ses rois. Hotman, lui aussi, dans sa *Franco-Gallia*, cherchait avant tout à établir, par l'étude des chroniques et de l'histoire, que la monarchie française était élective et qu'elle avait dévié de sa première institution.

Est-ce ainsi que procède La Boétie? Nullement. Il prend bien soin d'écarter de son raisonnement ce qui pourrait faire l'objet d'une application particulière; il excepte le gouvernement des rois de France avec une attention jalouse, en des termes d'une déférence trop sincère pour qu'elle paraisse une échappatoire. Je sais bien qu'on a voulu trouver d'allégoriques accusations dans un passage où l'auteur s'indigne de voir le peuple « souffrir les pilleries, les paillardises, les cruautés..... d'un seul hommeau, le plus souvent le plus lâche et femelin de la nation; non pas accoutumé à la poudre des batailles, mais encore à grand'peine au sable des tournois; non pas qui puisse par force commander aux hommes, mais tout empêché de servir vilement à la moindre femmelette. » C'est de la prophétie faite après coup et qu'expliquent seuls des événements de beaucoup postérieurs, qu'on ne pouvait prévoir alors. Une femmelette, Diane de Poitiers? Elle, que chacun s'accorde

à regarder comme femme de caractère et d'une volonté tenace. Un diplomate vénitien, Marino Cavalli, reconnait que la sénéchale avait réussi à communiquer à son amant encore dauphin ces qualités de fermeté qu'elle possédait elle-même à un degré éminent [1]. Quant à Henri II, je ne sais si l'on pouvait déjà constater son goût pour les tournois [2]. La Boétie faisait-il allusion au duel célèbre de Jarnac et de La Châtaigneraie, auquel assistèrent le roi et la favorite? La discussion sur ce point risque fort de demeurer stérile.

J'ajouterai que La Boétie ne pouvait pas écrire de la sorte. Croire que la *Servitude volontaire* fut une protestation indignée contre le connétable, et la prendre pour une diatribe révolutionnaire, c'est établir entre les actes et les paroles de La Boétie une divergence qui n'existe pas. Durant toute sa vie publique, La Boétie fut l'ennemi de l'émeute et il ne se refusa point à la réprimer, chaque fois que ses collègues du Parlement l'y appelèrent. Si sa conscience de magistrat lui faisait entrevoir la réforme politique, il la souhaitait profonde, mais amenée par des moyens honnêtes, basée sur de justes revendica-

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle, recueillies et traduites* par M. N. Tommaseo (Documents inédits sur l'histoire de France), t. I, p. 287.

2. La relation ci-dessus mentionnée de Marino Cavalli reconnaît qu'Henri II aimait à assister aux exercices militaires, mais l'ambassadeur vénitien ajoute aussitôt : « On estime généralement son courage dont il a déjà donné des preuves à Perpignan et en Champagne. »

tions. Ainsi que le Dr Payen l'a remarqué, le *Contr'un* manque de conclusion. Pour faire un pamphlet et pour être logique avec son œuvre, conçue dans ce sens, La Boétie aurait dû conclure au régicide, comme Milton y conclura plus tard [1]. Le XVIe siècle, lui aussi, ne recula jamais devant cette conséquence : protestants comme Languet, Hotman ou Buchanan, catholiques comme Bodin, nul n'y contredit. Le meurtre est louable, quand il fait disparaître un tyran dont le pouvoir est inique et que sa vie met en danger ses milliers de sujets. C'est ce que demandait la rectitude du raisonnement et ce que l'antiquité admit tout entière. La Boétie s'est écarté formellement ici des opinions grecques et romaines. Effrayé d'aussi horribles conséquences, il n'a pas tiré de conclusion, car ç'eût été donner par avance le plus formel démenti à sa conduite, complètement consacrée à sauvegarder la justice et la paix [2].

1. Notamment dans le traité qu'il publia en février 1649, sur « la responsabilité des rois et des magistrats, où l'on prouve qu'il est et a toujours été légitime pour ceux qui ont en main le pouvoir, d'interroger un tyran ou un méchant roi, et, son crime une fois prouvé, de le déposer et de le mettre à mort, si les magistrats ordinaires ont négligé ou refusé de le faire » (Londres, in-4). On en trouvera l'analyse dans l'étude de M. Geffroy sur les *Pamphlets politiques et religieux de Milton*, p. 120.

2. Au bas du titre d'un recueil d'ordonnances, qui aurait pu lui servir quand il se trouvait encore sur les bancs de l'école, M. Benjamin Fillon a relevé la signature d'Estienne de La Boétie, précédée des trois mots : *Pax et Lex*. Faut-il voir dans cette formule une devise que La Boétie inscrivait au commencement de ses volumes et dont il voulait se faire à lui-même

Comme remède à cet état de choses qu'il déplore, il proposera un moyen puéril, où l'on a trop vu son inexpérience politique, mais où je retrouve surtout l'honnêteté de son caractère et la pureté de ses intentions. Sa pensée en écrivant était bien celle que lui prête Montaigne. « A fin que la mémoire de l'auteur n'en soit intéressée en l'endroit de ceux qui n'ont pu connaître de près ses opinions et ses actions, je les avise que ce sujet fut traité par lui en son enfance par manière d'exercitation seulement, comme sujet vulgaire et tracassé en mille endroits des livres. Je ne fais nul doute qu'il ne crût ce qu'il écrivait, car il était assez consciencieux pour ne mentir pas même en se jouant, et sais davantage que s'il eût eu à choisir, il eût mieux aimé être né à Venise qu'à Sarlat, et avec raison. Mais il avait une autre maxime souverainement empreinte en son âme, d'obéir et de se soumettre très religieusement aux lois sous lesquelles il était né. Il ne fût jamais un meilleur citoyen, ni plus affectionné au repos de son pays, ni plus ennemi des remuements et nouvelletés de son temps; il eût bien plutôt employé sa suffisance à les éteindre qu'a leur fournir de quoi les émouvoir davantage [1]. »

Montaigne a raison. Par ses incertitudes et par ses

une règle de conduite? S'il en était ainsi, cette petite découverte viendrait confirmer la thèse que nous soutenons. L'écriture, il est vrai, diffère trop sensiblement des autres autographes connus de La Boétie pour que l'authenticité de cette mention soit absolument démontrée (Benjamin Fillon, *La devise d'Estienne de La Boétie et le jurisle fontenaisien Pierre Fouschier*. 1872, in-8°.)

1. *Essais*, liv. I, chap. XXVII.

inexpériences, la *Servitude volontaire* est avant tout une œuvre de jeunesse. C'est en considérant surtout ce point de vue que Sainte-Beuve a porté sur ce discours un jugement qui ne serait pas juste, s'il ne l'atténuait aussitôt [1]. Pour le pénétrant critique, le *Contr'un*, « bien lu, n'est, à vrai dire, qu'une déclamation classique et un chef-d'œuvre de seconde année de rhétorique,... un des mille forfaits classiques qui se commettent au sortir de Tite-Live ou de Plutarque, avant qu'on ait connu le monde moderne ou même approfondi la société antique. » Il se hâte d'ajouter que cet opuscule annonce bien de la fermeté et du talent d'écrire. « Dans cet écrit si étroit et si simple d'idées, il y a de fortes pages, des mouvements vigoureux et suivis, d'éloquentes poussées d'indignation, un très beau talent de style : on y sent quelque chose du poète dans un grand nombre de comparaisons heureuses. » C'est là que se trouvent la vraie originalité et le mérite du *Contr'un* [2].

Par l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, le *Discours de la Servitude volontaire* est bien l'œuvre de la Renaissance. Comme tous ses contemporains, La Boétie se livra à l'étude des lettres antiques avec une activité fiévreuse, avec une imprudence irréflé-

1. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 112-128.

2. Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'explication que d'Aubigné donne de la *Servitude volontaire*, composée par La Boétie « irrité de ce que, voulant voir la salle du bal, un archer de la garde (qui le sentit à l'écolier) lui laissa tomber sa hallebarde sur le pied, de quoi celui-ci criant justice par le Louvre, n'eût que des risées des grands qui l'entendirent » (*Histoire universelle*. Amsterdam, 1726, t. I, p. 670.)

chie. Comme eux, il ne se doutait guère, en agitant les cendres du passé, que cette évocation troublerait le présent. Mais la comparaison fut inévitable, et nous savons maintenant combien elle devait être défavorable, à tant d'égards, à l'organisation de la France d'alors. L'intention du jeune homme n'était pas d'attaquer l'ordre des choses établi. Il excepte formellement le roi de France de ses raisonnements, en des termes qui sont empreints de déférence et de respect. Les événements furent plus puissants que ses propres intentions. Il arriva ce qui advint pour la Renaissance elle-même. Le *Contr'un* ne fut pas longtemps considéré comme une dissertation spéculative. On en faisait bientôt application à la pratique. La Boétie devint, sans le vouloir, l'auxiliaire des passions et des discussions politiques. Son œuvre fut dénaturée, et c'est là qu'il faut chercher la cause de l'interprétation erronée qu'on en donna si souvent.

Le *Contr'un* est le produit d'une utopie, mais d'une utopie grande et noble. A chaque page s'exhale le plus pur et le plus sincère amour de l'humanité. Rien de plus hardi, mais aussi rien de plus honnête n'a été écrit « à l'honneur de la liberté contre les tyrans », que ce petit traité qu'on prendrait, selon la belle expression de Villemain [1], « pour un manuscrit antique trouvé dans les ruines de Rome, sous la statue brisée du plus jeune des Gracques ». Tout y est antique, en effet : la forme, l'inspiration, les pensées. La forme est de cette beauté sobre, aux lignes

1. Villemain, *Ouverture du cours d'éloquence française* (1828).

nettes et pures qui caractérisent l'art de la Grèce. Au dire de Montaigne, c'est une lecture de Plutarque qui inspira cette amplification oratoire, et les sentiments en sont si austères que nul penseur ancien ne les désavouerait. La passion qui y domine est cet amour ardent de la liberté qui fait parfois les Harmodius et les Thraséas, mais tempéré, ici, par le respect de la justice et on y retrouve ce culte de la fraternité qui honorait la morale stoïcienne. Suivant La Boétie, la nature ne nous a faits inégaux « qu'afin de nous entreconnaître tous pour compagnons, ou plutôt pour frères ». Sublime illusion, dont sont capables seules les âmes délicates, et qui confond dans un même élan l'égalité et la charité !

Mais La Boétie n'a pas apporté dans les questions qu'il traite l'harmonieuse pondération qui est le propre des ouvrages de l'antiquité. Son argumentation, toujours pressante et animée, est souvent bien incomplète. Il décrit plus volontiers les effets de la servitude qu'il n'en recherche les causes et n'en indique les remèdes. Comme on l'a judicieusement remarqué, c'est un cri éloquent contre la tyrannie ; il ne faut point chercher dans ces pages colorées une raison politique, une maturité de vues que son auteur ne pouvait pas y mettre. Prévost-Paradol [1] a fort bien noté que La Boétie soulève plus de questions qu'il n'en résout, et, en agitant avec une émotion si brûlante ce triste sujet de méditation pour les plus nobles intelligences, il nous instruit moins qu'il ne nous

1. Prévost-Paradol, *Etudes sur les moralistes français*, p. 59.

oblige à penser. Essayons pourtant de coordonner ses principes.

« Je ne puis comprendre, écrit quelque part Montesquieu, comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien. » Telle est, au fond, la pensée même de La Boétie. Ce qui l'indigne surtout, c'est que le peuple oublie sa puissance, car il est fort, puisqu'il est le nombre, au bénéfice d'un homme qui est faible, puisqu'il est seul. Et quand cette puissance est une fois abandonnée, le peuple s'y accoutume aisément et s'enfonce plus avant dans la servitude, qui l'amollit au point de s'en faire aimer; si bien qu'on dirait, à le voir, « qu'il a non pas perdu sa liberté, mais gagné sa servitude ». Puis le temps s'écoule, qui affermit les tyrannies, et les générations se succèdent, plus dociles au maître, parce qu'elles sont nées en esclavage. C'est là un extrême malheur, comme l'écrit La Boétie, d'être sujet d'un maître, d'autant qu'on ne peut jamais être assuré qu'il sera bon, puisqu'il est en sa puissance d'être mauvais quand il le voudra.

Quel moyen employer pour faire cesser une situation si désastreuse? Devra-t-on chasser le tyran ignominieusement? le bannir de la société, et dépouiller de tout celui dont le pouvoir est illégal? ou bien quelque homme de courage ira-t-il jusqu'à tremper ses mains dans le sang de l'ennemi commun? Et les jeunes filles couronneront de myrthe ce hardi citoyen, les poètes le chanteront sur leur lyre, tous célébreront son exploit comme la délivrance même de la patrie! Non, la haine de La Boétie est moins farouche,

si elle n'est moins profonde; elle est plus honnête et plus réfléchie. Il n'est pas besoin de répandre le sang, fût-ce celui d'un coupable. Le propre auteur de sa servitude, c'est le peuple, qui s'y soumet volontairement [1] : qu'il cesse donc de vouloir être esclave, et il le sera. « Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé la base, de son poids même fondre en bas et se rompre. » Tel un rameau périt et se détache du tronc qui ne le nourrit plus [2].

Sans nul doute le remède ne serait pas très efficace : il fait plus d'honneur au caractère de La

1. Lucain (*Pharsale*, ch. IV, v. 185) avait dit longtemps auparavant :

Usque adeone times quem tu facis ipse timendum.

2. Il est vrai d'ajouter que les impôts étaient considérables alors, et la facilité avec laquelle le peuple s'acquittait d'aussi lourdes charges avait frappé l'esprit de diplomates habiles et désintéressés. « Les Français, écrivait, en 1546, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli, que nous avons déjà eu l'occasion de citer, les Français ont entièrement remis leur liberté et leur volonté aux mains de leur roi. Il lui suffit de dire : Je veux telle ou telle somme, j'ordonne, je consens, et l'exécution est aussi prompte que si c'était la nation entière qui eût décidé de son propre mouvement. La chose est allée si loin que quelques-uns des Français mêmes, qui voient plus clair que les autres, disent : « Nos rois s'appelaient jadis *Reges Francorum;* à présent on peut les appeler *Reges Servorum.* On paye au roi tout ce qu'il demande, puis tout ce qui reste est encore à sa merci » (*Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 273). Peut-être cet état de choses avail-il étonné aussi La Boétie et il n'est pas impossible qu'il y songeât un peu en écrivant, car nous savons qu'il eût préféré vivre a Venise qu'à Sarlat.

Boétie qu'à son expérience politique. Après avoir omis de distinguer l'autorité qui s'exerce légitimement de l'autorité illicite, et s'être imprudemment attaqué au principe même d'autorité, La Boétie émet une illusion naïve. Il semble croire que l'homme pourrait vivre dans l'état de nature, sans société et sans gouvernement, et laisse entrevoir que cette situation serait pleine de bonheur pour l'humanité. Le rêve est puéril, mais exposé avec une éloquence communicative, car l'on sent toujours, à travers l'utopie, la conviction d'une âme ardente et jeune, sincère avant tout dans ses emportements.

Tel est, en effet, le caractère saillant de La Boétie : une forme à la fois savante et entraînante, une langue vive et colorée, qui pare un fonds par lui-même assez pauvre d'idées. Ce reproche pourtant ne doit point être exagéré. Pour cela, il ne faut pas oublier que la *Servitude volontaire* avait été composée par son auteur bien avant les grandes discussions politiques et religieuses du XVI^e^ siècle. Dans de semblables circonstances, jointes au jeune âge de l'écrivain, il était nécessaire que le *Contr'un* fût l'œuvre d'un esprit plus généreux qu'expérimenté. La passion de La Boétie lui avait été inoculée, en quelque sorte, par l'amour de l'antiquité, par la lecture de ses orateurs, le culte de ses poètes, qui revoyaient alors le jour après un si long oubli. Elle devait donc être, pour une large part, irréfléchie et inconséquente, comme ces opinions qu'on puise toutes faites dans les livres, sans prendre le temps de les accommoder à son temps ou sans les modifier suivant sa propre connaissance des hommes et des choses. Ceci explique

encore la différence si considérable qui existe entre la *Servitude volontaire*, ouvrage de jeunesse et d'imprévoyance, et les *Essais*, rassemblés par un écrivain en la complète maturité de son talent, après une observation lente et sagace et la leçon des événements. « La *Servitude volontaire*, dit M. R. Dezeimeris, écrite d'entraînement, à une époque d'espérance générale et de foi en l'avenir, est une œuvre de conviction. Les *Essais*, composés à bâtons rompus, dans des entr'actes d'émeutes, et en pleine désillusion, sont le livre du doute. La Boétie avait été véhément par confiance et enthousiasme; Montaigne, aussi libéral que son ami, mais mieux édifié sur les ambitions des hommes, allait être modéré par expérience et conservateur par méfiance [1]. »

Quelle que soit, au reste, la date à laquelle on s'arrête, sur la foi des contemporains de La Boétie, pour fixer l'époque de la composition du *Contr'un*, il ne faut pas l'accepter sans atténuation. Soit que l'on admette avec Montaigne que ce libelle est l'œuvre d'un garçon de seize à dix-huit ans, soit qu'on monte jusqu'à dix-neuf ans avec de Thou, il est certain qu'il fut remanié et complété dans la suite. Par qui? Là est la question, car nous ne sommes point assurés d'avoir le vrai texte de l'écrivain, la publication s'étant faite en fraude et contre le gré de ceux qui avaient le plus souci de la renommée de La Boétie. Est-ce l'auteur qui aurait revu plus tard le texte de son propre ouvrage? ou bien faut-il y voir

1. R. Dezeimeris, *De la Renaissance des lettres à Bordeaux*, p. 62.

la main de Montaigne, qui se serait permis quelques corrections délicates et discrètes aux vers et à la prose de son ami? On pourrait croire aussi que le *Discours*, en courant longtemps sous le manteau, s'est insensiblement accru, et supposer en quelques endroits des interpolations ainsi amenées. La retouche n'en est pas moins incontestable. La Boétie y parle de Ronsard, de Baïf, de Du Bellay, qui ont « fait tout à neuf » notre poésie française. Or, les uns et les autres ne commencèrent à être connus que postérieurement à 1546, ou même à 1548. Du Bellay n'avait rien publié avant 1549, et la réputation de Ronsard ne se répandit vraiment en France qu'en 1550. C'est à cette époque environ (1552) qu'il conçut le projet de la *Franciade*, mentionnée par La Boétie, si longtemps promise par le grand poète, et dont il ne donna les quatre premiers livres qu'en 1572 seulement, mais qu'il n'acheva jamais. Quant à Baïf, né en septembre 1532, il n'avait alors que quatorze ou quinze ans et n'avait rien imprimé encore. On le sait, l'apparition de la Pléiade n'eut lieu qu'en 1549, à la publication de la *Défense et illustration de la langue françoise*, qu'il faut considérer comme le manifeste et le signal de la nouvelle école : cette date, selon le mot si pittoresquement exact de Sainte-Beuve, est précise comme celle d'une insurrection [1]. La Boétie ne pouvait donc s'exprimer ainsi sur le compte des trois poètes, qu'après l'apparition des odes de Ronsard, en 1550 et 1552, de celles de

1. *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*, 2^e édition, t. I, p. 55.

Du Bellay dans le recueil de 1550, et des *Amours* de Baïf en 1552. Tout cela indique, assurément, des corrections postérieures, pratiquées soit par des mains étrangères, soit qu'un La Boétie de vingt-deux à vingt-quatre ans, sans doute l'écolier d'Orléans, ait revu et retouché l'œuvre du « garçon de seize ans ».

Dans cet ordre d'idées, on peut émettre une autre hypothèse qui, si elle explique bien des choses, a le tort grave de contredire Montaigne. N'est-il pas permis de croire que le *Contr'un* fut composé plutôt que revu, à Orléans, par La Boétie, sinon encore mûri par l'étude, moins adolescent pourtant qu'on ne l'a cru jusqu'ici? Cette explication serait à plusieurs égards bien vraisemblable. Le milieu dans lequel vivait alors La Boétie, ses fréquentations, ses travaux expliqueraient, dans une certaine mesure, de semblables aspirations. L'Université d'Orléans était un centre de libre discussion, et les maîtres qui y enseignaient, ne s'effrayaient point des hardiesses de la raison. L'un d'eux surtout, Anne Du Bourg, se passionnait aisément pour les conceptions généreuses. Est-il téméraire d'admettre que l'âme ardente de La Boétie se soit sentie attirée vers cette nature droite, franche, si chaude dans ses affections, comme dans haines ?

Certes, de grandes dissemblances séparaient leurs caractères : le respect de l'autorité, de la légalité, les convictions religieuses. Que de nombreux points de contact aussi! L'un et l'autre étaient de fervents adeptes de la science juridique, dont l'étude développait encore davantage, dans les intelligences d'élite, le goût de l'examen consciencieux et de la dis-

cussion indépendante. Libre par dessus toutes choses, cette étude n'avait pas alors de cadre tracé, une suite réglée d'avance, des développements prévus comme de nos jours. Les investigations s'y exerçaient sans entraves : plus que partout ailleurs l'amour de la dialectique pouvait s'y donner carrière. Au XVI^e^ siècle, comme on l'a fait remarquer [1], l'enseignement du droit était une prédication plutôt qu'une institution, une sorte de recherche de la vérité, faite en commun par le maître avec ses élèves, et pour laquelle ils se passionnaient ensemble, ouvrant un champ sans fin aux spéculations philosophiques. C'est là un des motifs qui expliquent comment les plus célèbres jurisconsultes de cette époque entrèrent si aisément, portés par la nature de leurs occupations, dans le mouvement de la Réformation, dont ils furent les plus habiles, les plus forts et les plus héroïques défenseurs.

A cet égard, Anne Du Bourg était l'idéal du professeur. Entre autres rares mérites, il savait faire passer chez ceux qui l'écoutaient les convictions qu'il ressentait lui-même, les convertir aux vérités que la réflexion lui avait fait entrevoir et que sa raison acceptait. Mais il est vrai d'ajouter que Du Bourg n'était pas alors le réformateur qu'il devint plus tard. Entré de bonne heure dans les ordres ecclésiastiques, il est hors de doute qu'en prenant place dans les rangs du clergé, il en partageait les croyances. Nature ardente et enthousiaste, passionnée

1. H.Doniol, *Notice historique sur Anne Du Bourg*. 1845, in-8°, p. 9.

pour la libre recherche, le jeune professeur n'arriva à la Réforme que poussé par la force même de son esprit inquiet, entraîné par ce besoin de changement et d'examen qui possédait l'Europe entière. Et l'ordre même de ses méditations avivait les tourments de son âme et contribuait à cet événement pour une large part. Serait-il inadmissible d'avancer, après cela, que La Boétie se soit échauffé à un semblable voisinage, sans que ses convictions religieuses y aient été atteintes? Toute sa vie publique et sa mort même nous sont de sûrs garants de sa fidélité aux croyances orthodoxes. L'ardeur de sa jeunesse ne dut pas moins s'embraser à l'éloquence de ce maître qui allait bientôt finir par la plus courageuse des obstinations. Est-il téméraire de chercher dans le *Contr'un* l'influence de Du Bourg, agité en tous sens par le besoin d'innovations et de progrès, encore catholique, mais incertain, ébranlé sans doute dans sa foi? Devrait-on voir dans la prose entraînante de La Boétie l'écho prolongé jusqu'à nous de l'enseignement d'Anne Du Bourg?

Pour s'arrêter à cette explication, nous avons déjà dit qu'il ne faut tenir nul compte du témoignage de Montaigne. Peut-être n'en faudrait-il pas non plus tenir un compte excessif. M. Dezeimeris a cru que Montaigne s'efforçait de rajeunir son ami pour constater que la *Servitude* était une œuvre d'extrême jeunesse, et atténuer ainsi l'interprétation exagérée que pouvait souffrir cet ouvrage, publié, comme il le fut, au milieu de diatribes révolutionnaires. La chose est plausible. Il est juste aussi de faire remarquer que la composition du *Contr'un* se place, — à quelque

date qu'on l'attribue, — dans une période que Montaigne ne vécut point aux côtés de son ami. De là, sans nul doute, le manque de précision dans l'affirmation de Montaigne et les deux âges qu'il assigne successivement à cette composition. D'ailleurs, d'autres considérations semblent encore venir ébranler le témoignage de Montaigne et confirmer l'hypothèse de la rédaction à Orléans. Il paraît particulièrement difficile qu'un tout jeune homme puisse ainsi façonner à son usage une langue sobre, expressive, bien personnelle, surtout si l'on admet, comme il le faudrait supposer, qu'il n'écrivait pas dans un centre intellectuel de premier ordre. A moins d'un génie exceptionnellement doué, de qualités absolument transcendantes, — et ce n'est pas le cas de La Boétie, esprit fort remarquable assurément, mais que des dons si extraordinaires ne semblent avoir jamais distingué, — la chose serait sans exemple dans les annales littéraires. Au contraire, écrit à Orléans, c'est-à-dire au moment où la Pléiade commence à poindre, où les tentatives de rénovation littéraire s'agitent déjà un peu confusément, composé dans ce milieu voué par excellence aux libres controverses et aux entretiens érudits, le *Contr'un* germe à son heure, dans un sol bien préparé à son éclosion. Ainsi mis en sa place, c'est un anneau dans la grande chaîne des accroissements humains. L'ouvrage de La Boétie prend rang à sa date dans le développement de la langue et de l'esprit français. Les progrès intellectuels sont solidaires les uns des autres, et ils se tiennent entre eux par des liens étroits, qu'il n'est pas permis de rompre.

Replacer, de la sorte, le *Contr'un* dans le milieu qui l'inspira probablement, pourrait contribuer, en outre, à expliquer l'application qui en fut postérieurement faite. Prédisposée entre toutes les villes de France à bien accueillir la réforme religieuse, Orléans en devint rapidement un des foyers. Quelques-uns de ceux qui avaient été les compagnons de La Boétie sur les bancs de l'école en furent plus tard les principaux adeptes, et, dans ce nombre, il faut compter Lambert Daneau, dont nous aurons à nous occuper encore. Uni dans sa jeunesse avec La Boétie, dont il partageait les goûts studieux et les travaux intelligents, Daneau fut entraîné au calvinisme par la constance et par l'exemple de son maître, Anne Du Bourg, dont il semble avoir été l'élève favori. L'un et l'autre, Daneau et La Boétie, se communiquaient alors leurs projets comme ils échangeaient leurs pensées, et Daneau fut sans nul doute le confident des premiers essais de La Boétie. C'est lui assurément qui eut la primeur du *Contr'un*, si elle n'avait été réservée au maître qui les guidait tous les deux. Leurs âmes, animées d'un même élan, devaient se comprendre à merveille, et c'est dans l'intimité de ces relations qu'il faut chercher le vrai motif pour lequel le *Contr'un* était si répandu parmi les fervents huguenots. Peut-être avait-on cru un moment pouvoir convertir à la cause commune l'esprit si droit de La Boétie, et quand il fut bien avéré que ces nouveautés ne l'avaient point tenté, quand il ne fut plus de ce monde pour se défendre des fausses interprétations, on publia l'œuvre dans laquelle il s'était mis tout entier, avec l'ardeur et les utopies de sa jeu-

nesse. On voulut en faire une application, d'abord timide, aux choses du présent, que La Boétie avait pourtant évité avec soin de toucher. On n'était pas fâché d'entendre un catholique, dont la foi n'avait jamais été suspectée, traiter, avec une aussi grande liberté d'allures, les questions qui préoccupaient le plus les huguenots. On faisait bien remarquer, qu'au prix du catholique, ceux-ci étaient « trop doux et trop serviles ». On espérait enfin que ce franc parler convaincrait bien des gens indécis, et que les autres Français, « qu'on traite pire que des bêtes », s'éveilleraient à cette mâle parole « pour reconnaitre leurs misères et aviser très tous ensemble de remédier à leurs malheurs [1]. » L'éditeur omettait seulement de dire que cette application particulière du discours de La Boétie aux maux de la France n'était point le fait de celui-ci. Il commettait la première fausse interprétation du *Contr'un;* par malheur, elle ne devait pas rester la seule.

La publication de la *Servitude volontaire* n'eut lieu qu'en 1574, plus de dix ans après la mort de son auteur, et, — chose curieuse, qui n'a cependant été mentionnée par aucun des biographes de La Boétie, — le premier extrait qui en fut publié le fut en latin [2]. En 1574 parurent en effet, sous le pseudonyme d'Eusèbe Philadelphe, qui cachait un écrivain

1. Ce sont là les propres paroles qui précédaient et qui annonçaient l'extrait de la *Servitude volontaire* inséré, sans nom d'auteur, dans le *Réveille-Matin des François.*

2. Ce fragment a été reproduit dans notre édition des *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie,* p. 402.

protestant, deux dialogues latins assez longs, dirigés contre le roi et la reine sa mère [1]. Le premier avait déjà été publié l'année précédente, à la fois en latin [2] et en français [3] six mois et 12 jours après la Saint-Barthélemy. C'est dire qu'il était assez violent et qu'il eut quelque retentissement : on le traduisit même en allemand [4], et la cour le fit combattre par un libelle contradictoire d'Arnaud Sorbin [5]. Quant au

1. *Dialogi ab Eusebio Philadelpho cosmopolita in Gallorum et cæterarum nationum gratiam compositi, quorum primus ab ipso auctore recognitus et auctus, alter vero in lucem nunc primum editus fuit.* — Edimburgi (Bâle?), ex typographiâ Jacobi Jamæi, 1574, in-8°. — Deux dialogues à pagination séparée : 1er dialogue, 110 pp. et 16 ff. lim. non chiff.; 2e dialogue, 136 pp.

2. *Dialogus quo multa exponuntur quæ Lutheranis et Hugonotis Gallis acciderunt. Nonnulla item scitu digna et salutaria consilia adiecta sunt.* Oragniæ (Orani en Piémont), excudebat Adamus de Monte, 1573, pet. in-8° de 4 ff. lim., 170 pp. et 2 ff. pour l'index.

3. *Dialogue auquel sont traitées plusieurs choses advenues aux Luthériens et Huguenots de la France, ensemble certains points et avis nécessaires d'estre sçus et suivis.* Basle, 1573, pet. in-8°, 2 ff. et 162 pp. A la fin : « Achevé d'imprimer le douziesme jour du sixiesme mois d'après la trahison. »

4. Traduction du titre allemand : *Réveille-matin, ou réveillez-vous de bonne heure, c'est-à-dire Relation sommaire et véritable des troubles passés et actuels de la France, composée en forme de dialogue pour le bien des Français et d'autres nations voisines, par Eusebius Philadelphus cosmopolite; traduite maintenant du français en allemand par Emericus Lebusius.* Edimbourg, I. James, 1575, in-8°.

5. *Le vrai Réveille-Matin, pour la défense de la Majesté de Charles IX par Arnaud Sorbin.* Paris, 1574, in-8°. — Cet opuscule fut réimprimé en 1576 sous un titre quelque peu différent.

second dialogue, d'une forme un peu plus modérée, il voyait le jour pour la première fois et se terminait par une longue tirade sur la servitude volontaire, qui n'était autre qu'un important fragment du discours de La Boétie, mis en latin pour les besoins de la cause. Œuvre anonyme et collective, comme devait être plus tard la *Satyre Ménippée*, mais composée avec infiniment moins d'esprit, *le Réveille-Matin des François* renfermait un pêle-mêle de discussions et d'opinions sur les diverses questions du temps [1]. Pour le rendre plus redoutable encore, on ne tarda pas à le mettre en français, et l'extrait de La Boétie parut alors, tel qu'il avait été écrit, sans que son auteur fût nommé pour cela.

Il ne le fut pas même en 1576. A cette date [2], un pasteur de Genève, Simon Goulard, éditait trois volumes compacts de pièces publiées « tant par les catholiques que par ceux de la religion », depuis la

1. On trouvera une judicieuse appréciation des mérites littéraires du *Réveille-Matin des François* dans l'ouvrage de M. C. Lenient sur la *Satire en France ou la littérature militante au XVI^e siècle* (Paris, 1877, in-12, t. II, p. 30).

2. Cette première édition des *Mémoires de l'estat de France sous Charles neuviesme* est fort rare. Je n'ai pu la rencontrer et je n'en parle que d'après Brunet et la *France protestante*. Suivant Brunet, l'ouvrage fut réimprimé en 1577 et 1578; sous cette dernière date, il y aurait même eu deux éditions des *Mémoires*, publiées toutes deux à Meidelbourg et imprimées l'une en gros caractères, l'autre en petits. Dans l'édition en gros caractères, qui est réputée la meilleure et la plus complète, la *Servitude volontaire* occupe les feuillets 116 verso à 139 verso du t. III; dans l'édition en petits caractères, elle va du feuillet 82 verso au feuillet 99 verso, également dans le t. III.

paix de 1570. C'est une indigeste collection de libelles, dont quelques-uns sont du compilateur lui-même, mais dont la plupart ont été traduits ou arrangés par lui. Au milieu du troisième volume, nous voyons figurer la *Servitude volontaire*, moins mutilée que dans le *Réveille-Matin*, sans que son texte offre pourtant des garanties suffisantes d'exactitude et de correction. C'est là, à vrai dire, qu'il faut chercher la première manifestation imprimée du *Contr'un*.

Née, pour ainsi parler, avec les troubles, la renommée de la *Servitude volontaire* grandit avec eux et passa comme eux. Sous la monarchie libérale de Henri IV ou sous la puissante autorité de Richelieu ou de Louis XIV, on ne se préoccupa guère des opinions de La Boétie et son libelle fut tout à fait oublié. Seuls, quelques esprits curieux le recherchent encore et le lisent. Un poète bordelais, Martin Despois, nous apprend combien le *Contr'un* était rare au commencement du XVII^e^ siècle. Longtemps il désira l'opuscule. La libéralité d'un ami, Gabriel Cormier, le lui procure enfin et aussitôt il remercie son bienfaiteur de ce don par une charmante pièce d'hendécasyllabes latins, instructifs à bien des égards [1]. Une mort prématurée, dit-il, a fait périr La Boétie, et voici que

1. Par le charme du style et la délicatesse du sentiment la pièce mériterait d'être citée, n'était sa longueur. Nous renverrons le lecteur aux poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, éditées avec une introduction et des notes, par M. Reinhold Dezeimeris, dans les *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne* (1875, in-8°, t. II, p. 107-110).

maintenant un oubli injuste frappe encore son œuvre, comme une nouvelle mort :

Sic mors eripuit secunda famam.

Pourtant La Boétie ne mérite pas ce destin : c'était un cœur généreux, une âme honnête, qui vivait dans un temps indigne de le comprendre :

Fuit pulcer olor Boétianus,
Indignus sociisque seculoque
Quod tum barbaries tenebat atra.

Et, à ces plaintes, se mêle bientôt un accent contenu de découragement personnel, qui en rend le ton plus touchant et plus vrai.

Toutefois, cette gloire de La Boétie, quoique fort diminuée assurément, n'était pas seulement, comme on pourrait le croire, une gloire de clocher. Elle s'étendait même au delà des frontières françaises. Jean de Wower, l'ingénieux panégyriste de l'*Ombre*, souhaitait lui aussi de prendre connaissance du *Contr'un*. Il le réclame de Hambourg, avec instances, à son ami Dominique Baudius, fixé alors à Leyde, mais celui-ci ne peut le lui envoyer [1], car il a laissé en Zélande, entre les mains du fils de sa sœur, l'exemplaire qui le contient (12 janvier 1603). Jean de

1. « Boethiani librum *De servitute voluntariâ* seu *ethelodouleias* nondum a filio sororis meæ recuperare potui. Monebo illum iterum proximis literis. Jam ferè tres menses sunt ipsi postquam soror abiit ad plures ; ab eo tempore unas tantum literas ad me misit » (Dominici Baudii *Epistolæ*. Amsterdam, Louis Elsevir, 1654, III^e^ centurie, 34^e^ lettre, p. 346.)

Wower insiste [1], et Baudius finit par adresser au curieux philologue de Hambourg le petit traité de La Boétie [2], avec l'*Hésiode* de Heinsius, plus d'un an après sa demande (10 mars 1604).

Si l'on en croit Tallemant des Réaux [3], le renom posthume de l'auteur de la *Servitude volontaire* s'éleva plus haut encore. Un jour, Richelieu voulut lire lui aussi cet opuscule si vanté par Montaigne. En vain, le fit-il rechercher chez tous les libraires de la rue Saint-Jacques, bien fournie alors en marchands de livres, vieux ou nouveaux : aucun ne possédait le petit discours ou ne voulut le procurer au cardinal. Enfin, l'un d'entre eux, plus savant ou plus avisé que ses confrères, le libraire Blaise, se décida à le céder aux intermédiaires du tout-puissant ministre au prix de cinq pistoles. Il n'avait eu, pour cela, qu'à détacher des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neuviesme* les quelques feuillets consacrés à l'œuvre de La Boétie. Le cardinal put ainsi la lire. Il dut sourire des utopies du jeune conseiller ; sans doute, la décision de son caractère ne s'accommoda

1. Le 5 février 1604, Baudius lui écrit encore : « Nondum ex Zelandiâ literas a filio sororis meæ recepi, nec librum quo continetur tractatus *de Servitute voluntariâ* » (Ibid., IIIe cent., let. 36, p. 350.)

2. Baudius termine ainsi sa lettre du 10 mars 1604 : « Accepi tractatum *de Servitute voluntariâ*, quem mittam proximâ occasione unà cum Hesiodo Heinsii, qui jam recens editus est, sed auctor eum nondum communicavit nisi cum iis quibus dedicavit » (Ibid., cent. III, let. 37, p. 352).

3. *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*. Troisième édition, revue par MM. de Monmerqué et Paulin Paris, 1862, in-12, t. I, p. 433.

guère de ces théories incertaines, et l'homme d'État traita de chimères les nobles aspirations de ce réformateur adolescent.

Par bien des côtés, le XVIII^e^ siècle ressemble plus au XVI^e^ siècle que le siècle même de Louis XIV. Durant les cent années qui séparent ces deux époques, cette poussée vers la liberté de discussion et d'action s'est ralentie ; on dirait que le flot des idées audacieuses a disparu sous terre, qu'il y roule sans bruit pour réapparaître à son heure. Aussi le XVIII^e^ siècle était-il mieux à même de comprendre et d'apprécier le *Contr'un*. Dès les premières années, nous voyons la *Servitude volontaire* réimprimée prendre à la suite des *Essais* de Montaigne une place qu'elle garda presque toujours depuis lors. De cette façon, elle fut plus répandue en France : sous la protection de Montaigne, elle pénétra plus avant dans les esprits. Il ne paraît pas cependant qu'on s'y soit beaucoup arrêté. L'influence du *Contr'un* ne fut pas aussi notable qu'on aurait pu l'attendre. Parfois pourtant, quelque nature d'élite, éprise comme La Boétie de l'amour de l'humanité, se rencontrait avec lui dans un cri éloquent ou dans une pensée généreuse, et il serait intéressant de rapprocher, par exemple, le *Contrat social* de la *Servitude volontaire*, de comparer Jean-Jacques avec La Boétie [1].

Malgré ces heureuses exceptions, on peut dire que l'œuvre de La Boétie ne fut pas estimée à sa juste

1. M. Dezeimeris mentionne (*Renaissance des Lettres à Bordeaux*, p. 42) quelques rencontres frappantes entre La Boétie et Jean-Jacques.

valeur. Presque à la veille de la Révolution, M. de Paulmy en publiait une appréciation qu'il est intéressant de signaler, à cause du moment où elle fut écrite[1]. Elle est sévère, et M. de Paulmy pense que le *Contr'un* « pouvait tout au plus faire honneur à l'esprit de son auteur ». Il conclut ainsi : « C'est l'ouvrage d'un jeune homme qui avait de l'esprit et avait déjà lu un assez grand nombre de livres ; il écrivait bien pour son temps, mais il raisonnait mal. On peut donner les mêmes louanges, et reprocher les mêmes défauts à ceux qui, de nos jours, ont soutenu des paradoxes philosophiques et politiques sur l'égalité des conditions, le despotisme, etc. » Certes, ces restrictions seraient assez justes, si l'auteur avait loué davantage et la fermeté de la langue de La Boétie et la netteté toujours si grande de son expression. Il importe d'ajouter que cette opinion défavorable de M. de Paulmy tranche assez avec les opinions du moment. Il était de mode alors, dans toutes les classes de la société, de se montrer plus indulgent pour les réformateurs politiques, et cette sentence ne fut peut-être bien que l'expression d'un jugement personnel.

Bientôt les temps s'assombrirent. Aux jours d'émeute, on cherche à faire arme de tout : des pavés des rues comme des œuvres du passé. Le *Contr'un* n'échappa pas à la destinée commune. Au milieu de la Révolution, on le rendit à la lumière,

1. *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XVII, p. 121-126. Ce volume, qui parut en 1781, est consacré aux *Livres de politique du XVI^e siècle*.

rajeuni et adapté aux besoins de l'heure présente [1]. Plus tard, il servit au même usage. M. de Lamennais l'édita, en le faisant précéder d'une préface violente et son exemple fut suivi par d'autres [2]. C'était rabaisser un des monuments de la langue française, en l'employant aux attaques des partis. Il y a plus encore. Ceux qui veulent faire de La Boétie un des précurseurs des révolutions modernes, et voient dans son éloquent libelle l'appel des revendications sociales, méconnaissent à la fois sa pensée et sa vie.

1. On l'imprima deux fois en 1789 et 1790, après l'avoir traduit en langage moderne dans ces deux publications : *Discours de Marius, plébéien et consul, traduit en prose et en vers français du latin de Salluste; suivi du Discours d'Etienne de La Boétie, ami de Montaigne et conseiller au Parlement de Bordeaux, sur la Servitude volontaire, traduit du français d'autrefois en français d'aujourd'hui, par L'Ingénu, soldat dans le régiment de Navarre* (d'après Barbier, pseudonyme de M. Lafite, avocat). S. l., 1789, in-8° de 144 pp. (Le discours de La Boétie est précédé d'une préface curieuse à bien des égards.) — *L'ami de la Révolution ou Philippiques dédiées aux représentants de la nation, aux gardes nationales et à tous les Français* (La huitième philippique contient en supplément un *Discours sur la servitude et la liberté extrait d'Etienne de La Boétie*, pp. 137-143.) 1790-91, 57 numéros in-8°.

2. Il en fut de même en 1852. Voy. *Tyrannie, usurpation et servitude volontaire, trois extraits d'Alfieri, de Benjamin Constant et d'Estienne de La Boétie, publiés par A. Poupart* (Bruxelles, 1852, in-12).

CHAPITRE III

LA BOÉTIE TRADUCTEUR ET POÈTE

Pour achever de juger la physionomie littéraire de La Boétie, il ne faut point omettre l'examen de ses traductions et de ses poésies, latines ou françaises. Nous allons les étudier successivement. Aussi bien, les unes et les autres nous fourniront des particularités remarquables et dignes d'être notées.

La Boétie était un véritable philologue; il en avait les qualités : l'érudition, la sagacité, la critique. Sa solide instruction le rendait capable des besognes délicates vers lesquelles son goût le portait. Dès sa jeunesse, il s'efforçait de dépouiller les ouvrages de l'antiquité de l'élément étranger que le temps y avait introduit. Certes, si les siècles avaient conservé une grande partie des chefs-d'œuvre de l'esprit hellénique, ceux-ci n'étaient pas demeurés, à travers tant d'années, dans l'harmonieux appareil de leur beauté native. A mesure qu'il se répandait par le monde, bien des scories s'étaient mêlées à ce métal précieux et elles en altéraient la pureté et l'éclat. Maintenant que le génie de Gutenberg allait vulgariser ces travaux encore davantage et mettre à la portée des érudits les plus modestes ce qui avait été, jusque-là, le privilège exclusif des heureux et des riches, il fallait, autant que possible, pénétrer les secrets de

la pensée antique, et la reproduire dans tout son charme et toute son intégrité.

Ce fut l'ambition du XVI^e^ siècle, et La Boétie s'y livra lui aussi, avec l'ardeur à la fois entraînante et réfléchie, qu'il apportait dans ses entreprises. Mais son rôle, dans la Renaissance philologique, demeura longtemps ignoré. Montaigne ne l'a pas indiqué, car l'érudition du philosophe n'était pas assez solide pour juger des difficultés d'un semblable labeur. Le mérite d'avoir mis en lumière la haute science philologique de La Boétie appartient tout entier à M. R. Dezeimeris. C'est lui qui a retrouvé la trace, jusqu'alors perdue, des goûts critiques de La Boétie, et découvert ainsi, selon la très juste expression de Sainte-Beuve, un La Boétie primitif, antérieur à celui dont Montaigne nous a laissé le portrait, et tout à fait neuf [1]. Les pages qui suivent ne sont, et ne pouvaient être que le résumé des trouvailles de M. Dezeimeris sur La Boétie philologue, un aperçu des considérations qu'il a lui-même émises ailleurs, en publiant pour la première fois, avec tant d'autorité, les remarques de La Boétie sur *l'Eroticus* de Plutarque [2].

Plutarque, en effet, attirait La Boétie, et, en particulier, dans Plutarque, le recueil de ses œuvres diverses ou morales. La philosophie de ces opuscules

1. C.-A. Sainte-Beuve, *Correspondance*, t. II. p. 249.

2. *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque intitulé Eroticus, avec une introduction et des notes par* Reinhold Dezeimeris *(Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, pp. 81-160), 1868, in-8°.

charmait La Boétie, et les difficultés qui se rencontraient alors, à chaque ligne, l'eussent retenu à l'étude d'un écrivain si intéressant par lui-même. Dans le commencement du siècle, ces *Moralia* avaient été rassemblées par les soins du crétois Démétrius Ducas [1], et Alde en livrait la collection au public savant en mars 1509. Cette édition fut avidement accueillie [2], quoiqu'elle eût été confectionnée avec plus de bonne volonté que de jugement, et qu'elle reproduisit trop scrupuleusement les lacunes et les erreurs des manuscrits suivis. Trente ans après, Froben imprimait à Bâle, en 1542 [3], une nouvelle édition amendée et plus correcte. Entre-temps, la critique avait fait un grand pas et la philologie classique était née. De véritables érudits avaient exercé leur sagacité et leur science sur le texte des écrits philosophiques de Plutarque, de sorte que, pour en donner une collection sensiblement améliorée, il suffisait à Froben de centraliser le résultat de ces remarques et de ces corrections. On essayait même

1. *Plutarchi opuscula LXXXXII.* (A la fin :) Venetiis in ædibus Aldi et Andreæ Asulani soceri, mense martio MDIX. — In-folio de 8 ff. non chiffrés, 1050 pp. et 1 f. pour l'ancre aldine qui figure également sur le titre.

2. Janus Lascaris, en mission à Venise au moment de l'apparition de cet ouvrage, en expédiait les bonnes feuilles à Guillaume Budé à mesure de leur impression. Voir deux lettres fort curieuses publiées par M. Emile Legrand (*Bibliographie hellénique*, t. II, p. 330-333).

3. *Plutarchi Chæronei Moralia opuscula multis mendarum milibus expurgata.* Basileæ, per Hier. Frobenium et Nic. Episcopium, 1542. In-folio de 6 ff. liminaires, 877 pp. et un feuillet pour la marque de Froben.

de traduire Plutarque en latin et les versions ainsi entreprises commençaient à être assez nombreuses pour former un volume, également imprimé à Bâle en 1541, et qui comprenait déjà plus de la moitié des *Moralia* [1].

C'est sur le texte de Plutarque donné par Froben, fort défectueux malgré ses améliorations, que La Boétie excerça son jugement. A ses côtés, son collègue et ami Arnaud de Ferron se livrait à la même étude avec un zèle digne d'éloges. Il s'occupait à mettre en latin divers opuscules non encore traduits de Plutarque [2] et ses traductions parurent successivement à Lyon en 1555, 1556 et 1557. Pour mener à bien une semblable tâche, Ferron recourait à l'obligeance des érudits avec lesquels il était lié : à Jules-César Scaliger il demandait des préfaces et probablement aussi des conseils ; il consultait La Boétie sur le résultat de ses lectures et de ses observations. La preuve matérielle de cette collaboration nous est fournie par la traduction du traité de l'*Amour*, publiée par Ferron chez Jean de Tournes, en 1557 [3]. A la suite de cette traduction se trouvent plusieurs restitutions intéressantes et une note nous

1. *Plutarchi Chæronei philosophi et historici clariss. opera moralia quæ hunc usque diem latinè extant universa.* Basileæ, apud Mich. Isingrinium, anno MDXLI, in-folio.

2. Il traduisit notamment le petit traité de Plutarque : *Ne vivere quidem jucundè quemquam posse qui sectam sequatur Epicuri* (Lyon 1555), celui *Contrà Coloten* (1555), celui *De inscriptione Delphici templi* (1557) et le traité apocryphe *Pro nobilitate* (1556).

3. Voir *Œuvres complètes*, p. 407.

informe que la plupart sont dues à La Boétie. Sans doute ce sont là des remarques sans prétention et dont il ne faut pas surfaire l'importance ; elles sont cependant curieuses à envisager.

C'était le produit de ses propres conjectures, de ses recherches personnelles, que La Boétie échangeait ainsi avec Ferron, et l'érudition nullement pédantesque, qu'il apportait en tout ceci, prouve bien qu'il s'exécutait avec plus d'amicale bonne grâce que d'ambition philologique. Tous les renseignements fournis par La Boétie n'ont pas été publiés par Ferron : nous n'en possédons qu'une partie et il est vraisemblable même qu'en les écrivant La Boétie n'avait pas la pensée de les voir imprimer un jour. Sans doute, quand ces doctes restitutions arrivaient à leur heure, Ferron se hâtait d'en faire son profit, et il agissait sagement de prendre ainsi, sans façon, ce que lui offrait si cordialement son collègue. Ce qui en reste permet de se faire une idée du travail fourni au traducteur de Plutarque par le jeune et éminent helléniste. L'examen de ce fragment de commentaire suffit surtout pour qu'on puisse constater le mérite du philologue et la valeur de son œuvre. Ainsi que le note M. Dezeimeris [1], en publiant à nouveau les remarques de La Boétie avec un commentaire qui les rend plus précieuses encore, de semblables travaux étaient plus méritoires au XVI^e^ siècle qu'on ne le croirait tout d'abord. Ils supposent une grande somme d'érudition et de lectures, et chaque esprit était à lui-même le propre auteur de sa science. On

1. *Op. cit.*, t, I, p. 144.

ne possédait point alors les lexiques et les index, qui depuis ont singulièrement facilité ces sortes de recherches. Les textes étaient plus que jamais remplis de lacunes, d'erreurs et d'interpolations. Quelle méthode sûre et quel jugement droit ne fallait-il pas avoir pour parvenir ainsi à un résultat satisfaisant ? Telles étaient les qualités maîtresses de La Boétie, et, en constatant maintenant l'ingéniosité de toutes ses conjectures, on ne peut que souscrire à l'éloge flatteur qu'Arnaud de Ferron, bien placé pour le juger à l'œuvre et sur des preuves que nous n'avons plus, décernait à son collaborateur [1], qu'il appelait « un homme vraiment attique et le second Budé de son siècle ».

Quelque honorable qu'elle fût par elle-même, cette besogne n'était qu'une préparation. La Boétie voulut lui aussi tenter de faire passer en français quelques-uns des petits traités de Plutarque. Il en traduisit deux. L'un, les *Règles de Mariage*, avait eu un succès particulier à cette époque. En moins de trente ans, de 1535 à 1571, date de la publication des traductions d'Amyot et de La Boétie, l'opuscule de Plutarque fut tourné cinq fois en langage commun [2]. On le mit même « en rythme françoise », sans doute pour rendre les préceptes qu'il contenait plus aisés à rete-

1. A la fin même des annotations que La Boétie lui avait adressées sur le traité de l'*Amour*.

2. Par Jean Lode (Paris, 1535, 1536, 1545), par un anonyme qui l'ajoute à la traduction d'un dialogue italien de Sperone (Lyon, 1546, Paris, 1548), en vers par Jean de La Tapie (Paris, 1559), par le poète dramatique J. Grevin (Paris, 1558) et par Jean de Marconville (Paris, 1564, 1565, 1570 et 1571).

nir, et quelques-unes des versions en prose — celles de Jean Lode et de Jean de Marconville — eurent jusqu'à trois et quatre éditions. Le tableau que fait Plutarque de la fidélité conjugale méritait assurément d'être aussi goûté. La Boétie a su laisser à cet aimable dialogue le charme de langage qui le caractérise dans l'original, et reproduire sans les affaiblir les conseils que donne aux jeunes époux le philosophe de Chéronée [1]. Le second des opuscules de Plutarque que La Boétie voulut traduire est d'un attrait plus sévère : c'est la lettre de consolation que Plutarque écrivit à sa femme après la perte de leur fille au berceau. Là encore, La Boétie ne s'est point trouvé inférieur à son entreprise. On sent poindre, dans sa prose émue, la douleur du père et la résignation du philosophe, qui se soumet simplement et dignement au malheur qui le frappe.

Comme on le voit, La Boétie avait beaucoup pratiqué Plutarque. Ainsi que Montaigne, il aimait son attrayante sagesse, qu'il avait plus approfondie encore que Montaigne. Maintes fois il le cite, au cours de la *Servitude volontaire*, et toujours les préceptes du penseur grec sont traduits avec une exactitude, avec

1. Ce petit traité n'a été traduit que deux fois séparément depuis La Boétie. — *Manuel des époux ou maximes de conduite dans le mariage, traité de Plutarque traduit par M****. Londres et Paris, 1774 (Avec un *Précis de ce qui s'observait dans les mariages des Grecs et des Romains*). In-18 de 96 pp. — *Les préceptes de mariage, traduits du grec de Plutarque par le Dr L. Seraine.* 4e édition, suivie d'un *Essai sur l'idéal de l'amour, du mariage et de la famille*, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1871, in-32 de 182 pp.

un bonheur d'expression qui montrent l'érudition et le goût de La Boétie [1]. Ce qu'il a essayé d'en faire passer dans notre langue a été rendu avec une consciencieuse élégance, qui lui permet de figurer sans désavantage à côté des traductions mêmes d'Amyot. Assurément il ne peut venir à la pensée de personne de mettre en parallèle le mérite des deux tâches et d'en comparer la valeur : elles sont hors de proportions. Mais si l'on rapproche les deux courts traités de Plutarque traduits par La Boétie de la version donnée par Amyot, on peut voir que cette traduction du jeune helléniste balance souvent celle d'Amyot par des qualités sérieuses et personnelles. Un critique qui a beaucoup étudiée Amyot et qui l'a fait surtout au point de vue qui nous occupe, Auguste de Blignières, reconnaît qu'Amyot garde toujours une originalité supérieure de style. « La Boétie est moins égal ; il n'a pas cette lucidité de diction qui jette un jour heureux sur toutes les parties de la pensée, il n'a pas ce charme exquis du naturel, cette vive netteté du coloris, cette douce teinte de bonhomie et de sensibilité dans le style, qui donnent un prix infini à la traduction de son rival [2]. »

1. L. Feugère a eu tort d'écrire (p. 17 de son étude) que La Boétie emprunte la traduction d'Amyot pour les passages de Plutarque qu'il cite dans la *Servitude volontaire*. Cela n'est pas exact ; la traduction des *Œuvres morales* par Amyot ne parut pour la première fois qu'en 1572, c'est-à-dire près de dix ans après la mort de La Boétie.

2. Aug. de Blignières, *Essai sur Amyot et les traducteurs français du XVI^e siècle*. Paris, 1851, in-8°, p. 216.

Ceci est exact à tous égards, mais il est juste d'indiquer à côté, plus amplement qu'on ne l'a fait, les points sur lesquels La Boétie l'emporte. Moins abondant qu'Amyot, La Boétie est un interprète plus précis et suit de plus près l'original. Par la nature même de son ouvrage, Amyot, transportant Plutarque en français pour le rendre accessible au plus grand nombre, essayait avant tout de faire comprendre son auteur : il ne pouvait s'arrêter à toutes les ressources de style, à copier des détails qui eussent surchargé sa besogne sans l'éclairer. Il fallait plutôt songer à donner des écrits de Plutarque un ensemble harmonieusement établi, où toutes les qualités vinssent, dans leur ordre, tenir le rang qu'elles devaient occuper. Sa traduction était un édifice de proportions régulières et bien établies qu'Amyot éleva avec une conscience jalouse. Plus philologue par instinct, La Boétie au contraire cherchait à reproduire la prose de Plutarque avec une exactitude qui n'excluait pas l'élégance. Il possédait par dessus tout la connaissance de la langue, et le sentiment de la phrase grecques. Il avait autant approfondi la syntaxe de l'une que le génie de l'autre. Et quand son érudition si solide, sa critique si pénétrante et si avisée l'amenaient à découvrir le vrai sens caché d'un auteur mal édité, avec quelle précision ne cherchait-il pas à rendre toutes les nuances d'une période dont il comprenait jusqu'aux moindres finesses [1] ? On trouve

1. M. Feugère indique (p. 301 de son édition) une correction fort heureuse apportée par La Boétie au texte des *Règles de mariage*. M. Dezeimeris signale en outre (*Publications des*

ainsi, dans les quelques pages de Plutarque traduites par lui, des traces nombreuses de l'effort méritoire tenté par La Boétie, pour faire sentir, dans sa prose, le jeu toujours délicat des particules grecques. Au contraire, les notes sur le traité de l'*Amour* nous ont montré les soins apportés à l'établissement du texte même. Nous assistons au travail de préparation intime du philologue et nous savons que cette besogne était féconde, car on y trouve bien des corrections nouvelles que les manuscrits ont justifiées depuis, beaucoup d'intelligentes remarques dont les commentateurs plus récents se sont emparés, sans nommer La Boétie.

Une traduction du dialogue de Xénophon *sur l'Économie*, qu'il appelle heureusement *la Mesnagerie*, termine avec avantage la série des traductions grecques de La Boétie, puisqu'il est maintenant démontré que la traduction de l'*Économique* d'Aristote n'a été rangée sous son nom que par une supercherie de libraire [1]. Cette traduction de la *Mesnagerie* de Xénophon est aussi la plus importante par sa longueur comme la plus digne d'être relue à cause de ses nombreuses qualités. L'ouvrage, il est vrai, méritait à tous égards que le jeune érudit y appliquât sa science et ses soins.

On sait quel charme pénétrant s'exhale du récit de l'existence rustique, quel joli tableau du séjour et des

Bibliophiles de Guyenne, t. I, p. 301) les efforts du traducteur pour rendre scrupuleusement le jeu même des particules grecques. Nous en avons signalé d'autres exemples.

1. Voir *Œuvres complètes*, Appendice VIII : *De la traduction des Économiques d'Aristote attribuée à La Boétie.*

travaux des champs Xénophon a su nous tracer. Son *Économique* est un hymne à la campagne, mais un hymne à la fois enthousiaste et pratique. Xénophon n'aime pas la nature en épicurien lettré comme Horace, en poète mélancolique comme Virgile, qui pratiqua beaucoup son livre et qui se souvient. Xénophon est un père de famille au bon sens droit, plein de raison, d'une raison qui n'a rien de froid ni de sévère, une raison souriante et indulgente, athénienne et socratique, comme on l'a dit [1], à la fois gracieuse et aimable. Il aime les champs parce que l'esprit et le corps y trouvent en même temps la santé et la joie, parce que la vie y est utile et active et que cette activité suffit à l'embellir et à la rendre heureuse. Moraliste honnête, Xénophon sait tirer de tout cela des exemples salutaires et des encouragements précieux. Son esprit clair, lucide, ennemi du pédantisme, excelle à retracer la vraie physionomie de ce bonheur tempéré, comme il aime à simplifier les connaissances nécessaires à l'agriculteur maître de maison. Avec l'activité, la prévoyance, le sens pratique, l'amour du travail et de l'ordre, les succès arrivent nombreux et mérités. Si à ces qualités l'homme des champs ajoute l'humanité et la douceur, exempte de faiblesse, la vertu de commander par l'ascendant de son exemple et la droiture de son caractère, il sera le type accompli du père de famille tel que Xénophon le souhaite et tel qu'il a voulu nous en donner le modèle dans Ischomaque.

1. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.* 1873, in-8°, p. 169.

Faut-il s'étonner, après cela, de l'affection que l'antiquité tout entière portait à ce traité de Xénophon ? Nous l'avons déjà dit, Virgile le lisait avec plaisir et profit, comme l'indique mainte heureuse réminiscence des *Géorgiques*, et Cicéron, formé à l'école des Grecs, ne manqua pas de traduire cet ouvrage. La Renaissance, dans son besoin de pénétrer en tous sens le génie antique, n'avait point négligé cette partie de la culture hellénique ; il semble, au contraire, qu'elle fut plus particulièrement attirée de ce côté-ci. Le XVI^e^ siècle était le temps des premiers essais d'économie domestique en France. Sous l'influence salutaire des chanceliers Olivier et L'Hospital, on s'était mis à étudier *le ménage des champs*, comme on disait alors, et il était juste que le charmant traité de Xénophon retrouvât, après plus de quinze siècles, le même bienveillant accueil que l'antiquité lui avait fait jadis. Si nos pères aimaient l'agriculture, l'idéal de l'honnête homme, qu'ils s'étaient formé à ce contact, avait plus d'un caractère commun avec l'idéal propre à Xénophon. Comme lui, ils aimaient la vertu facile, aimable, cette sagesse enjouée faite de la modération des besoins et de l'honnêteté des désirs, que Xénophon avait prêchée et qu'il affirmait se rencontrer surtout à la campagne, dans un milieu paisible et sain.

De 1516 à 1561, c'est-à-dire depuis qu'il avait vu le jour pour la première fois jusqu'à la célèbre publication d'Henri Estienne, Xénophon eut huit éditions grecques de ses œuvres complètes [1]. A cela il faut

1. La première parut chez Philippe Junte à Florence (1516,

joindre trois éditions partielles de l'*Economique*, dont deux furent imprimées à Paris [1]. Le succès de ce livre était donc très réel. La Boétie en fut le premier traducteur français. Il est vrai d'ajouter qu'une traduction, faite sur le latin par Me Geofroy Tory, de Bourges, avait été précédemment publiée par lui en 1531 [2]. De plus, une autre traduction de François de Ferris, médecin de Toulouse, porte la date de 1562 [3], ce qui en rend la publication antérieure de près de dix ans à celle de La Boétie, mais il demeure certain néanmoins que la traduction de La Boétie avait été composée avant celle-ci. Sans aucun doute, La Boétie est resté le traducteur le plus renommé de l'*Economique* de Xénophon [4]. Indépendamment

in-fo), et la seconde à Venise chez Alde et André Asulan (1525, in-fo). Plus correcte que la première, celle-ci servit à une réimpression parue à Florence en 1527, in-fo.

1. La première parut en 1535, in-4o, chez Jean-Louis Tiletan (ou de Tielt en Gueldre) et la seconde chez Jacques Bogard, 1544, également in-4o.

2. *Économie de Xenophon. C'est-à-dire, Domestiques Institutions et Enseignemens pour bien regir sa famille et augmenter son bien particulier. Jadis composé en grec par l'ancien autheur Xenophon et translaté de Grec et Latin en langaigne françois par Maistre Geofroy Tory de Bourges.* Paris, 1531, pet. in-8o. — Quelques exemplaires portent un titre différent.

3. *Le Mesnagier de Xenophon, plus un discours de l'excellence du mesme autheur à monseigneur Paul de Termes, maréchal de France.* Paris, Vincent Sertenas, 1562, in-8o de 84 ff. — Le privilège est daté du 22 novembre 1561 et la préface signée F. de Ferris.

4. Deux traductions de l'*Économique* ont été publiées séparément, postérieurement à celle de La Boétie : l'une au XVIIe

de sa constante préoccupation de la fidélité et de la précision, sa version méritait de n'être point oubliée à cause de ses qualités évidentes. C'est elle qui reproduit le plus heureusement les grâces particulières à l'original. En passant ainsi d'une langue dans l'autre, l'attrait s'est amoindri assurément; il est cependant assez grand encore pour qu'on relise ces pages avec plaisir, même de nos jours. Dans la copie de La Boétie, les traits principaux du tableau sont demeurés intacts. Seul le style est trop souvent lâche et traînant, un peu diffus par suite des efforts de l'écrivain ; pourtant il garde, suivant une expression heureuse, « ce coloris discret et cette touche qui sont le charme de l'atticisme au temps de sa perfection classique ». A peine serait-il besoin de quelques retouches, faites avec retenue, pour rendre à cette copie toute sa couleur première, comme il suffirait de quelques corrections philologiques pour la mettre au courant de la science moderne. Le reproche le plus important qu'un juge compétent en ces matières, M. Egger [1], adresse à La Boétie, concerne la difficulté avec laquelle le traducteur se résout à transcrire les mots techniques. La remarque est juste, mais faut-il s'en étonner? La langue française n'était pas parvenue à un degré suffisant de précision savante, et pour ce motif, l'extrême rigueur scientifique n'était pas de mise alors. La phrase n'avait pas encore cette netteté

siècle, par Ph. Dumas (Paris, 1768, in-12); l'autre, plus récente, date de trente ans seulement (*Économie domestique et rurale par Xénophon, traduction nouvelle d'après le texte grec par V. B.* Grenoble, 1863, in-18).

1. Emile Egger, *L'Hellénisme en France*, t. I, p. 267.

qu'elle devait acquérir plus tard. Nul écrivain — Rabelais et Montaigne exceptés — n'était maître de la syntaxe et du vocabulaire, et Amyot lui-même, malgré tout son talent, en offre bien souvent la preuve.

Moins heureux que Plutarque, Xénophon ne trouva point, au XVI^e^ siècle, un traducteur qui s'attachât à donner en français le recueil complet de ses œuvres. Montaigne « résignait » cette tâche à la vieillesse d'Amyot, comme plus aisée et plus appropriée à cet âge [1]. Le grand traducteur ne mit pas ce projet à exécution, et il ne nous reste, dans la langue de l'époque, qu'une série de traductions particulières d'ouvrages séparés, qui nous donnent, à la vérité, la physionomie presque complète de l'aimable penseur, mais auxquelles il manque un lien d'unité. Ces différentes traductions partielles furent réunies [2], au commencement du siècle suivant par un compilateur qui devait être sans doute Simon Goulard [3], que nous avons mentionné déjà à l'occasion de la publication du *Contr'un*. Ainsi rapprochées, ces pièces formè-

1. *Essais*, liv. II, ch. IV.

2. *Les œuvres de Xenophon, docte philosophe et valeureux capitaine athénien. Nouvellement traduites en françois, recueillies toutes en un volume, et dediées au Roy, par Pyramus de Candole.* A Cologny par Pierre Aubert, pour la Société Caldorienne, 1613, in-folio. — L'*Économique*, qui occupe les pages 611-652, est imprimé comme cinquième livre des *Mémorables*.

3. C'est ce que font supposer les lettres S. G. S. (*Simon Goulard, Senlisien*) du privilège, daté du 5 octobre 1612. Goulard a signé ainsi quelques-unes de ses nombreuses publications.

rent un volume publié par l'imprimeur genevois Pyramus de Candole [1]. Le collecteur déclare que ses prédécesseurs sont « dignes de louange », et il ne cache point qu'il les a « suivis en leur version », changeant seulement ce qu'il jugeait convenable. Pour La Boétie, dont la traduction de l'*Économique* a été reproduite, le style en a été maladroitement rajeuni, et parfois au détriment de l'exactitude. En somme, Xénophon méritait un plus solennel hommage et ses traducteurs avaient droit à de plus habiles égards.

Les opuscules poétiques de La Boétie sont moins importants à considérer que ses traductions, surtout si l'on s'en tient uniquement à ses vers français. A peine sont-ils « dix ou douze » dans le modeste petit recueil de 1571, et pourtant Montaigne a rassemblé « vert et sec tout ce qui lui est venu entre mains, sans choix et sans triage ». Il voulait les imprimer en même temps que les autres productions de son ami, mais les critiques qu'il consulta sans doute auparavant jugèrent ces vers trop imparfaits, et la publication en fut « différée après le reste de ses œuvres, sous couleur de ce que, par delà (au delà de la Loire), on ne les trouvait pas assez limés pour être

1. L'établissement typographique, que Pyramus de Candole avait dénommé « Société Helvétiale Caldorienne ou Caldoresque », était établi alors à Cologny, près de Genève. Plus tard, en 1616, lorsque Pyramus de Candole transporta son imprimerie à Yverdon, il donna une édition nouvelle de Xénophon (Yverdon, 1619, in-8°). La Boétie y occupe les pages 964-1030.

mis en lumière »[1]. Peut-être alors Montaigne, en homme avisé, leur donna-t-il ce dernier coup de lime, dont ils manquaient aux yeux des délicats. La fraude serait trop pieuse pour qu'il soit possible d'en vouloir beaucoup à son auteur. Six des sonnets imprimés par Montaigne sont arrivés jusqu'à nous par un autre chemin. Jean-Antoine de Baïf, qui connaissait La Boétie avant Montaigne, les a insérés, en 1571, au second livre de ses *Diverses amours*, c'est-à-dire au milieu de pièces qui n'avaient pas vu le jour jusque-là, mais qui dataient pour la plupart de sa jeunesse[2]. Ils lui avaient été communiqués peut-être par La Boétie lui-même et longtemps il les garda par devers lui. L'apparition du petit volume publié

1. Le titre même du recueil des opuscules de La Boétie annonce les vers français, qui ne s'y trouvent point. L'impression n'en fut cependant pas beaucoup retardée. L'achevé d'imprimer des traductions et des vers latins est daté du 24 novembre 1570 et le permis du 28 octobre de la même année. La préface mise par Montaigne aux vers français est du 1er septembre 1570 et nous savons que ceux-ci virent le jour dès 1571, puisque quelques exemplaires portent cette date.

2. *Euvres en rime de Jan-Antoine de Baïf secrétaire de la Chambre du Roy.* A Paris, pour Lucas Breyer, 1572, in-8° (*Second livre des diverses amours*, ff. 196-197). La présence de ces sonnets est signalée par M. Becq de Fouquières (*Poésies choisies de J.-A. de Baïf*, 1874, in-12, p. 184, note 1) et ils ont été intégralement reproduits par M. Marty-Laveaux en note de son édition nouvelle de Baïf, dans sa collection de la *Pléiade française* (1882, in-8°, t. I, p. 412). Montaigne n'ignorait pas la présence des sonnets de La Boétie dans les poésies de Baïf, car il possédait parmi ses livres un exemplaire des œuvres de ce dernier, qui se trouve actuellement dans la collection Payen, à la Bibliothèque nationale, sous les nos 580-581.

par Montaigne en 1571 raviva-t-elle, dans l'âme du poète, le souvenir de l'ami absent ? Toujours est-il, qu'en faisant son propre examen de conscience littéraire, il inséra au premier volume de ses *Œuvres en rime*, dont il préparait une édition complète, les six sonnets du jeune conseiller enlevé aux lettres si prématurément. Ces six sonnets se rattachent étroitement à la publication même de Montaigne ; ce sont seulement des rédactions extrêmement différentes de quelques-uns de ceux qu'il a donnés. Le sujet est le même, mais la forme diffère.

Il est assez délicat de choisir maintenant entre ces deux versions d'une même pièce de vers, et de dire quelle est la bonne, celle qui reproduit le plus fidèlement le texte de son auteur. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que les sonnets publiés par Montaigne sont, comme il le dit lui-même, plus « charnus, pleins et moelleux ». Les qualités qu'on y rencontre son bien celles de La Boétie. Les défauts aussi qu'on y retrouve sont les mêmes que ceux des autres productions poétiques de La Boétie ; ce sont les défauts d'un écrivain plus prosateur que poète, qui se délasse en composant des vers et n'évite pas toutes les maladresses que fuirait un versificateur de profession. Au contraire, les sonnets publiés par Baïf sont conformes à la manière de celui-ci et se rapprochent de la mode du temps. Il y a plus de recherche et plus de « métier ». Les allitérations y abondent, et les antithèses et les oppositions de mots sont, la plupart du temps, le fond même de cette poésie. Si on compare le texte donné par Baïf à celui donné par Montaigne, on remarque que les seuls vers conser-

vés par Baïf sont ceux où se trouvent des antithèses. On est frappé, en outre, de l'ordonnance du sonnet, dont les images se suivent mieux, dont les mots se répondent davantage. La préoccupation de la symétrie y est évidente. Ce sont là des soucis de métier qui manquent à La Boétie. On objectera peut-être que Baïf, ami des premières années, dut recevoir la confidence des essais poétiques de La Boétie, et c'est à ce titre qu'il aurait accueilli les six sonnets publiés plus tard par lui. Comment expliquer alors que la rédaction, qui devait être la première en date, soit, au contraire, la moins inexpérimentée? Je croirais plus volontiers que Baïf était du nombre de ceux qui ne trouvaient pas ces vers « assez limés pour être mis en lumière ». Sans doute Montaigne, qui savait quelles avaient été les relations de Baïf avec La Boétie, lui montra un échantillon des vers de ce dernier. Les publiant lui-même, Baïf a voulu leur donner le tour qui leur seyait le mieux, à son avis. Il les a arrangés à son goût et au goût de son école, au lieu de leur laisser le charme un peu agreste, mais pénétrant, de leur forme native. Telle est la solution que me paraît comporter ce petit problème.

Le modeste recueil des poésies françaises de La Boétie s'ouvre par la traduction des plaintes de Bradamante, tirées du XXXII[e] chant de l'Arioste. L'*Orlando furioso* était alors le poème le plus populaire de l'Europe. Depuis 1516, date à laquelle parurent à Ferrare les quarante premiers chants, les éditions italiennes s'étaient succédé avec une surprenante rapidité, que l'adjonction des six derniers chants, en 1532, n'avait fait qu'accroître. Cette brillante épopée

ne tarda pas à être traduite en français. Dès 1543 paraissait à Lyon une traduction complète en prose, qui eut presque autant de succès que la publication italienne. Plusieurs fois on la réimprima en peu de temps, et les poètes, eux aussi, se mirent à traduire et imitèrent à l'envi le chef-d'œuvre de l'Arioste. La liste de ces adaptations françaises serait longue à dresser, car chacun tenait à honneur de redire quelqu'un des séduisants épisodes du poème italien. Celui que La Boétie choisit est un des plus célèbres, et, en le choisissant, il a fait preuve de goût. « Ce sont, dit L. Feugère [1], les plaintes de Bradamante, lorsqu'en proie à d'inconsolables regrets, elle redemande son cher Roger; ce sont les accents enflammés que la jalousie fait sortir du fond de son cœur : jamais la passion n'a parlé un langage plus véhément et plus énergique. Par la vérité des couleurs, par la vivacité des traits que lui suggère sa souple et puissante imagination, l'Arioste, dans ce tableau d'une âme agitée des plus fougueux mouvements, se place au niveau des grands peintres de l'antiquité. Euripide, Apollonius et Théocrite, Catulle, Virgile et Ovide n'ont pas prêté plus d'éloquence aux douleurs touchantes de la tendresse qui s'alarme, aux fureurs

1. *Caractères et portraits littéraires du XVI^e siècle*, t. I, p. 45. — La Boétie a traduit trente huitains du chant XXXII. M. Feugère a eu tort d'écrire (p. 473 de son édition) que le poète Guillaume Du Peyrat avait traduit plus tard en vers le même épisode que La Boétie. Les *Regrets* de Bradamante traduits par Du Peyrat sont tirés du chant XLVI et se trouvent imprimés dans ses *Essais poétiques* (Tours, 1593, in-12, ff. 103-107).

de l'amour désespéré. » La Boétie a-t-il su rendre d'aussi brillantes couleurs? Elles sont fort ternies, dans la copie française. En vain le traducteur a-t-il modelé sa verve sur celle de l'Arioste et partagé sa poésie en stances de vers de dix syllabes, ainsi que dans l'original italien. La concision du vers italien y fait absolument défaut. Emporté par l'abondance d'une langue qui n'avait pas encore atteint son complet développement, La Boétie n'a pu exprimer ni la magie des images ni l'harmonie du style, et son infructueuse tentative ne saurait donner l'idée des qualités si nombreuses du poète avec lequel il essayait de lutter. Au reste, cette besogne secondaire du traducteur ne séduisait guère La Boétie :

> Car à tourner d'une langue étrangère
> La peine est grande et la gloire est légère.

Les mécomptes y sont trop nombreux; il les décrit dans la dédicace en vers de ce morceau, qu'il adresse à Marguerite de Carle.

> Le traducteur ne donne à son ouvrage
> Rien qui soit sien que le simple langage :
> Que mainte nuit dessus le livre il songe,
> Que dépité les ongles il s'en ronge;
> Qu'un vers rebelle il ait cent fois changé
> Et, en traçant, le papier outragé;
> Qu'il perde après mainte bonne journée,
> C'est même corps, mais la robe est tournée :
> Toujours vers soi l'auteur la gloire amène,
> Et le tourneur n'en retient que la peine [1].

1. On cite encore une strophe assez gracieuse de la même pièce :

> Ainsi voit l'on en un ruisseau coulant
> Sans fin l'une eau après l'autre roulant;

L'événement a donné raison à La Boétie et cette pièce d'envoi est de beaucoup préférable à la traduction qu'elle accompagne. Un ton facile et enjoué règne dans ces vers naturels et vrais, et leur assigne un rang fort honorable entre les productions poétiques du XVI^e^ siècle. Il en est de même chaque fois que La Boétie s'abandonne à ses qualités personnelles, quand son inspiration sait demeurer dans une juste mesure. L'aisance du tour, la délicatesse de la pensée, les réminiscences heureuses et les gracieuses comparaisons montrent alors combien le talent de La Boétie était propre à la poésie légère. Ce sentiment se dégage également d'une pièce de vers que La Boétie a intitulée *Chanson*, mais qu'on pourrait plus justement appeler *Élégie*. D'une forme un peu confuse, d'un style parfois pénible, elle témoigne un grand souci des règles poétiques, notamment de la régularité du mètre et de l'alternance des rimes, que Ronsard commençait à imposer. Par la nature du sujet, si elle se rapproche du goût régnant, quelques traits charmants la signalent aux regards. Par endroits, la grâce de l'image s'y allie heureusement à

> Et tout de rang d'un éternel conduit,
> L'une suit l'autre, et l'une l'autre fuit ;
> Par cette-ci celle-là est poussée,
> Et cette-ci par une autre avancée :
> Toujours l'eau va dans l'eau, et toujours est-ce
> Même ruisseau, et toujours eau diverse.

Ces vers sont reproduits par Montaigne avec quelques variantes (*Essais*, liv. III, ch. XIII). C'est apparemment là que les a pris Guillaume Bouchet, qui les insère à son tour dans la neuvième de ses *Serées* (édition Roybet, Paris, 1873, t. II, p. 129).

l'harmonie du rythme, comme dans la strophe qui suit :

> Les vents aux bords tant de vagues n'amènent,
> Lorsque l'hiver est le maître de l'eau,
> Comme de flots dans ton cœur se promènent.
> L'automne abat moins de feuilles aux plaines,
> Moins en refait le plaisant renouveau,
> Que tu défais et fais d'amours soudaines.

En prenant cette comparaison à l'antiquité, La Boétie a su la rajeunir et lui donner une poésie pleine d'une fraîcheur nouvelle.

Le recueil s'achève par une suite de vingt-cinq sonnets, qui forment sans contredit la portion la plus personnelle et la plus importante des poésies de La Boétie [1]. Apporté d'Italie en France, le goût de ce

1. Nous ne possédons pas tous les vers que La Boétie composa. Montaigne nous apprend, dans son avertissement au lecteur, que son ami « avait fait force autres vers latins et français », dont quelques-uns portaient le titre de *Gironde*, et lui-même en entendit réciter de « riches lopins ». Montaigne ajoute : « Même celui qui a écrit les *Antiquitez de Bourges* en allègue que je reconnais : mais je ne sais que tout cela est devenu, non plus que ses poèmes grecs. » Nous ignorons à quel ouvrage Montaigne fait ici allusion. Voudrait-il parler, comme le croit M. Feugère, d'Elie Vinet, auteur de l'*Antiquité de Bourg*, — et non de Bourges, ainsi que le ferait dire à Montaigne une erreur typographique? La chose semble difficile, l'*Antiquité de Bourg* n'ayant été publiée qu'en 1574, à la suite de l'*Antiquité de Bourdeaus* du même Elie Vinet (Bordeaux, S. Millanges, 1574, in-4°, § 110). Les vers cités de La Boétie étaient-ils français ou latins? Par contre, nous lisons dans un volume de Florimond de Raymond (*L'Ante-Christ*, Paris, 1607, in-8°, p. 300) : « Estienne de La Boétie, jadis

petit poème était alors prédominant. Il n'est donc pas étonnant que La Boétie l'ait cultivé, ainsi que la plus grande partie de ses contemporains. D'ailleurs, la forme étroite du sonnet, sa sévérité d'allure devaient plaire à un esprit aussi net que le sien. Montaigne trouve ceux-ci « autant charnus, pleins et moëlleux qu'il s'en soit encore vu dans notre langue ». Si la mollesse y fait un peu défaut, ces petites productions sont en effet singulièrement « pleines et charnues ». Destinées à chanter l'amour de La Boétie pour celle qui allait devenir sa femme, elles retracent les émotions successives, les mille petits drames de la passion.

Il en est de même des vingt-neuf autres sonnets que Montaigne inséra plus tard dans les *Essais*, aux lieu et place de la *Servitude volontaire*. Ceux-ci sont ceux que le sieur de Poyferré [1], « homme d'affaires et d'entendement », qui connaissait La Boétie bien

l'ornement de notre Sénat, avait dit mieux que tout autre, car on dit que ces vers sont à lui :

« Le premier coing duquel l'or fut battu
En battant l'or abattit la vertu ».

Ces deux vers ne se trouvent point dans les poésies publiées ; s'ils appartiennent véritablement à La Boétie, ils font sans doute partie d'une des pièces dont parle Montaigne, et qui ont été perdues. Il est également à remarquer que les vers cités par La Boétie lui-même dans le *Contr'un*, comme étant siens, ne se retrouvent pas dans ses œuvres imprimées. Cf. *Œuvres*, p. 18.

1. C'est apparemment à ce même Poyferré que Montaigne fait allusion dans deux lettres au maréchal de Matignon, l'une du 9 février, l'autre du 13 février 1585, dont il sera question à leur date, dans la suite de cet ouvrage.

avant Montaigne, retrouva « par fortune chez lui, parmi d'autres papiers », ce qui explique leur apparition tardive. En les publiant, Montaigne les dédiait à la belle Corisande d'Andouins [1], et les faisait précéder de piquants renseignements. Ils avaient été produits « en la même saison » que le *Contr'un*, et La Boétie les avait faits « en sa plus verte jeunesse, échauffé d'une belle et noble ardeur », que Montaigne promettait de dire un jour à l'oreille de Corisande. Pour ce motif, Montaigne les affectionnait particulièrement : il les trouve « gaillards, enjoués..., vifs, bouillants », et n'hésite pas à les préférer à ceux qu'il avait précédemment publiés. Composés par La Boétie en l'honneur de sa femme, ces derniers sentent déjà, au dire de Montaigne, « je ne sais quelle froideur maritale ». Ç'en était assez pour plaire moins à l'esprit de Montaigne, car il était de ceux « qui tiennent que la poésie ne rit point ailleurs comme elle fait en un sujet folâtre et déréglé ». Ainsi que les vingt-cinq sonnets du premier recueil, les vingt-neuf sonnets nouveaux insérés dans les *Essais* redisent les joies et les douleurs d'une passion tumultueuse ; aux uns et aux autres ces vers d'un

1. Diane d'Andouins, dite *la belle Corisande* ou *Corisandre*, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescun, fille unique de Paul d'Andouins, vicomte de Louvigny, et de Marguerite de Cauna, avait épousé, en 1567, Philibert de Gramont, comte Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui fut tué en 1580 au siège de La Fère. La passion du roi de Navarre pour la comtesse de Gramont succéda à ses amours avec Mademoiselle de Montmorency-Fosseux, vers 1581, et dura plus de dix ans.

des plus beaux d'entr'eux pourraient servir d'épigraphe [1] :

Chacun sent son tourment et sait ce qu'il endure ;
Chacun parla d'amour ainsi qu'il l'entendit.
Je dis ce que mon cœur, ce que mon mal me dit.
Que celui aime peu qui aime à la mesure !

Ce sont en effet ses propres souffrances, leurs violences, leurs transports, que La Boétie y analyse et il le fait avec une vivacité de touche qui égale la variété de ses impressions.

Sans prétendre reconstituer avec exactitude toutes les peines de cœur de la Boétie, il me semble que la lecture attentive de ses sonnets n'est pas sans intérêt à cet égard et aide à éclairer les deux amours du poète. Je crois, pour ma part, que La Boétie, jeune et bouillant, échauffé de la noble ardeur qui nous a valu le *Contr'un*, aima d'abord quelqu'une de ses compatriotes, une jeune fille de Sarlat ou du Périgord. C'est elle qu'il chanta sous le nom de *Dordogne*, suivant la coutume des poètes de son temps et c'est l'histoire de cette passion que Montaigne promettait de dire un jour à l'oreille de Corisande. Négligé, trahi peut-être par celle en la constance de qui il avait cru, La Boétie écrivit la *Chanson*, si

1. Sainte-Beuve, qui le cite en entier (*Nouveaux Lundis*, t. IV, p. 308), estime que c'est le meilleur des vingt-neuf sonnets intercalés par Montaigne dans les *Essais* et souligne trois vers qu'il trouve très beaux. Il rapproche ce sonnet, pour l'intensité de la passion, de ceux de Louise Labé et le critique ajoute : « Mais, bon Dieu ! que la prose de La Boétie est elle-même plus coulante que ses meilleurs vers ! »

amère de ton, dont il a déjà été question et qui semble marquer la fin de cette liaison éphémère. Plus tard, le jeune homme se reprit à aimer. Cette fois-ci il aimait une femme sérieuse, déjà veuve et mère, dont les qualités de cœur étaient plus douces et plus loyales. L'inspiration du poète se sentit de cette affection plus tempérée. Marguerite de Carle habitait le Médoc : La Boétie chanta le pays où elle se plaisait et qui allait devenir sien. Ce sont là les sonnets « maritaux » qui semblaient froids à Montaigne et que nous ne possédons pas tous, car nous savons, par Montaigne lui-même, que La Boétie composa d'autres vers français « sous le nom de *Gironde* ». Evidemment, *la Gironde* du poète fut Marguerite de Carle, comme sa *Dordogne* avait été une première et inconstante passion.

Quoi qu'il en soit, ces sonnets sont assez nombreux pour qu'il puisse s'en dégager une idée générale du talent poétique de leur auteur. La Boétie n'était pas poète, au sens ordinaire du mot. Il ne se livrait à la poésie ni par inspiration, ni par habitude, et n'en faisait qu'un délassement. De là, une certaine infériorité sur ses contemporains qu'on avait déjà notée de son temps. Il ne faut point cependant se montrer trop sévère pour ces essais. Quelques-uns sont de la prime jeunesse de La Boétie, c'est-à-dire composés un peu avant le mouvement de rénovation littéraire qui est demeuré le titre de gloire de la Pléiade. On doit savoir en tenir compte à leur auteur. Parfois aussi, dans ces vers trop peu harmonieux et qui manquent de personnalité, brillent tout à coup, comme un éclair dans un ciel gris, quelques vers

d'une facture habile, d'un accent plus vrai. Là se montre et se reconnaît l'homme de talent : adonné à la poésie par manière de passe-temps, La Boétie n'a pas le coup d'aile puissant du véritable poète, ce coup d'aile qui l'emporte dans la nue ; mais il a souvent quelque élan spontané qui l'élève assez haut au-dessus des versificateurs d'occasion, et toujours ses sonnets sont d'une aimable décence d'expressions et d'images, qui les fait lire avec plaisir.

Une certaine indécision dans la forme, tel est le défaut le plus général et le plus apparent des vers français de La Boétie ; mais tel n'est pas le reproche qu'on peut adresser à ses poésies latines. Dans celles-ci, au contraire, le mot est toujours propre et le langage sobre : on sent que l'auteur préférait manier le vers latin qu'écrire sa langue maternelle. C'est chose fréquente au XVI^e^ siècle. Aussi emploie-t-il plus volontiers le latin, que son éducation lui avait rendu familier, et sait-il entrer plus complètement dans ce nouveau tour de sa pensée. L'idée y garde un air d'aisance et de facilité, qu'elle ne conserve pas dans les vers français ; elle est plus nette et atteint un degré de précision presque digne d'Horace. Il n'est donc pas surprenant que La Boétie ait été regardé comme l'un des plus remarquables poètes latins d'une époque qui en comptait cependant nombre de fort habiles [1]. L'agrément et la variété de sa verve latine méritent certainement une semblable distinction. Ces petites pièces ont d'autre attrait pour nous

1. S. de S^te^-Marthe, *Gallorum doctrinâ illustrium elogia*, liv. II, p. 128.

que le charme de leur facilité : elles nous montrent assez profondément l'âme même de leur auteur. Les sonnets français de La Boétie ne sont inspirés que par l'amour et le célèbrent sous ses aspects divers. Les vers latins, au contraire, doivent leur naissance à des causes plus nombreuses ; les événements, les sentiments qui les produisirent sont plus différents et varièrent l'impression [1]. Tantôt La Boétie prend la plume pour accompagner de quelques lignes l'envoi de livres à des amis, ou pour déplorer la mort du duc de Guise ou celle de J.-C. Scaliger ; tantôt ses vers fustigent les poètes flatteurs et les mauvais médecins. Le plus souvent il s'adresse à son ami Montaigne pour l'encourager au bien, et ces héxamètres, en plus de leurs mérites intrinsèques, ont pour nous l'avantage particulier de nous ouvrir les pensées intimes du jeune poète, de nous faire pénétrer plus avant dans le secret d'une amitié étroite que le temps a immortalisée.

1. En les analysant, M. Feugère a indiqué ce qu'on y peut trouver de renseignements (*Caractères et portraits littéraires du XVI^e^ s.*, t. I, p. 107-125).

CHAPITRE IV

LA BOÉTIE ET MONTAIGNE

L'amitié, suivant La Boétie, est un sentiment délicat dont sont capables seules les natures d'élite ; les âmes corrompues et méchantes ne peuvent s'y hausser. « L'amitié, dit-il, c'est un nom sacré, c'est une chose sainte ; elle ne se met jamais qu'entre gens de bien et ne se prend que par une mutuelle estime ; elle s'entretient non tant par bienfaits que par la bonne vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre, c'est la connaissance qu'il a de son intégrité : les répondants qu'il en a, c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il n'y peut avoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la déloyauté, là où est l'injustice ; et entre les méchants, quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas une compagnie ; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices [1]. » Peut-on s'étonner, après un pareil langage, que le jeune homme, qui parlait ainsi des affections du cœur, demeurât toujours si sûr et si dévoué dans ses liaisons d'amitié ? Qu'on rapproche ces quelques lignes des admirables pages de Montaigne sur ce même sentiment, et l'on

1. On rencontre encore dans ses sonnets ce beau vers inspiré par le même sentiment :

Aussi qu'est-il plus beau qu'une amitié fidèle ?

aura bien vite le secret motif d'un lien si fort et si étroit que les siècles n'ont pu le rompre.

Mais ce qui n'a pas été assez dit et ce que l'on ignore communément, c'est que Montaigne ne fut pas le premier séduit par l'amitié de La Boétie. La chose est cependant importante et vaut la peine d'être notée, car le respect et l'admiration de Montaigne étaient si grands à l'égard de son ami qu'il les pousse jusqu'à l'apparence de l'illusion. Il parle de La Boétie avec une affection si enthousiaste, ce sceptique, railleur par nature, qu'on le soupçonne de s'être abusé et que nous accusons volontiers son esprit d'avoir été, pour une fois, la dupe de son cœur. Essayons de montrer qu'en parlant de la sorte, Montaigne n'a fait qu'exprimer, dans une large part, la pensée même de ses contemporains, et que son illusion, — s'il y a quelque illusion à croire un jeune homme aussi richement doué capable des plus nobles sentiments, — a été partagée par d'autres grands esprits de son temps.

Sur les bancs mêmes de l'école, dans ces premières années de la jeunesse où les amitiés sont à la fois si spontanées et si profondes, La Boétie sut lier avec ses condisciples de bonnes et franches relations. Nous avons dit quelle élite l'Université d'Orléans comptait alors dans son sein. Dans cette élite, il distingua les plus remarquables et noua avec eux d'amicales unions. Sans doute le souvenir de ces épanchements ne nous est pas parvenu tout entier. Nous avons gardé pourtant le nom d'un de ces amis de la première heure, non le moins célèbre assurément, **Lambert Daneau**.

Avant d'être théologien et controversiste, Lambert Daneau, de Beaugency, avait été un écolier remarquable de l'Université d'Orléans. C'est là qu'il était venu étudier la jurisprudence, sous la direction d'Anne du Bourg; c'est là aussi qu'il prit son grade de licencié, le 20 novembre 1557 [1]. Il y fut donc le contemporain de La Boétie. Entre eux s'établit vite un commerce affectueux, car Daneau, comme La Boétie, étudiait avec autant d'ardeur la philologie que le droit. Dans la banlieue d'Orléans, l'oncle maternel de Daneau, Antoine Brachet, érudit et poète à ses heures, possédait un agréable jardin orné de quinconces et de berceaux. Là de jeunes écoliers venaient souvent se réunir pour y discuter et y agiter des questions de sciences ou de belles-lettres [2]. C'était une sorte d'académie champêtre et sans prétentions, dont Daneau lui-même nous a laissé un croquis. La Boétie en fit-il partie ? Donna-t-il à cette société d'esprits ardents et libéraux la primeur de sa *Servi-*

1. Suivant M. de Félice, l'historien de Daneau, celui-ci vint étudier à Orléans vers 1552, après un séjour de quatre à cinq ans à Paris, et il resta quatre ans l'élève de Du Bourg. Après le départ de son maître, il demeura quelques mois encore à Orléans pour y prendre sa licence. Ces dates confirment les vers de La Boétie.

2. Daneau parle de ce domaine et de ces réunions dans un dialogue *De jurisdictione omnium judicum*, demeuré manuscrit et conservé à la bibliothèque de Berne (collection Bongars, n° 284). Composé pour honorer la mémoire d'Anne Du Bourg, peut-être ce dialogue renferme-t-il quelques renseignements sur le sujet qui nous occupe. Il est mentionné par M. Jarry dans son étude sur Daniel (p. 55) et par M. de Félice dans son étude sur Daneau (p. 273).

tude volontaire, et ne pourrait-on pas voir dans sa prose quelques ressouvenirs de l'entretien de ces libres causeurs ?

Nous ne saurions le dire, et le seul témoignage de la liaison de La Boétie avec Daneau est une pièce de trois distiques, qu'il lui adresse, et qui a été plus tard recueillie dans ses vers latins. « Lorsque je nie que tu sois jeune, tu me contredis, Daneau ; mais tes paroles sérieuses trahissent un vieillard. Évite de parler. Ton langage réfléchi suppose les années, et ce qui prouve ta jeunesse te fait paraître vieux. Voilà ce que tu prouves bien : tes paroles se retournent contre toi. Prouve donc mal ce que tu veux bien prouver. » Si le sentiment est flatteur, le vers est trop recherché. L'afféterie de la pensée décèle un peu trop l'inexpérience de l'auteur. Qu'advint-il de ces belles inclinations en vieillissant ? Qui sait ? Converti par la constance de son maître Anne du Bourg, qui le gagna au protestantisme, Daneau fut, dans la suite, un controversiste fougueux. Un abîme le séparait désormais de celui qui avait été le compagnon de ses études et de ses plaisirs délicats.

C'est aussi parmi les amis de la première heure qu'il faut compter Jean-Antoine de Baïf. La Boétie et lui se connurent jeunes encore et les vers de Baïf ne tardèrent pas à faire mention de cette liaison. Dès 1555, date à laquelle il publiait les *Quatre livres de l'amour de Francine* [1], Baïf adressait au nouveau

1. *Quatre livres de l'amour de Francine* par Ian-Antoine de Baïf. A Paris, chez André Wechel (la date est à la fin). Le sonnet à La Boétie se trouve au f° 36 v°. Il a été reproduit

conseiller au Parlement de Bordeaux un sonnet renfermé au second livre de ses poésies. C'était le premier témoignage d'une affection qui survécut, nous l'avons vu, à La Boétie lui-même. Ces vers de Baïf ne nous donnent pas de détails sur les relations des deux poètes, mais il est probable qu'elles eurent sur La Boétie une influence notable. Assurément, Baïf l'initia aux ambitions de la Pléiade. Dans un passage de la *Servitude volontaire*, La Boétie a dit quelle estime il portait aux novateurs de la jeune école, quel enthousiasme il nourrissait pour la poésie « faite toute à neuf par nôtre Ronsard, nôtre Baïf, nôtre du Bellay ». Leur influence littéraire est palpable dans les écrits du jeune conseiller, et il est vraisemblable que celui-ci les a connus autrement que par la simple lecture de leurs œuvres.

Cela est certain pour Jean Dorat tout au moins. La Boétie le contredisait fort agréablement dans une réponse à la fois spirituelle et modérée, quand il justifiait en vers latins les mesures de Henri II pour asservir la magistrature [1]; cela ne les empêchait pas d'être amis. Nous avons, parmi les vers latins, un distique qui prouve que La Boétie était admis dans

dans les *Euvres en rime* (Deuxième livre des *Amours de Francine*, f. 83 v°) et aussi par M. Marty-Laveaux, dans son édition des œuvres de Baïf de la *Pléiade française*, t. I p. 149 (1882, in-8°).

1. Voir les deux pièces intitulées : *Joannis Aurati de Androgyno et Senatu semestri*, *Œuvres*, p. 237). A l'occasion de cette lutte, J.-C. Scaliger composa un quatrain très flatteur pour La Boétie (J.-C. Scaligeri *Poemata*, 1574, 1re partie, p. 203).

l'intimité de Dorat. C'est une pensée philosophique inspirée par l'horloge de Marguerite de Laval, première femme de Dorat [1]. L'horloge était habilement construite et on ne voyait pas couler le sable qui la mettait en mouvement : ainsi le temps passe sans qu'il y paraisse. Le foyer de Dorat fut le premier asile de la Pléiade ; on n'ignore pas l'action prépondérante que le savant helléniste exerçait sur ses disciples, qui aimèrent toujours à se réunir autour de lui. N'est-il pas très vraisemblable après cela, que La Boétie, accueilli dans cette famille, dut y rencontrer ceux qui en faisaient l'ornement et qui étaient alors les gloires de la poésie française ?

Tout semble faire supposer que La Boétie put, de la sorte, approcher Ronsard, autour duquel rayonnait toute la jeunesse éclairée. Ronsard conserva jusqu'à la fin de sa vie les relations les plus étroites avec son maître Dorat, et La Boétie portait à celui qu'on regardait comme le prince des poètes une telle admiration, qu'elle dut lui faire souhaiter de le connaître plus intimement que par ses vers. Lui-même laisse entendre, dans son *Contr'un*, qu'il avait approché le chef incontesté des poètes d'alors : « J'entends sa portée, je connais l'esprit aigu, je sais la grâce de l'homme », dit-il de Ronsard, et ces expressions marquent bien la déférence de l'écrivain. La Boétie ne permettait pas qu'on attaquât le grand poète, et ceux qui s'avisaient d'y toucher subissaient sa colère. Témoin Gaillard de Lavie, son collègue au

1. *In horologium Margaretæ Lavaliæ eâ arte compositum ut sabulum fluens videre nequeat* (*Œuvres*, p. 218).

Parlement de Bordeaux [1]. Celui-ci était choqué des vers amoureux de Ronsard, trop nombreux à son sens, et il s'était permis de dire que le talent du poète serait mieux employé à chanter la gloire de Dieu. La Boétie lui fait remarquer vivement qu'il est plusieurs façons de plaire à Dieu, et que Lavie l'eût honoré en gardant le silence. La réponse était mordante : pour que La Boétie l'adressât à un collègue, il fallait qu'il eût été atteint dans ses affections les plus chères.

D'ailleurs, d'autres liens encore unissaient La Boétie et Ronsard, depuis Lancelot de Carle, l'ami des premières années de Ronsard et le beau-frère de La Boétie, jusqu'à Jean Amelin, le célèbre traducteur de Tite-Live, oncle lui aussi de La Boétie. Le souvenir de celui-ci ne dut pas nuire à la liaison qui se forma plus tard entre Ronsard et Jean de Belot [2], qui avait si intimement connu La Boétie avant de devenir l'ami du poète. D'abord conseiller au Parlement de Bordeaux, où il siégeait aux côtés de Mon-

1. *In Lavianum qui Petrum Ronsardum monuerat ut non amplius amores sed Dei laudes caneret* (*Œuvres*, p. 217). — Sans nul doute, il s'agit ici de Gaillard de Lavie, conseiller lay au Parlement de Bordeaux depuis le 20 décembre 1540, et devenu conseiller clerc le 15 septembre 1555. Il entretint quelques relations avec des littérateurs de son temps et, en particulier, avec Béranger de La Tour, d'Albenas en Vivarez.

2. Originaire de l'Agenais, Jean de Belot était encore conseiller au Parlement de Bordeaux le 9 décembre 1559, ainsi qu'il appert d'un arrêt du Parlement de cette date. Il y est dit qu'il a de « grands biens » dans le Haut-Pays, c'est-à-dire en Agenais (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIX, p. 472). On le trouve comme maître des requêtes de l'hôtel du roi dans

taigne et de La Boétie, Belot avait noué avec l'un et avec l'autre d'étroites relations. Il en est maintes preuves dans les vers latins de La Boétie, qu'il visita durant sa dernière maladie. Maître des requêtes de l'hôtel du roi, Belot quitta Bordeaux pour Paris et se trouva dès lors mêlé au monde des littérateurs et des poètes. Il devint bien vite et l'ami de Baïf, qui lui dédie plusieurs poèmes, et celui de Ronsard, qui l'appelle

Belot, parcelle, ains le tout de ma vie.

L'un des plus remarquables poèmes de Ronsard, le poème sur la *Lyre*, porte le nom de Belot. Il nous montre à quel degré d'intimité en était venu la liaison entre eux et il n'est pas téméraire de supposer que le souvenir de La Boétie n'y avait pas nui.

Faut-il mentionner ici tous ceux que Ronsard et La Boétie connurent à la fois? Faut-il dire que l'un et l'autre furent des protégés du cardinal Charles de Lorraine? Comme il n'est guère de poète de cette époque qui n'ait, de plus ou moins près, approché le cardinal de Lorraine, si prodigue de largesses par politique et par goût, la remarque n'aurait qu'une valeur assez restreinte. Disons seulement que l'un et l'autre se sont plu à chanter — Ronsard en français, La Boétie en latin — la grotte que le cardinal de Lorraine avait vouée aux Muses dans son domaine de

une pétition des jurats de Bordeaux au roi, datée du 15 juin 1568 (*Arch. hist.*, t. IV, p. 164). Les deux pièces de Ronsard qui lui sont dédiées lui sont adressées sous ce titre (édition P. Blanchemain, t. IV, pp. 53 et 121). Voy. aussi Baïf, édition Marty-Laveaux, t. II, pp. 33, 71 et 435.

Meudon [1]. C'est là que La Boétie appelle les Muses, chassées par les barbares de leur sol paternel ; il les invite à porter là leurs affections : elles s'y trouveront entourées de poètes, comme aux plus beaux jours de l'Hellade. Et, comme pour justifier, semble-t-il, cette invocation, Ronsard place dans cet endroit, dont il décrit les charmes, une églogue dialoguée dont les interlocuteurs sont, avec lui, le chancelier de L'Hospital et Joachim du Bellay. Il suffit de mentionner ici une aussi heureuse coïncidence, qui confirme la probabilité des relations entre Ronsard et La Boétie.

Entré au Parlement de Bordeaux, le premier de ses collègues avec lequel La Boétie semble s'être lié plus particulièrement fut Guy de Galard de Brassac [2],

1. *Ad Musas, de antro Medono cardinalis Lotharingi* (*Œuvres*, p. 213). — L'églogue de Ronsard a pour titre : *Chant pastoral sur les nopces de Monseigneur Charles duc de Lorraine et de Madame Claude, deuxième fille du roi Henri II* (Paris, André Wechel, 1559, 20 pp. in-4°. Edition P. Blanchemain, t. IV, p. 54).

2. Guy de Galard de Brassac naquit vers 1492, suivant une généalogie manuscrite dressée par l'archiviste Bouland et conservée au château de Brassac (Noulens, *Documents historiques sur la maison de Galard*, t. IV, p. 1043). François Ier lui donna provision de l'office de conseiller au Parlement de Bordeaux par lettres-patentes du 13 octobre 1533 et il prêta serment le 7 janvier 1534. Chanoine d'Agen (1535) et de Saint-André de Bordeaux (1556), il devint président aux enquêtes (18 mai 1543), au moment de la création de la deuxième chambre des enquêtes. Il résigna son office de conseiller en faveur de Florent de Nort (31 mai 1557), et fut admis néanmoins à conserver ses fonctions de président des enquêtes (Brives-Cazes, *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des Commissaires de 1549*, pp. 176 et 202.)

depuis 1534 conseiller clerc au Parlement, où il avait succédé à son frère Bertrand de Galard, qui faillit être archevêque de Bordeaux en 1529, si l'on en croit Lopès [1]. Guy de Galard avait pour les lettres, comme La Boétie, un culte passionné, et était fort lié avec plusieurs savants, entre autres Jules-César Scaliger. Celui-ci en avait fait son correspondant ordinaire à Bordeaux, et, de plus, l'avait prié de surveiller l'éducation de ses trois fils, confiée au principal du Collège de Guyenne, Gélida. Les livres arrivaient assez difficilement à Agen; aussi Brassac se chargeait-il volontiers d'adresser à son docte ami les nouveautés littéraires. Un jour, à son envoi de livres, il ajoute quelques vers charmants de La Boétie, et aussitôt Scaliger est dans l'admiration. M. Dezeimeris [2], auquel nous empruntons la plus grande partie de ces détails, et qui a eu le mérite de constater le premier les relations entre La Boétie et Scaliger, a trouvé dans les œuvres de ce dernier la preuve de ce contentement : « Je puis me réjouir amplement, m'estimer heureux et honoré, puisque vous avez daigné faire de moi des éloges capables de m'attirer l'estime et l'amitié du grand La Boétie et de me valoir une faveur rare [3]. » Mis en goût, Sca-

1. Hiérosme Lopès, *L'Eglise métropolitaine et primatiale Saint-André de Bourdeaux*. Réédition de l'abbé Callen, t. II, p. 337.

2. *De la Renaissance des Lettres à Bordeaux au XVI^e siècle*, pp. 39 et 49, et aussi dans l'introduction placée en tête des *Remarques et corrections d'Estienne de La Boétie sur le traité de Plutarque de l'*Amour *(Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, t. I, pp. 101 et seq.).

3. Julii-Cæsaris Scaligeri *Poemata* (1624), p. 29.

liger veut en avoir d'autres, et presse La Boétie, dont la veine poétique ne produit pas au gré de ses désirs. Pourtant La Boétie s'exécutait bientôt [1], et la joie de Scaliger ne connaissait plus de bornes : « La Boétie, s'écriait-il dans des vers qui étaient vraiment à l'unisson de la prose de Montaigne, La Boétie est un homme qui a toutes les aptitudes. A quelque chose qu'il s'applique, il y dépassera tout ce que l'on peut attendre. Habitué à dénouer les nœuds gordiens de l'un et l'autre droit, il sait descendre des hauteurs d'une charge suprême, abaisser son esprit aux bagatelles d'Hipponax, et ne dédaigne pas de prendre la lyre de Phalœcus. Tout cela, nous l'avons vu; mais que ne sommes-nous pas appelés à voir encore, à moins qu'il ne veuille priver à la fois lui et nous des dons de son esprit! A vous, grand président, à vous revient le soin de dissiper cette crainte, cette anxiété cruelle, tellement qu'entraîné par la haute autorité de vos exhortations, il ne s'obstine plus à nous frustrer en se frustrant lui-même [2]. »

Néanmoins, ces paroles aimables ne séduisaient pas complètement La Boétie [3]. En vain Scaliger le grondait-il de sa froideur avec une aimable brusque-

1. La Boétie adressait à Scaliger ses vers sur l'*Hermaphrodite* ou sur la *Grotte de Meudon*, construite par le cardinal de Lorraine, et Scaliger le remerciait aussitôt d'un envoi qu'il avait vivement sollicité *(Poemata*, 1574, p. 201).

2. J.-C. Scaligeri *Poemata* (1574), p. 420. — Ailleurs (ibid., p. 347), dans une épître à La Boétie et à Brassac, Scaliger s'adressait aussi fort élogieusement au premier.

3. Dans les vers latins de La Boétie nous ne trouvons qu'une seule pièce adressée à Scaliger (*Œuvres*, p. 243). A la

rie et cherchait-il à le faire sortir de son silence par d'élogieux compliments. La Boétie répondait à ces avances avec la lenteur d'une amitié contrainte : il semblait ne se livrer qu'à regret. Un jour même, il échappa tout entier aux devoirs de cette relation. Scaliger attendait des vers latins depuis longtemps promis. Il se plaignit avec amertume de ce retard. Ses plaintes furent vaines, car La Boétie venait de rencontrer au Parlement l'ami que son cœur avait rêvé, et, séduit par la douceur de cette passion naissante, il oubliait ses promesses et ses correspondants d'autrefois.

On sait quelle circonstance les rapprocha. Michel de Montaigne avait succédé à son père comme membre de la Cour des aides de Périgueux, lorsque cette Cour fut supprimée par un édit de mai 1557, qui ordonnait que les offices attachés à ladite Cour le fussent dorénavant au Parlement de Bordeaux [1]. Deux autres édits, rendus quelques mois après, complétaient la mesure : le premier en fondant une chambre des requêtes formée des nouveaux magistrats, le second en leur donnant le rang de conseillers. Cependant, il n'en remplirent véritablement les fonctions et n'en eurent les prérogatives qu'à partir de septembre 1561.

Il était nécessaire, en un semblable état de choses,

mort de celui-ci (1558), La Boétie composa, sur le grand philologue, des vers d'une mélancolie touchante et qui ont été reproduits par Joseph Scaliger en tête de la *Poétique* de son père (Paris, 1561, in-folio.)

1. Th. Malvezin, *Montaigne, son origine et sa famille*, p. 169.

que les deux collègues fissent promptement connaissance, d'autant qu'ils se plaisaient avant de s'être vus et se recherchaient sur le bruit de leur commune renommée. Longtemps avant de s'attacher à La Boétie, Montaigne avait lu la *Servitude volontaire*, et cette œuvre avait suffi à lui donner le désir d'approcher son auteur; c'est elle qui fut entre eux deux le premier trait d'union : « Nous nous embrassions par nos noms, dit Montaigne, et à notre première rencontre, qui fut par hasard en une grande fête et compagnie de ville, nous nous trouvâmes si près, si connus, si obligés entre nous, que rien dès lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre. » Aussitôt commença, en effet, cette liaison étroite, cette intimité de tous les instants que Montaigne lui-même ne peut expliquer, sinon par ce mot sublime : *parce que c'était lui, parce que c'était moi !*

Dès cet instant, leur alliance était scellée aussi solidement qu'elle le fut jamais, et leur amitié demeura toujours aussi vive, aussi ardente qu'elle l'avait été dans ses premiers transports. Ce sentiment les avait saisis l'un et l'autre avec la violence d'une passion, et leurs deux existences se confondirent au point de n'en former plus qu'une, avec ses joies et ses douleurs communes. Cependant, en examinant de près cette liaison si intime, on peut encore distinguer quel était plus particulièrement le rôle de chacun dans l'ensemble. Montaigne, jeune encore de goûts et d'inclinations, mais plus généreusement doué au point de vue des qualités intellectuelles, demeure surtout le juge de l'esprit : La Boétie confesse de bonne grâce cet avantage. La Boétie, au contraire, vertueux et

chaste, fut le juge des mœurs : « De même qu'il me surpassait d'une distance infinie en toute autre suffisance et vertu, écrit Montaigne, aussi faisait-il au devoir de l'amitié. » Et, si l'on poussait aux extrêmes cette minutieuse analyse, on reconnaîtrait aisément à La Boétie une supériorité sur son ami, supériorité donnée par l'âge — il avait deux ans de plus que Montaigne, — mais surtout par la fermeté de caractère et la pureté de la vie. Jusqu'ici on a un peu trop exclusivement considéré la conduite de Montaigne. Cependant, si Montaigne avait une aussi haute idée de l'amitié, il le devait, pour beaucoup, à l'influence de La Boétie. C'est à côté d'un semblable compagnon qu'il avait appris à placer l'amitié au-dessus de tous les grands sentiments, au-dessus de l'amour fraternel lui-même, quoique le nom de frère soit, à son sens, un nom si doux et si beau, qu'il en avait fait un lien de plus entre son ami et lui. Mais la communauté d'intérêts et d'origine est trop souvent entre les frères une cause de relâchement et de désunion. Il est vrai qu'en cela Montaigne n'entendait point parler de ces amitiés ordinaires, qui ne sont « qu'accointances et familiarités, nouées par quelque occasion ou commodité par le moyen de laquelle nos âmes s'entretiennent ». Il ne songe qu'à cette union absolue, prédestinée à quelques natures délicates, qui les mêle l'une à l'autre si étroitement que la volonté de chacun se perd dans la volonté de l'ami de son choix.

Tel était le sentiment que La Boétie lui avait inspiré. Et lorsque Montaigne, âme ardente mais un peu mobile, semblait se lasser de poursuivre une

perfection toujours pénible à atteindre, c'est La Boétie qui le réconfortait encore et l'encourageait à de nouveaux efforts. Nous avons conservé trois pièces de vers latins qui nous montrent bien cette salutaire impulsion. Elles sont vraiment belles toutes trois et n'ont contre elles, de l'avis de Sainte-Beuve, que de n'être point écrites en français. Deux d'entre elles surtout méritent d'être étudiées au point de vue qui nous occupe en ce moment, car elles fournissent sur ce sujet des lumières très précieuses.

La première [1], quoique remarquable aussi par elle-même, est cependant moins importante à considérer sous l'aspect particulier qui nous intéresse. Adressée en même temps à Montaigne et à Belot, elle décrit plutôt le lamentable état de la France qu'elle ne nous dévoile les secrètes pensées de La Boétie. Mais quels sentiments touchants y sont exprimés ! On s'attache malgré soi à la relire, tant la douleur y est sincère et simplement dite. Devant les ruines qui couvrent le pays tout entier, La Boétie voudrait fuir n'importe où et n'importe comment. Et qui sait si les dieux, en montrant à des marins hardis de nouvelles terres, vierges et fécondes, n'ont pas voulu conseiller cette fuite ? « Quel que soit le lieu qui m'accueille dans ma fatigue — et plût au ciel que ce fût avec vous, ô mes amis ! — non, jamais je ne pourrai arracher de mon cœur le désastre de la patrie ; partout elle me suivra, je reverrai son image abattue et désolée » :

1. *Œuvres*, p. 207.

Hic quicumque manet fessum locus, haud sine vobis
O utinam, socii, vix est ut pectore toto
Excutiam casum patriæ. Quacumque sequetur
Prostrata facies, tristisque recurret imago.

— Ce désespoir est touchant et cette poétique évocation de l'Amérique ne semble-t-elle pas la vision anticipée d'un lointain avenir ?

Plus tard [1], La Boétie livra plus complètement les profondeurs de son âme : « Je recherche la vertu, écrivit-il à Montaigne ; là où je l'aperçois, je l'embrasse avec ardeur. » Et il voudrait que son ami tentât lui aussi de gravir les sommets radieux où elle se tient. La tâche est pénible, pourtant. Mais La Boétie lui vante la gloire d'y parvenir ; il lui rappelle la fameuse apparition de la Volupté et de la Vertu au jeune Hercule et les propos qu'elles lui tinrent l'une et l'autre. D'ailleurs, le travail n'est-il pas le fond même de la nature humaine ? « Au travail seul le maître des dieux ne refuse rien. Lui-même, ce n'est pas au sein d'un lâche repos qu'il gouverne la mer, la terre et les voûtes de l'Olympe. Qu'est-ce que l'existence pour un homme inutile ? Vivant, il ressemble à ceux que renferme la tombe. Il devance l'heure du trépas, celui qui passe ses journées dans le silence et laisse ses années s'écouler dans un profond sommeil, sans être compté parmi les hommes. » La Boétie rêvait donc de la gloire. Quelques instants avant de mourir, il se tournait encore vers Montaigne et lui disait : « Mon frère, n'étais-je pas né si inutile que j'eusse moyen de faire service à la chose

1. *Œuvres*, p. 210

publique ? » C'est le mot que, deux cents ans après, André Chénier prononçait en montant à l'échafaud ; c'est le mot qui échappe à toutes les grandes âmes quand le sort les frappe avant l'heure [1]. La communauté des aspirations et des destinées les unit étroitement l'un à l'autre, le penseur au poète, et comme on l'a dit, par-dessus deux siècles ils peuvent se tendre la main.

La Boétie ne devait pas arrêter là de pareils enseignements : il essaya une fois de plus de les développer dans une satire que Montaigne déclare excellente, et qui est assurément la plus étendue des pièces latines de La Boétie [2]. Il commence par rappeler tout d'abord l'origine et les premiers temps de leur liaison. C'est une page d'un abandon charmant, qui mérite d'être citée. Sainte-Beuve en a traduit avec bonheur le commencement et nous empruntons au grand critique la copie de cet aimable tableau [3].

« La plus grande partie des prudents et des sages, lui dit-il, est méfiante et n'a foi à une amitié qu'après que l'âge l'a confirmée et que le temps l'a soumise à mille épreuves. Mais nous, l'amitié qui nous lie n'est que d'un peu plus d'une année, et elle est arrivée à son comble : elle n'a rien laissé à ajouter. Est-ce imprudence ? Personne du moins ne l'oserait dire, et il n'est sage si morose qui, nous connaissant tous deux, et nos goûts et nos mœurs, aille s'enquérir de

1. R. Dezeimeris, *Renaissance des Lettres*, p. 51.
2. *Œuvres*, p. 225.
3. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IX, p. 122. Il a également traduit la pièce adressée à Belot et à Montaigne.

la date de notre alliance, et qui n'applaudisse de bon cœur à une si parfaite union. Et je ne crains point que nos neveux refusent un jour d'inscrire nos noms (si toutefois le destin nous prête vie) sur la liste des amis célèbres. Toutes greffes ne conviennent point à tous les arbres : le cerisier refuse la pomme, et le poirier n'adopte point la prune : ni le temps ni la culture ne peuvent l'obtenir d'eux, tant les instincts répugnent. Mais à d'autres arbres la même greffe réussit aussitôt par secret accord de nature ; en un rien de temps les bourgeons se gonflent et s'unissent, et les deux ensemble s'entendent à produire à frais communs le même fruit... Il en est ainsi des âmes : il en est telles, une fois unies, que rien ne saurait disjoindre ; il en est d'autres qu'aucun art ne saurait unir. Pour toi, ô Montaigne, ce qui t'a uni à moi pour jamais et à tout événement, c'est la force de nature, c'est le plus aimable attrait d'amour, la vertu. »

Puis, après ces quelques minutes de gracieuses confidences, il expose encore à Montaigne ses sentiments sur la vertu. Jusqu'ici pour ainsi dire il en avait surtout montré la gloire, tandis que maintenant il en fait ressortir l'utilité. Sa théorie est ingénieuse. Quoique la forme n'en soit pas didactique et laisse percer parfois une légère malice, cette satire n'en est pas moins un véritable traité de morale. La Boétie pousse le jeune homme à la vertu, en lui montrant combien le bonheur né du vice est court et trompeur. Est-ce à dire que La Boétie prêchait pour cela la doctrine épicurienne, qui déclare l'homme fait pour le plaisir et lui montre la vertu comme la source

la plus pure et la plus certaine de ce plaisir, souverain but de sa nature ? Non ; si l'influence épicurienne s'y retrouve, c'est surtout dans la versification, visiblement inspirée d'Horace, dont les réminiscences sont nombreuses et dont La Boétie reproduit un peu aussi la doctrine aisée. Quoi de plus naturel d'ailleurs que cette argumentation, comme le remarque M. Desjardins? « Sans doute, la vertu est belle, mais le vice est attrayant; il est plus malaisé de s'attacher fermement à la première que de se laisser mollement entraîner au second : pourquoi ceux qui recommandent le bien ne feraient-ils pas valoir toutes les raisons de le cultiver avec zèle, et négligeraient-ils celles qui peuvent être le plus efficaces sur un grand nombre d'esprits [1] ?

Toutes ces questions sont traitées avec une grande délicatesse de touche, avec un aimable enjouement. La Boétie moralise sans morgue et sans pédant appareil : il ne veut point parler comme un oncle sévère :

> Ludam vacuus, blandisque ferocem
> Aggrediar melius...

— Il expose avec grâce l'éducation du jeune homme telle qu'il la rêve et telle qu'il la veut, et fait avec vivacité le tableau des vertus qu'il recommande. Au premier rang, il place la continence, nécessaire aux grands efforts et aux nobles pensées. Il en peint habilement les avantages et les bonheurs. Mais jamais il n'effraie son disciple par des raisonnements trop

1. Albert Desjardins, *Les Moralistes du XVI^e siècle*, 1870, in-8°, p. 136.

sévères. Il préfère mettre en parallèle les joies fugitives du vice avec les joies pures du foyer domestique, et de cette vivante comparaison découle bien vite l'enseignement que La Boétie voulait en tirer. En cela, il avait surtout en vue de convaincre Montaigne, jeune alors et ardent, trop enclin sans doute à préférer les plaisirs faciles à l'attrait plus austère de la sagesse et de la vertu. Mieux que personne, il connaissait les qualités et les défauts de cette nature, aussi noble qu'enthousiaste, et c'était pour la retenir qu'il lui adressait de sages exhortations.

On comprend que la perte d'un tel ami fut un vrai malheur pour Montaigne. Sans vouloir augmenter le rôle de La Boétie, on peut dire, je crois, qu'il exerçait sur son compagnon une influence salutaire, et qu'il ranima souvent une ardeur pour le bien qui commençait parfois à se refroidir. Aussi, quelle émotion Montaigne n'éprouva-t-il pas à la première nouvelle d'un mal qui devait emporter cet incomparable ami! Le récit que Montaigne nous a laissé des derniers instants de La Boétie est admirable, et je ne sais, dans notre langue, nulles pages remplies d'une douleur plus touchante et plus vraie. C'est la mort du sage dans toute la sérénité de sa foi en l'infini. On entend encore, après trois siècles, les propos que La Boétie tenait à chacun avant l'heure suprême; on traverse toutes les inquiétudes qu'éprouvèrent ceux qui l'entouraient en attendant le fatal dénouement. Cependant le malade s'affaiblit peu à peu. Tout à coup, il semble se remettre : son visage n'est plus exsangue et sa faiblesse paraît moins grande. Nous nous prenons à espérer. Erreur trompeuse. Comme

un flambeau prêt à s'éteindre jette un dernier éclat, la vie s'enfuit dans un effort suprême, et c'est ainsi que rendit l'âme celui qu'on a pu nommer un grand homme de bien.

A ce coup si rude, qui frappait une existence si proche de la sienne, le cœur de Montaigne souffrit cruellement. La vie lui semblait lourde à porter, après un si grand malheur, et il la regardait désormais « comme une nuit obscure et ennuyeuse ». Il languit quelque temps ainsi seul et blessé ; les plaisirs eux-mêmes ne font que raviver sa douleur. « Nous étions à moitié de tout, il me semble que je lui dérobe sa part. » Ce qui le charmait jadis l'ennuie maintenant. Son âme, atteinte dans ses profondeurs les plus sensibles, se prend à douter, car, avec la sauvegarde de l'ami, ont disparu aussi la foi et le courage. Enfin, le Parlement, où il siégeait, lui devint odieux, et il ne tarde pas, pour chasser les derniers souvenirs d'un passé qui l'attriste, à résigner sa charge de conseiller en faveur de Florimond de Raymond [1].

Désormais, l'existence de Montaigne eut le pieux office de faire « à tout jamais les obsèques » de celui qui n'était plus. Ils s'étaient livrés sans restrictions l'un à l'autre, tant que la vie les avait réunis. Maintenant que la mort les séparait, la suprême consolation de celui qui restait fut la certitude de n'avoir pas caché son affection, d'avoir eu avec l'autre « une parfaite et entière communication ». Montaigne se

1. Tamizey de Larroque, *Essai sur Florimond de Raymond*, p. 132.

dévoua à la mémoire de l'ami qu'il avait perdu. Il fallait que chacun le connût, l'estimât et l'aimât, comme lui-même l'avait connu, estimé et aimé. Il défendit contre tous le souvenir de La Boétie et il pouvait se rendre ce témoignage que, s'il n'avait pas pris ce soin, La Boétie eût été, par la médisance, « déchiré en mille contraires visages ». Mais Montaigne veillait sur une tombe si chère.

Malgré le temps, malgré le devoir accompli, le regret de celui qui était disparu demeurait vivant dans le cœur de celui qui restait et Montaigne ne put jamais songer sans douleur à la perte de cet ami inséparable. Plus de vingt ans après la mort de La Boétie, aux bains della Villa où il se trouvait alors, Montaigne est tout à coup envahi par la pensée de celui qu'il avait si tendrement aimé : « J'y fus si longtemps sans me raviser que cela me fit grand mal [1]. » Le témoignage est touchant, car il est noté sans aucune recherche, tel qu'il avait été éprouvé. Plus tard encore, dans une des révisions des *Essais* auxquelles il se livrait, Montaigne, déjà près de succomber lui-même, parlait encore avec amertume de celui qu'il avait vu « surpris dans le train d'une très heureuse et très vigoureuse santé ». Sa douleur l'entraine. Il accuse les médecins de cette mort : « Ce pendant qu'ils craignent d'arrêter le cours d'un dysenterique pour ne lui causer la fièvre, ils me tuèrent un ami qui valait mieux qu'eux tous tant qu'ils sont [2]. » Rien n'avait pu remplir un vide, qui se faisait toujours cruellement sentir.

1. *Journal de voyage*, in-4°, p. 218.
2. *Essais* (1595), liv. II, ch. XXXVII.

L'affection de la Boétie avait, il est vrai, survécu à lui-même. En mourant il ne voulut pas laisser le compagnon des dernières années de son existence, sans un témoignage qui lui rappelât les jours heureux passés ensemble. Il lui légua sa bibliothèque. « Ledit testateur prie M. Me Ayquem de Montaigne, conseiller du Roi en la cour de Parlement de Bordeaux, son intime frère et inviolable ami, de recueillir pour un gage d'amitié ses livres et papiers qui sont à Bordeaux, desquels lui fait présent, excepté de quelques uns de droit qu'il donne à son cher cousin, fils légitime et héritier du feu seigneur président de Calvimont [1]. » Montaigne accepta le legs avec une reconnaissance émue, et fit placer dans sa propre « librairie » ces témoins muets d'un sentiment qui lui tenait tant au cœur. Plus tard, dans son château de Montaigne, au second étage de cette tour dont il avait fait sa retraite favorite et dans laquelle il aimait à s'enfermer pour méditer et pour écrire, il avait sous les yeux le dernier présent de son collègue au Parlement de Bordeaux. Ces volumes lui redisaient la ten-

1. Voir *Œuvres*, p. 427. — Le volume n° 490 de la collection Payen (L.-G. Gyraldus, *De Deis gentium varia et multiplex historia*, Bâle, 1548, in-f°), me semble avoir appartenu à La Boétie, avant d'être possédé par Montaigne. Sur la page de titre, à côté de la signature de Montaigne, il y a une déchirure, un lambeau de papier enlevé, sur lequel se trouvait le nom d'un précédent possesseur, peut-être de La Boétie. A l'intérieur du volume, on trouve sur les marges quelques notes manuscrites dont l'écriture offre une analogie frappante avec celle de La Boétie. Celles-ci sont en latin ou même en grec, contrairement à la coutume de Montaigne, qui annotait ses livres en français.

dresse de l'ami absent, et sans doute il les contemplait en composant ce chapitre de l'*Amitié*, impérissable apologie de La Boétie. Ils faisaient revivre, en quelque sorte, celui qui les avait maniés auparavant. Et, devant cette évocation familière, les souvenirs de Montaigne s'éveillaient, nombreux et touchants. Il se répandait en confidences inoubliables, parce que le grand écrivain s'y mettait tout entier, qu'il renfermait dans ces quelques pages tout son génie et tout son cœur.

LIVRE III

LES ESSAIS (1571-1580)

LIVRE III

LES ESSAIS (1571-1580)

CHAPITRE Ier

MONTAIGNE CHEZ LUI

L'année 1571 est une date capitale dans la vie de Montaigne ; elle ouvre une période nouvelle qui s'étend jusqu'en 1580, c'est-à-dire jusqu'à la publication des *Essais* : période glorieuse entre toutes puisqu'elle embrasse l'éclosion de l'œuvre et l'épanouissement du génie de l'auteur. Maître du nom et héritier de la fortune par le décès de son père, mort trois ans auparavant, Montaigne pouvait s'abandonner librement à ses goûts. Aucun lien ne le rattachait plus à sa charge du Parlement, puisqu'il l'avait cédée à Florimond de Raymond l'année précédente ; il allait donc vivre à sa guise, se laisser aller au charme de ses propres rêveries. C'est à cette retraite studieuse que nous devons les *Essais*.

Quels étaient les sentiments intimes de Montaigne lorsqu'il prit la détermination de se retirer ainsi chez lui ? Comment se proposait-il d'user d'une liberté conquise de la sorte ? Lui-même nous l'a dit, et fort

nettement, à mon sens. On le sait, Montaigne se plaisait à couvrir les solives et les murailles de sa « librairie » des sentences dont la méditation lui semblait bonne à toute heure. Il aimait à avoir sous les yeux de continuels sujets de réflexions. Une de ces inscriptions mérite de nous arrêter dès maintenant : c'est celle où Montaigne note complaisamment le début et les motifs de sa retraite. Bien des fois déjà elle a été citée ; peut-être n'en a-t-on pas tiré tout ce qu'elle renfermait. On y lit :

AN. CHR[ISTI 1571] ÆT. 38 PRIDIE CAL. MART., DIE SVO NATALI, MICH. MONTANVS, SERVITII AVLICI ET MVNERVM PVBLICORVM IAMDVDVM PERTÆSVS, DVM SE INTEGER IN DOCTARVM VIRGINVM RECESSIT SINVS, VBI QVIETVS ET OMNIVM SECVRVS [QVAN]TILLVM ID TANDEM SVPERABIT DECVRSI MVLTA IAM PLVS PARTE SPATII; SI MODO FATA DVINT EXIGAT ISTAS SEDES ET DVLCES LATEBRAS, AVITASQ, LIBERTATI SVÆ, TRANQUILLITATIQ. ET OTIO CONSECRAVIT.

L'an du Christ [1571], à l'âge de trente-huit ans, la veille des calendes de Mars, anniversaire de sa naissance, Michel de Montaigne, depuis longtemps déjà ennuyé de l'esclavage de la cour du Parlement et des charges publiques, se sentant encore dispos, vint à part se reposer sur le sein des doctes vierges, dans le calme et la sécurité ; il y franchira les jours qui lui restent à vivre. Espérant que le destin lui permettra de parfaire cette habitation, ces douces retraites paternelles, il les a consacrées à sa liberté, à sa tranquillité et à ses loisirs [1]. »

1. E. Galy et L. Lapeyre, *Montaigne chez lui, visite de deux amis à son château*. Périgueux, 1861, in-8°, p. 36. — On trouve dans cet opuscule beaucoup de bons renseignements dont nous avons fait notre profit.

Certes, il est prétentieux de se rappeler à soi-même, en style lapidaire, le souvenir d'un acte en somme fort anodin. Cela prouve combien Montaigne goûtait la joie de la délivrance puisqu'il la consignait ainsi et qu'il prenait, jusque dans les *Essais*, l'engagement « de passer en repos et à part » le reste de sa vie. Nous qui savons comment ce repos fut employé et qui cherchons tout ce qui peut contribuer à nous le faire mieux connaître, nous trouvons mentionnés dans cette inscription les deux motifs principaux qui poussèrent Montaigne à se retirer des affaires : d'une part, le désir de se consacrer à l'administration d'un important domaine ; d'autre part, le souci fort légitime de se ménager une retraite studieuse alors que son esprit était assez dispos pour en tirer profit. Ce sont bien là les deux raisons d'ordres divers qui décidèrent Montaigne. Nous verrons qu'il ne pratiqua pas l'une et l'autre de ces résolutions avec la même persévérance ni avec le même bonheur.

Cet état d'âme nouveau de Montaigne correspond à un changement dans son genre de vie. En même temps qu'apparaît le désir de pouvoir se livrer à ses méditations, naît aussi la préoccupation de suivre de plus près la gestion de ses biens, de sa fortune : les soucis du propriétaire vont de front avec les aspirations du penseur. Il semble même que ce séjour à la campagne ait eu, tout d'abord, des raisons d'économie domestique ; Montaigne, du moins, paraît avoir voulu se justifier ainsi à lui-même l'abandon de fonctions honorables, qu'il ne quittait, avant l'âge, que pour se consacrer à d'autres intérêts.

En mourant, Pierre Eyquem avait laissé à son fils

aîné une haute situation de fortune. Son domaine de Montaigne notamment était fort important, et il avait consacré à l'améliorer bien des soins et bien des dépenses. Il énumère avec complaisance, dans son testament, ce qui est dû à sa bonne administration, à son sens des choses rurales. Le patrimoine avait été arrondi; des chemins tracés au travers; des ponts construits sur les petits cours d'eau qui l'arrosaient; et, dominant ce beau domaine dont les limites s'étendaient au loin devant lui, le château de Montaigne avait été rebâti sur un plan plus conforme au nouvel état des propriétaires. Pierre Eyquem était arrivé à ces résultats par l'ordre de ses affaires, par l'entente de ce qu'on appelait alors le ménage des champs. Il tenait registre de ses revenus et de ses dépenses, comme il couchait par écrit tous les événements qui intéressaient son intérieur. Il aimait à planter, à bâtir; c'était un propriétaire modèle, attaché à sa terre d'une affection étroite, jaloux de la gérer utilement et de l'embellir.

Son fils aîné eût bien voulu suivre un pareil exemple. Jusqu'alors Michel avait vécu fort éloigné de l'administration de ses biens, et son père, par goût personnel, lui en avait épargné les soucis. Voilà que le décès de ce père mettait tout à coup le fils aux prises avec des difficultés qu'il n'avait guère connues auparavant. L'ambition de Michel fut de se régler sur son prédécesseur. Le père avait tenu un registre exact de son administration; le fils ne faillit pas à ce modèle domestique. Nous n'avons conservé que le volume des *Éphémérides* de Beuther, sur lequel Michel de Montaigne mentionnait les faits qui

le touchaient de plus ou moins près et lui semblaient dignes de remarque [1]. A côté de ce livre de raison, il y avait un autre registre plus spécialement consacré à la gestion des biens et sur lequel on notait les actes de cette gestion, sur l'ordre du nouveau propriétaire. Je ne pense pas que celui-ci y mît souvent la main. Ce recueil ne nous est point parvenu : il nous eut donné le détail des affaires domestiques de Montaigne et aiderait à expliquer ce côté de son caractère. Le premier feuillet seul du registre est sauvé. On y lit : *Mémorial des affaires de feu Messire Michel de Montaigne après le décès de Monsieur son père* [2].

Pierre Eyquem avait été sagement économe ; son fils essaya aussi de le devenir, car il voulait acquérir toutes les qualités de son père, et surtout celles qu'il pouvait s'approprier le moins aisément. L'effort était louable ; mais, trop en dehors de la nature de Montaigne, il demeura stérile et superflu. Lui qui avait toujours vécu à l'aventure, « sans état certain et sans prescription », il tenta de thésauriser. Maintenant qu'il était aux champs, il lui parut qu'un bon propriétaire devait savoir épargner. Il épargna et s'y mit « si chaudement » qu'il fit bientôt « des réserves

1. Les notes manuscrites inscrites par Montaigne sur son exemplaire de l'*Ephemeris historica* de Beuther (Paris, 1551, in-8°) ont été publiées, d'après l'original, par le Dr Payen dans les *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3 (Paris, 1855, in-8°). Nous aurons plusieurs fois, dans la suite, l'occasion d'y renvoyer.

2. Manuscrits de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, *Histoire moderne*, n° 708, t. III, p. 332.

notables » selon sa condition. Du coup, comme le savetier de la fable, il y perdit sa bonne humeur. Désormais esclave de sa « boîte », du coffre qui contenait ses richesses, Montaigne avait « toujours l'esprit de ce côté », et, pour comble d'infortune, ne pouvait communiquer à d'autres ses continuelles appréhensions à cet égard. « J'en faisais un secret, dit-il, et moi, qui ose tout dire de moi, ne parlais de mon argent qu'en mensonge. » Cet état de choses ne fut cependant pas très douloureux, car il dura plusieurs années, jusqu'à ce qu'un « voyage de grande dépense » — son voyage en Allemagne et en Italie, en 1580 — lui enseignât à disposer autrement de ses économies. Dès lors, s'il amassa, ce fut « non pour acheter des terres, mais pour acheter du plaisir ».

Aucune qualité ne manquait plus à Montaigne que l'entente de l'administration de ses biens. Ce défaut inquiétait même son père, qui savait combien une telle négligence peut être préjudiciable aux intérêts d'une famille. Dès que les circonstances le mirent à même de gérer son patrimoine, Montaigne s'efforça d'acquérir cette indispensable faculté. Mais le pli de l'âme était définitivement pris. Jamais Montaigne ne put porter attention aux choses de son intérieur, aux mille soucis de son administration domestique. Nonchalant et distrait, il ne prenait aucune part aux ventes et aux marchés. L'indulgence de sa nature ne se tourmentait guère des méfaits de ses serviteurs, pourvu qu'ils ne troublassent pas trop la tranquillité de son repos. Les chiffres l'ennuyaient, les détails lui semblaient oiseux, les discussions lui répugnaient. « Depuis dix-huit ans que je gouverne mes biens,

écrivait-il en 1588, je n'ai su gagner sur moi de voir ni mes titres ni mes principales affaires, qui ont nécessairement à passer par ma science et par mon soin. » Et cette abstention si dommageable n'était pas due au mépris de préoccupations si peu relevées ; elle provenait seulement d'une paresse et d'une négligence inexcusables.

C'était une bien singulière façon d'administrer ses revenus. Qu'en advint-il ? Montaigne sans doute était protégé par quelque génie tutélaire, moins favorable d'ordinaire aux propriétaires si peu soucieux de leurs devoirs, car il ne s'appauvrit pas à cette étrange administration ; il ajoute naïvement qu'il ne s'y enrichit pas non plus. Croyons plutôt qu'un œil plus clairvoyant que celui du maître veillait de plus près aux intérêts de la famille. Apparemment, il faut faire honneur à M^me^ de Montaigne de ces résultats : avec une bonne grâce qu'il est permis de deviner, elle garda pour elle-même ce qui, dans la direction des affaires, rebutait si fort son mari. Cette femme généreuse sut trouver dans son affection le sens des besoins du grand homme dont elle portait le nom ; prenant pour elle les soucis matériels, elle lui ménagea la retraite et le repos qui convenaient à sa nature d'observateur.

D'ailleurs, Montaigne ne sachant tirer aucun profit essayait de n'être pas une cause de dommage. Il aimait les déplacements, les voyages : il y renonça. Il se contraignit à vivre tranquillement à Montaigne, dans ses terres, absorbant le moins possible de ses revenus, et cette existence dura plusieurs années. Si sa présence au milieu de ses propriétés ne produisait

pas tous les effets qu'il était permis d'en attendre, elle aidait beaucoup cependant à leur bon ordre : même quand il n'est pas vigilant, l'œil du maître voit bien des défauts, et Montaigne le comprenait de reste. Il veilla sans enthousiasme, « despiteusement, » mais sa nonchalance, ainsi contenue, fut moins préjudiciable qu'elle eût pu l'être. Plus tard, il pouvait se rendre le témoignage que cette apathie n'avait pas été fatale à ses affaires et qu'il laissait sa maison aussi opulente qu'il l'avait reçue de son père. Tel est bien Montaigne, en effet. Propriétaire sans goût et sans conviction, réduit à vivre aux champs pour ne pas compromettre son patrimoine par une humeur trop dépensière, il prit bravement son parti d'un isolement qu'il ne souhaitait peut-être pas aussi complet. A peu près retiré du monde pendant que les passions s'agitaient et fermentaient autour de lui, il mit son repos à profit pour lire et s'analyser. C'est à cette solitude studieuse que nous devons les *Essais*.

Confiné chez lui, Montaigne s'empressa de se ménager une retraite plus intime, dans laquelle il pouvait s'abstraire de sa famille même, comme il s'était retranché du monde. Il choisit, pour en faire son séjour de prédilection, une tour séparée du reste du logis, et qui avait été jusqu'à ce jour le lieu le plus inutile de la maison. C'est là qu'il s'isolait, passant « la plupart des jours » de sa vie, « et la plupart des heures du jour », sauf l'hiver. Il en fit le « siège » de sa « domination », et parvint « à soustraire ce seul coin à la communauté et conjugale, et filiale, et civile ». Ainsi retiré dans ce cabinet qui dominait le domaine, le propriétaire pouvait suivre

encore de l'œil les allées et les venues de ses gens. « Je suis sur l'entrée, et vois sous moi mon jardin, ma basse-cour, ma cour et, dans la plupart, des membres de ma maison. » Il gardait l'illusion de pouvoir « tout d'une main » commander à son ménage. C'était plus qu'il ne fallait pour apaiser les soucis du gentilhomme campagnard. Les apparences sauvées de la sorte, désormais en règle avec ses scrupules, le philosophe médita tout à son aise, puisqu'il lui suffisait d'un simple coup d'œil jeté à l'une des fenêtres pour savoir si les besognes étaient accomplies et les gens en leur place.

On ne pourrait retracer les détails du plan sur lequel Pierre Eyquem avait fait reconstruire le château de Montaigne. Nous en savons assez toutefois pour comprendre comment cette demeure était disposée quand Montaigne l'habita. Un corps de logis assez vaste, bâti sans doute par Pierre Eyquem, formait la partie principale de la résidence : sa façade septentrionale donnait sur la campagne et peut-être sur une terrasse; la façade méridionale, au contraire, s'étendait le long d'une cour qu'elle limitait d'un côté. C'est cette dernière façade, dont le caractère architectural n'a rien de remarquable, que la gravure a le plus fréquemment reproduite. Les autres côtés de la cour intérieure étaient fermés par les communs ou par les murailles, de façon à former un quadrilatère défendu de toutes parts. La porte d'entrée, située à l'angle ouest de la face méridionale de ce carré, s'ouvrait sous une tour qui en protégeait l'accès. Cette tour ainsi placée au seuil même de l'habitation est celle dont Montaigne avait fait son

refuge et qui contenait, au sommet, le cabinet de travail de l'auteur des *Essais*.

Comment celui-ci s'installa-t-il dans ce réduit? Les habitudes des générations qui se succèdent changent si vite qu'il paraît téméraire de rechercher des traces, déjà vieilles de trois siècles, dans une demeure que ses habitants successifs n'ont cessé de transformer suivant leurs nouveaux besoins [1]. Mais Montaigne, par son genre de vie, s'éloignait de la fréquentation des siens, il n'était vraiment *chez lui* que dans la partie la plus isolée, la plus inutile de sa demeure. C'est là qu'il s'était ménagé une retraite selon ses goûts, et le temps a plus respecté cette retraite que ne l'eussent fait des améliorations trop nombreuses. Les choses ont peu changé dans ce réduit : son inutilité l'a protégé. Si la chambre est vide et le cabinet solitaire, la tour subsiste, veuve du grand homme et éprouvée par les siècles, mais gardant un souvenir toujours vivant de son hôte de jadis. Les inscriptions, les peintures murales s'effacent chaque jour; elles évoquent pourtant encore l'image de celui qui les fit tracer. Pénétrons dans cette retraite et parcourons-la à loisir. Quand un penseur, grand par le génie, a disposé ainsi selon ses préférences intimes une demeure de prédilection où s'écoulèrent

1. L'avant-dernier possesseur du château de Montaigne, M. P. Magne, ancien ministre des finances, l'avait fait restaurer à sa façon, fort luxueusement. Un incendie a détruit le château, dans la nuit du 12 janvier 1885, mais il a été depuis reconstruit sur les mêmes plans par les soins de M. Thirion-Montauban, le possesseur actuel. La tour de Montaigne avait été épargnée par les flammes.

les plus belles et les plus fécondes années de sa vie, il importe de bien connaître les lieux afin de mieux connaître celui dont l'esprit les anima un moment.

Le rez-de-chaussée de cette tour est consacré à la chapelle, meublée maintenant à la moderne. Derrière l'autel de pierre, se voient une fresque représentant l'archange saint Michel terrassant le démon, et à droite et à gauche les armoiries de Montaigne, telles qu'il les décrit lui-même : « Je porte d'azur semé de trèfles d'or, à une patte de lion de même, armée de gueules, mise en fasce. » En face de l'autel, se trouve encore un écu de gueules portant un M gothique d'or. Remarquons seulement ce fréquent usage de ses armoiries que Montaigne aimait à mettre en évidence. L'examen de la chapelle nous fait connaître ce premier trait de caractère, que nous verrons s'accentuer dans la suite.

Un escalier en colimaçon conduit au premier étage — le second étage, pour Montaigne, qui compte à partir de la chapelle. — C'est la grande chambre circulaire où le philosophe couchait parfois « pour être seul ». Un réduit permettait d'y entendre la messe. Rien ne signale plus aux regards le passage de l'illustre possesseur, car les murs ont été badigeonnés et les inscriptions effacées. Seules, sur le manteau de la cheminée, des lettres enlacées — qui paraissent être des M et des C — pourraient bien être les initiales unies des noms de Montaigne et de sa femme, Françoise de La Chassaigne. C'est encore un peu plus haut que nous trouverons véritablement le solitaire chez lui.

Le second étage — troisième pour Montaigne —

cette philosophie semble échapper bien des fois. réduite en quelques brèves maximes choisies milieu des lectures favorites, cette sagesse se ıdense et apparaît plus nettement aux yeux. On ıve, resserrées en une phrase, parfois même en mot significatif, les règles de conduite qui gui- ənt Montaigne dans ses libres investigations. tes, il ne faudrait pas chercher sur ces solives système philosophique complet et coordonné : ıtaigne suivait trop sa fantaisie, en cela comme toute autre chose, pour s'y astreindre à un re réglé. Il ne lui répugnait pas d'ailleurs de ıger ces sentences dont il illustrait son pla- l, pour donner sans doute un autre cours à ses ɔxions ; et plusieurs d'entre elles ont remplacé de ɔédentes inscriptions dont on voit encore les ·es. Il modifie un texte, l'arrange à sa façon — moins pour les phrases latines ; quant aux ·imes grecques, il les accepte telles qu'elles, et r cause. — Ces changements n'en indiquent pas ns un état d'esprit.

·our la plupart, les sentences sont cueillies dans ·*clésiaste*, dont la sagesse désabusée enchante ıtaigne, ou dans les *Épîtres* de saint Paul, dans ·bée ou Sextus Empiricus. Le reste est pris un partout, au hasard des lectures. Il s'en dégage ı l'impression du scepticisme métaphysique que fessait Montaigne. Qui peut se vanter de connaître delà des choses, et pourquoi chercher à soulever ·oile impénétrable pour tous les yeux ? Jouissons ésent sans trop nous occuper de l'avenir, qui ne appartient pas. L'homme n'est qu'un vase d'ar-

gile, de la cendre, une ombre; il passe et ne laisse pas plus de trace que le vent. Pourquoi donc s'enorgueillit-il ? pourquoi veut-il connaître tout puisque sa nature est bornée, son ignorance incurable, et qu'il ne saurait jamais expliquer ce qu'il voit ? D'ailleurs chaque raison a une raison contraire. Ne nous embarrassons pas de vaines méditations. Ne soyons ni plus curieux ni plus sages qu'il ne convient. Soyons sages avec sobriété ; ayons le sentiment de nos défaillances et ne cherchons pas à sortir de notre sphère bornée. Attendons l'heure dernière sans la désirer ni la craindre, et, en l'attendant, guidons notre vie sur la coutume et sur nos sens. Ne nous prononçons pas trop, car les apparences sont trompeuses, et l'homme ne perçoit que des apparences. Il est plus sage d'examiner tout sans pencher d'aucun côté, de prendre pour devise une balance, comme Montaigne l'avait déjà fait, avec, en exergue, quelque prudente interrogation [1]. Telle est la philosophie qui se dégage de ces maximes plus aisément que des *Essais*.

Pénétrons dans le cabinet « assez poli » qui fait suite à la bibliothèque. C'est une retraite plus intime encore que Montaigne se ménageait dans son isole-

1. On a trouvé, dans les décombres du château de Montaigne, un jeton de cuivre dont l'empreinte figure au Musée de Périgueux et porte : sur une face les armes de Montaigne entourées du collier de Saint-Michel et la légende « MICHEL SEIGNEUR DE MONTAIGNE » ; au revers, dans un écu, une balance dont les plateaux sont horizontaux et la légende « 42. 1576 Ἐπέχω ». (Je m'abstiens.) — Le chiffre 42 indique l'âge que Montaigne avait alors — en 1576.

ment, un coin plus caché. La salle de la bibliothèque était trop vaste pour qu'on y pût séjourner quand le froid devenait vif. Dans cet endroit élevé, le vent se faisait particulièrement sentir, et l'on ne pouvait chauffer la pièce, ce qui incommodait fort son hôte habituel. Le petit cabinet n'avait pas ces inconvénients : il était « capable à recevoir du feu pour l'hiver », et ses dimensions restreintes en faisaient un réduit plus habitable quand les froids survenaient. Montaigne, frileux, était sensible à cette considération. Il a tout spécialement soigné l'intérieur de ce cabinet, où il aimait à se tenir ; les parois sont ornées, avec un certain luxe, de peintures de toutes sortes, empruntées pour la plupart aux *Métamorphoses* d'Ovide. L'aspect en devait être riant et agréable à voir. Au-dessus de la cheminée, ce sont *Mars et Vénus surpris par Vulcain*. Sur le manteau lui-même de la cheminée, mais séparé de la précédente scène par les armoiries du propriétaire peintes en or, c'est *Cimon nourri dans sa prison par sa fille Péro*. Montaigne, qui avait tant chéri son père, contemplait, en se chauffant, cet exemple d'affection filiale. A droite, en entrant, la paroi était occupée par une peinture qui s'effaçait déjà trop, il y a trente ans, pour qu'on en pût déterminer le sujet. Ailleurs ce sont des scènes de chasse, des combats de soldats, et au-dessus de la porte d'entrée une allégorie plus personnelle.

« On y voit deux vaisseaux battus par la tempête : l'un vogue en pleine mer, en s'éloignant du rivage ; l'autre, dont on n'aperçoit plus que le haut des mâts, s'engloutit. Trois naufragés nagent vers la terre, où

s'élève un temple rond, à coupole; la statue d'un dieu barbu, couronné de roseaux, tenant le trident, s'y voit sur un piédestal : c'est Neptune. » Une légende entourait ce tableau. Le temps l'a effacée. Par ce qu'on en peut lire, on sent que Montaigne songeait à Horace et à son ode à Pyrrha :

Me tabula sacer
Votiva paries indiquat uvida
Suspendisse potenti
Vestimenta maris deo.

Lui aussi, après s'y être aventuré, il avait renoncé aux troubles des affaires, aux agitations du cœur. Peut-être y avait-il fait naufrage ; mais, retiré désormais hors de portée de l'orage, il consacrait ses vêtements mouillés au dieu tutélaire de son repos et pouvait s'écrier : « Je n'y ai plus que perdre. »

Horace Walpole a dit un jour que la vie est une comédie pour ceux qui pensent et une tragédie pour ceux qui sentent. C'est bien ainsi que Montaigne l'entendait. Il trouvait préférable d'analyser ses passions que de se laisser entraîner par elles; il se plaisait plus à suivre de l'œil les dissensions de ses contemporains qu'à s'y mêler. Comprise de la sorte, la vie est plus amusante que redoutable. La fortune lui avait été clémente, mais elle a souvent des retours : Montaigne ne l'ignorait pas. Aussi, pour se mettre à l'abri des surprises, prit-il de lui-même les devants.

Enfermé dans sa tour, dominant, pour ainsi dire, du haut de sa solitude le terre à terre des compétitions et les querelles des partis, il sut se ménager une retraite paisible dans le temps de notre histoire

qui fut le plus fertile en discordes sanglantes. Tirant profit de tout, des événements et de ses lectures, de l'analyse de soi-même et de l'observation des autres, il savait tout rapporter à sa propre édification. Sa retraite avait été disposée par ses soins et comme il l'entendait ; c'était bien le nid paisible qu'il avait rêvé au milieu de l'intempérie des temps. Pas une place qui ne montrât aux yeux une image riante, un paysage, un ornement allégorique, des médaillons ou des encadrements rehaussés de vives couleurs. Le contraste entre le calme de l'intérieur et les troubles du dehors ne pouvait être plus complet. Et l'ornementation de ce réduit où il devait passer tant d'heures en tête-à-tête avec lui-même prenait pour Montaigne plus d'importance que bien des événements étrangers ; il s'y intéressait comme il s'intéressait à tout, et sa sagesse y trouvait quelque enseignement. « Considérant, dit-il, la conduite de l'ouvrage d'un peintre que j'ai, il m'a pris envie de l'ensuivre. Il choisit le plus bel endroit et milieu de chaque paroi pour y loger un tableau élaboré de toute sa suffisance ; et le vide tout autour il le remplit de grotesques, qui sont peintures fantasques, n'ayant grâces qu'en la variété et étrangeté. » C'est ainsi, en effet, que l'écrivain allait procéder lui-même. Autour de quelque pensée maîtresse, puisée dans les livres ou suggérée par la réflexion, il allait entasser tous les détails que son imagination pourrait lui fournir, détails bien variés et parfois bien étranges, mais toujours vrais et charmants, pleins d'une malicieuse finesse.

Eloigné de la fréquentation des gens du dehors,

Montaigne avait à sa portée la fréquentation de ceux qui sont disparus en nous laissant le secret de leur pensée; ses livres étaient relégués avec lui dans cette tour qui devait abriter toute sa sagesse. Tout à l'heure, en traversant la bibliothèque, nous n'avons pas essayé de la repeupler, comme elle l'était alors. Tentons-le maintenant et revenons sur nos pas. La salle qui contenait les livres est circulaire; le tuyau de la cheminée du premier étage qui la traverse interrompt seul la circonférence. C'est à cet espace plan produit par le tuyau d'une cheminée que Montaigne adossait son fauteuil et sa table. Au-dessus, lui qui aimait à prodiguer ses armoiries, il les avait fait peindre en noir et en jaune, entourées d'un gigantesque collier de Saint-Michel, car il ne lui déplaisait pas de se rappeler ainsi à lui-même qu'il était chevalier de l'ordre du roi. Cette disposition circulaire permettait à Montaigne d'embrasser du regard ses livres « rangés sur des pupitres à cinq degrés tout à l'environ ». Ils étaient près d'un millier, dont une centaine consacrés aux épistolaires, et la plupart reliés en vélin blanc. Le propriétaire pouvait donc déclarer, sans exagération, que sa « librairie » était belle « entre les librairies de village ». Là se trouvaient réunies toutes les sources auxquelles le philosophe venait puiser, celles que la tendresse de La Boétie lui avait laissées, comme celles que Montaigne lui-même avait acquises, car il se montrait fort soucieux de garnir les rayons de son cabinet pour mieux orner ensuite son esprit. Et, sur la frise de la bibliothèque, planant sur ce lieu d'étude qu'elle consacrait au culte de l'amitié, cette inscription

touchante qui redisait les mérites de l'absent toujours regretté, le faisait revivre sans cesse au souvenir du survivant :

Dulcissimi suavissimique sodalis et conjunctissimi, quo nihil melius vidit nostra ætas, nihil doctius, nihil venustius, nihil sanè perfectius, Michaël Montanus, tam charo vitæ præsidio miserè orbatus, dum mutui amoris, gratique animi [*quo*] *nect*[*ebantur*] *memor, singulare* [*ali*]*quod extare cuperet monumentum, quando* [*nihil posset*] *signific*[*antius*] *posuit eruditam hanc* [*et mentis*] *præcipuam supellectilem, suas delicias* [1].

« Michel de Montaigne, privé de l'ami le plus tendre, le plus cher et le plus intime, du compagnon le meilleur, le plus savant, le plus agréable et le plus parfait qu'ait vu notre siècle, voulant consacrer le souvenir du mutuel amour qui les unissait l'un à l'autre par un témoignage particulier de sa reconnaissance et ne pouvant le faire d'une manière plus expressive, a voué à cette mémoire tout ce savant appareil d'étude, qui fait ses délices. »

La pensée est pieuse et le langage attendri. Il n'en faudrait pas conclure que les livres auxquels Montaigne faisait ainsi les honneurs de ses rayons en souvenir de l'ami qui les lui avait légués devinrent

1. Cette inscription, aujourd'hui détruite, a été transcrite au siècle dernier par le chanoine Prunis et publiée par lui assez fautivement dans une *Lettre... au sujet des voyages de Michel de Montaigne* (*Journal des Beaux-Arts et des Sciences*, 1774, tome V, p. 328). Le Dr Payen en a tenté un essai de restitution dans ses *Recherches sur Montaigne, correspondance relative sa mort* (p. 14). C'est cet essai que nous reproduisons en le traduisant.

aussitôt des livres de chevet, la nourriture favorite de son esprit. Les différences des deux natures se montrèrent en ceci comme ailleurs. Doué d'une culture intellectuelle plus solide, La Boétie aimait les auteurs pleins d'idées ; ni les profondeurs de la pensée ni les obscurités du langage ne le rebutaient. Philologue par tempérament et par éducation, il savait demander à la critique la restitution d'un texte altéré, et son érudition lui suggérait d'ingénieuses corrections. Tel n'était pas Montaigne. Sa science, plus courte, ne pouvait lui permettre de pareilles hardiesses. S'il connaissait le grec, il ne possédait pas suffisamment cette langue pour en savourer toutes les finesses et, à plus forte raison, pour se mêler de faire disparaître les altérations des écrits qu'il lisait. Dès son enfance, il avait pris en aversion ceux qui donnent trop d'importance et de valeur aux mots eux-mêmes et perdent de vue le sens de la pensée. Pour qu'un auteur lui agréât, il fallait qu'il ne fût point ardu et livrât son secret aisément. Après deux ou trois « charges » contre une difficulté, Montaigne laissait là le passage obscur, sans se soucier plus longtemps de ce qu'il pouvait signifier ; avec son esprit primesautier, ce qu'il n'a pas vu dans un livre dès l'abord, il ne l'y voit guère en s'obstinant. Un exemple topique fera mieux comprendre la divergence des deux amis à cet égard. Helléniste consommé, La Boétie se délectait à la lecture de Pindare qui faisait partie de ses livres chéris et qu'il citait en grec jusqu'à son lit de mort[1]. Montaigne, au contraire,

1. *Œuvres complètes de La Boétie*, p. 275 et 318.

rebuté par un lyrisme souvent peu intelligible, ne cite Pindare que par ouï-dire [1], et, s'il le pille, c'est dans une traduction [2].

Vers quels livres Montaigne se sentait-il donc guidé par ses préférences? Certes, il importerait grandement à l'histoire des *Essais* de pouvoir déterminer quelles furent, en ces années, les lectures de leur auteur, quelles pouvaient être les sources auxquelles il allait puiser le plus volontiers. Il serait aussi bien téméraire d'être trop affirmatif en tout ceci. Si l'histoire a le devoir de tout connaître, il est des secrets qu'elle ne saurait pénétrer : elle ne saurait refaire jour par jour, et pour ainsi dire minute par minute, le récit des méditations solitaires d'un philosophe, retracer les étapes successives de sa pensée. Qui peut renouer la trame interrompue des impressions passées, dire quel germe obscur a fécondé un esprit et fait pousser l'idée? A peine le pourrait-on en s'analysant soi-même; aussi n'avons-nous, pour nous guider dans cette recherche, que ce que Montaigne a bien voulu nous en apprendre. Cela ne satisfait pas notre curiosité; pourtant, il en jaillit assez de lumière pour éclairer en partie cette psychologie intime.

1. On lit dans les *Essais* (1580), l. Ier, ch. XXIII, à propos de la coutume : « Et avec raison l'appelle Pindarus, à ce qu'on m'a dit, la reine et emperière du monde. »

2. Dans son chapitre de la *Présomption* (*Essais*, 1580, l. II, ch. XVII; éd. Dezeimeris et Barckhausen, t. II, p. 216), Montaigne cite quelques vers traduits par Nicolas Sudorius de la XIIIe *Olympique* de Pindare (v. 6-10) :

Si quid enim placet,
Si quid dulce nominum sensibus influit,
Debentur lepidis omnia gratiis.

Il est permis tout au moins d'essayer de restaurer par la pensée les rayons désormais absents de cette « librairie », et de dire quels livres ils durent porter. On retrouvera, de la sorte, quelques-uns des ouvrages que Montaigne put lire et qui servirent sans doute à stimuler sa pensée. La tâche serait aisée si des mains pieuses avaient gardé précieusement les livres amassés au château de Montaigne, comme des descendants plus soucieux du souvenir de l'ancêtre l'ont fait au château de La Brède. De la bibliothèque ainsi sauvegardée, on pourrait tirer d'utiles renseignements, car nulle part la personnalité humaine ne se reflète mieux que dans le choix de ses livres. Pour connaître Montaigne, suivre les traces de ses lectures serait d'un inappréciable secours. Mais, quelques années seulement après la mort du philosophe, Éléonore de Montaigne faisait présent à un abbé, grand-vicaire du diocèse d'Auch, des livres que son père avait possédés, sans qu'aucun restât au château. Qui dirait maintenant ce que devinrent ces reliques ? quelles routes diverses elles suivirent dans la suite ? Le plus grand nombre est perdu. Quelques-uns à peine ont survécu — soixante-seize sur le millier de volumes que Montaigne se vantait de posséder. — Ne sont-ce pas là de trop minimes épaves pour juger de l'ensemble ? Essayons-le pourtant, bien que nos conclusions ne puissent avoir rien d'absolu [1].

1. Nous avons exposé plus en détail les résultats de notre enquête à ce sujet dans une étude sur la *Bibliothèque de Montaigne* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, p. 313-371). On devra s'y reporter pour de plus amples renseignements.

La bibliothèque d'un particulier s'accroît successivement, au fur et à mesure des acquisitions du propriétaire. On s'abuserait donc étrangement si, en tentant de la reconstituer, on négligeait ces conditions de progrès. C'est en 1588 que Montaigne évaluait ainsi ses livres à un millier, et il n'avait cessé d'augmenter jusqu'alors sa collection; son voyage d'Italie, en particulier, lui permit d'acheter bien des ouvrages qu'il désirait posséder. Nous qui voulons surtout montrer ici l'influence des lectures de Montaigne sur le développement de son génie, dégager comment il s'assimilait les pensées de ses prédécesseurs, nous devons tenir grand compte des dates en cette matière. Cela complique les données du problème, qui, ainsi envisagé, reste insoluble sur bien des points. A d'autres égards, au contraire, il est possible de trouver des faits certains, qui nous fourniront de précieux renseignements. Ce sont ces éléments précis que nous essaierons de déterminer.

Il est hors de doute que Montaigne tira des classiques latins sa première nourriture intellectuelle. Nous savons combien l'ingéniosité d'Ovide fut un puissant aiguillon pour l'esprit un peu lourd de l'écolier, comment l'*Énéide*, puis les comédies de Térence et de Plaute achevèrent de captiver sa curiosité mise en éveil. L'enfant lut alors avidement, emporté par le charme des sujets, sans se demander ce que la culture de son esprit devait tirer d'un pareil commerce. C'est l'éblouissement de l'œil qui voit pour la première fois la lumière et qui la cherche pour l'unique plaisir de la percevoir, de se

sentir inondé d'une clarté jusqu'alors inconnue. Il n'analysera que plus tard ses impressions. Pour le moment, il jouit de la nouveauté, parce qu'elle est pour lui en sa fleur ; il se laisse aller à la griserie de cette exploration. On a conservé un exemplaire de Virgile et un de Térence portant la signature de Montaigne. Sont-ce là les volumes dont il se servit pour la première fois ? Leur date, à l'un et à l'autre, n'interdit pas une pareille hypothèse ; le premier est de 1539, l'autre de 1541, c'est-à-dire pendant que Montaigne était écolier. Si c'est bien sur ces livres que Montaigne découvrit l'attrait des lectures favorites, rien n'indique maintenant le plaisir qu'il y trouva. Les marges sont vierges des notes dont il couvrira plus tard les ouvrages aimés entre tous. L'entraînement était trop fougueux sans doute pour songer à s'épancher ainsi et à se restreindre dans des formules qui n'eussent pas dit toutes les émotions du lecteur. Ces émotions se firent plutôt jour, comme elles le font volontiers à cet âge, en paroles enthousiastes dont quelque camarade d'étude fut le confident.

Dans la suite, en prenant l'habitude de s'analyser, Montaigne s'accoutuma aussi à analyser l'impression que ses lectures lui laissaient. Je crois même qu'il commença à juger ses livres un peu avant de se juger [1]. Il en usait ainsi pour remédier « à la trahison » de sa mémoire. Mais il ne le faisait que pour

1. En reproduisant dans les *Essais* (1580, l. II, ch. x, éd. Dezeimeris et Barckhausen, t. I, p. 356) ce qu'il avait mis sur son Guichardin, Montaigne dit qu'il écrivit ce jugement « en-

les livres dont il voulait garder quelque souvenir, et surtout pour se résumer à lui-même l'impression qu'il avait conçue de l'auteur en lisant son œuvre. Le plus souvent aussi, il notait la date à laquelle il avait achevé sa lecture, ce qui nous fournit un élément de plus pour éclairer la question qui nous occupe. Tous les autres volumes, quels qu'ils fussent, qui figuraient sur les rayons de sa « librairie », portaient sur leur titre la signature de Montaigne. C'est ce témoignage qui les distingue maintenant aux yeux et qui évoque celui auquel ils appartinrent jadis.

Certes, si les livres sur lesquels s'épanouissait, en tête, cette glorieuse signature étaient intégralement parvenus jusqu'à nous, il est bien évident que nous devrions retrouver dans le nombre tous les auteurs cités dans les *Essais*. La manière dont Montaigne travaillait ne permet pas de supposer qu'il n'avait pas sous les yeux les auteurs qu'il intercalait dans sa propre prose. La plus grande partie des écrivains latins y figurerait donc, depuis Cicéron que Montaigne pratiqua tant au Collège de Guyenne et qu'il citait ensuite sans l'aimer, jusqu'à Sénèque dont il trouvait les *Epîtres* si profitables. Beaucoup de poètes y seraient, à la suite de Virgile, jusqu'à Claudien et Ausone : Lucrèce, Catulle et Horace, qui tinrent le premier rang après Virgile, « le maître de chœur » ; Lucain, que Montaigne tout d'abord préféra à Virgile et qu'il continua à pratiquer « pour sa valeur propre

viron dix ans » auparavant, ce qui semble faire croire que ce fut avant 1570, c'est-à-dire avant le commencement de la composition des *Essais*.

et vérité de ses opinions et jugements » ; Juvénal, Martial et Perse. Les historiens, eux, y seraient au complet, de Tite-Live à Quinte-Curce et à Tacite, bien que Montaigne ne lut celui-ci que plus tard, et, dans le nombre, César et Salluste auraient une place à part.

Quant aux auteurs grecs, ils seraient moins abondants, non que le philosophe fût incapable de comprendre leur langage, mais il ne l'entendait pas assez pour le saisir à la volée. Montaigne, en effet, s'il aimait à savourer directement les auteurs qui lui agréaient, se faisait parfois lire à haute voix les livres qui fatiguaient sa vue et dont il ne voulait pas suivre de plus près le détail. Ses études avaient été trop négligées à cet égard pour qu'il pût se permettre de prendre ainsi connaissance des auteurs grecs. Il devait suivre lui-même la pensée dans le texte pour la saisir sous l'enveloppe d'une forme qui ne lui était pas familière. Parmi ses livres, il possédait Homère, « le premier et dernier des poètes », et couvrait d'annotations les marges de l'*Odyssée* [1], sans se dissimuler qu'il ne pouvait pénétrer toutes les beautés de « ce personnage admirable, quasi au-dessus de l'humaine condition ». Il citait également Platon et Aristote, mais on ne saurait dire s'il lisait l'un et l'autre d'original. Il est possible que Montaigne ait pris connaissance de leurs œuvres dans des traductions latines, comme il en fût advenu pour Plutarque

1. Cet exemplaire figure dans le catalogue des livres de Mirabeau l'aîné (Paris, 1791, n° 127). Depuis lors, on a perdu sa trace.

avant qu'Amyot ne le mît en français. Hérodote lui plaisait et Xénophon aussi, quoique sa vie lui parût plus remarquable que ses écrits. Mais, pour ne pas desservir la mémoire de La Boétie, qui avait traduit en français l'*Économique*, Montaigne s'était efforcé de pénétrer de son mieux le caractère de Xénophon, bien qu'il en cherchât plus volontiers la trace dans une traduction latine que dans le grec lui-même.

En somme, quelle qu'ait pu être la connaissance que Montaigne avait de la langue grecque — et, pour ma part, je crois qu'elle était fort suffisante pour lui permettre d'agir autrement, — il ne semble pas que d'ordinaire Montaigne puisât directement aux sources grecques. L'intelligence de la beauté hellénique lui manqua, car il ne la perçut guère qu'au travers d'un voile plus ou moins transparent et dans des œuvres où elle ne resplendissait pas de tout son éclat. Montaigne préférait la netteté de la pensée aux grâces du style : il s'attachait donc volontiers aux ouvrages qui lui fournissaient matière à réflexion par les traits ou par les observations qu'ils rapportaient. Après Plutarque et Xénophon, qui symbolisaient à ses yeux la fine fleur du génie de la Grèce, il se délectait aux récits de Diogène de Laerce. Combien il regrettait que celui-ci n'eût pas eu des continuateurs et des imitateurs ! Il en souhaitait « une douzaine », et peut-être, au prix de ces compilateurs, eût-il fait bon marché des écrivains qui se souciaient plus de charmer que d'instruire. Ces écrivains-là, il les lisait sans les fréquenter ; il les pratiquait surtout par fragments, dans les anthologies qui donnent les extraits les plus ingénieux de

leurs œuvres, qui cueillent et groupent les plus beaux fruits de leur inspiration. C'est là que très souvent Montaigne alla faire son choix ; il y prit bien des passages qu'il savait ensuite utiliser dans son propre ouvrage.

Les modernes, eux aussi, trouvaient leur place à côté des anciens. Quoique toutes les admirations de Montaigne fussent pour l'antiquité, il ne méprisait pas ses contemporains et savait leur rendre justice. La poésie, par exemple, y tenait un bon rang. On y eût trouvé la plupart des poètes français, italiens ou latins modernes. Montaigne, qui s'était exercé à la poésie latine, aimait à goûter les ouvrages de ceux qui excellèrent dans cet art. Dorat, Théodore de Bèze — l'exemplaire de Montaigne est sauvé, — Buchanan, L'Hospital, Mondoré, Turnèbe avaient ses préférences en ce genre. La poésie française lui semblait montée alors « au plus haut degré où elle sera jamais ». Il appréciait Marot et Saint-Gelays, mais son enthousiasme allait droit à Ronsard et à Du Bellay, qu'il ne trouvait « guère éloignés de la perfection ancienne ». L'exemplaire des *Œuvres en rime* de J.-A. de Baïf que Montaigne possédait nous est parvenu : rien n'indique que cette haute estime s'étendit jusqu'à Baïf.

Dans la littérature italienne, ce que Montaigne goûtait le plus c'étaient les écrivains épistolaires. Sans doute, l'imagination des poètes d'au delà des Alpes savait l'échauffer d'une belle ardeur ; il admira Dante ; la fantaisie de l'Arioste le ravit « autrefois » ; plus tard, il visita le Tasse enfermé à Ferrare. On a sauvé son Pétrarque, un petit volume facile à mettre dans la poche, que le propriétaire prit peut-être

quelquefois avec lui. On n'a pas retrouvé ainsi tous les livres de lettres italiennes dont Montaigne s'était entouré. « Ce sont grands imprimeurs de lettres que les Italiens », disait-il, et il recherchait curieusement tous les échantillons de cette littérature, car lui aussi se piquait de bien écrire les lettres, et il eût volontiers exposé ses idées sous cette forme s'il eût trouvé un correspondant à qui les adresser. Comme tout son siècle, Montaigne était séduit par l'âme italienne, si complexe en même temps et si attirante. En Italie, la tradition classique s'était conservée à travers les temps ; la race demeurait en communion intime et constante avec l'antiquité. Quel attrait pour un esprit qui admirait par-dessus tout la civilisation latine ! Retrouver ainsi le vieux monde dans les générations nouvelles eût suffi pour attirer Montaigne quand bien même l'ordre des choses italiennes n'eût pas eu d'autres séductions. Mais il y avait encore, au delà des Alpes, la liberté de l'esprit individuel et un état social qui laissait s'épanouir la vie publique et le génie national. Ce sont des conditions qui avaient frappé Montaigne et dont il recherchait les effets dans les œuvres des littérateurs.

Nulle part la conscience intime d'un peuple ne se montre mieux que dans les écrits qui analysent des états d'âme particuliers ; il suffit d'observer quelques cas pour arriver aisément à la connaissance de l'ensemble. C'est pour cela que Montaigne aimait tant les correspondances italiennes, malgré leurs fadeurs et leurs *concetti* : dans l'âme de chaque écrivain il retrouvait un lambeau de l'âme nationale, en même temps que l'individualité de la pensée s'y affirmait

tout entière. Il tenait à posséder tous ces volumes autour de lui, depuis Annibal Caro qui lui semble le meilleur de ces *épistoliers* italiens, jusqu'à la poétesse Véronique Franca qui lui fit présent elle-même, à Venise, de ses productions. A côté, sur les rayons de sa bibliothèque, Montaigne laissait une place aussi grande à d'autres livres qui complétaient ceux-ci et dont l'Italie paraissait avoir le monopole : ces manuels du parfait gentilhomme, tel que le concevait la mode d'alors, qui réglaient les belles manières et donnaient le ton à la conversation. Le premier de cette série était, bien entendu, l'ouvrage célèbre de Balthasar Castiglione, *Il Cortegiano*, le livre d'or de l'homme de cour, dont Montaigne avait peut-être reçu un exemplaire en don de La Boétie. Dans le petit nombre des livres de Montaigne qui sont arrivés jusqu'à nous se trouvent plusieurs des écrits composés sur la matière de celui-ci : les *Cento givochi liberali* d'Innocentio Ringhieri, les *Lezzioni* de Benedetto Varchi ; et des dissertations sur la nature de l'amour, le *Carcer d'amore* de Lelio Manfredi ou les trois dialogues néo-platoniciens de Léon Hébreu. Montaigne, il est vrai, ne se plaisait pas outre mesure à cette philosophie quintessenciée si fort à la mode en France par imitation de l'Italie; pour un peu, il eût suivi son page qui faisait l'amour sans se soucier des théories de Léon Hébreu. Mais il aimait la politesse des manières. Il trouvait au delà des monts l'urbanité plus répandue qu'en deçà, et la galanterie dans son raffinement lui paraissait préférable à l'impétuosité un peu brutale des Français d'alors.

Les belles-lettres et les beaux-arts avaient, en effet, poli les façons italiennes; si la conscience demeurait cynique et corrompue, les apparences du moins étaient charmantes. Toute la vie de l'Italie était ainsi faite. Politique ou morale, tout y avait deux aspects, l'un extérieur et brillant, l'autre intime et louche. Cette dualité se réflétait dans les ouvrages de ses écrivains : d'une part, ceux qui enregistraient la science des vertus d'apparat; d'autre part, ceux qui dévoilaient le secret d'une diplomatie cauteleuse : les historiens et les théoriciens de l'élégance mondaine. Côte à côte, Montaigne réunissait ces deux éléments divers sur ses rayons. L'histoire était toujours, pour le philosophe, la passion favorite, le sujet le plus ordinaire de ses méditations, et nul pays mieux que l'Italie ne lui fournissait ample matière à ses lectures. L'histoire s'y était renouvelée en même temps que la poésie et le roman. Plus d'un siècle avant Philippe de Commines, l'Italie avait son premier chroniqueur qui faisait déjà preuve de critique et de sens politique. Depuis lors, la littérature historique s'était singulièrement perfectionnée dans ce milieu si affiné, si propre à l'analyse des passions. Tout cela était bien fait pour plaire à Montaigne, si soucieux de connaître l'enchaînement des faits et de pénétrer leurs intimes causes. Aussi les historiens italiens abondaient-ils dans la bibliothèque du philosophe. On a retrouvé plusieurs ouvrages portant sa signature en tête de leurs feuillets : les histoires de Jean Villani, l'histoire universelle de Léonard Arétin, Paul Jove et Pierre Justiniani, *le Antichita di Roma* de Lucio Mauro et les considérations de

Francesco Sansovino sur l'art de gouverner un état. Il y en avait d'autres encore qui ne nous sont point parvenus, ne serait-ce que Guichardin, que Montaigne avait attentivement feuilleté.

C'est un des traits les plus saillants de la nature de Montaigne que ce désir de connaître ainsi en détail l'histoire et l'humeur des peuples étrangers. On peut affirmer que sa bibliothèque contenait tout ce qui avait paru en son temps de plus propre à satisfaire cette curiosité. Les livres que nous possédons encore justifient amplement cette remarque. Parmi ceux-ci, il y a une histoire de Pologne, une des Flandres, une de Chypre, un recueil de chroniques hongroises et un autre de chroniques germaniques, trois histoires de Portugal, à cause apparemment des rapports que Montaigne avait eus avec ce petit pays par les ascendants de sa mère. Tout lui était bon pour apaiser son désir de savoir : aux historiens consommés il demandait la raison des événements ; aux autres, le récit consciencieux des faits. De tous il tirait un enseignement profitable que son merveilleux esprit savait ensuite s'approprier.

Il importait pour ces motifs de ressusciter de la sorte, sinon dans tous ses détails, du moins dans ses lignes principales, la bibliothèque dont Montaigne était entouré. C'est le cadre véritable qu'il faut donner à ses méditations. Jetons un dernier coup d'œil avant de passer outre; c'est de ses livres que Montaigne tirera le plus souvent les éléments qu'il s'assimilera en les rajeunissant. Précisons donc encore davantage et essayons de coordonner définitivement ces richesses. On l'a vu, soixante-seize

volumes ayant fait partie de cette glorieuse collection sont parvenus jusqu'à nous. Quelques autres pourraient paraître douteux; écartons-les sans examen. Tenons-nous en seulement à ceux dont la provenance est indiscutable, certaine. Si on les examine au point de vue de la langue dans laquelle ils sont écrits, on y trouve deux livres espagnols, dix-sept livres français et treize italiens, et pour les langues mortes, neuf livres grecs et trente-cinq latins. Si, au contraire, nous considérons ces ouvrages selon les matières qui y sont traitées, voici quelle en est la répartition : il y a cinq volumes théologiques (la *Bible* en grec, ainsi que deux autres ouvrages dans la même langue, et deux ouvrages de théologie hétérodoxe d'un contemporain sur l'un desquels Montaigne a écrit lui-même : *Liber prohibitus)* ; — deux livres de médecine ; — deux de droit ; — deux romans, l'*Amadis* espagnol et une traduction italienne d'un petit roman de chevalerie espagnol, *Carcel de amor*. Les poètes sont plus nombreux sans l'être beaucoup. On en compte dix : Homère et l'*Anthologie* pour les grecs; pour les latins, Térence, Virgile et Ausone (celui-ci en double exemplaire); pour les modernes, Pétrarque, Gambara, de Bèze, Baïf. La troupe des historiens, elle, est considérable. On a retrouvé trente-et-un ouvrages historiques ayant appartenu à Montaigne, c'est-à-dire presque la moitié des livres qui nous sont parvenus. Parmi les anciens, on voit figurer César, Quinte-Curce, Denys d'Halicarnasse, Plutarque et Végèce. Parmi les modernes, les historiens italiens tiennent le pas : Jean Villani, Léonard Arétin, Paul

Jove, Pierre Giustiniani, Lucio Mauro. Les commentaires sur l'histoire romaine ne sont pas rares, moins que les travaux sur l'histoire de France, qui ne compte guère, avec deux ou trois livres de circonstance, que les *Annales* de Nicole Gilles et celles de Papire Masson. Comme on l'a vu, l'histoire des pays étrangers semble au contraire avoir été moins négligée. Enfin, vingt-quatre ouvrages sont plus difficiles à classer. Ce sont soit des commentaires sur les auteurs anciens, soit des traités italiens de civilité dont il a déjà été question, soit des écrivains polygraphes malaisés à désigner, soit même des ouvrages de Montaigne ou de La Boétie. Il serait superflu de vouloir les distinguer en sections qui ne serviraient ni à les faire mieux connaître ni à déterminer les propres goûts de Montaigne. En résumé, les trop rares ouvrages qui nous sont parvenus me paraissent donner la physionomie exacte de la bibliothèque de celui qui les posséda. On peut apprécier, d'après eux, dans quelle proportion chaque sorte d'écrit figurait dans le cabinet du philosophe. C'est à cet égard seul que les calculs précédents peuvent offrir de l'intérêt.

Pourtant ne quittons pas ces glorieuses épaves sans enregistrer la mention d'un détail ignoré que leur examen nous réserve : une devise inconnue du philosophe. Sainte-Beuve parle quelque part [1], à propos des divers cachets de Pascal, de l'utilité des devises, qui, *bien-prises*, fixent la pensée avec ima-

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1re édit. Paris, 1842, t. II, p. 499. La note n'a pas été reproduite dans les éditions suivantes.

gination. Il ajoute : « Dante aurait eu magnifiquement pour sienne ce beau mot : *Alle Stelle !* qui couronne ses chants ; quant à Montaigne son cachet aurait pu figurer deux enfants jouant au volant sous un nuage, avec ce mot de Socrate qui a toute une physionomie traduit par lui : *Selon qu'on peult !* » Ici Sainte-Beuve a deviné juste, une fois de plus. Sur trois des volumes qui lui ont appartenu, on trouve, en effet, tracée de la main de Montaigne, la maxime italienne *Mentre si puó* ou *Mentre puoi*, qui est bien la version italienne du mot socratique auquel Sainte-Beuve trouve tant de saveur sous sa forme française, *Selon qu'on peult*. Montaigne lui-même avait donc senti combien il résumait heureusement les incertitudes de son humeur et les tendances de sa philosophie. Au reste, rien n'indique qu'il s'y soit tenu absolument, car la constance n'était guère son fait et nous savons déjà, par un jeton de cuivre qui a été signalé plus haut, que notre philosophe avait aussi fait choix d'une autre devise.

Tel était donc l'horizon de Montaigne en écrivant. D'un coup d'œil il embrassait, rangés autour de lui, les volumes qui servaient à stimuler sa pensée. N'est-ce pas aussi l'horizon de tout son siècle qui ne savait guère regarder au delà des livres que l'antiquité lui avait légués ? Livres grecs, livres latins et livres italiens, n'est-ce pas là-dedans que chacun allait chercher ses impressions et ses pensées ? Les plus maladroitement respectueux s'efforçaient d'y prendre même la forme ; lui, fut plus avisé et se garda d'une telle erreur. Aussi instruit que son siècle, Montaigne sut mieux que personne mettre en œuvre les livres

qu'il avait lus. Au lieu de prendre « vert et sec », de piller sans discernement, il choisit ce qui lui parut de bon aloi, s'en empara et l'enchâssa dans sa propre prose avec le tact d'un artiste. Au surplus, il y avait quelque artifice à tout cela : nul ne réclamerait si le madré philosophe laissait aux anciens la responsabilité de ce qu'ils avaient pensé et dit avant lui. Les citations, les découpures sont souvent, dans son œuvre, un calcul destiné à dépister la critique. Un lecteur superficiel trouvera, de prime abord, au plus personnel des livres un aspect bien étrange. Il ne faut pas un long examen pour reconnaître combien ces juxtapositions sont factices et combien l'auteur est toujours visible sous un masque étranger, comment il se découvre dans le langage qu'il emprunte aux autres et comment il demeure maître de son sujet sous l'amas des matériaux qui semble devoir opprimer sa pensée.

Ce qui épargna à Montaigne cette faute de goût, ce fut tout d'abord la nature même de son esprit, si soucieux des pensées des auteurs qu'il consultait et moins épris de la forme qu'ils leur avaient donnée. Ce fut aussi la manière dont il consultait ces auteurs. Certes, Montaigne avait pratiqué autant de livres qu'aucun de ses contemporains ; il les avait pratiqués autrement. Il lisait tout, ou à peu prés, mais il ne lisait pas tout de la même manière. Les livres dont il ne croyait pas pouvoir tirer d'enseignement, il les lisait sans grande attention ; tant mieux s'il restait ensuite dans son esprit quelque profit d'un commerce dont il n'avait rien attendu. Au contraire, son attention se concentrait sur les ouvrages dont il voulait

tirer parti ; pour ceux-ci, il consacrait tout le temps nécessaire à leur lecture, il les annotait, les résumait en quelques traits saillants. Soulignant les passages heureux ou analysant les observations neuves, rien ne lui échappait alors. Nous savons par lui-même ce qu'il avait écrit ainsi en tête de ses exemplaires de Guichardin, de Commines et des *Mémoires* de Du Bellay. Montaigne avait lu ces trois volumes au début de sa solitude, peut-être même avant d'avoir pris le parti de se retirer du monde. Ce jugement écrit a donc une date assez nettement déterminée et elle sert à connaître l'état d'esprit du philosophe. L'opinion y est modérée et juste. Guichardin, notamment, est parfaitement analysé et son caractère déterminé avec une grande sûreté de vues, un sens très exact du caractère italien. Commines et Du Bellay, eux aussi, sont sainement appréciés. Mais on peut supposer que Montaigne, avant de nous livrer son opinion, l'a retouchée à cet effet. De quel prix serait cette pensée si on la surprenait dans sa sincérité native, dans son expansion première!

Un volume nous est parvenu qui offre cet incomparable intérêt : c'est l'exemplaire des *Commentaires* de César que Montaigne a annoté en le lisant [1]. César

1. *C. Julii Cæsaris Commentarii, novis emendationibus illustrati. Ejusdem librorum qui desiderantur fragmenta, ex bibliotheca Fulvii Ursini Romani.* Antuerpiæ, ex officina Christoph. Plantini. 1570. Petit in-8° de 499 pages chiffrées, plus 16 pages non chiffrées au commencement et 16 autres pages également non chiffrées à la fin. La 14e de ces pages de la fin contient la grande page autographe de Montaigne, et la 15e deux lignes de son écriture. — Ce volume fut trouvé sur les quais par un bibliophile, M. Parison, qui l'acheta au prix

n'était pas, pour Montaigne, un auteur de chevet comme le furent Sénèque et Plutarque, une de ces sources fécondes où le philosophe venait sans cesse puiser. Il l'avait cependant longuement pratiqué et consacra près de cinq mois à l'étude des *Commentaires*, ce bréviaire de tout homme de guerre, pour prendre à Montaigne une de ses expressions. Commencée le 25 février 1578 par les trois livres de la *Guerre civile*, cette lecture s'acheva le 21 juillet de la même année par la *Guerre des Gaules*. C'est donc deux ans avant la publication de ses propres *Essais* que Montaigne suivait d'un œil si attentif l'autobiographie du grand Romain. Plus de six cents notes, inégalement réparties sur les marges de trois cent trente-six pages du livre, attestent le souci du lecteur; et, à la fin du volume, au verso d'un des derniers feuillets qu'il occupe tout entier, un jugement d'ensemble sur César écrit par Montaigne d'une main rapide, sous le coup de l'impression que cette lecture avait faite en lui. Le penseur est pris là sur le vif, et c'est pour cela que ce précieux volume mérite de nous retenir.

Quel enseignement y a-t-il à tirer de ces annotations nombreuses? Les unes sont de simples sommaires

de quatre-vingt-dix centimes. A la mort de Parison, cet exemplaire fut acquis pour le compte de M. le duc d'Aumale et il fait aujourd'hui partie de l'admirable bibliothèque de Chantilly. On peut consulter à son sujet les *Documents inédits sur Montaigne* du Dr J.-F. Payen (n° 3, Paris, 1855, in-8°, p. 29), et aussi deux articles de Cuvillier-Fleury publiés sous ce titre, *le César de Montaigne*, dans le *Journal des Débats* (nos des 16 et 23 mars 1856), et reproduits dans le *Bulletin du Bibliophile* de mars de la même année.

destinés à appeler l'œil de Montaigne sur les endroits principaux, comme les traits dont il soulignait les passages dignes de remarque. Il est déjà intéressant de voir l'endroit où Montaigne s'arrête et comment il condense l'auteur. Il est plus intéressant encore de voir comment, parfois, ces annotations marginales apprécient d'un mot le texte de César, le traduisent et le resserrent dans une phrase qui enferme en une brève formule l'esprit et le sens du latin. Il ne peut être question ici d'examiner en détail les remarques de Montaigne; pousser à bout cette analyse serait trop long, sinon trop fastidieux. Contentons-nous de tirer en gros ce qui importe à la connaissance de l'esprit de Montaigne. Le jugement manuscrit porté sur César facilite cette tâche.

Le voici : « Somme, c'est César un des plus grands miracles de Nature. Si elle eût voulu ménager ses faveurs, elle en eût bien fait deux pièces admirables : — le plus disert, le plus net et le plus sincère historien qui fut jamais, car en cette partie il n'en est nul romain qui lui soit comparable, et suis très aise que Cicero le juge de même ; — et le chef de guerre en toutes considérations des plus grands qu'elle fit jamais. Quand je considère la grandeur incomparable de cette âme, j'excuse la victoire de ne s'être pu défaire de lui, voire en cette très injuste et très inique cause. Il me semble qu'il ne juge de Pompeïus que deux fois (208, 324) [1]. Ses autres exploits et ses

1. Ces chiffres sont ceux de deux pages de l'exemplaire même du César de Montaigne, auquel il renvoie. Dans le premier cas, César reproche à Pompée une ambition peu scrupuleuse sur le choix des moyens ; dans le second, une fausse manœuvre sur

conseils, il les narre naïvement, ne leur dérobant rien de leur mérite ; voire parfois il lui prête des recommandations de quoi il se fût bien passé, comme lorsqu'il dit que ses conseils tardifs et considérés étaient tirés en mauvaise part par ceux de son armée ; car par là il semble le vouloir décharger d'avoir donné cette misérable bataille, tenant César combattu et assiégé de la faim (319). Il me semble bien qu'il passe un peu légèrement ce grand accident de la mort de Pompeïus. De tous les autres du parti contraire, il en parle indifféremment, — tantôt nous proposant fidèlement leurs actions vertueuses, tantôt vitieuses, — qu'il n'est pas possible d'y marcher plus consciencieusement. S'il dérobe rien à la vérité, j'estime que ce soit parlant de soi ; car si grandes choses ne peuvent être faites par lui qu'il n'y ait plus du sien qu'il n'y en met. C'est ce livre qu'un général d'armée devrait continuellement avoir devant les yeux pour patron, comme faisait le maréchal Strozzi qui le savait quasi par cœur et l'a traduit ; non pas je ne sais quel Philippe de Commines que Charles cinquième avait en pareille recommandation que le grand Alexandre avait les œuvres d'Homère (et) Marcus Brutus Polybius l'historien. »

Chose remarquable, l'analyse que Montaigne faisait alors pour lui-même sur les gardes de son volume du caractère de César est moins sévère que celle qu'il tracera en maints endroits des *Essais*. Le lecteur

le champ de bataille. — Le troisième chiffre, qu'on voit quelques lignes plus bas, se rapporte évidemment à un passage du *De bello civili*, III, 82.

était encore sous le charme de sa lecture. Dans cette première vue d'ensemble, un seul côté de la nature de César frappe Montaigne : le mérite de l'historien. L'homme de guerre reste au second plan, à peine apprécié. Plus tard, au contraire, en reprenant dans son livre le portrait de César, Montaigne, dont le regard sera plus net et l'esprit plus dégagé, insistera sur les deux faces du génie du grand homme : le général semblera même alors l'emporter sur l'écrivain dans son admiration. Montaigne retouchera, pour les accentuer, bien des traits qu'il avait seulement indiqués dans sa première ébauche; il précisera bien des aspects à peine entrevus de cette physionomie multiple. Montaigne alors aura trouvé le vrai point de vue. Il ne se dissimulera ni les vices de César ni les lâchetés de sa politique ; il ira jusqu'à le traiter de « brigand ». Malgré tout, le César analysé dans les *Essais* sera bien le même que celui que Montaigne avait d'abord essayé de fixer sur les gardes de son propre exemplaire des *Commentaires*. La plupart des lignes du premier portrait sont demeurées dans le second, mieux marquées et plus fermes. La première fois, César était vu de trop près pour que l'œil du lecteur n'éprouvât pas encore quelque confusion. Avec le recul l'ensemble se détache, et chaque détail prend sa valeur véritable. C'est pour cela qu'il est instructif de comparer les deux points de vue, de rechercher dans l'ébauche primitive l'expression non altérée des sentiments originels, de retrouver dans le dernier tracé ce que le temps a mieux défini et achevé. Dans la note manuscrite on surprend le primesaut d'une appréciation qui se

répand pour elle-même avec l'ardeur de la nouveauté ; plus tard, au contraire, la pensée est mûre, complète, et l'on n'y retrouve les premiers éléments qu'assagis et précisés.

En fin de compte, si Montaigne lut beaucoup de volumes et s'il tira profit de ses lectures, on peut dire cependant qu'il n'étudia qu'un petit nombre d'auteurs. C'était un mérite dans un siècle qui n'eut jamais pour devise : *Timeo hominem unius libri.* Il choisit de son mieux ces auteurs et essaya de les prendre le plus conformes qu'il put à sa propre nature. Les *Essais* nous ont déjà montré, pour Sénèque et Plutarque par exemple, comment Montaigne essayait de faire passer les pensées étrangères au milieu de ses réflexions. L'examen du volume de César vient de nous apprendre que le lecteur n'épargnait rien pour que cette analyse lui fût profitable. Il ne ménageait pas son temps, puisqu'il mettait cinq mois à lire César ; il ne ménageait pas davantage sa peine, puisqu'il annotait sans cesse le texte de l'historien latin. Quand le livre était d'importance, il n'en fallait rien laisser perdre. Au contraire, les ouvrages de moindre valeur dont il a été question plus haut n'offrent aucune trace d'examen prolongé. A peine si quelque historien porte, réduit à deux ou trois lignes, un jugement sommaire écrit par le critique. Qu'en conclure sinon que Montaigne gardait l'intensité de son observation pour quelques auteurs de choix qu'il étudiait minutieusement et dans le détail? Les autres volumes venaient par surcroît, pour occuper les heures en variant l'emploi du temps. Cherchant à stimuler ses propres

réflexions, il aimait, après avoir lu quelques passages d'un auteur, à laisser errer sa fantaisie ; il se remémorait ainsi ses lectures ou ses propres observations, et les faits se groupaient dans son esprit, rapprochés les uns des autres par leurs affinités. Les idées se nouaient et s'enchaînaient ; les rapports se précisaient. Comme sa mémoire était fort courte, Montaigne se forgeait, comme il le dit, une mémoire de papier, enregistrant lui-même ou faisant noter tout ce qui se rattachait à l'objet ordinaire de ses méditations. Il pillait de la sorte ses devanciers, leur prenait non pas la forme plus ou moins heureuse qu'ils avaient su donner à une pensée, mais la pensée elle-même, la déguisant parfois et la « difformant » pour en mieux tirer profit. C'est ainsi qu'il commettait ses larcins, et ensuite il reste sans remords maître du butin. « Je feuillette les livres, je ne les étudie pas, avoue-t-il; ce qui m'en demeure, c'est chose que je ne reconnais plus être d'autrui. »

Montaigne avait la vue vite fatiguée. Ses yeux portaient loin, mais suivre de près des caractères d'imprimerie le lassait promptement. Il évitait donc de lire longtemps, et, pour amortir la blancheur du papier, il plaçait dessus une plaque de verre plus sombre. Parfois aussi, il se faisait lire à haute voix les auteurs par quelque valet, auquel il dictait ensuite ses réflexions. Les *Essais* furent écrits de la sorte, dans cette bibliothèque qui lui devenait de jour en jour plus chère et où son esprit se retrouvait aisément. *Cella continuata dulcessit*, dit l'*Imitation*. A fréquenter ainsi cet endroit solitaire, Montaigne trouva le charme des pensées, des observations inti-

mes. Cet horizon devint familier à son esprit ; il en avait besoin pour s'analyser et se saisir lui-même. C'est là seulement que furent composés les *Essais*, et la dureté du temps n'eût pas permis qu'ils le fussent ailleurs. La préparation de l'œuvre correspond aux huit années que Montaigne passa confiné dans sa tour ; elle fut l'occupation principale de ce long isolement ; maintenant, aux yeux de la postérité, elle en est la glorification. Pour mieux comprendre le livre, il était donc besoin de montrer l'auteur tel qu'il vécut au moment où il le rédigeait, dans son cabinet peuplé de volumes et constellé d'inscriptions philosophiques. Bientôt nous jugerons l'œuvre qui sortit de cette solitude. Il suffit, pour le moment de laisser Montaigne en tête-à-tête avec ses livres, allant de l'un à l'autre, au hasard de sa fantaisie, les feuilletant ou se les faisant lire, écoutant d'une oreille distraite ce qui lui paraît superflu, mais suivant d'un œil attentif tout ce qui stimule ses propres réflexions. Il suffit de le montrer méditant, loin du bruit de sa maison, dans le grand silence de la campagne, le regard perdu sur les solives de sa bibliothèque ou sur les fresques de son cabinet, écrivant quand « une trop lâche oisiveté » le presse, ou dictant ses remarques à un secrétaire. Il s'en va à l'aventure, guidé par son humeur et par ses lectures, amusé par cette besogne qui le charme chaque jour davantage. Montaigne s'est mis à coucher par écrit ses fantaisies pour se faire honte à lui-même de l'inconstance de son imagination. Mais voici que la pénitence lui semble douce ; volontiers il prendrait en affection ses travers pour le plaisir

qu'il a de les confesser. Le secrétaire aussi s'intéresse à ces confidences, et, un beau jour il détale non sans dérober au manuscrit de son maître « plusieurs pièces choisies à sa poste ». Avant de paraître, les *Essais* charmaient déjà leur lecteur. Le larcin dût secrètement flatter le volé. Les admirateurs de Montaigne s'en consoleraient moins aisément s'il était prouvé que ce procédé les eût privés de quelques pages du livre.

L'apparente oisiveté de ces huit années de solitude fut donc bien employée, puisque Montaigne composa, dans cet intervalle, les deux premiers livres de son ouvrage, tels qu'il les livrait à l'imprimeur en 1580. Faut-il croire que cette retraite ne fut point absolue, comme le suppose gratuitement un biographe de Montaigne [1], et que celui-ci s'empressait de l'interrompre, chaque fois qu'il le pouvait, par des absences prolongées et même par des séjours à la cour de France? Rien ne justifie une semblable hypothèse et tout concourt, au contraire, à la faire écarter. En même temps qu'il était retenu au logis par le souci du travail entrepris, Montaigne l'était aussi par des intérêts domestiques et par la douceur de la vie de famille. Marié depuis peu, c'est pendant cette période qu'il eut à cœur de peupler son foyer. De 1570 à 1577, cinq enfants lui naquirent en sept ans, — cinq filles dont une seule survécut, Léonore,

1. Alphonse Grün, *la Vie publique de Montaigne*, p. 150. Les absences de plusieurs mois, auxquelles Montaigne fait allusion (*Essais*, l. II, ch. XXXVII), étaient apparemment des séjours à Bordeaux, où de grands intérêts le retenaient.

née le 9 septembre 1571. Celle-ci devait être plus tard l'unique rejeton d'une union pourtant féconde. Pour le moment, son père se désintéressait de son éducation, qu'il laissait à sa mère, car il disait que « la police féminine a un train mystérieux » et qu'il en faut abandonner la conduite aux femmes elles-mêmes. Aussi ne s'avisait-il pas de s'aventurer en pays inconnu.

Certes, si le ciel, au lieu de lui donner des filles, lui eût donné des garçons comme héritiers de son nom, Montaigne n'eût pas laissé à d'autres le soin de leur première éducation, car il aimait que l'âme des êtres s'éveillât à la vie, et il se plaisait à voir poindre les signes de l'intelligence. Quoiqu'on ait prétendu le contraire, Montaigne portait à l'enfance une profonde affection ; il est vrai que cette affection diffère en bien des points des idées communément reçues aujourd'hui et mises en pratique. Montaigne n'aimait pas les enfants quand ils étaient encore en bas âge. « Je ne puis goûter cette passion, dit-il, de quoi on embrasse les enfants à peine encore nés, n'ayant ni mouvement en l'âme ni forme reconnaissable au corps par où ils se puissent rendre aimables. » Et il ajoute plus tard : « Je ne les ai pas souffert volontiers nourris près de moi. » Au contraire, à mesure que l'intelligence grandit en eux, l'affection paternelle dont on les entoure doit grandir aussi. Et quand les enfants sont parvenus à l'âge d'être initiés aux choses de la vie, Montaigne veut que leurs parents n'aient plus pour eux de sévérité et de froideur, mais qu'ils s'efforcent de nouer avec eux une liaison d'amitié respectueuse et bienveillante. Renver-

sons alors toutes les barrières qui éloignent les pères des enfants ; rapprochons plutôt par tous les moyens ces êtres issus du même sang. Au XVI^e^ siècle, on usait plus volontiers de rigueur à l'égard des enfants, quel que fût leur âge ; l'abandon manquait dans les rapports familiers, et l'on employait communément des appellations trop froides et trop cérémonieuses. Montaigne le comprit. Dans sa famille, il veut qu'on l'appelle *père*, et il ajoute : « Quand je pourrais me faire craindre, j'aimerais mieux me faire aimer. »

C'est bien la règle de conduite que Montaigne choisit, en effet. Désireux d'être aimé avant tout, il y réussit et fut chéri des siens, parce que lui-même les chérissait par-dessus tout. La passion de Montaigne pour la méditation et pour la solitude ne diminuait en rien l'affection qu'il portait à ceux qui l'entouraient. Il se demande, il est vrai, s'il n'eût pas préféré engendrer quelque bel ouvrage du commerce des Muses que de procréer un enfant du commerce de sa femme. Rien ne permet de supposer qu'en réalité il préférât ses écrits à ses enfants, pas plus qu'on ne saurait dire que sa retraite volontaire lui ait jamais fait oublier ses devoirs de citoyen. S'il est certain que Montaigne chercha toujours à s'abstraire des passions de son temps, s'il évita avec un soin jaloux de son repos de se mêler aux querelles des partis, il est non moins assuré qu'il ne refusait pas d'entrer dans la lutte quand sa conscience parut l'exiger. L'époque que le philosophe passait ainsi au milieu de ses livres était singulièrement troublée. Les flots des discordes civiles venaient, il est vrai, se briser aux pieds de sa tour, sans ébranler sa

tranquillité d'esprit. Il ne jugeait que mieux, du haut de sa sagesse isolée, les menées des partis. Dominant les passions du jour, il suivait les événements d'un œil plus lucide et savait distinguer, au milieu des agitations stériles, le vrai rôle du patriote. Un exemple nous permet de dire que Montaigne ne manquait pas alors de s'engager lui-même dans cette voie, et qu'il n'hésitait pas à interrompre, pour un moment, le calme de son existence, quand cette vie paisible aurait pu devenir coupable.

Nul n'ignore combien le crime de la Saint-Barthélemy fut inutile. Loin d'apaiser les révoltes qu'il était destiné à éteindre, il raviva l'ardeur des huguenots et fournit un prétexte à leur haine. Aussitôt leur stupeur passée, ceux-ci se soulevèrent en masse pour venger leurs chefs si lâchement assassinés. C'est La Rochelle qui donna le signal de la révolte, et l'autorité royale ne fut pas assez forte pour châtier cette première audace. Alors, la rébellion gagna de proche en proche, si bien qu'une bonne partie du royaume lui appartenait peu après. En Poitou, le propre lieutenant du roi, La Haye, donne l'exemple de l'insoumission ; en Dauphiné, en Auvergne, en Quercy, les protestants s'emparent de positions importantes ; en Normandie enfin, Montgomery débarque avec des secours venus d'Angleterre et ranime le courage de ses coreligionnaires. Puis, au sein même de la cour, un nouveau parti se forme, le parti des Politiques, qui conspire aussitôt pour essayer de faire arriver au trône de France le duc d'Alençon, à la place de son aîné le duc d'Anjou, qui avait accepté le trône de Pologne, et la maladie

persistante de Charles IX permet de supposer que la vacance ne va pas tarder à s'ouvrir.

Telle était la situation au commencement de 1574, c'est-à-dire moins de deux ans après les cruautés de la Saint-Barthélemy. Elle ne pouvait être plus critique, car la révolte faisait chaque jour des progrès et la santé de Charles IX, au contraire, donnait de moins en moins d'espérance. Ce fut la reine-mère qui fit tête à l'orage et parvint à le surmonter. Elle para à tous les dangers avec une énergie virile. Ecartant tout d'abord le péril d'une conspiration, elle fait arrêter et exécuter La Môle et Coconas, et garde plus étroitement le roi de Navarre et le duc d'Alençon prisonniers à Vincennes. Puis, malgré le vide du trésor, elle lève trois armées, dont la plus importante est envoyée en Normandie, et les deux autres vont en Languedoc et en Poitou.

L'armée du Poitou, destinée à combattre La Noue, était placée sous les ordres du duc de Montpensier, qui groupa autour de lui les gentilshommes de la région restés fidèles au roi. Dès le commencement de mai, Montpensier entrait en campagne, et, après avoir séjourné quelques jours à Parthenay, il se fixait à Sainte-Hermine, pensant bien que l'ennemi ne refuserait pas la bataille. Mais celui-ci, au contraire, ne cessait de temporiser. Persuadé que les retards ne pouvaient qu'affaiblir des adversaires sans cohésion, La Noue, en général habile, laissait se prolonger un état de choses qui devait servir à sa cause. La mort du roi était imminente, et cette disparition, en augmentant le désarroi des catholiques, profiterait aux huguenots. Ceux-ci crurent même au décès de

Charles IX avant qu'il ne fût survenu. Ils supposaient qu'on leur cachait cette fin pour permettre à Henri III de rentrer de Pologne ; aussi s'agitaient-ils beaucoup par-dessous mains plutôt que de combattre, pour gagner le plus de partisans à leur cause et susciter le plus d'ennemis au futur roi de France, qu'ils méprisaient à l'égal de son frère. C'est au milieu de ces atermoiements et tandis que les religionnaires manœuvraient de la sorte que Montaigne fut chargé d'une mission de confiance à Bordeaux.

Le duc de Montpensier « dépêcha » Montaigne du camp de Sainte-Hermine auprès du Parlement de Bordeaux pour porter ses instructions écrites et fournir verbalement un exposé plus explicite de la situation. Investi de cette délégation, Montaigne partit aussitôt et vint communiquer avec la cour. Son ancien titre de conseiller lui donnait droit de prendre séance au Parlement et d'y parler au milieu de ses collègues. C'est ce qu'il fit le 11 mai 1574. Lui-même en a noté le souvenir dans le volume d'*Éphémérides* sur lequel il mentionnait les principaux événements de son existence [1]. Les registres du Parlement de Bordeaux confirment eux aussi ce témoignage. Prévenus de l'arrivée de Montaigne, les membres de la cour délibérèrent sur la façon dont il devait être accueilli parmi eux. Ils décidèrent qu'en sa qualité d'ancien conseiller le messager serait « assis et mis au milieu du bureau de la Grand'-Chambre parmi les autres conseillers d'icelle cham-

1. Dr Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3. 1855, p. 14 et 20. — Bigorie de Laschamps, *Michel de Montaigne*, 1860 (2e édition), in-12, p. 15.

bre ». Ainsi procéda-t-on. On accorda à Montaigne de prendre séance, honneur auquel les envoyés du roi n'avaient pas droit. Les registres mentionnent, en outre, que, « étant ledit de Montaigne entré, a présenté les lettres du sieur de Montpensier adressantes à la Cour dont lecture a été faite, et, après, ledit de Montaigne a fait un long discours. »

Ce discours n'a pas été conservé par les registres du Parlement de Bordeaux. Les biographes de Montaigne regrettent d'avoir perdu cet échantillon de l'éloquence du grand homme. Certes, si l'on ne saurait se flatter de suppléer à l'expression donnée par Montaigne à ses avis, il me semble qu'on peut aisément retrouver ce que ces avis durent être. Jamais la situation de la royauté n'avait été si critique qu'à cette heure. Charles IX se mourait et son successeur était en Pologne. Profitant des événements, les huguenots avaient surpris un grand nombre de places dont les plus rapprochées de Bordeaux étaient Rochefort, Tonnay-Charente, Brouage, Royan et Pons. On pensait bien qu'ils ne s'en tiendraient pas là. Ils étaient à peu près maîtres de l'embouchure de la Gironde, rançonnant les bateaux et empêchant le commerce ; on supposait avec vraisemblance qu'ils tenteraient quelque coup de main sur Blaye pour aller ensuite à Bordeaux. Elisabeth d'Angleterre favorisait ouvertement ces entreprises et semblait préparer une descente sur nos côtes de l'Atlantique. Le mot d'ordre transmis par la prudence de Catherine de Médicis était donc de veiller. Elle mandait directement à Montferrand, grand sénéchal de Guyenne, de ne cesser de se tenir en garde. « Je

vous prie, lui disait-elle dans sa lettre [1], en insistant, incontinent la présente reçue, ne faillir de donner si bon ordre en l'étendue de votre charge qu'il ne puisse advenir aucun changement ; étant aussi bon besoin, au temps où nous sommes, que vous preniez pareillement bien garde, autant au dedans qu'au dehors, en m'assurant de votre bonne affection, et vigilemment que vous n'y oublierez rien. »

Tel était aussi le langage du duc de Montpensier. Informé des visées des protestants, il se hâta de prémunir les Bordelais contre une attaque inopinée et de préparer à tout événement les autorités, le Parlement et le Corps de ville. Il envoya dans ce sens un message que Montaigne devait apporter, en appuyant de vive voix sur la gravité de la situation. Les paroles du messager furent pressantes ; on le sent aux mesures prises. L'énergique attitude de Montaigne ne fut pas inutile à la sauvegarde de la ville. Sur ses instances, Bordeaux prit ses précautions. Partout on redouble de vigilance ; la garnison du Château-Trompette est augmentée ; les conseillers du Parlement s'entendent avec les membres du Corps de ville pour accroître la sécurité et pour parer ensemble aux événements [2]. En un mot, toutes les précautions nécessaires sont exécutées sans retard, et lorsque, quelques jours plus tard, la mort de Charles IX survint, elle n'aggrava pas les dangers d'une situation qui était prévue.

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. I^er^, p. 236. Lettre du 28 mai 1574.

2. Jean Darnal, *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*, 1620, in-4°, f° 51 r°.

Le rôle de Montaigne en tout ceci fut donc celui d'un patriote vraiment soucieux des intérêts de son pays. En venant trouver en Poitou le duc de Montpensier, comme l'avait fait toute la noblesse restée fidèle au roi, Montaigne lui apportait le secours de son bras. Montpensier, mieux avisé, vit quel concours plus précieux il pouvait tirer de cet auxiliaire. Il confia à Montaigne la mission délicate dont nous venons de parler et fut bien inspiré : les résultats le prouvent. Ils prouvent aussi que Montaigne, isolé chez lui, ne se désintéressait pas absolument des agitations du dehors et qu'il savait entrer en ligne quand son devoir l'exigeait. Sans doute que dans d'autres circonstances, il ne manqua pas d'intervenir de même ; les événements purent lui en fournir, hélas ! bien des occasions. Le souvenir de ces actes ne nous est point arrivé [1]. D'ailleurs, aucun exemple ne saurait être plus topique que celui que nous connaissons. Il nous montre Montaigne n'hésitant pas à entrer en lutte à une heure où il était difficile de bien juger les partis en présence, distinguant nettement, au milieu des convoitises diverses, le droit chemin à suivre. Et s'il est toujours méritoire d'agir selon sa conscience, ce mérite s'accroît singulièrement quand il y a du danger.

On ne saurait donc prétendre, après cela, que

1. Il s'intéressait aussi à la bonne renommée du Collège de Guyenne, et, si on en croit Philibert de Lamare, c'est Montaigne qui fit confier, en 1575, la rhétorique de cet établissement à Jean Guijon, d'Autun. Voy. les *Opera varia* des quatre frères Guijon publiés par Ph. de Lamare (Dijon, 1658, in-8°, préface, p. 26).

Montaigne ait ménagé son repos par-dessus tout, qu'il ait, pour ne pas troubler sa quiétude, suivi d'un œil impassible les discordes qui ensanglantaient sa patrie. En un temps « où la justice est morte » et où « la religion sert de prétexte », il essaie de se soustraire en sa maison « à la tempête publique », comme il essaie de soustraire « un coin » de son âme aux vaines agitations. Voilà tout. Peut-on lui reprocher un éloignement qui prouve sa hauteur d'esprit? Ce n'est pas un timide que la peur de prendre parti effraie ; c'est un sage qui ne veut pas se mêler à des luttes dont il voit mieux que personne la criminelle inutilité. Il se contente de se tenir à l'écart, dans sa maison solitaire, n'attirant et ne redoutant personne, ouvrant sa porte à tous les étrangers qui viennent y frapper. « Je n'ai, dit-il lui-même, ni garde ni sentinelle que celle que les astres font pour moi. »

Cela suffit, paraît-il. Cette demeure si mal défendue ne fut jamais attaquée. Les actions du propriétaire ne le désignaient pas à la vengeance des sectaires ; aussi ne songea-t-on pas à le troubler. Bien plus, Montaigne, par son attitude fort nette, s'attira la faveur des deux camps rivaux. Les honneurs vinrent des deux côtés le trouver dans sa retraite. Déjà, le 18 octobre 1571, le roi Charles IX l'avait fait chevalier de son ordre de Saint-Michel, pour ses « vertus et mérites », et, deux jours après, Montaigne recevait le collier des mains de Gaston de Foix, marquis de Trans [1]. Je sais bien que Brantôme prétend que cette

1. Dr Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3, 1855, p. 13, et *Nouveaux Documents*, 1850, p. 47.

faveur est due uniquement au marquis de Trans, qui était « un grand moqueur » et qui la demanda en plaisantant pour l'ancien conseiller au Parlement de Bordeaux. Mais on ne doit pas accepter sans contrôle cette affirmation de Brantôme à l'égard d'un compatriote dont il enviait la renommée. Puis, six ans après, le 30 novembre 1577, Henri de Navarre octroyait à Montaigne des lettres patentes de gentilhomme de sa chambre [1]. Apparemment que le roi de Navarre rendait justice à la correction de l'attitude de celui qu'il distinguait ainsi et qui n'avait pas brigué cet honneur.

En résumé, si Montaigne, pendant les années qu'il passa solitaire en sa maison, avait les regards plus volontiers tournés en lui-même, il ne perdait pas de vue pour cela les événements du dehors. Il en suivait le cours avec intérêt, prêt à intervenir quand son abstention eût pu être coupable. Contraint de rester aux champs pour des raisons d'économie domestique, il s'efforça d'y mener l'existence la plus conforme à ses goûts. Sa nature ne le portait guère à vivre ainsi au milieu des soucis d'un ménage rustique; pourtant il sut s'y accoutumer sans trop de peine et, avec l'aide de sa femme, se ménagea un repos profitable à tous égards. Il passa de la sorte huit ans éloigné des affaires, sans regrets, sinon avec plaisir. « J'arrête bien chez moi le plus ordinairement, dit-il lui-même, mais je voudrais m'y plaire plus qu'ailleurs. » Dans son isolement, il prit

1. Dr Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3, 1855, p. 15. — L'original est conservé à la Bibliothèque de Bordeaux, ms. n° 738, t. III, p. 130.

le goût de la lecture et de la méditation. Retiré dans le cabinet que nous avons décrit et qu'il avait disposé selon sa convenance, il passait le temps à feuilleter ses livres, essayant d'en tirer le plus de profit. C'est ainsi que, stimulée par la pensée d'autrui, sa propre pensée se découvrit elle-même et s'analysa.

Ces huit années furent, au contraire, singulièrement agitées pour la France. Montaigne ne se mêla à aucun trouble, mais nous avons vu que, si les circonstances l'exigeaient, il n'hésitait pas à sacrifier sa tranquillité à son devoir. Supérieur aux discordes, dominant les événements, il s'était haussé vers un idéal de sagesse tolérante, et, presque seul de son siècle, il entrevit la liberté de conscience au milieu des crimes que les sectaires commettaient au nom de leurs convictions. Nous trouverons dans les *Essais* une philosophie accommodante et humaine qui tranche singulièrement sur la vivacité des passions du moment.

On a dit que Montaigne était *désabusé*. De quelle source viendrait donc ce désenchantement? Donnons plutôt tout le mérite de cette modération à la raison du philosophe, et n'oublions pas que lorsqu'il se retirait du monde, il avait à peine quarante ans. Il est vrai qu'il se considérait déjà comme « engagé dans les avenues de la vieillesse », bien que sa santé fût excellente. Petit de taille, trapu et d'une complexion solide, il n'était ni sujet à la maladie ni enclin à la mélancolie. Le corps dispos et l'esprit allègre, lui-même dit : « Mes conditions corporelles sont, en somme, très bien accordantes

avec celles de l'âme. » La maladie ne vint que plus tard et interrompit les méditations du philosophe. « Je me suis envieilli de sept ou huit ans depuis que je commençai, écrit-il à la fin des *Essais;* ce n'a pas été sans quelque nouvel acquêt ; j'y ai pratiqué la colique par la libéralité des ans. » La propension à la gravelle, que Montaigne tenait de son père, s'était aggravée avec l'âge, et les souffrances étaient passées à l'état aigu. Les dix-huit derniers mois de la composition des *Essais* furent attristés par ces douleurs ; elles changèrent l'humeur du philosophe et firent tomber la plume de ses mains. Pour essayer de calmer son mal, il voulut voyager et quitta sa retraite. Mais auparavant il avait livré à l'imprimeur le fruit de ses méditations, l'œuvre produite durant ce solitaire enfantement, les *Essais*.

CHAPITRE II

LES ESSAIS

Quand les *Essais* parurent pour la première fois, en 1580, à Bordeaux, chez Simon Millanges, imprimeur ordinaire du roi, ils ne comprenaient que deux livres in-8° d'inégale grosseur et inégalement compacts. Le premier volume avait 496 pages, si on s'en tient à la numérotation assez fautive de l'imprimeur, et renfermait tout le premier livre ; le second livre, au contraire, se trouvait en entier dans le second volume, dont il occupait les 650 pages [1]. Comme on le voit par ce simple énoncé, l'ouvrage de Montaigne différait sensiblement alors de ce qu'il devait être dans la suite, divisé en trois livres et accru d'innombrables additions. Nous examinerons ces divergences ; il suffit de les signaler maintenant, et de dire que,

1. *Essais de Messire Michel seigneur de Montaigne, chevalier de l'ordre du Roy et Gentil-homme ordinaire de sa Chambre.* Livre premier et second. A Bourdeaus, par S. Millanges, imprimeur ordinaire du Roy. M. D. LXXX (1580). Avec privilège du Roy. En tête de la plupart des exemplaires de cette première édition des *Essais* se trouve un titre sur lequel ne figure pas la marque de l'imprimeur ; elle est remplacée par un fleuron typographique. Au contraire, en tête de quelques exemplaires beaucoup plus rares, se voit un titre qui porte la marque de Millanges, gravée sur bois avec sa devise.

sous cette première forme, le livre eut le plus grand succès. Il fut lu avidement, car ce qu'il disait de nouveau et de hardi était dit à la mode du temps ; il séduisait sans effaroucher. Aussitôt que son œuvre eut vu le jour, Montaigne vint à Paris en faire les honneurs à la cour, et aussi jouir de son triomphe en sa fleur. Ne fallait-il pas consacrer par les suffrages des beaux-esprits cette renommée de province ? Son beau-frère, Geoffroy de La Chassaigne, qui se piquait également de moraliser, avait présenté au roi, au sortir du siège de La Fère, quelques épîtres de Sénèque traduites en français, et le roi avait favorablement accueilli cet hommage [1], Montaigne ne pouvait rester en arrière. Lui aussi fit présent de son livre à Henri III, et comme le prince avait du goût, il comprit vite la valeur du cadeau. Il complimenta l'auteur, en disant que l'ouvrage lui plaisait extrêmement [2]. Ce

1. *Epistres de. L. Annæe Seneque, philosophe très excellent, traduictes en François ; avec le Cleandre, ou de l'honneur et de la vaillance. Seconde édition.* A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme-sauvage, 1586, in-8° de 224 feuillets, plus 8 feuillets liminaires et 16 à la fin pour la table. Le privilège est daté de Paris le 5 août 1581, et la dédicace au roi, de Pressac le 18 janvier 1582. On trouve à la suite du volume : *Continuation des Epistres de Seneque, traduictes en Françoys.* A Paris, chez Guillaume Chaudière, 1587, in-8° de 56 feuillets. La dédicace au roi de ce nouveau recueil, datée du 12 février 1587, nous apprend que la traduction des premières épîtres avait été présentée à Henri III « au retour du siège de La Fère ».

2. La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise.* Paris, 1584, in-f°, f. 329 r°.

haut suffrage résumait l'opinion de tous, mais ne troubla pas l'écrivain.

« Sire, répondit le fin Gascon, il faut donc que je plaise à Votre Majesté, puisque mon livre lui est agréable, car il ne contient autre chose qu'un discours de ma vie et de mes actions. »

C'est là, en deux mots, de la bouche de Montaigne, ce qu'il avait voulu mettre dans son œuvre. Isolé, comme il l'avait été, enfermé au milieu des livres, il n'avait pas le choix des sujets à traiter. Méprisant l'érudition, il ne voulait pas perdre son temps à étudier un texte, à chercher par la philologie la véritable pensée d'un écrivain ancien : la besogne lui semblait inutile et stérile. Loin des agitations, qu'il suivait d'un œil indépendant sans jamais s'y mêler, Montaigne eût pu, il est vrai, écrire une histoire de son temps singulièrement impartiale. Il ne le voulut pas et, « pour la gloire de Salluste », il ne l'eût pas entrepris. Il paraît croire que les véritables qualités de l'historien lui faisaient défaut. Malgré cela, il s'y fut peut-être essayé. Ce qui l'en détourna, c'est que sa nature trop franche, son jugement trop sain lui eussent fait condamner trop de gens. Il ne voulait pas, en approuvant les uns, critiquer les autres et se faire des ennemis ; il tenait trop à son repos et ne se souciait pas d'y renoncer. Montaigne préféra s'étudier et dire leurs vérités aux autres en ayant l'air de les dire à soi-même. De la sorte, qui pourrait lui en vouloir ? Mais ce dessein ne se présenta pas à son esprit ainsi tout tracé. Il ne prit corps qu'insensiblement. Chez lui, Montaigne s'était mis à lire, pour occuper les loisirs d'un repos volontaire. Parmi les

livres qu'il parcourait, beaucoup l'intéressèrent sans le stimuler ; ils furent pour lui un simple passe-temps. Un plus petit nombre, au contraire, excita son activité intellectuelle et provoqua ses réflexions. Il s'arrêta sur ces ouvrages et les médita. « Les livres, reconnaît-il lui-même, m'ont servi non tant d'instruction que d'exercitation. » Il y cherchait matière à penser, et l'y trouva. Le contact avec l'opinion des autres lui fit formuler la sienne propre ; elle prit corps à ses yeux par suite du contraste. Montaigne reconnaît sans peine que ses premiers *Essais* « sentent à l'étranger ». C'est vrai. Un simple coup d'œil jeté sur les premiers chapitres montre ce qu'ils ont d'impersonnel, de général, de pris ailleurs. Ce sont des commentaires un peu vagues, banals parfois, sur un événement remarquable trouvé dans quelque historien ; Montaigne est encore trop absorbé par ses lectures pour regarder en soi. Il évite de se mettre en scène, ou le fait timidement. Il ne pénètre en lui-même que graduellement et ne se résout que petit à petit à entretenir les autres de son analyse. Tout d'abord son attitude est contrainte ; il fuit les confidences et évite volontiers de préciser son individualité.

Comment, en effet, ne parler que de soi-même ? Il y avait là un danger que Montaigne voyait mieux que personne. Quelle forme donner à une semblable confession ? Cela le préoccupa dès l'abord. De son gré, Montaigne eût choisi le genre épistolaire « pour publier ses verves », et cette opinion est, tout ensemble, judicieuse et pleine de goût. Qui peut mieux qu'une lettre rendre les impressions les plus intimes

de celui qui écrit ? On ne saurait faire un reproche à quelqu'un de trop nous entretenir de lui-même, puisque la lettre familière a pour objet avoué de nous parler de celui qui l'envoie. Montaigne ne l'ignorait pas, et le ton négligé du genre épistolaire lui plaisait singulièrement. Déjà il s'y était essayé avec succès. En tête de chacun des opuscules de La Boétie, il avait placé des épîtres dédicatoires dans lesquelles se montre l'originalité de l'écrivain. La lettre qui raconte la mort de La Boétie, bien qu'elle n'ait pas le laisser-aller du genre, est un pur chef-d'œuvre et mérite de figurer parmi les plus belles pages de Montaigne. Mais à quel correspondant adresser les confidences qu'il se disposait à faire ? Montaigne n'avait personne parmi ses amis à qui il pût se découvrir de la sorte. Fallait-il simuler un correspondant imaginaire ? Le procédé eût trop refroidi le style et la confession de l'écrivain. Ah ! si la mort n'avait pas prématurément pris La Boétie, il est certain qu'au lieu de posséder les *Essais* sous leur forme actuelle, nous aurions, en leur place, une série de lettres, quelque chose sans doute comme la correspondance de Sénèque, qui charmait tant Montaigne. Doit-on le regretter ? Certes, on doit vivement regretter que Montaigne n'ait pu soumettre son œuvre au jugement de son ami ; l'opinion d'un tel conseiller aurait grandement servi à la perfection de cette œuvre. Quant à la forme même des *Essais*, il serait puéril de s'en plaindre. Si Montaigne eût donné à ses réflexions la forme de lettres, auraient-elles eu plus d'abandon, une allure plus libre, moins réservée ? Je ne le crois pas. Le souci du lecteur ne

gêna guère Montaigne — du moins en avançant en âge, lorsqu'il eut pris l'habitude de parler de lui, — et il est des confidences qu'il eût pu ne pas se permettre sans que personne y trouvât à redire. A une époque où les genres littéraires n'étaient pas parfaitement délimités, ils empiétaient volontiers les uns sur les autres ; les lettres n'eussent pas sensiblement différé de ce que sont les chapitres actuels des *Essais*. Dans l'un et l'autre cas, la personnalité de Montaigne se fût affirmée d'une manière aussi éclatante, en marquant le tout de l'empreinte de son génie. Quelques chapitres des *Essais* seulement conservent encore maintenant cette forme de lettres [1]. Montaigne les a-t-il remaniés pour les mettre en harmonie avec l'ensemble ? Toujours est-il qu'ils ne diffèrent pas des autres, de ce qui les précède ou de ce qui les suit.

Toutefois n'exagérons pas les incertitudes de Montaigne sur la composition de son livre. Le hasard y eut plus de part que cela : je veux dire le hasard de ses lectures et de sa solitude. A la vérité, ce sont là ses deux sergents de bande, comme il disait. Nous avons vu qu'il lisait beaucoup, poussé par une grande curiosité d'esprit, et qu'il s'arrêtait longuement sur les auteurs qui le faisaient penser. Nous savons comment, des courtes appréciations qu'il inscrivait sur ses livres, Montaigne passa aux réflexions moins intimes des *Essais*. Il prit aisément goût à la chose

1. *Essais* (1580), l. I, ch. XXVI, *de l'Institution des enfants*, à Madame Diane de Foix, comtesse de Gurson (éd. Dezeimeris et Barckhausen, t. Ier, p. 100) ; — l. II, ch. VIII, *de l'Affection des pères aux enfants*, à Madame d'Estissac (*ibid.*, t. Ier, p. 317).

et s'enhardit chaque jour davantage. Sa connaissance des hommes n'était pourtant ni bien vaste ni bien profonde, quand il eut, à quarante ans, la fantaisie de se cloître ; il n'avait pas manié de grandes affaires, il n'avait pas pris part à de difficiles négociations. Lui-même ne se connaissait qu'assez imparfaitement; il se jugeait plutôt sur ce dont il était capable que sur ce qu'il avait fait déjà. Aussi ne pénètre-t-il dans son analyse intime qu'indirectement, par une voie détournée. Il philosophe sur un fait passé sous ses yeux, sur un sentiment personnel, sur une manière de voir particulière ; une lecture étrangère sert de cadre aux propres réflexions de l'auteur, et voilà comment Montaigne se livre tout d'abord au lecteur — de biais, pour ainsi dire. — Il en résulte quelque incertitude dans la composition de l'ouvrage et dans la connaissance de l'homme. Mais le tempérament même de Montaigne ne perd rien à ces ornements superflus qu'il sait mettre en œuvre à leur place. Il était de loisir, et, bien que la philologie ne le charmât pas outre mesure, il prenait un évident plaisir à se parer de l'esprit des autres, à bien enchâsser une citation ou à piller délicatement un auteur du temps passé.

La solitude de Montaigne n'a, en effet, rien d'absolu. Ce n'est pas l'isolement douloureux d'un esprit blessé qui se replie sur lui-même. C'est la retraite d'un homme qui veut s'abandonner en paix à une aimable paresse intellectuelle pour ne pas suivre de trop près les discordes de ses contemporains. Bien qu'elle moralise, cette solitude n'est ni mystique ni ascétique. Rien ne ressemble moins à

la solitude du chrétien qui médite en secret et s'entretient avec sa conscience. En s'enfermant chez lui, Montaigne renonce moins que personne à ce que Bossuet appellera plus tard « la vie des sens », pour s'occuper exclusivement de « la vie de l'honneur ». S'il recherche les erreurs de ses sens, ce n'est pas pour s'en corriger. Tel qu'il est, il se plaît à lui-même et ne songe pas à s'amender, car il ne rougit pas de défaillances qui lui agréent et qu'il avoue avec candeur, sans repentir. Il sait que, par l'essence même de sa nature, l'homme est sujet à l'erreur ; pourquoi se lamenter de chutes inévitables ? Montaigne aime à se perdre en de continuels examens de conscience, parce que la curiosité de son esprit trouve son plaisir à cette perpétuelle analyse. Il suit heure à heure ses faiblesses et les note, non pour en tirer une règle de conduite, mais sans autre motif que la satisfaction de les connaître. Ce n'est pas un Marc-Aurèle avançant chaque jour dans la perfection morale, parce que chaque jour il impose un but précis à ses efforts. Chez Montaigne, le progrès moral est nul, parce que l'effort lui déplaît. Pour être maître de son âme, Marc-Aurèle ne la laisse pas errer en de vagues méditations. Bien au contraire, Montaigne adore les contemplations indéterminées, où la pensée se perd à l'aventure, et il a retiré un profit suffisant de sa rêverie s'il en a suivi les détours. Chemin faisant, s'il surprend l'inanité de notre pauvre nature, il la constate et en sourit, sans se soucier davantage de réagir et de s'améliorer.

Le manque de noblesse morale est évident. Il y a aussi des dangers que Montaigne n'évita pas tous.

Quand on ne rougit pas de ses défauts, on est bien près de les excuser. Montaigne y est tout porté. Pour expliquer ses faiblesses, il remarque surtout, dans ses lectures, les faiblesses d'autrui et les énumère dans son œuvre avec une satisfaction mal déguisée. Il s'arrête volontiers aux bigarrures de la bête humaine afin qu'on ne voie pas trop les siennes propres et qu'on ne les juge pas sévèrement. Il regarde toute défaillance sans émotion et la prend en note curieusement. S'il recherche les causes ou les effets de ces faiblesses, ce n'est toujours pas pour y porter remède ; il suffit de constater leur existence. Cette indifférence est presque aussi nuisible qu'une approbation. De questions en questions, Montaigne s'en pose à lui-même dont la solution ne tournerait pas à l'avantage de la morale. De subtilités en subtibilités, il s'abandonne à des rapprochements, dont il ne tire pas, il est vrai, de conclusion nette, mais qui n'en sont pas moins dangereux parce qu'ils évoquent des pourquoi qu'il convient de ne pas s'adresser.

« Tes pourquoi, dit le dieu, ne finiraient jamais. »

Il faut savoir couper court à la curiosité oiseuse ; elle est malsaine en bien des points. On ne peut sonder les bassesses que pour en chercher le remède ; en les étalant, il faut les flétrir ou les guérir. Et Montaigne n'y a pas songé.

Il y a d'autres dangers. Ç'en est un que de renoncer à l'action et de s'abstraire en soi-même quand nos forces nous pousseraient encore à agir. L'énergie

morale se perd dans cette oisiveté ; le ressort, sans cesse détendu, se relâche et s'affaiblit. Jamais Montaigne n'aima l'action ; cependant, dans sa jeunesse, sa nature enthousiaste s'échauffait aisément et ne répugnait pas à l'effort, quand il était prompt et court. Mais dans la tranquillité de sa retraite, Montaigne laissa croître sa mollesse, comme les ronces envahissent les allées d'un parc inculte. Son jugement intellectuel se développait, tandis que sa volonté s'affaiblissait, faute d'être exercée. Il en arrivait insensiblement à ne considérer presque que le souci exclusif de son repos, trouvant un plaisir égoïste, un dilettantisme peu généreux à analyser ce repos, à sentir combien peu de choses pourraient le troubler. C'est l'ataraxie épicurienne. Le danger pourtant eût pu être plus grand encore. Nous savons que Montaigne ne poussa jamais à l'extrême cette abstention et qu'il intervint dans la lutte quand son devoir de bon citoyen l'exigea. C'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue.

Et cette perpétuelle analyse intérieure ne pouvait-elle pas avoir d'autres périls ? « Ceux qui ne sortent pas d'eux-mêmes sont tout d'une pièce », a dit Vauvenargues. Tel n'est cependant pas Montaigne. Son humeur n'est ni absolue, ni tyrannique, ni fanatique. Avant tout soucieux de sa tranquillité, il souhaite aussi la paix aux autres : s'il ne va pas jusqu'à la leur procurer, il indique les moyens de l'acquérir et montre que ces moyens ne sont pas hors d'atteinte puisqu'il les pratique. Dans sa solitude, il demeure compatissant et humain. Son mérite fut de ne jamais s'enfermer exclusivement en lui-même ; il en sortait

au contraire perpétuellement et jetait sans cesse des regards à l'entour. Les termes de comparaison lui faisaient défaut, il est vrai ; il usa de tous ceux qui étaient à sa portée. Il se compare aux personnages dont il lit les actions, aux voisins qu'il rencontre dans son isolement : anciens ou modernes lui fournissent une sorte d'étiage moral sur lequel il fixe les yeux et sur lequel il se mesure. Le défaut capital de Montaigne fut de ne pas assez songer à s'élever ; il demeura toujours, sur cette échelle, au point où son tempérament l'avait porté naturellement. Mais si cette méditation solitaire manqua trop de sanction, l'esprit de Montaigne y gagna et s'y assouplit. Quoique isolé, il reste abordable, familier ; il se familiarise avec l'antiquité comme avec tous les êtres qui sont auprès de lui. Et, pour reprendre un mot de Vauvenargues, la familiarité n'est-elle pas « l'apprentissage des esprits » ? C'est elle qui rend « l'esprit souple, délié, modeste, maniable ». Montaigne se moque trop allègrement de ceux qui « se prélatent jusqu'aux intestins », pour être tenté de les imiter, même quand rien ne le prévient de sa méprise. On a dit qu'il n'y avait pas de grand homme pour son valet de chambre. Auparavant, Montaigne avait remarqué que peu d'hommes ont été admirés par leurs domestiques. Aussi ne se guinde-t-il jamais ; il ne se hausse ni sur des échasses ni sur un piédestal : c'est trop fragile ou trop prétentieux. Et lui-même considère tout le monde comme il se considère, sans exagération et de plain-pied.

C'est bien de plain-pied aussi que la postérité considère Montaigne. On n'arrive pas sans détours à

le connaître ; pour y réussir, il n'est pas besoin de se hausser. Sa morale est peu élevée ; elle peut guider plus de gens. Son idéal est terre-à-terre ; on ne le distingue que mieux du regard. Le triomphe de Montaigne, c'est le triomphe de la sagesse aisée, contente de soi, se laissant aller au fil d'une humeur tempérée. *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem*, a dit l'apôtre. Montaigne se range à l'avis de saint Paul et veut que l'on soit sage avec sobriété. Il se contenterait même plus facilement que saint Paul, et, sans doute pour rebuter moins de monde, il restreindrait singulièrement les devoirs nécessaires. C'est par là qu'il plaît ; il est si facile d'être honnête homme avec lui. La lecture des *Essais* retient parce qu'elle apaise. A ceux que tourmente la crainte de l'inconnu, elle montre le doute aimable et souriant. Nous ignorons tant de choses qu'il est superflu de chercher l'au delà. Montaigne réconforte en nous détachant insensiblement des choses, en montrant quels fragiles liens nous unissent à l'être et combien il est téméraire de vouloir les multiplier. « Nous n'avons aucune communication à l'être, parce que toute humaine nature est toujours au milieu entre le naître et le mourir, ne baillant de soi qu'une obscure apparence et ombre. » Qui pourrait dire même si cette vie n'est pas un songe et si nous ne nous leurrons pas à la savourer ? « Euripide dit être en doute si la vie que nous vivons est vie ou si c'est ce que nous appelons mort qui soit vie. » A quoi bon, dès lors, s'agiter et se tourmenter ? « Les hommes sont tourmentés par les opinions qu'ils ont des choses, non par les choses mêmes. »

Essayons de regarder autour de nous sans parti pris. Jugeons sainement ce qui tombe sous nos sens et ne nous laissons pas prendre à des fantômes. Nous-mêmes nous ne sommes que fantômes. Pourquoi troubler par des chimères une existence qui passera bientôt sans laisser plus de traces que le vol de l'oiseau dans l'air ? « Dieu a fait l'homme semblable à l'ombre, de laquelle qui jugera quand, par l'éloignement de la lumière, elle sera évanouie. »

Sans doute, ces pensées ne sont pas nouvelles, et Montaigne ne les donnait pas comme venant de lui. Elles ne sont pas stimulantes. Il ne les prêchait pas, non plus, pour ranimer les courages. C'est à peu près le langage désabusé de l'*Ecclésiaste*. Parvenu au milieu du chemin de la vie, Montaigne voit surtout ce que la route a de plat et de monotone. Il considère tristement le voyageur qui ne sait d'où il vient et ignore où il va. Montaigne plaint la faiblesse et la solitude de l'homme ; il ne réconforte pas ses défaillances, il ne donne pas un but à ses efforts. Dans cette longue traversée du berceau à la tombe, combien de dangers menacent l'être débile qui va ainsi à l'aventure ! Montaigne les signale un à un, sans encourager celui qui les affrontera. Et si l'homme les surmonte, quel langage tiendra Montaigne ? « Bourbe et cendre, qu'as-tu à te glorifier ? » s'écrie-t-il avec l'*Ecclésiaste*. Mais il n'ajoute pas qu'il est beau d'avoir lutté. Il ne dit pas la grandeur de l'homme, surpassant les éléments qui l'écrasent. Pascal n'y manquera pas : Montaigne est muet. Il n'épargne aucun des signes de la faiblesse de l'homme, sans la redresser et sans la défendre. Il lui

suffit de dévoiler la chute et de laisser croire qu'elle est moins douloureuse parce qu'elle est inévitable et commune à tout le genre humain.

Comme on le voit, si Montaigne a parfois recours aux livres saints, ce n'est pas pour leur emprunter leurs maximes les plus élevées, ni l'essence de leur doctrine. Dans la pratique de la vie, Montaigne fut catholique et pratiqua décemment la religion de ses pères, comme Molière communiant à certains jours. La mollesse de son esprit l'eût éloigné du trouble qu'entraîne avec lui tout changement de croyance. Il s'accommoda de telle sorte avec sa conscience de catholique que sa liberté de penseur n'eut pas à en souffrir. Mais on ne saurait dire que Montaigne soit un philosophe chrétien. La Bouderie l'a voulu prétendre dans un livre assez naïf sur le *Christianisme de Montaigne*, qui ferait sourire celui qui en est l'objet. N'a-t-on pas écrit aussi — et plus naïvement encore — une étude sur *Voltaire chrétien?* En rapprochant quelques traits, en les isolant de l'ensemble de l'œuvre, en les privant de l'atmosphère intellectuelle où la pensée d'un auteur vit et se meut, on peut faire des *Essais* un livre de morale chrétienne ; mais l'impression générale est païenne, comme le style. A travers toutes les précautions dont il entoure sa pensée, des habiletés dont il surcharge son langage, Montaigne se montre assez pour qu'on le puisse découvrir. Sainte-Beuve a écrit fort justement [1] : « Je concevrais un chapitre intitulé le *Dogmatisme de Montaigne*... L'appareil est géométrique

1. C.-A. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 431.

chez Spinoza, il est sceptique chez l'autre, mais le fond ne me paraît pas plus douteux. » Cela est vrai : l'appréciation ne saurait être contredite par quiconque lit les *Essais* comme ils furent originairement composés et dans leurs premières éditions. Là, Montaigne se montre plus à nu, sinon sans aucunes réticences.

La croyance qui domine en lui alors est un déisme un peu vague, mais surtout tolérant. Sa conviction ne s'attarde pas aux formes : elle monte plus haut et considère l'idée plutôt que l'expression dont on la revêt. En 1580, dans la première édition des *Essais*, Montaigne insérait ce passage, remarquable par la modération de la pensée et qui paraît résumer ses propres sentiments : « De toutes les opinions humaines et anciennes touchant la religion, celle-là me semble avoir eu plus de vraisemblance et plus d'excuse, qui reconnaissait Dieu comme une puissance incompréhensible, origine et conservatrice de toutes choses, toute bonté, toute perfection, recevant et prenant en bonne part l'honneur et la révérence que les humains lui rendaient, sous quelque visage et en quelque manière que ce fût : car les déités auxquelles l'homme, de sa propre invention, a voulu donner une forme, elles sont injurieuses, pleines d'erreur et d'impiété. Voilà pourquoi, de toutes les religions que saint Paul trouva en crédit à Athènes, celle qu'ils avaient dédiée à une Divinité cachée et inconnue lui sembla la plus excusable [1]. » Nul ne savait mieux que Montaigne ce que le nom de saint

1. *Essais*, l. II, ch. XII (éd. Dezeimeris et Barckhausen, t. II, p. 100).

Paul venait faire à la fin de son raisonnement. N'oublions pas que Montaigne écrivait de la sorte à un moment où l'on se massacrait encore au nom de croyances qui commandaient au contraire la mansuétude et le pardon. On prêtait si communément alors aux livres saints des opinions étranges, on justifiait avec eux tant d'actes subversifs, qu'il faut se réjouir de voir l'autorité de saint Paul couvrir et faire passer le langage de la saine raison. Le stratagème était habile et réussit. Plus tard, avisé par ses discussions avec les théologiens à Rome, Montaigne revint au procédé, et servit, sous le couvert des autres, des opinions qui, sans cela, eussent fait scandale et peut-être mérité le fagot. C'est une précaution qu'il ne faut pas perdre de vue en lisant les *Essais*, mais qu'on ne saurait reprocher à quelqu'un qui voulait défendre sa manière de penser jusqu'au feu *exclusivement*.

Il n'est pas surprenant que Montaigne ait perdu de sa foi dans ses perpétuelles pérégrinations à travers les livres :

> Rarement à courir le monde
> On devient plus homme de bien,

ou du moins on y laisse beaucoup d'illusions. Que dire de l'école buissonnière intellectuelle ? En musant de tous côtés, sans cesse le nez au vent, l'esprit devient curieux et prend plaisir à tout. Il veut tout voir pour satisfaire cette curiosité qui le possède et qui l'allèche. Puis, après avoir vu, il rapproche, il compare, et y gagne insensiblement un goût critique qui finit, tôt ou tard, par tout envahir et par endommager ce

que, dès l'abord, il devait préserver. Tel est bien Montaigne. La suite de ses lectures, le vagabondage de ses méditations le poussèrent vers le scepticisme intellectuel. A trop voir tour à tour le pour et le contre, à force de trouver des effets contraires produits par une même cause, on arrive aisément à dire avec Sextus Empiricus : « Il n'y a nulle raison qui n'en ait une contraire, dit le plus sage parti des philosophes. » Au milieu de ces contradictions, on ne se prononce pas : « Cela peut être et cela peut ne pas être. » Le doute augmente et s'affirme : « Il n'est non plus ainsi qu'ainsi ou que ni l'un ni l'autre ». On dit : « Que sais-je ? » et on prend pour emblème une balance dont les plateaux ne penchent d'aucun côté. C'est la route suivie par Montaigne. La diversité des opinions philosophiques qu'il rencontrait chemin faisant le poussa au scepticisme, comme l'inanité des querelles théologiques, la cruauté des dissensions religieuses qui se déchaînaient sous ses yeux, le rendirent tolérant. Perdu au milieu de l'étrangeté des discussions spéculatives, isolé au sein des passions de son temps, Montaigne sentit l'impuissance de ses forces. Il voyait nettement, dans son esprit, la stérilité de toutes ces agitations. Dans le calme de sa pensée, il rêvait la paix de la patrie, le repos des consciences, tout un idéal de fraternité et de justice, auquel quelques esprits d'élite crurent seuls avec lui : La Boétie, La Noue, Pasquier, entrevirent cette paix ; L'Hospital essaya de la réaliser ; seul le génie de Henri IV parvint à la fixer un instant. Certes, dans ce désarroi, Montaigne aurait eu raison de douter de tout, comme Kant, jusqu'à ce qu'il eût découvert le

devoir. Mais découvrit-il le devoir ? le chercha-t-il seulement? Le tort de Montaigne fut de ne pas travailler au triomphe de ses idées. Devant la démence générale, il se découragea. Oubliant qu'il est beau de lutter seul, de succomber pour une cause sans espoir, il perdit courage avant de combattre, et, regardant de loin la mêlée, il sourit ironiquement.

Puisque les livres eurent tant d'action sur la formation des idées philosophiques de Montaigne, il importe de déterminer à quelles sources il puisa et comment il y puisa. Lui, qui prenait à la sagesse sacrée ses préceptes les plus faciles à suivre, et qui recourait si volontiers au génie pratique de saint Paul, que prit-il à la sagesse païenne? Nous ne parlerons pas ici des historiens, bien qu'ils fussent la « droite balle » de Montaigne; ceux-ci satisfaisaient sa curiosité d'apprendre et augmentaient seulement sa science. Nous voulons parler des philosophes, de tous ceux dont la lecture stimulait les propres pensées de Montaigne et éveillait ses réflexions. Comment les consulta-t-il ? Comment s'assimila-t-il leur expérience ? Montaigne ne suit pas indistinctement tous les philosophes : il choisit et veut à ses guides une conduite déterminée. Pour lui, il écoute la philosophie quand elle s'applique à l'étude de l'homme, « où est, dit-il, sa plus juste et laborieuse besogne. » Mais, « quand elle perd son temps dans le ciel, » c'est-à-dire quand les penseurs se perdent dans les nuages de leurs conceptions, Montaigne trouve cette prétention téméraire et n'apprécie pas le résultat. En d'autres termes, et pour spécifier davantage, Montaigne fait deux parts dans la philosophie,

dont il admet l'une et rejette l'autre. Il admet l'étude de l'homme, l'analyse psychologique, dont il fait dépendre la morale, assez sommaire, comme il la conçoit ; il rit, au contraire, de la métaphysique et de ses spéculations. L'*Apologie de Raymond de Sebonde* fournit des preuves surabondantes à cet égard. Non seulement Montaigne se moque des « dogmes » des métaphysiciens : il ne croit pas même à leur sincérité, considère leurs efforts comme un pur exercice intellectuel et s'étonne qu'ils aient pu donner au public « pour argent comptant » toutes ces rêveries.

Ses goûts portaient donc Montaigne vers la lecture des moralistes, mais il ne pouvait se livrer à cette lecture en toute liberté : il lui fallait consulter auparavant les forces de son esprit. Plusieurs des philosophes anciens — et des plus grands — demeuraient pour lui lettre morte, parce qu'il n'entendait pas leur langue et ne suivait pas leur pensée d'original. Il juge Aristote et Platon sans les comprendre suffisamment. Peu versé dans le grec, dont il avait négligé l'étude, Montaigne ne saisit ni l'ampleur solide du premier ni la grâce souple du second. Socrate lui-même, le plus grand de tous, Montaigne ne l'entrevit guère qu'à travers Xénophon, et il ne savoura pleinement ni l'habileté de sa méthode ni la douceur savante de son ironie. Au temps de Montaigne, Aristote était plus commenté que traduit, et l'échafaudage dont on l'entourait continuellement masquait son œuvre. Montaigne en fut éloigné par cet appareil. S'il eût pu entendre sa langue, il n'eût peut-être pas saisi la prodigieuse fécondité d'un esprit qui ne se livre pas sans effort. Montaigne

l'essaya pourtant, et, parmi les débris de sa bibliothèque, on retrouve aujourd'hui un commentaire de Pierre Vettori sur Aristote, portant sur le titre la signature de l'ancien possesseur. Platon, lui, était moins ardu et moins vaste ; aussi Montaigne le comprit-il mieux et lui fit-il plus d'emprunts. Dans les livres de Montaigne qui ont été sauvés, on retrouve également quelques traces des commentateurs platoniciens. Mais la lecture de Platon ne laissa pas, dans l'esprit de Montaigne, une impression prépondérante, parce qu'il me semble que Montaigne a plus connu les disciples que le maître, le néo-platonisme que le platonisme : Plotin, par exemple, qu'il avait dans sa bibliothèque, ou Hermès Trismégiste, dont son ami François de Foix de Candale venait de traduire le *Pœmander* et de le publier à Bordeaux. Pour Montaigne, les *Dialogismes* de Platon ne sont pas assez courts, assez rapides, et manquent de consistance ; il les qualifie de « traînants », en s'accusant de sa « sacrilège audace ». De toute la doctrine il ne retient que quelques traits ; encore, ces traits, font-ils plutôt partie de l'histoire même de Platon que de l'histoire de ses idées.

Il en fut ainsi de Socrate. Montaigne suivit avec plus d'intérêt le récit de la vie du philosophe que le développement de son enseignement. Il lut Xénophon, qui nous donne une image plus vraie de son maître que ne le fait Platon ; mais il consulta surtout Diogène de Laerte, dont le recueil était encore trop peu abondant, au gré des désirs de Montaigne. Il est vrai que les détails de la vie de Socrate portaient avec eux leur enseignement, et qu'ils entraient naturelle-

ment dans le plan que Montaigne s'était tracé. « Je recherche bien curieusement, dit-il dans une phrase des *Essais* qui a disparu ensuite, non seulement les opinions et les raisons diverses des philosophes anciens sur le sujet de mon entreprise, et de toutes sectes, mais aussi leurs mœurs, leurs fortunes et leur vie. » Chez Socrate, ce qui frappa le plus Montaigne, ce fut la noble existence du philosophe, cette sagesse presque surhumaine qui éclatait dans tous ses actes. Montaigne assemble volontiers toutes ces belles actions ; il les cite et ne cache pas son admiration. Quant à la doctrine, elle le charme sans le séduire ; il ne la pénètre pas et n'en voit pas tous les mérites, bien qu'il la loue. Pour Montaigne, le plus éclatant de ces mérites fut que Socrate donna à l'homme conscience de sa propre valeur et fournit aussi un modèle accompli de ce que pouvaient les efforts d'une âme bien née. C'est Socrate, « c'est lui qui ramena du ciel où elle perdait son temps, la sagesse humaine, pour la rendre à l'homme, où est sa plus juste et plus laborieuse besogne. » Mais ce merveilleux résultat fut obtenu en prêchant d'exemple, et c'est ce que Montaigne marque par une admiration sans réserve. Socrate « a fait grand service à l'humaine nature de montrer combien elle peut d'elle-même ». En résumé, Montaigne entoure la personne de Socrate du respect attendri dont les siècles la saluent ; quant à son enseignement, ce n'est pas une de ces sources où il venait s'alimenter sans cesse, bien qu'il y puisât fréquemment.

Où Montaigne s'alimentait-il donc ? Ce n'est pas davantage dans la lecture des œuvres de Cicéron,

quoique Montaigne y puisât encore très fréquemment, mais pour des raisons autres que celles qui lui faisaient aimer Socrate. Montaigne ne se sentait pas porté par nature vers Cicéron. Il trouvait sa philosophie flottante, indécise, mal faite pour convaincre et pour servir de guide. « Fussé-je mort moins allègrement avant d'avoir lu les *Tusculanes ?* » se demandait Montaigne. Et sa réponse est négative, tant il trouve que les raisonnements de Cicéron sont à côté du sujet, « tournent autour du pot ». Les reproches de Montaigne à Cicéron s'adressent aussi bien à l'homme qu'à l'écrivain, au caractère comme au talent. Il le trouve ambitieux et faible, car Montaigne admire la force d'autrui et note volontiers les traits de décision, non pour les imiter, il est vrai. Selon Montaigne, Cicéron était « bon citoyen, débonnaire, comme sont volontiers les hommes gras et gosseurs tel qu'il était, mais de mollesse et de vanité ambitieuse, il en avait, sans mentir, beaucoup ». Le jugement est dur ; il le serait davantage venant d'un homme sacrifiant moins à son repos que Montaigne. Ne prenons donc pas ces paroles au pied de la lettre. Montaigne a plus souvent recours à Cicéron qu'on ne serait tenté de le croire après cela. Qu'il s'y complût ou non, Montaigne avait profondément étudié Cicéron, et il en tira plus de profit qu'il ne l'avoue. Son éducation avait été toute cicéronienne ; — nous savons combien elle l'était au Collège de Guyenne. — Cicéron régnait partout comme un maître incontesté de beau langage, véritable modèle de la jeunesse. Plus tard, en dépit qu'il en eût, Montaigne revint à Cicéron. C'était un

retour peu enthousiaste ; les rancunes de l'écolier se retrouvaient dans ce tardif hommage. Mais la nature des deux hommes, malgré ses divergences, n'était pas assez dissemblable pour les séparer tout à fait. Sans doute, Cicéron est avant tout un orateur et Montaigne un penseur. Si le premier donnait trop d'importance à la parole, à laquelle il devait ses plus beaux succès, le second négligeait moins qu'il ne le confesse le soin de son style. Trop oratoire, parfois boursouflée, combien la science de Cicéron est variée, attrayante ! Montaigne lui doit bien des traits, bien des exemples qu'il transporte dans son livre, comme il lui emprunte bien des réflexions morales, bien des enseignements ingénieux. Tour à tour rhéteur et écrivain épistolaire, orateur et historien, Cicéron manque souvent de nerf ; il ne sait pas être court, et ses éloquents défauts le suivent dans tous ses ouvrages. Cela suffit-il pour justifier les reproches exagérés de Montaigne ? Montaigne prend Cicéron à partie avec une sorte d'antipathie personnelle. On dirait qu'il veut lui faire porter la peine d'avoir accaparé sa jeunesse. On sent la mauvaise humeur, l'impatience d'un homme qui entend trop unanimement prôner quelqu'un. Mais Cicéron possédait Montaigne, le tenait depuis l'école, et les *Essais* portent l'indéniable témoignage de cette influence profonde.

Les deux livres de chevet de Montaigne, ceux qu'il ne se lasse pas de lire et qu'il s'efforce de s'assimiler, ce sont les ouvrages de Sénèque et ceux de Plutarque. Montaigne les pratique avec ardeur, non qu'il juge l'un ou l'autre plus grand que Platon

ou même que Cicéron, mais parce que leur manière lui plaît davantage, qu'il goûte mieux leurs propos. Sénèque et Plutarque traitaient la philosophie comme Montaigne le souhaitait : développant un point de morale dans une lettre ou dans un court traité, ils épuisaient leur sujet en quelques pages, sans qu'il fût besoin, pour les suivre jusqu'au bout, d'un grand effort d'attention et sans perdre le temps à des prolégomènes oiseux. Aussi Montaigne les affectionne-t-il particulièrement l'un et l'autre. A deux reprises différentes, il les met en parallèle, dans les *Essais*, et il balance si bien leurs mérites et leurs défauts, qu'on ne saurait dire de quel côté penchent les préférences. Si Plutarque est « plus uniforme et constant », Sénèque est « plus ondoyant et divers ». Plutarque a « les opinions douces et accommodables », Sénèque les a « plus commodes et plus fermes ». Le premier « ravit notre jugement », et l'autre « le gagne ». Si quelqu'un ose comparer à Sénèque le cardinal de Lorraine, Montaigne s'y oppose, comme il défend Plutarque contre les attaques de Jean Bodin. Les termes alternent si bien qu'il est malaisé de dire la prédilection de Montaigne ou s'il en eut une. Mais en y regardant de près, on peut déterminer ce que Montaigne prit à l'un et à l'autre, à Sénèque et à Plutarque, ce qu'il recherchait le plus volontiers dans la lecture de leurs ouvrages.

On le sait, il ne faut pas espérer trouver dans Sénèque le corps de la doctrine stoïcienne. Jamais les stoïciens ne furent des moralistes bien systématiques, et Sénèque ne paraît pas l'avoir été davan-

tage ; il est vrai que ses livres dogmatiques sont perdus. Dans ses petits traités, dans ses lettres, qui sont, aux yeux de Montaigne, « la plus belle partie de ses écrits et la plus profitable », Sénèque ne se montre pas comme un philosophe de profession qui tient école, mais bien comme un sage exerçant une influence philosophique étendue, une sorte de confesseur laïque consulté sur des cas de conscience qu'il discute et résout à sa façon. Donnant à des personnes assez diverses des conseils à suivre, Sénèque devait être clair et pratique : il ne pouvait se perdre dans un dogmatisme qui eût été hors de saison. C'est pour cela qu'il plaît à Montaigne ; il le séduit par la variété de ses aperçus, par la souplesse de sa méthode, qui se plie si bien aux besoins de chacun. Grand connaisseur du cœur humain, Sénèque sait en analyser les faiblesses et proportionner les secours à chaque cas. Il ne prêche pas une morale abstraite, il formule des régles de conduite. Sa correspondance n'est qu'une suite de consultations. Elle devait retenir Montaigne par ce sentiment du devoir possible. Pour n'éloigner personne, Sénèque donne à la vertu un tour aisé, aimable ; il ne demande pas les renoncements héroïques, les sacrifices hors de portée. Sa sagesse s'accommode du monde, et il n'expose pas les dogmes de l'école dans toute leur raideur. Aussi Montaigne ne s'effrayait pas d'un stoïcisme atténué de la sorte ; il lui agréait d'être vertueux à si bon compte. Montaigne adore Sénèque, et c'est à peine s'il indique d'un trait les défauts de cette philosophie qui « nie d'abord pour se raidir et s'assurer ». Comme Calvin ou comme Malherbe

qui aimaient le style de Sénèque, Montaigne ne se déplaît pas aux redites de l'écrivain, à ces belles raisons, parfois puériles, s'enchaînant l'une à l'autre avec une symétrie si calculée, à ce papillotage de style à facettes, contourné et ingénieux jusqu'à la fatigue. Ce n'est assurément pas Montaigne qui aurait dit de Sénèque ce qu'en dit Malebranche : « que son style ressemblait aux danseurs, qui finissent toujours là où ils ont commencé. »

Montaigne savourait ces finesses dans l'original et sans le secours d'un intermédiaire. Il n'en est pas ainsi pour Plutarque ; Montaigne ne le lisait que depuis qu'il était « français », c'est-à-dire depuis qu'Amyot l'avait mis, en le traduisant, à la portée de tout le monde, en France. L'entreprise d'Amyot avait été longue, mais la fin coïncidait avec le commencement des *Essais*[1] ; aussi Montaigne avait-il pu venir puiser, dès l'abord, à cette source nouvelle. Il s'y abreuva avec délices, et nul, dans son siècle, n'a salué avec plus d'enthousiasme que Montaigne l'apparition de cette onde abondante. « Nous autres ignorants étions perdus, confesse-t-il, si ce livre ne nous eût relevés du bourbier ; sa merci, nous osons à cette heure et parler et écrire ; les dames en régentent les maîtres d'école : c'est notre bréviaire. » Le mot est juste et pittoresque. La traduction d'Amyot fut bien le bréviaire de Montaigne. Personne ne comprit mieux que lui les grâces de l'esprit d'Amyot, et ne le loua de meilleur cœur, bien qu'il

1. La première édition de la traduction française des *Vies des hommes illustres* de Plutarque par Aymot parut en 1559, et celle des *Œuvres morales* en 1572 seulement.

ne vit pas très nettement toutes les difficultés de ce labeur. Se mesurant sans cesse avec les anciens qu'il essayait de traduire et d'enchâsser dans son livre, Montaigne savait apprécier le mérite d'une pareille œuvre. Sans doute Montaigne n'est pas un traducteur de profession : il prend avec ceux qu'il traduit des libertés de génie ; tirant plutôt le sens que la lettre, il représente merveilleusement l'esprit de ce qu'il copie. De plus, il choisit, il butine : il ne s'approprie une pensée qu'après que son expérience lui en a montré la justesse ; il fait sienne par l'observation une réflexion étrangère et la rattache à une remarque de son cru. Mais, quelque liberté qu'il s'arroge, ce travail est encore un travail de traduction et il disposait Montaigne à apprécier Amyot quand même l'affinité de leurs deux natures ne les eût pas poussés l'un vers l'autre. Bien des raisons les unissaient, il est vrai. Aussi Montaigne met-il sans restriction Amyot au premier rang de nos écrivains. Selon Montaigne, Amyot n'a pas son rival pour la pureté de la langue, pour le tour original de l'expression ; le temps a confirmé ce jugement. Et n'est-ce rien que d'avoir eu la constance de mener à bien, comme l'a fait Amyot, une si longue tâche ? « Mais sur tout je lui sais bon gré, écrivait Montaigne en terminant ce panégyrique d'Amyot, d'avoir su tirer et choisir un livre si digne et si à propos pour en faire présent à son pays. « Mis en goût par cette belle œuvre, Montaigne « résignait » Xénophon à Amyot, pour qu'il employât sa vieillesse à le traduire et complétât ainsi sa bienfaisante action sur les lettres françaises.

Le fait est que cette traduction de Plutarque venait singulièrement à son heure. D'un coup, Amyot mettait en circulation, et à portée de tous, le résumé de l'antiquité tout entière : son histoire dans les *Vies parallèles;* dans les *Œuvres morales*, les philosophies et les mœurs de jadis. C'était fournir un ample butin à des esprits avides d'apprendre. Venu tard, à la fin du monde antique, Plutarque avait rassemblé et coordonné les résultats de la sagesse grecque et romaine : il était, pour ainsi dire, le greffier de cette longue enquête. Historien et moraliste, il avait touché à tout avec la liberté d'allures d'un esprit très personnel. Il traitait les sujets sans les épuiser, en indiquant au passage plutôt qu'en déduisant l'enseignement qu'ils contenaient. Chez lui, pas de redites comme chez Sénèque. Les histoires comme les petits traités moraux de Plutarque sont tout ensemble une mine inépuisable de faits et un riche répertoire de réflexions justes, de pensées ingénieuses, dites souvent incidemment, mais toujours avec bon sens et à-propos. Aussi, combien Montaigne aimait à revenir à Plutarque : sa curiosité y trouvait presque une nourriture à sa faim, et il passait de l'historien au moraliste avec la satifaction de pouvoir apaiser aussi bien ici que là son ardeur d'apprendre. « Il guigne seulement du doigt par où nous irons, s'il nous plaît, disait Montaigne, parlant de Plutarque, et se contente quelquefois de ne donner qu'une atteinte dans le plus vif d'un propos ; il les faut arracher de là et les mettre en place marchande. » Et Montaigne s'accusait complaisamment de cette besogne, qui avait pour lui tant d'attrait. Il prenait

à pleines mains parmi ces richesses et s'efforçait ensuite de mettre en bon lieu, au milieu de ses propres réflexions, ce qu'il s'était approprié de la sorte. Au reste, sa confiance en Plutarque était grande. Contenu dans l'expression de ses idées, moins verbeux que Sénèque, Plutarque est aussi plus calme dans ses opinions. Montaigne lui trouve le « jugement plus libre » qu'à Sénèque, et il y recourt plus volontiers. Vivant loin de Rome et du despotisme des Césars, Plutarque, en effet, pouvait être plus indépendant que Sénèque, et c'est pour cela que Montaigne se fie davantage à lui; il trouve que, s'il émeut moins que Sénèque, Plutarque nous « contente davantage et nous paie mieux ».

Poussons jusqu'au bout la comparaison. A tant fréquenter les ouvrages d'un philosophe, il est rare qu'on ne lui emprunte que l'expression de ses idées; on finit par se modeler plus ou moins sur lui-même et par l'imiter en bien des points. L'existence de Montaigne, solitaire dans sa tour, n'est-elle pas celle de Plutarque vivant retiré, à Chéronée, loin des bruits du dehors, au milieu des historiens et des préceptes des sages? Montaigne médite et compare comme Plutarque, dans le recueillement, après avoir beaucoup lu, beaucoup cherché ailleurs des faits et des exemples topiques. A tous deux il faut ce secours étranger pour éveiller leur activité intellectuelle. Ni l'un ni l'autre ne se préoccupe du présent : ils remontent le cours des âges et demandent aux livres les souvenirs du passé. Quand ils parlent des choses contemporaines, c'est en passant et sans s'y abandonner. Ce silence est plein de mécontente-

ment, et n'est-ce pas condamner les mœurs du temps que rappeler ainsi sans cesse les années d'autrefois ? De Sénèque, au contraire, Montaigne tire une autre leçon : il apprend de lui à accepter le présent sans récriminer, à se plier aux circonstances quelle que puisse être son opinion sur les hommes et sur les choses.

Mon Dieu, des mœurs du temps mettons-nous moins en peine,

semble-t-il dire. Comme Sénèque, il sait le prix de tout. Il ne fuit pas le plaisir, mais il n'ignore pas combien il est fragile et périssable. Point d'anxiétés, point de révoltes stériles. Il accepte telle qu'elle est la faiblesse de l'homme puisqu'elle est générale. Son esprit ne se cabre pas devant la loi universelle de l'anéantissement final. Il accepte tout cela, puisque la règle est immuable ; il la subit et s'y conforme sans murmurer inutilement. « Ne pouvant régler les événements, je me règle moi-même et m'applique à eux, s'ils ne s'appliquent à moi. » Telle est la règle de conduite qu'il s'était donnée et dont il se départit le moins qu'il put.

Que prouvent tous ces rapprochements, indispensables à la connaissance de Montaigne ? Pour pénétrer celui-ci à fond, il faut refaire le chemin qu'il suivit lui-même et savoir combien le secours étranger lui servit à se retrouver. C'est en approfondissant les auteurs à son goût que Montaigne s'apprécia lui-même. Doit-on conclure qu'il resta alourdi par ces influences extérieures ? A vrai dire, sa philosophie n'est pas nouvelle. Moraliste, on sent qu'il étudie les hommes dans les livres plutôt qu'il ne les observe

sur le vif. Sa doctrine manque d'ensemble et son regard de profondeur. Montaigne avoue lui-même qu'il ne veut connaître que « l'homme en général » ; s'il cherche la vérité, il ne néglige pas la variété et la diversité. Et comme c'est « un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme », ainsi qu'on l'apprend au seuil des *Essais*, comme « il est malaisé d'y fonder un jugement constant et uniforme », ne nous étonnons pas outre mesure que le philosophe se perde en des circuits et qu'après tous ces détours il se garde de conclure. Son œil s'arrête trop volontiers aux dissemblances de l'écorce, s'y attarde et ne pénètre pas plus avant. A lire les *Essais*, l'homme semble trop « ondoyant » et trop « divers » ; il paraît plein de bigarrures, qui toutes sont notées sans qu'un fil discret les rattache entre elles et les explique en les rapprochant. Montaigne n'est pas un observateur qui découvre un important ressort caché des actions humaines et le fait jouer à sa guise. Il n'analyse pas davantage un travers, un défaut, un vice, en poussant jusqu'au bout la minutie de son examen et en groupant avec méthode ce qu'il a remarqué. Montaigne voit les choses de moins près : il s'égare et marque d'un trait heureux ce qu'il rencontre chemin faisant. Comme dans la composition de son livre, la fantaisie a une large part dans sa façon d'observer ; elle l'entraîne de-ci de-là, un peu au hasard, et sans qu'il soit toujours facile de la suivre ; mais que d'ingénieuses trouvailles en route, que d'horizons nouveaux ouverts et entrevus ! C'est ainsi que Montaigne se découvrit lui-même, et nous savons tout le prix de cette découverte !

« Les idées que je m'étais faites naturellement de l'homme, dit Montaigne, je les ai établies et fortifiées par l'autorité d'autrui et par les sains exemples des anciens, auxquels je me suis rencontré conforme en jugement. » Apparemment, c'est parce que Montaigne trouva dans ses lectures la confirmation de ce qu'il pensait sur la nature humaine qu'il exposa ses idées propres. Si son opinion avait trop sensiblement différé de l'opinion commune, se fût-il enhardi jusqu'à la divulguer ? Eût-il osé s'analyser lui-même et, en publiant son analyse, se montrer à nu à ses contemporains, s'il avait été si différent d'autrui ? Je ne le pense pas. A l'inverse de J.-J. Rousseau, dont on rapproche si souvent les *Confessions* des *Essais*, Montaigne, en se cherchant, cherchait surtout l'homme en lui, tandis que Rousseau est avant tout préoccupé de ce que son individualité a de personnel et d'unique. Au cours de ses réflexions, Montaigne fait la remarque que « chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition ». Il s'analyse donc, certain de trouver en soi les éléments constitutifs de la nature humaine. Au reste, aucun sujet n'est plus à sa portée. Il s'exhibe tel qu'il se voit, parce que le lecteur pourrait trop aisément juger de la sincérité de l'écrivain en rapprochant sa propre personnalité. Montaigne eût compris l'âme humaine à la façon de Leibnitz, comme un miroir où l'univers se reflète. Le miroir est-il étroit ou mal conformé, il reproduit trop peu de choses et les reproduit mal. Aussi Montaigne tâchait d'augmenter par le savoir la portion d'univers que sa propre âme réfléchissait. Il se penche curieusement sur lui-même pour y

considérer le spectacle des choses. Il observe avec attention cette vision intérieure et, en l'observant, il s'observe aussi et apprend à se connaître. Trop souvent l'image réfléchie est flottante, et Montaigne se perd dans ses contours. Mais si parfois l'observateur ne voit pas assez nettement les choses, toujours il perçoit nettement l'impression qu'il en ressent ; il est trop maître de son sujet quand il s'observe lui-même, pour n'y pas voir clair et juger sainement.

Un métaphysicien assez alambiqué du XVIII^e^ siècle disait que l'homme accompli est celui qui ressemble à tout le monde et à qui personne ne ressemble. — N'est-ce pas le cas de Montaigne ? Chacun croit se reconnaître en lui par ce que le portrait a de général, mais, de fait, il reste lui-même et ne ressemble qu'à lui-même. Quelque caractérisée que soit sa personnalité, il y a du type dans Montaigne. D'autres avant lui sont plus grands, plus géniaux dans leurs défauts même, Rabelais par exemple. Aucun ne résume et ne symbolise mieux le caractère français. Les *Essais* sont le premier exemplaire vraiment complet des qualités de notre race. On les trouve ailleurs assurément, et bien avant, mais éparpillées, disséminées et sans cohésion. Là, elles sont à leur place, au complet, se répondent et se font valoir l'une l'autre. En Montaigne, le Gascon forme le fond primitif et gouverne l'instinct ; c'est lui qui en guide l'allure. Du Gascon, Montaigne a les saillies primesautières, les surprises, les ressauts ; son style se coupe brusquement, se perd en digressions qui l'amusent. Ces qualités natives sont visibles dans la première édition des *Essais*, quand l'auteur est content de lui, que sa

santé est régulière et son esprit clair et rapide. Mais toujours elles furent tempérées par un bon sens général, le bon sens français. Au-dessus du Gascon, turbulent par nature, se montre le Français, qui modère l'autre, fait entrer dans l'ordre son exubérance. La malice de Montaigne est grande, mais elle ne s'exerce pas à faux : elle raille ce qui doit être raillé. Sa pensée gambade, mais les bonds en sont gracieux et point extravagants. Parfois, si la mémoire se déverse trop abondamment, si la verve s'abandonne avec trop de liberté, la mesure, d'ordinaire, ne fait défaut ni dans l'idée ni dans l'expression. Sous un abandon apparent qui semble l'entrainer sans qu'il y résiste, Montaigne au contraire ne perd de vue ni où il va ni comment il y va. On a pu écrire avec raison que s'il est l'homme de France qui sait le moins ce qu'il va dire, il est celui qui sait le mieux ce qu'il dit.

Nous l'avons dit, le but de Montaigne, dans les *Essais*, était l'analyse de l'homme considéré en général. Prenant partout, principalement dans les œuvres de l'antiquité, les traits qui se rapportent à son sujet, il les rapproche et les confirme par les résultats de ses propres observations. Il est à lui-même la mesure sur laquelle il compare et il juge les faits étrangers. Ainsi entendue, l'entreprise était nouvelle. D'autres écrivains avant Montaigne avaient étudié l'homme, mais la fantaisie se mêle trop à leur étude, comme pour Rabelais ; la théologie gâte leur philosophie, comme pour Calvin. Aucun n'avait encore fait cette analyse avec une attention si soutenue et si impartiale. Le mérite de Montaigne fut

de s'y tenir. L'homme, malgré tout, reste l'objet des méditations du philosophe, et on peut dire qu'il y songe même quand il paraît s'en écarter le plus. Le mérite aussi, pour Montaigne, fut de faire cette étude avec discernement. Rabelais, avant lui, l'avait faite trop librement, et Calvin n'avait pas assez respecté la liberté humaine. Tous deux manquaient d'un juste terme de comparaison. En se choisissant soi-même comme terme de comparaison, Montaigne pouvait passer pour prétentieux, mais il n'aurait su trouver mesure plus à sa taille. Tant vaudrait l'homme, tant vaudrait l'œuvre. Cette fois, l'ouvrier était de génie : l'œuvre le fut. Montaigne ne se méprenait pas sur lui-même : il s'analysa si judicieusement, qu'en se décrivant il donna les traits caractéristiques de l'homme de son temps et de tous les temps.

Il fallait un œil singulièrement net pour se reconnaître, au XVI^e^ siècle, au milieu du choc des idées et de l'agitation des partis. Nul ne le pouvait mieux que Montaigne. Aucune fumée ne troublait son cerveau. Homme de parti, il ne le fut jamais, et sa politique s'éleva au-dessus des querelles intestines, guidée par les vrais intérêts de la patrie. Philosophe, il n'était inféodé à aucun système, et cherchait la vérité avec les libres allures d'un esprit indépendant. C'est ce qui fait de son ouvrage un livre unique à cette date. Alors que tout le monde s'agite, Montaigne se recueille ; tandis qu'on combat, il médite. Tout le distingue et le met à part. Il n'est l'homme d'aucune lutte ni d'aucune passion. Dès l'abord l'éloquence antique avait, comme un vin généreux,

grisé les esprits et leur enlevait la pleine possession d'eux-mêmes. Montaigne, au contraire, faisait partie de cette seconde période de la Renaissance qui ne se laissait plus éblouir par les lettres anciennes sans en juger la splendeur. On veut que l'étude soit profitable et on l'entreprend avec plus de discernement. On ne goûte plus sans comparer. Tel est Montaigne : il s'affranchit avec les anciens, et n'accepte pas sans contrôle ce qu'ils ont dit avant lui. Il raille fort vivement ceux qui font un livre avec des « provisions inconnues », et qui ne mettent du leur « que l'encre et le papier ». Lui, puise partout, il est vrai, et prend ses allégations « assez ailleurs qu'en leur source » ; mais il « dérobe ses larcins », et ce qu'il a pris il ne le reconnaît plus pour étranger : ce qu'il a passé au crible de son expérience, il le fait sien. C'est l'éveil de l'esprit critique, et, bien que trop souvent, dans les *Essais*, comparaison ne soit pas raison, comparer, c'est essayer de comprendre et réfléchir avant de s'assimiler.

Un des traits dominants du génie de Montaigne est donc de peser au préalable ce qu'il veut s'approprier et ce qu'il emprunte à l'antiquité. On peut ajouter que tous les butins ne lui semblent pas de bonne prise. Je m'explique. Déjà, au cours de ce travail, nous avons examiné un à un les auteurs que Montaigne lisait. Nous avons essayé de déterminer le profit qu'il y gagna. Maintenant nous devons tirer de tout ceci des conclusions plus générales. Le goût de Montaigne, autant que son éducation, le portait vers l'antiquité romaine, et sa prédilection pour Plutarque confirme plutôt qu'elle contredit cette

affection. Il importe beaucoup de faire remarquer une pareille tendance. Jusqu'alors la Renaissance avait été plutôt grecque que latine, et le culte mal entendu du grec avait retardé l'essor de notre langue. Par amour du grec, on avait imposé au français des tournures nouvelles, des néologismes imités de l'antiquité, qui répugnaient à son génie. C'est l'erreur de Rabelais ; c'est surtout celle de Ronsard. Par la nature comme par l'éducation de son esprit, Montaigne en fut préservé. Il s'écarta, sur ce point, des opinions les plus communément admises de son temps, et son œuvre s'en ressentit. On s'explique ainsi que Montaigne ne goûtât pas absolument Rabelais et le plaçât au rang des auteurs « simplement plaisants ». L'inspiration de l'un était trop différente pour que l'autre la comprît en entier. Quant à Ronsard et aux poètes de son école, si Montaigne en parle avec une admiration sans réserve, c'est, de sa part, une inconséquence. Mais on se montrait alors plus indulgent pour les poètes que pour les prosateurs : témoin Estienne Pasquier, qui reproche à Montaigne d'être « trop épais en figures », tandis qu'il ne voit pas ce défaut chez Ronsard. Dans la prose, en effet, le goût naissait et s'affinait peu à peu. Déjà on était plus exigeant pour la prose parce qu'on y cherchait des qualités plus solides que dans la poésie, parce qu'on y voulait de l'ordre et de la clarté. Quoiqu'il ne tournât pas tout à fait à son avantage, Montaigne fut un des premiers artisans de ce revirement. Plus tard, quand la prose, désormais assagie, aura trouvé son cours régulier, on fera à Montaigne des querelles injustes, sans tenir

compte de ses efforts. M^lle^ de Gournay, il est vrai, le défendait avec plus de chaleur que de bon sens. Ce qu'il eût fallu dire, c'est que Montaigne, en restant dans la tradition latine était resté dans la vraie voie et avait ainsi préparé l'épanouissement de l'esprit français. Comme on l'a remarqué depuis longtemps, nous sommes les fils des Latins et nous avons l'esprit pratique de Rome[1]. En recourant à peu près exclusivement aux sources romaines, Montaigne renouait la véritable tradition. Il marque dans le développement intellectuel de la France un échelon nécessaire. Avant lui, la curiosité, trop en éveil, se répand en tous sens avec une volupté qu'anime le désir de tout connaître. Avec Montaigne, la curiosité n'est certes point calmée, mais elle a réduit son cercle d'action ; elle borne ses recherches à un milieu plus favorable, et, si elle prend encore de toutes mains, elle examine cependant, et ne s'approprie guère que le butin qui lui paraît de bon aloi. Ce ne sont plus les énumérations à la Rabelais, s'amusant à dresser la liste de cent quatorze jeux : c'est un pas en avant vers le discernement consciencieux. A l'imitation pure et simple de l'antiquité succède son assimilation. Et Montaigne y est pour beaucoup. On quitte la Grèce pour Rome ; l'esprit français y perdra quelque fantaisie, mais il y gagnera la sagesse et la raison.

Montaigne, dans ses lectures, se préoccupe de ce qui forme les mœurs, et, comme il le dit de lui-même,

1. Désiré Nisard, *Histoire de la littérature française*. Paris, 1844, in-8°, t. I, p. 430.

il songe moins à apprendre les histoires qu'à en juger. Si ce dessein se montre dans son livre, il se fait jour surtout dans ce qu'il dit de l'éducation. Quand on lit le plan d'études que Montaigne propose à son siècle, on voit alors quelles divergences le séparent de son temps, combien sa nouveauté est hardie. Par exemple, qu'on mette en parallèle le programme d'éducation dressé par Rabelais et celui que Montaigne préconise ; on embrassera d'un seul coup d'œil non seulement la différence des deux maîtres, mais encore la différence des deux périodes. Il est des points sur lesquels leur génie se rencontre : tous deux recommandent, comme le dit Montaigne, « qu'on fasse d'abord trotter devant soi » le jeune esprit qu'il s'agit de dresser « pour juger de son train naturel ». Mais ensuite les rêveries se mêlent étrangement aux procédés de Rabelais ; des billevesées grandioses accompagnent les conseils pratiques. Il veut faire apprendre beaucoup de leçons à son élève, logeant la science dans le cerveau du jeune homme comme il lui ingurgite les viandes énormes de ses repas. Digérera-t-il tout cela ? Oui, si l'estomac est solide ; mais on doit reconnaître que le précepteur ne l'y aura guère aidé. Montaigne, au contraire, veut que le maître « fasse tout passer par l'étamine et ne loge rien » dans la tête de l'enfant « par simple autorité et à crédit ». Nous trouvons naturel maintenant que Montaigne prêche qu'une *tête bien faite* vaut mieux qu'une *tête bien pleine*. Nous sourions et nous pensons que c'est là l'idée de quelqu'un dont la mémoire ne fut jamais le fort. Pourtant il y avait quelque mérite à le faire entendre à cette

époque, car la mémoire avait trop longtemps tenu sans conteste le premier rang : vouloir qu'on examinât tout et que le raisonnement tînt une place prépondérante dans les plans d'éducation était donc un progrès réel. Montaigne le comprit et le déclara. C'est pour cela qu'il a écrit sur la formation intellectuelle et morale de l'homme quelques-unes des plus belles paroles de son siècle et de tous les siècles.

Entraîné par l'esprit de réaction, Montaigne va jusqu'à méconnaître le prix de la science étudiée pour elle-même ; il est injuste à l'égard de ceux qui apprennent pour l'unique plaisir d'apprendre et de meubler leur cerveau, sans tirer de tout ceci quelque règle de mœurs. Ecoutez-le : il n'a pas assez de dédains pour ces savants *pituiteux*, *chassieux* et *crasseux* qui veulent « mourir et apprendre à la postérité la mesure des vers de Plaute et la vraie orthographe des mots latins ». En haine du pédantisme, Montaigne tombe ici dans un pédantisme à rebours ; il oublie qu'à trop éviter de paraître pédant, on court risque de l'être d'une autre façon, et c'est ce que Malebranche appelle justement être « pédant à la cavalière ». Dédain bien aristocratique, au reste. A suivre Montaigne de près, on ne tarde pas à reconnaître qu'il voulait faire du savoir l'apanage des gens de naissance, le retirer des mains « villes et basses » qui le détiennent trop souvent pour le remettre entre les mains de ceux qui doivent diriger les grandes affaires. Ce n'est, de la part de Montaigne, ni sincère ni généreux. Je sais bien qu'il y faut ménager la part de l'exagération, et je ne méconnais pas l'admirable éloge que Montaigne a

fait du savoir vrai en louant Turnèbe. Le sentiment n'en est pas moins affecté et blâmable. Comme Montesquieu plus tard, Montaigne ne pensait pas déroger en livrant ses pensées au public, mais il voulait que cette occupation passât pour un délassement. Il se serait cru amoindri s'il avait avoué qu'il travaillait son œuvre et qu'il s'efforçait de l'améliorer. La besogne n'eût sans doute pas été digne d'un gentilhomme, et c'est ainsi qu'il se piquait d'écrire, non en grammairien qui pèse les syllabes. Montaigne a soin de nous en prévenir et ne voudrait pas qu'on s'y méprît. Nous sommes avertis par lui-même qu'il ne donne aucune attention au style ni à la composition de son œuvre, car il n'a jamais voulu faire métier d'écrire, et il est moins faiseur de livres que de toute autre besogne.

La déclaration est nette. S'ensuit-il qu'on doive s'y tenir sans réserve ? Parce que Montaigne se flatte de jeter sa pensée comme elle lui vient, sans y corriger, faut-il le prendre au mot ? Pareille confiance se justifierait peut-être pour le texte primitif des *Essais*, et encore serait-il bon d'y ajouter quelque restriction. Alors, en effet, les ornements étrangers la surchargent moins, et la pensée de Montaigne se dérobe moins sous les emprunts à autrui. Plus qu'ailleurs elle se montre dans son complet abandon. Elle est hardie dans l'expression, elle a le ton haut et résolu de celui qui s'émancipe. Plus tard, au contraire, elle baissera la voix, comme on la baisse pour dire des choses graves, dont on sait la portée. Pour le moment, c'est l'humeur un peu cavalière du gentilhomme qui domine. En revisant son livre,

en le complétant comme il le faisait dans l'intervalle de chaque édition nouvelle, Montaigne y mettra plus de désordre apparent, mais aussi plus de système. Sa pensée deviendra spéculativement plus hardie ; par contre, elle usera de bien des atténuations qui lui étaient inconnues dès l'abord. L'homme a vieilli, et, chemin faisant, l'écrivain s'est révélé. D'une part, le philosophe connaît mieux la matière qu'il traite pour l'avoir plus longtemps observée, et s'abandonne parfois à des confidences plus intimes ; d'autre part, l'écrivain a appris le secret de son art et il en sait les artifices. Au début Montaigne laisse courir sa plume, écrivant ce qu'elle veut comme elle veut l'écrire ; si l'écrivain existe, il ne s'est pas encore découvert. Il ne se pique pas outre mesure de correction, et peu lui importe que le gascon se mêle à son français. Mais, en cheminant, Montaigne découvre un à un les secrets de cet art, qu'il pratiquait sans le posséder. Et, comme il goûte la gloire de l'écrivain, il veut aussi en avoir les mérites. Sans doute, le culte de la forme ne domina jamais entièrement Montaigne, et c'est un aveu qu'il eût malaisément laissé échapper. Chaque jour, néanmoins, Montaigne s'attache davantage à son style. Il efface maintenant ces gasconnismes qui ne le choquaient pas jadis, et, chose étonnante, il s'efforce désormais d'obtenir par artifice ce naturel auquel il arrivait d'instinct. Il sait le prix d'un mot, d'une phrase bien frappée ; il n'ignore pas le charme d'une image en sa place, et il en use. Maître de son art, réglant sa nature, il est maintenant un écrivain complet,

Le style ! voilà bien l'éternelle grâce de cet esprit

toujours jeune, la magie la plus séduisante de cet enchanteur! Son observation est à fleur de peau et sa philosophie manque de nouveauté. Mais ce qu'il prend aux autres, Montaigne le fait sien par le charme si personnel de l'expression. « Quelqu'un pourrait dire de moi, remarque-t-il lui-même, que j'ai seulement fait ici un amas de fleurs étrangères, n'y ayant fourni du mien que le filet à les lier. » Qui tiendrait pareil langage serait bien injuste. Il faudrait noter tout au moins en même temps le talent de l'artiste, qui sait si bien choisir les couleurs et les grouper. Malgré cela la comparaison ne saurait être exacte. Bouquet est synonyme d'éphémère, et les fleurs assemblées dans les *Essais* sont toujours éclatantes de fraîcheur. Ce n'est pas l'image d'un bouquet destiné à se flétrir bientôt que cette lecture éveille ; elle évoque au contraire la vision souriante d'un continuel printemps. Montaigne ne coupe par les fleurs qu'il a choisies ; il les cueille avec les attentions d'un homme expert. D'ordinaire, ainsi transplantées, elles se fanent et périssent, loin du sol qui les vit naître. Montaigne leur offre un riche terroir et une culture appropriée : en les faisant changer de climat, il sait aussi changer de soins. Il ne les transporte pas d'une main brutale, mais s'efforce de les accommoder au pays qui va les recevoir. Loin d'être un bouquet de fleurs desséchées, sans couleur et sans odeur, à force d'avoir passé de livres en livres, les *Essais* sont un parterre de fleurs vivantes, colorées, odorantes, affinées par la culture, qui ont gardé leur première saveur et doivent à des soins nouveaux un parfum plus pénétrant.

Parterre bien varié certes, car Montaigne aime la diversité. Il voudrait saisir les infinis changements de l'être et s'efforce de les exprimer. Au physique, Montaigne se vante d'avoir la vue longue et perçante. Il n'en est rien au moral. Son œil s'attache à la multiplicité du détail, qu'il scrute et veut rendre. Il n'a pas d'horizon étendu, car il n'embrasse pas l'ensemble. Aussi son style est-il en une perpétuelle nuance pour suivre de plus près la continuelle mobilité des choses. Les images succèdent aux images, ne cessant pas plus que la vie ne cesse de s'écouler. Si Montaigne n'a pas su dégager de loi qui régisse ces changements, comme il les a tous suivis curieusement, comme il en a noté et rendu tous les reflets ! « Du flux et du reflux, il ne semble en avoir cure, dit excellemment Sainte-Beuve, ni de la grande loi régulière qui enchaîne la mer aux cieux : mais les flots en détail, il en sait de toute couleur et de toute risée ; il y plonge en des profondeurs diverses, et en rapporte des perles et toutes sortes de coquilles. Surtout il s'y berce à la surface, et s'y joue, et les fait jouer devant nous sous prétexte de se mirer, jusqu'à ce qu'il en vienne un tomber juste à nos pieds, et qui soit notre propre miroir : paf où il nous prend et nous ramène. »

C'est ainsi que Montaigne plaît et instruit. Il nous charme par la grâce d'un style sans cesse en mouvement, plein de trouvailles exquises et d'images riantes qui renouvellent les sujets les plus divers. Puis, quand il a fini de caqueter, musant après les historiettes et battant les buissons de toutes parts, il résume en un trait heureux quelque vérité qui nous

éclaire brusquement et nous fait voir en nous. L'adage est-il toujours neuf? Qu'importe ! Il perdrait davantage à être moins piquant. Le tour original de l'expression, voilà en effet ce qui donne la saveur à la pensée de Montaigne et une justesse nouvelle à son bon sens. D'autres sont plus pénétrants ; nul n'est plus judicieux ou mieux avisé. Sa sagesse est courte, mais elle plait, rit et éclaire. Un grain de malice l'anime. Pour exposer ses idées, Montaigne sait les parer de toutes les ressources de son esprit. Tantôt l'expression est pleine d'abandon, tantôt l'image étincelle et ravit le regard. Personne ne mit jamais plus de séduction au service de sa raison. Mais l'art se cache si bien qu'on l'en croirait absent. La pensée semble couler de source, comme le style, aussi limpide, aussi naïve que lui. Naïf, le mot a souvent été appliqué à Montaigne, et cette candeur apparente lui a valu bien des amis qu'un peu plus de malice eût éloignés. Naïf, rien n'est plus faux pourtant, si on entend par là le laisser-aller d'un esprit qui s'ignore, la franchise naturelle d'une pensée qui se livre sans réticence et sans apprêt. Montaigne, au contraire, choisit ce qu'il veut dire et comme il veut le dire, et rien n'est mieux calculé que l'abandon de ses confidences. S'ensuit-il qu'il faille le traiter de faux sincère, avec Jean-Jacques? Si l'on veut, et si l'existence des *vrais sincères* était bien et dûment constatée. Mais Montaigne avec ses aimables réticences, n'est-il pas, à tout prendre, aussi près de la vérité que Jean-Jacques avec sa perpétuelle outrance et son affectation de franchise brutale? Ne croyons trop ni l'un ni l'autre; c'est

encore Montaigne qui trouvera ce soupçon le moins injurieux. A l'entendre, il lui importe peu de donner telle ou telle forme à des rêveries dont il sait la valeur. Si le français ne peut parvenir à exprimer ces songes, que le gascon s'y emploie et que tout soit dit. Affectation exagérée et qui ne durera pas — nous l'avons constaté — si un moment elle put être vraie. A cet instant, à l'heure où il venait d'abandonner pour la première fois au public ses *Essais* tels qu'il les avait composés dans sa solitude campagnarde, Montaigne était plus sincère qu'il ne le fut jamais. Quoique plus avare de révélations sur son propre compte, il se montre mieux à nos yeux qu'il ne le fera quand il nous instruira davantage sur les particularités de son être. Ici, l'individualité se laisse entrevoir sans arrière-pensée ; elle se découvre sans songer qu'on la puisse deviner. Dans la suite, au contraire, les confidences seront moins rares, mais aussi moins spontanées, et, partant, elles auront moins de prix.

Au début, c'est bien le Gascon qui domine en Montaigne ; il apparaît dans la bonne humeur de la pensée, dans la crânerie avec laquelle il la met en avant. Montaigne le sait et s'en vante. Il n'ignore pas que son style se ressent de la « barbarie » de son cru, mais il n'en rougit pas. Écoutez-le vanter le langage gascon ; ne croit-on pas, quand il en énumère les qualités, qu'il dénombre les siennes propres ? Plus tard, il est vrai, il éteindra les feux de cette ardeur première. Quand il aura voyagé, il lui plaira moins de se montrer si ouvertement de son pays. Le goût s'est affiné par la comparaison, et

Montaigne effacera dans son œuvre ce qui sentira trop le terroir. Il tentera avec juste raison de donner à son livre un caractère moins particulier et voudra qu'il parle la langue même de la France. Est-ce un motif suffisant pour ne pas rechercher les qualités primitives ? Ce mot de Gascon éveille en nous des idées fausses. De nos jours, nous y attachons un sens défavorable, et cette défaveur est injuste. Elle est surtout injuste quand on l'étend à Montaigne et à ses contemporains, parce qu'elle n'atteint pas les vrais défauts de la race. Telle que nous l'entendons aujourd'hui, la mauvaise réputation du Gascon ne remonte guère au delà de Louis XIII et, comme il arrive fréquemment chez nous, son origine est littéraire et procède du roman. Hâbleur et homme d'expédients, menteur mâtiné de bravache, la bourse vide et la langue bien pendue, le Gascon ainsi bâti ressemble bien plus à un personnage de convention qu'il ne se rapproche de la réalité. C'est, si l'on veut, le baron de Fœneste. Puis, les défauts augmentent et deviennent plus ridicules. Soyez sûrs que la comédie s'en emparera, tandis que surgissent quelques vrais originaux qui semblent vouloir incarner le modèle, depuis « l'impécunieux » Marc de Maillet et le comte de Cramail jusqu'à Cyrano qui, au reste, était bien et dûment Parisien.

On ne pensait pas ainsi, au temps de Montaigne. Lui-même, qui s'y connaissait, écrit que « le faire est plus naturel aux Gascons que le dire ». L'éloge semble paradoxal, pourtant il est vrai. La race alors était en sa fleur, et sa pétulance naturelle la poussait vers l'action. Dans les guerres d'Italie, nul n'avait

combattu avec plus d'entrain que les Gascons, et la liberté des consciences ne trouva, dans la suite, nulle part des défenseurs plus déterminés qu'au delà de la Garonne. Le calme de Montaigne étonne au milieu de l'agitation générale. Il serait inexplicable si on ne tenait compte d'un autre trait de la race. Souvent entraîné par les événements, le Gascon en est rarement la dupe ; même dans les passes difficiles il ne perd pas son clair bon sens et juge vite et bien. L'ardeur de son sang l'échauffe sans l'aveugler ; si elle le porte à quelque extrémité, soyez sûr qu'il sera le premier à reconnaître sa faute et qu'il en plaisantera avant tous. A l'heure où Montaigne comprit la vanité de ces agitations, peu de gens s'en étaient rendu compte, mais la conviction allait croissant et le plus grand nombre devait finir par le reconnaître. Cette notion des choses possibles est caractéristique chez Montaigne. Nous la retrouvons chez Henri IV, et nous savons combien tous deux s'entendaient sur ce point. Pour l'un comme pour l'autre c'est un trait de nature : tenir la balance égale entre les opinions philosophiques est aussi méritoire qu'apaiser un à un les partis ; savoir s'abstenir quand tout le monde affirme est aussi louable que désarmer les dissensions. Le doute de Montaigne égale la tolérance d'Henri IV ; le « Que sais-je ? » du philosophe est aussi profond et aussi juste, à cette date, que le mot de l'homme d'état : « Paris vaut bien une messe. » C'est l'affirmation qu'en ce monde, où le relatif domine, il ne faut pas se croire le seul et l'infaillible défenseur de la vérité. Tous deux sont venus à cette conclusion par la même voie : ils ont

vu sans se leurrer les passions de leurs contemporains : ils n'ont été dupes ni des autres ni d'eux-mêmes, et, s'analysant avec justesse, ils ont su juger les autres et comprendre leurs vrais besoins.

Ce tempérament se montre à nu dans la première édition des *Essais*. En adoucissant son style, en ne lui laissant du terroir que ce qui ne pouvait pas choquer les délicats, Montaigne atténue aussi la netteté de sa pensée. Ce n'est plus la belle décision du début, la gaieté souriante des premiers jours. L'auteur se complaît en détours, comme s'il voulait égarer le lecteur à sa suite. Il a perdu en entrain ce qu'il a gagné en expérience. Une plus ample fréquentation des hommes a émoussé la personnalité de Montaigne, si elle lui a fourni de plus nombreux traits d'observation. D'ailleurs, a-t-il profité de ces nouvelles richesses ? De la première à la dernière édition, le sujet des *Essais* est resté le même et c'est Montaigne plus que jamais qui fait le fond de son œuvre. Lui-même n'a guère changé au contact des hommes et des choses. « Il s'est envieilli, » comme il le dit, et voilà tout. Dans un des chapitres qui paraissent le plus être un fragment de son examen de conscience, — le chapitre de la *Présomption*, — Montaigne nous a laissé un portrait de lui-même qui, entre autres mérites, a celui d'être daté. Il remonte à 1573 ou un peu plus tard. Relisez-le. C'est à mon sens le vrai portique des *Essais*, la voie par laquelle il faut pénétrer dans la connaissance de l'auteur. Vous y trouverez indiqués tous les traits de caractère qui s'accuseront davantage en vieillissant. « Ce que j'ai à dire, je le dis toujours

de toute ma force, » déclare Montaigne, et c'est exact alors, bien que, plus tard, à la vérité, il doive effacer cette déclaration, ne la sentant plus exacte. Lui-même il détermine les pensées maîtresses qui guident sa plume et dirigent sa conduite. Si Montaigne n'estime pas l'homme, c'est parce que celui-ci s'estime trop. Si l'homme prisait moins haut ses qualités, Montaigne prendrait moins de plaisir à énumérer ses défauts. Plaisante infaillibilité, en vérité, qui choppe à chaque instant ! Et, pour prêcher d'exemple, Montaigne affecte de ne pas être plus dupe de lui-même qu'il n'est dupe des autres. Il y a du mécontentement dans son humilité, et il laisse percer cette mauvaise humeur. Montaigne eût voulu jouer un rôle plus actif : admis au spectacle des événements contemporains comme un simple spectateur, il use de son droit de critique et, de sa place, juge les faits sans complaisance. Sa misanthropie procède, pour une large part, du regret de n'avoir pu donner la mesure de sa valeur. Le plus souvent Montaigne s'est tenu à l'écart des affaires publiques, soit parce qu'il en coûtait trop à son repos de s'y mêler, soit parce que de plus habiles savaient y faire meilleure figure et le devançaient, quoique inférieurs en mérite. Ces mécomptes atteignirent vite son âme, naturellement fière; puis, à l'heure de l'examen de sa conscience, quand il se demande compte à lui-même des jours déjà écoulés, il rabaissera d'instinct ces hauteurs auxquelles il n'a pas su atteindre. C'est l'éternelle fable *du Renard et des Raisins*. C'est par ce trait si humain que Montaigne plaît tant à ceux qui croient avoir à se plaindre

de la destinée, parce qu'il déprécie l'action et vante le repos. Certes, il serait souverainement injuste de considérer le chemin que fait un homme dans le monde comme la mesure exacte de son mérite. Mais on serait plus coupable si, tombant dans une extrémité contraire, on recommandait l'inaction à ceux que l'effort décourage et qui répugnent à la lutte. Montaigne ne s'y méprit point. Il n'exagéra pas ses blessures d'amour-propre, sans doute parce qu'il découvrit en lui d'excellentes raisons pour ne pas s'alarmer outre mesure des injustices du présent. L'avenir lui ménageait la plus triomphante revanche, et ce retour aurait dû apaiser son âme et satisfaire son ambition. Le pli était pris alors. La vieillesse était venue, et, avec elle, son cortège accoutumé d'hôtes incommodes qui nous envahissent et nous chassent peu à peu de chez nous. Elle avait accru l'indifférence de Montaigne pour les choses extérieures : ce qui ne le touchait pas directement le laissait désormais indifférent. Avec l'âge son égoïsme est plus profond et moins déguisé. « J'en suis-là, écrit-il, que sauf la santé et la vie, il n'est chose pourquoi je veuille ronger mes ongles et que je veuille acheter au prix du tourment d'esprit et de la contrainte. » C'est dans cette disposition nouvelle qu'il corrigera les *Essais* et qu'il les augmentera dans les éditions successives qu'il en donnera jusqu'à sa mort.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII

LIVRE Ier

MONTAIGNE (1533-1571).

CHAPITRE Ier

LA FAMILLE DE MONTAIGNE

Les Eyquem. Michel abandonne le nom patronymique. — Ramon Eyquem, bisaïeul de Montaigne, marchand à Bordeaux, enrichit la famille et acquiert la maison noble de Montaigne. — Grimon Eyquem, fils de Ramon, continue et accroît le négoce de son père. Il devient jurat et prévôt de Bordeaux et ménage à ses enfants des alliances honorables. — Pierre Eyquem, fils aîné de Grimon et père de Michel. Son humeur aventureuse. Il est soldat et fait la guerre d'Italie. Son mariage, au retour, avec Antoinette de Louppes. Devenu maire de Bordeaux, il embellit son domaine de Montaigne et donne à son nom un éclat qu'il n'avait pas eu jusque là. 1

CHAPITRE II.

LA JEUNESSE DE MONTAIGNE.

Naissance de Michel Eyquem de Montaigne. De pauvres gens le tiennent sur les fonts baptismaux. — Première éducation de l'enfant sous la direction d'un pédagogue

allemand. On ne lui apprend que le latin. — Entrée de Michel au Collège de Guyenne. Prospérité de cet établissement sous l'impulsion de Gouvéa. — Plan des études. — Vie des écoliers. — Montaigne écolier. Ses maîtres : Buchanan, Elie Vinet, Muret. — Michel prend ses grades en droit, sans doute à l'Université de Toulouse 22

CHAPITRE III.

MONTAIGNE MAGISTRAT.

Fondation par Henri II d'une Cour des Aides à Périgueux. Pierre Eyquem figure au nombre des conseillers et son fils lui succède. — Incorporation de cette Cour au Parlement de Bordeaux. — Difficultés et lenteurs de cette mesure. — Rôle que Montaigne y joue. — Montaigne conseiller à Bordeaux. Ses aptitudes et ses goûts. — Il vient à Paris et suit la Cour à Rouen. — Montaigne et La Boétie : leur liaison. — Mariage de Montaigne avec Françoise de La Chassaigne. — Mort de Pierre Eyquem. — Montaigne cède sa charge de conseiller au Parlement. — Publication de la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebonde et des opuscules de La Boétie 52

LIVRE II.

La Boétie (1530-1565).

CHAPITRE Ier.

VIE DE LA BOÉTIE.

Naissance d'Estienne de La Boétie. Sa famille et sa première éducation. La Renaissance à Sarlat : le cardinal Gaddi. — La Boétie a-t-il été élève du Collège de Guyenne ? — L'Université d'Orléans. La Boétie y passe sa licence en droit. Ses maîtres. — Il est nommé conseiller au Parlement de Bordeaux et admis bien qu'il n'ait pas l'âge. — Son mariage. — Son rôle au Parle-

ment. Rapport de La Boétie sur les pièces jouées au Collège de Guyenne. — Il est envoyé en mission à la Cour et s'y trouve à l'avènement de Charles IX. Son retour à Bordeaux avec les instructions de L'Hospital. — Les troubles religieux en Agenais. Le roi envoie Burie pour les apaiser et celui-ci emmène La Boétie avec lui. Séjour à Agen : l'affaire du couvent des Jacobins. — L'Edit de Janvier 1562. Comment l'observa-t-on dans le ressort du Parlement de Bordeaux ? La Boétie avait écrit, à son sujet, des *Mémoires* aujourd'hui perdus. Quels pouvaient-ils être ? — La Boétie s'oppose de nouveau aux factions des Huguenots. Les derniers mois de sa vie. Sa maladie et sa mort . . . 105

CHAPITRE II.

LE DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE.

Incertitude sur la date de sa composition. Il n'a pas été inspiré, comme on l'a dit, par les cruautés de Montmorency. — La Boétie n'a pas voulu faire un pamphlet. Son ouvrage manque de conclusion. Pourquoi ? C'est une œuvre de jeunesse. — Mérites et défauts du *Discours de la Servitude volontaire*. Il a été retouché. — N'y peut-on pas chercher l'influence d'Anne Du Bourg ? Sa publication par les protestants. — Sa rareté au XVII^e^ siècle. Richelieu et La Boétie. — La Révolution française et le *Contr'un* 143

CHAPITRE III.

LA BOÉTIE TRADUCTEUR ET POÈTE.

Son goût pour Plutarque. Il annote le traité de *l'Amour* et traduit en français les *Règles de mariage* et la *Lettre de consolation de Plutarque à sa femme*. — La Boétie et Amyot. — Traduction de la *Mesnagerie* de Xénophon. Ses qualités. On la réimprime au XVII^e^ siècle. — La Boétie poète français. Il traduit en vers un fragment de l'Arioste. — Les sonnets de La Boétie. Leurs mérites et leurs défauts. — Ses vers latins . . 172

CHAPITRE IV.

LA BOÉTIE ET MONTAIGNE.

Tous deux avaient une haute idée de l'amitié. Les premiers amis de La Boétie. Lambert Daneau. Jean-Antoine de Baïf. Jean Dorat et *la Pléiade*. La Boétie et Ronsard. Jean de Belot. Guy de Galard de Brassac. Relations avec Jules-César Scaliger. Liaison avec Montaigne. Son caractère. Rôle de La Boétie. Sa mort frappe Montaigne profondément. Il lui légue ses livres. 201

LIVRE III.

LES ESSAIS (1571-1580).

CHAPITRE Ier

MONTAIGNE CHEZ LUI.

Montaigne se retire à la campagne. — Son isolement a deux causes : le souci de ses intérêts de propriétaire et le désir de se ménager une retraite selon ses goûts. — Solitude de Montaigne dans la tour dont il fait sa résidence favorite. — Description de sa « librairie » : les peintures, les sentences et les livres. — Montaigne lit et médite. Il passe rapidement sur les livres qui n'éveillent pas ses réflexions, s'attardant au contraire sur ceux qui le stimulent et le font penser. — Quels auteurs il lit et comment il les lit. — Les annotations de Montaigne sur ses livres : l'exemplaire des *Commentaires* de César. — Vie de famille de Montaigne : ses enfants. — Son intervention dans les affaires publiques. — Le duc de Montpensier le dépêche auprès du Parlement de Bordeaux. Charles IX le fait chevalier de Saint-Michel et Henri de Navarre gentilhomme de sa chambre. 227

CHAPITRE II.

LES ESSAIS.

La publication des *Essais* : leur succès. — Comment Montaigne les a-t-il composés ? — Ce qu'ils contiennent. — Dangers de se peindre soi-même. — Montaigne les

a-t-il évités ? — Les sources de l'inspiration philosophique de Montaigne. — Les livres saints. — La sagesse antique : Socrate, Platon, Aristote, Cicéron. — Ses préférences pour Sénèque et Plutarque. Ce qu'il prit à l'un et à l'autre. — Les lectures de Montaigne confirment ses idées et l'encouragent à écrire. — Il cherche à peindre l'homme en général et ne se prend pas pour une exception. — Montaigne écrivain : sa véritable place au XVI[e] siècle. Son style. Son bon sens et sa bonne humeur. — Le Gascon en Montaigne. — Sa tolérance doit être rapprochée de celle de Henri IV. — Le vrai tempérament de Montaigne se montre surtout dans la première édition des *Essais* 284

Sauveterre-de-Guyenne. — Imp. Henri LARRIEU.

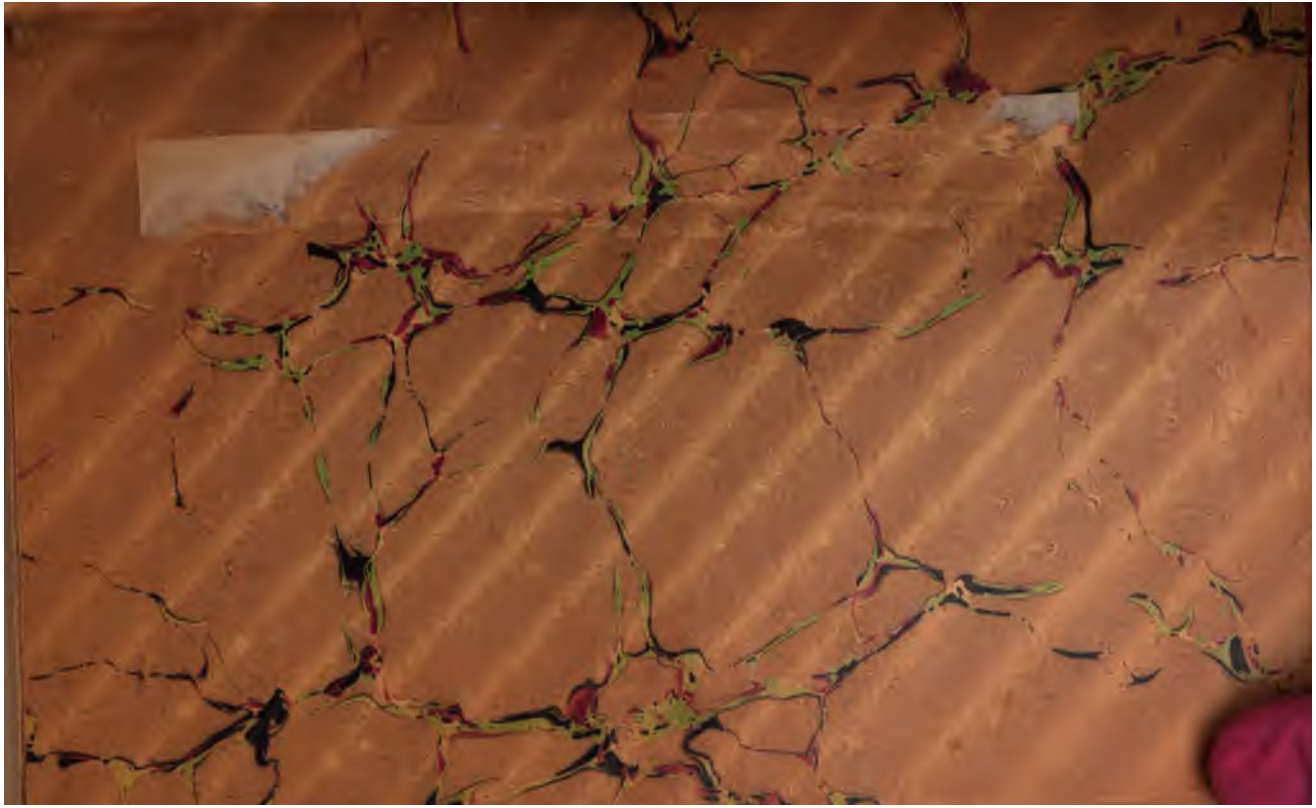

3 6105 018 798 681

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD AUXILIARY LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-9201
salcirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.
DATE DUE

MAY 04 2001
MAY 04 2001
JUN 04 2001
JUN 01 2001